

114^e Rapport de gestion
Banque nationale suisse
2021

SCHWEIZERISCHE NATIONALBANK
BANQUE NATIONALE SUISSE
BANCA NAZIONALE SVIZZERA
BANCA NAZIUNALA SVIZRA
SWISS NATIONAL BANK



114^e Rapport de gestion
Banque nationale suisse
2021

	Avant-propos	4
	Objectifs et tâches de la Banque nationale suisse	8
Compte rendu d'activité	11	
	Aperçu	12
	1 Politique monétaire	23
	2 Mise en œuvre de la politique monétaire	54
	3 Approvisionnement en numéraire	69
	4 Contribution au bon fonctionnement du trafic des paiements sans numéraire	76
	5 Gestion des actifs	84
	6 Contribution à la stabilité du système financier	102
	7 Participation à la coopération monétaire internationale	113
	8 Services bancaires fournis à la Confédération	129
	9 Statistique	130
Rapport financier	137	
	Chiffres clés de l'exercice 2021	138
	Rapport annuel	141
	1 Gouvernement d'entreprise	142
	2 Ressources	158
	3 Changements au sein des organes	163
	4 Marche des affaires	164
	Comptes annuels	171
	1 Bilan au 31 décembre 2021	172
	2 Compte de résultat et affectation du bénéfice de l'exercice 2021	174
	3 Variation des fonds propres	175
	4 Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021	176
	5 Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale	208
	Propositions du Conseil de banque	211
	Propositions du Conseil de banque à l'Assemblée générale	213
Informations diverses	215	
	1 Chronique monétaire 2021	216
	2 Organes de la Banque et conseils consultatifs régionaux	220
	3 Organigramme	224
	4 Publications et moyens d'information	226
	5 Adresses	230
	6 Abréviations et différences dans les totaux	232

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous soumettre le *Rapport de gestion* 2021 de la Banque nationale suisse (BNS). Ce rapport comprend, dans sa première partie, le *Compte rendu d'activité* de la Direction générale à l'Assemblée fédérale, dans lequel l'institution rend compte de l'accomplissement de ses tâches définies à l'art. 5 de la loi sur la Banque nationale (LBN) au cours de l'année écoulée. La seconde partie contient le *Rapport financier*. Ce dernier commente l'évolution de la BNS sous l'angle de l'organisation et de l'exploitation, ainsi que son résultat financier. Le *Rapport financier* est soumis au Conseil fédéral pour approbation, avant d'être présenté à l'Assemblée générale des actionnaires.

En 2021, la pandémie de Covid-19 a continué, pour la deuxième année consécutive, à marquer l'économie mondiale, laquelle a néanmoins pu se remettre de la profonde récession qu'elle avait connue en 2020. Le recul des nouvelles contaminations à l'approche de l'été et les progrès réalisés en matière de vaccination ont entraîné un assouplissement des mesures d'endiguement dans de nombreux pays, ce qui a contribué à une forte croissance de l'économie mondiale aux deuxième et troisième trimestres. À partir de l'automne, le nombre d'infections a de nouveau augmenté rapidement dans de nombreux pays, rendant parfois nécessaires de nouvelles restrictions. Néanmoins, la reprise de l'économie mondiale s'est poursuivie au quatrième trimestre, quoiqu'à un rythme moins soutenu. Dans ce contexte, le franc s'est maintenu à un niveau élevé, subissant par moments des pressions à la hausse.

L'économie suisse a bien traversé la crise du coronavirus en comparaison avec d'autres pays industrialisés. Après le repli enregistré en 2020, elle a connu un redressement relativement rapide et étendu. Sur le marché du travail, la situation s'est améliorée en cours d'année, les chiffres du chômage et du chômage partiel ayant nettement reculé. Le renchérissement s'est accentué, principalement sous l'influence d'une hausse significative des prix des produits pétroliers et de certains biens importés, mais il est demeuré dans la fourchette que la Banque nationale assimile à la stabilité des prix.

La Banque nationale a poursuivi sa politique monétaire expansionniste, soutenant ainsi la reprise de l'économie suisse. Elle a laissé à $-0,75\%$ son taux directeur et le taux d'intérêt négatif appliqué aux avoirs à vue à la BNS, et est intervenue au besoin sur le marché des changes. La BNS a empêché une appréciation excessive du franc et a garanti des conditions de financement favorables aux entreprises et aux collectivités publiques. Par la facilité de refinancement BNS-COVID-19 créée en mars 2020, elle a, en 2021 également, fourni aux banques des liquidités supplémentaires au taux directeur de la BNS, en échange de sûretés.

Sur les marchés financiers suisses, le SARON (Swiss Average Rate Overnight) s'est établi comme le principal taux d'intérêt de référence. Le Libor pour le franc a cessé d'être établi fin 2021.

Le fonctionnement de la Banque nationale a continué à être marqué par la pandémie pendant l'année sous revue. Les collaboratrices et collaborateurs ont travaillé à domicile la plupart du temps.

En 2021, la Banque nationale a effectué une analyse de l'égalité des salaires. Il en est ressorti que l'institution respecte l'égalité salariale entre femmes et hommes. La BNS s'est ainsi vu octroyer le label We Pay Fair.

La Banque nationale a en outre soumis à un examen approfondi ses processus relatifs aux engagements, aux promotions, ainsi qu'à la détermination et à l'évolution des salaires. Ces travaux visaient notamment à s'assurer que les processus garantissent l'égalité des chances et excluent toute discrimination. Les processus ont été ajustés à l'issue de cet examen et mis en œuvre au cours de l'année 2021. Dans ce contexte, le système de signalement a été lui aussi adapté et certifié conforme à une norme ISO.

Par ailleurs, la Banque nationale a continué à développer et à concrétiser les références à la diversité dans sa Charte. Sa stratégie de diversité contribue à des conditions permettant à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs d'effectuer leurs tâches avec engagement et succès en vue de l'accomplissement du mandat de la BNS, et de se sentir partie intégrante de l'institution.

La Banque nationale a clôturé l'exercice 2021 avec un bénéfice de 26,3 milliards de francs, contre 20,9 milliards en 2020.

Le montant attribué à la provision pour réserves monétaires s'inscrit à 8,7 milliards de francs. Après prise en compte de la réserve pour distributions futures de 90,9 milliards, le bénéfice porté au bilan s'établit à 108,5 milliards de francs. Il permet le versement d'un dividende à hauteur du montant maximal prévu par la loi, soit 15 francs par action. Conformément à la convention concernant la distribution du bénéfice de la BNS au titre des exercices 2020 à 2025, que la Banque nationale et le Département fédéral des finances ont conclue en janvier 2021, un montant de 6 milliards de francs est versé à la Confédération et aux cantons au titre de l'exercice 2021.

Nous remercions nos collaboratrices et collaborateurs de leur grand engagement et de leur précieux soutien durant cette période toujours exceptionnelle.

Berne et Zurich, le 4 mars 2022

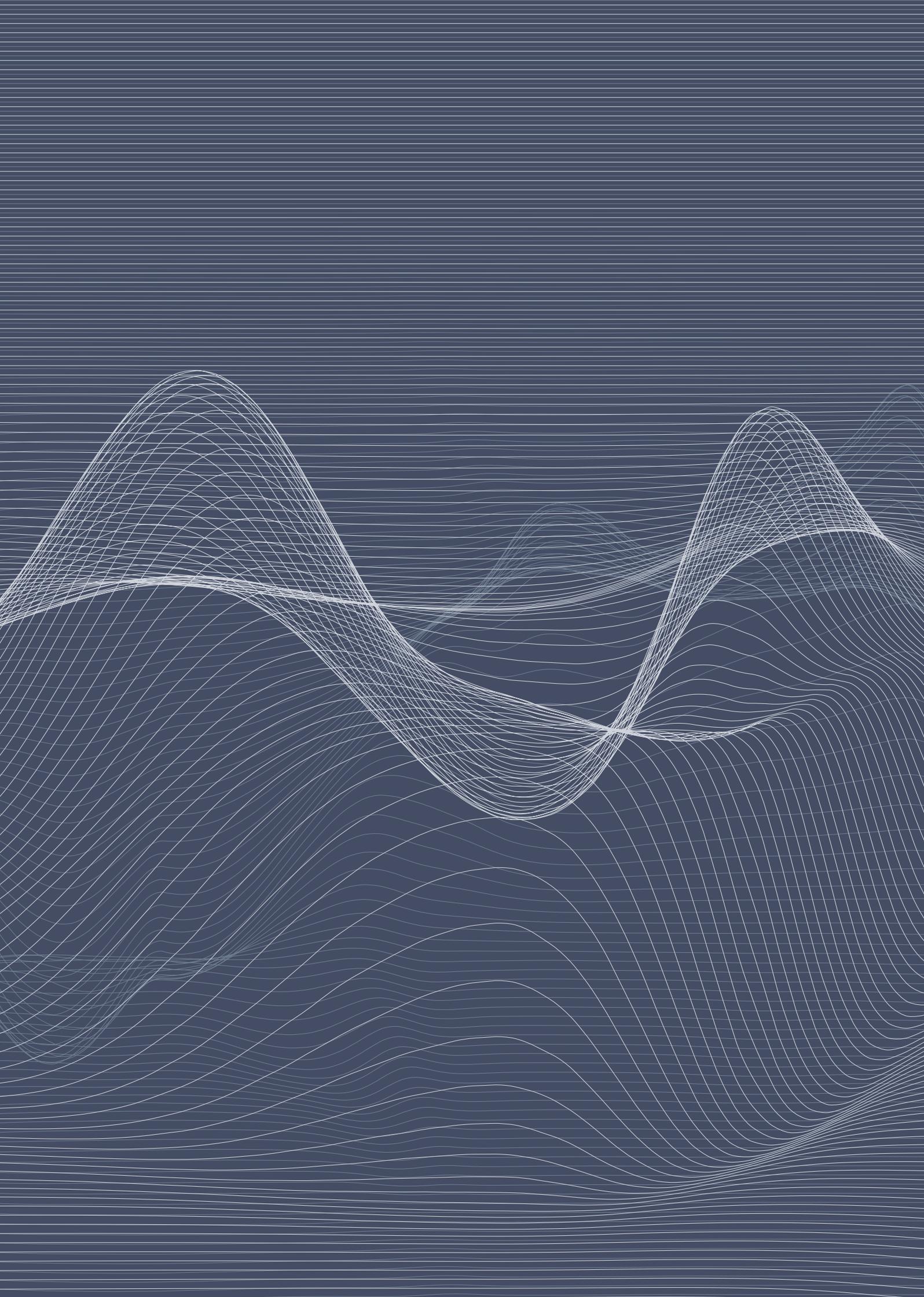


BARBARA JANOM STEINER
Présidente du Conseil de banque



THOMAS J. JORDAN
Président de la Direction générale

<p>En sa qualité de banque centrale indépendante, la Banque nationale suisse conduit la politique monétaire du pays. Conformément à la Constitution et à la loi, elle doit se laisser guider par l'intérêt général du pays et donner la priorité à la stabilité des prix en tenant compte de l'évolution de la conjoncture.</p>	<p>Mandat</p>
<p>La stabilité des prix est une condition essentielle à la croissance et à la prospérité. La Banque nationale assimile la stabilité des prix à une hausse annuelle des prix à la consommation inférieure à 2%. Une baisse persistante du niveau des prix, soit une déflation, est elle aussi contraire à l'objectif de stabilité des prix.</p>	<p>Stabilité des prix</p>
<p>La Banque nationale met en œuvre sa politique monétaire en influant sur le niveau des taux d'intérêt du marché monétaire. Elle fixe à cet effet le taux directeur de la BNS et vise à maintenir les taux d'intérêt à court terme du marché monétaire gagé à un niveau proche de celui de son taux directeur. Elle intervient également au besoin sur le marché des changes afin d'influer sur les conditions monétaires.</p>	<p>Mise en œuvre de la politique monétaire</p>
<p>La Banque nationale exerce le monopole d'émission des billets de banque. Elle approvisionne l'économie suisse en billets répondant à des exigences élevées tant sous l'angle de la qualité que de la sécurité. À la demande de la Confédération, elle met également les pièces de monnaie en circulation.</p>	<p>Approvisionnement en numéraire</p>
<p>La Banque nationale facilite et assure le bon fonctionnement de systèmes de paiement sans numéraire. Pour ce faire, elle met l'accent sur le système de paiement Swiss Interbank Clearing (système SIC). Les paiements exécutés dans ce système sont réglés au moyen des comptes de virement à la BNS.</p>	<p>Paiements sans numéraire</p>
<p>La Banque nationale gère les réserves monétaires, qui constituent la majeure partie de ses actifs. Ces réserves lui permettent de disposer en tout temps de la marge de manœuvre nécessaire sur le plan monétaire. Leur volume résulte essentiellement de la mise en œuvre de la politique monétaire.</p>	<p>Gestion des actifs</p>
<p>La Banque nationale contribue à la stabilité du système financier. Elle analyse à cette fin les sources de risques pour le système financier et indique si elle estime qu'il est nécessaire d'agir. En outre, elle collabore à la conception et à la mise en œuvre du cadre réglementaire pour la place financière et surveille les infrastructures des marchés financiers d'importance systémique.</p>	<p>Stabilité du système financier</p>
<p>La Banque nationale participe à la coopération monétaire internationale, en collaboration avec les autorités fédérales. Elle s'associe aux travaux d'institutions multilatérales, prend part à l'aide monétaire internationale de la Confédération et travaille avec d'autres banques centrales et autorités sur une base bilatérale.</p>	<p>Coopération monétaire internationale</p>
<p>La Banque nationale fournit des services bancaires à la Confédération. Pour le compte de cette dernière, elle tient des comptes, exécute et reçoit des paiements, émet des créances comptables à court terme et des emprunts, assure la conservation de titres et passe des opérations sur le marché des changes.</p>	<p>Services bancaires fournis à la Confédération</p>
<p>La Banque nationale dresse des statistiques sur les banques et les marchés financiers, et établit la balance des paiements, les investissements directs, la position extérieure et les comptes financiers de la Suisse.</p>	<p>Statistique</p>



Compte rendu d'activité

Aperçu	12				
1	Politique monétaire	23	6	Contribution à la stabilité du système financier	102
1.1	Mandat et stratégie de politique monétaire	23	6.1	Principes	102
1.2	Évolution économique internationale	27	6.2	Monitoring du système financier	103
1.3	Évolution économique en Suisse	33	6.3	Mesures prises sur les marchés hypothécaire et immobilier	106
1.4	Politique monétaire en 2021	40	6.4	Surveillance des infrastructures des marchés financiers	108
2	Mise en œuvre de la politique monétaire	54	6.5	Cybersécurité du secteur financier	112
2.1	Principes et vue d'ensemble	54	7	Participation à la coopération monétaire internationale	113
2.2	Évolution sur le marché monétaire et le marché des changes	55	7.1	Principes	113
2.3	Recours aux instruments de politique monétaire	60	7.2	Coopération multilatérale	113
2.4	Réserves minimales	66	7.3	Coopération bilatérale	126
2.5	Liquidités en monnaies étrangères	67	8	Services bancaires fournis à la Confédération	129
2.6	Aide extraordinaire sous forme de liquidités	68	9	Statistique	130
3	Approvisionnement en numéraire	69	9.1	Principes	130
3.1	Principes	69	9.2	Produits	131
3.2	Services de caisse, agences et dépôts de numéraire	69	9.3	Projets	132
3.3	Billets de banque	70	9.4	Collaboration	133
3.4	Pièces de monnaie	73			
4	Contribution au bon fonctionnement du trafic des paiements sans numéraire	76			
4.1	Principes	76			
4.2	Le système SIC en 2021	77			
5	Gestion des actifs	84			
5.1	Principes	84			
5.2	Processus de placement et de contrôle des risques	86			
5.3	Évolution et structure des actifs	88			
5.4	Risques au bilan	96			
5.5	Résultat des placements	99			

Le 22 mars 2022, la Direction générale de la Banque nationale suisse (BNS) a adressé à l'Assemblée fédérale son *Compte rendu d'activité* pour l'année 2021, conformément à l'art. 7, al. 2, de la loi sur la Banque nationale (LBN). Ce *Compte rendu d'activité* présente l'accomplissement des tâches légales de l'institution (art. 5 LBN), en particulier la conduite de la politique monétaire et la contribution de la Banque nationale à la stabilité du système financier. Il est remis pour information au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires.

APERÇU

Politique monétaire

La Banque nationale conduit la politique monétaire dans l'intérêt général du pays. Elle doit assurer la stabilité des prix tout en tenant compte de l'évolution de la conjoncture. Sa stratégie de politique monétaire comprend les éléments suivants: une définition de la stabilité des prix, une prévision d'inflation conditionnelle à moyen terme et le taux directeur de la BNS. La Banque nationale vise à maintenir les taux d'intérêt à court terme du marché monétaire gagé à un niveau proche de celui de son taux directeur.

Après une profonde récession en 2020, l'activité économique mondiale s'est redressée en 2021. Toutefois, elle est restée marquée par la pandémie de Covid-19. Compte tenu de la situation pandémique tendue, de nombreux pays ont appliqué des mesures d'endiguement de grande ampleur jusqu'au printemps. Ces mesures n'ont toutefois pas autant affecté l'activité économique qu'au début de la propagation du coronavirus à l'échelle mondiale au printemps 2020. Non seulement elles étaient globalement moins sévères, mais les entreprises et les ménages ont mieux été à même de faire face à la situation. À l'approche de l'été, la situation pandémique s'est détendue dans de nombreuses régions. La vaccination a par ailleurs largement progressé. Beaucoup de pays ont une nouvelle fois pu assouplir les restrictions, ce qui a favorisé une forte croissance de l'économie mondiale au deuxième et au troisième trimestre. À partir de l'automne, cependant, le nombre de contaminations est rapidement reparti à la hausse dans de nombreux pays, rendant parfois de nouvelles restrictions nécessaires. De plus, des difficultés d'approvisionnement sont apparues au cours de l'année dans différentes branches de l'industrie en raison d'une forte reprise de la demande de biens et de perturbations dans les chaînes de production mondiales. Néanmoins, la reprise de l'économie mondiale s'est poursuivie au quatrième trimestre, mais à un rythme plus modéré.

L'économie suisse s'est elle aussi redressée après la chute enregistrée en 2020. Le produit intérieur brut (PIB) a affiché une croissance de 3,7%, dépassant de 1,2% le niveau enregistré avant la crise, en 2019. La reprise a été plus rapide en Suisse que dans la moyenne des autres pays, même si le PIB est resté inférieur au niveau qu'on aurait pu escompter sans la pandémie. L'assouplissement des restrictions a permis une progression vigoureuse à partir du deuxième trimestre. Le secteur des services, fortement affecté par la pandémie, a ainsi enregistré une reprise particulièrement marquée, tandis que l'industrie a bénéficié du renforcement de la demande extérieure. Un certain effet de rattrapage a également contribué à cette évolution. Au quatrième trimestre, la croissance du PIB s'est ralentie. Les entreprises suisses ont elles aussi dû faire face à des difficultés d'approvisionnement, qui n'ont toutefois que légèrement entravé la reprise économique. Sur le marché du travail, la situation s'est améliorée en cours d'année, les chiffres du chômage et du chômage partiel ayant nettement reculé.

Le renchérissement annuel mesuré par l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) a constamment augmenté, passant de -0,4% au premier trimestre à 1,4% au quatrième trimestre. Il s'est ainsi établi à 0,6% en moyenne en 2021, contre -0,7% en 2020. Cette augmentation a eu pour principale cause la hausse marquée du prix des produits pétroliers et de certains biens importés concernés par des difficultés d'approvisionnement à l'échelle mondiale. Les prévisions d'inflation conditionnelles que la Banque nationale publie chaque trimestre indiquaient un taux de renchérissement s'inscrivant à moyen terme dans la fourchette comprise entre 0% et 2% que la BNS assimile à la stabilité des prix. En fin d'année, les anticipations d'inflation se situaient également dans cette fourchette pour tous les horizons considérés.

La Banque nationale a poursuivi sa politique monétaire expansionniste, soutenant ainsi la reprise de l'économie suisse. Elle a laissé à -0,75% son taux directeur et le taux d'intérêt négatif appliqué aux avoirs à vue à la BNS, et est intervenue sur le marché des changes lorsque le besoin s'en faisait sentir. Cette politique monétaire était nécessaire pour assurer des conditions monétaires appropriées. Le franc s'est maintenu à un niveau élevé. Il a subi par moments des pressions à la hausse. Face à l'augmentation des prix en Suisse et compte tenu de l'accentuation de l'inflation à l'étranger, la Banque nationale a laissé le franc s'apprécier quelque peu. Le renforcement du franc rendant les importations moins chères, il a atténué la hausse des prix et contribué ainsi à leur stabilité.

Le changement climatique est un sujet auquel la Banque nationale se confronte depuis longtemps. Dans le cadre de son mandat légal, la BNS prend en compte les conséquences que le changement climatique peut avoir sur l'économie, et donc sur la politique monétaire, la stabilité financière et la gestion des réserves monétaires. La BNS collabore sur ce sujet avec d'autres banques centrales, des autorités, des universités et des organisations et comités internationaux.

La Banque nationale accorde un grand intérêt à la numérisation dans le secteur financier et aux innovations dans le domaine de la monnaie, et notamment aux monnaies numériques de banque centrale (MNBC). Elle approfondit des questions relatives aux MNBC, s'associe à diverses études de faisabilité et prend une part active aux discussions internationales sur le sujet.

La Banque nationale applique un taux d'intérêt négatif aux avoirs à vue que les banques et d'autres intervenants sur les marchés financiers détiennent auprès d'elle et qui excèdent un certain montant exonéré. Ce taux est resté de $-0,75\%$ en 2021, soit au niveau du taux directeur de la BNS. Les taux déterminants du marché monétaire ont évolué à des niveaux proches du taux directeur de la BNS. À partir de septembre, le taux d'intérêt le plus important du marché monétaire, soit le taux des prêts garantis au jour le jour (Swiss Average Rate Overnight, SARON), a affiché une légère tendance à la hausse pour atteindre un niveau moyen de $-0,71\%$.

La Banque nationale a acquis durant l'année des devises pour un montant total de 21,1 milliards de francs afin de contrer les pressions à la hausse sur le franc et de contribuer ainsi au maintien de conditions monétaires appropriées.

Pour surmonter la crise du coronavirus, la Banque nationale avait fourni aux banques des liquidités supplémentaires au taux directeur de la BNS en échange de sûretés par la facilité de refinancement BNS-COVID-19 (FRC) créée en mars 2020. Les sûretés acceptées par la Banque nationale sont des créances garanties par la Confédération ou les cantons au moyen d'un cautionnement ou d'une garantie destinée à couvrir le risque de crédit. Après une utilisation soutenue en 2020, l'encours des prêts FRC a diminué en 2021 en raison de remboursements, passant de 11,2 milliards de francs en janvier à 9,2 milliards en décembre.

Les marchés financiers suisses ont achevé avec succès le passage du Libor (London Interbank Offered Rate) pour le franc au SARON en 2021. Le Libor pour le franc a cessé d'être établi à la fin de l'année, comme l'avait annoncé l'Intercontinental Exchange Benchmark Administration, chargée de son administration. Le SARON s'était déjà imposé comme principal taux d'intérêt de référence sur les marchés financiers suisses. Les contrats existants qui reposaient encore sur le Libor pour le franc ont été convertis en produits basés sur le SARON. La Banque nationale a participé aux travaux du Groupe de travail national sur les taux d'intérêt de référence (GTN), qui a accompagné le passage du Libor pour le franc au SARON.

En 2021, le montant des billets en circulation s'est élevé à 88,3 milliards de francs en moyenne (+4,5%). Le nombre total de billets en circulation, quant à lui, s'est établi à 532 millions en moyenne (+3,6%). Comme les années précédentes, cette augmentation a résulté en grande partie de la demande de grosses coupures.

**Approvisionnement
en numéraire**

La Banque nationale a rappelé les billets de la 8^e série au 30 avril 2021. Ceux-ci ont ainsi perdu leur statut de moyens de paiement ayant cours légal mais peuvent continuer à être échangés, sans limitation dans le temps, auprès de la BNS et des agences de cette dernière.

En juin, la Banque nationale a publié les résultats de l'enquête sur l'utilisation des moyens de paiement par les ménages suisses, qu'elle avait menée pour la deuxième fois en 2020. Cette enquête montre que les espèces continuent d'être utilisées relativement souvent mais que leur importance a reculé par rapport à la première édition de l'enquête, réalisée en 2017. À l'inverse, les moyens de paiement sans numéraire (par exemple la carte de débit) sont beaucoup plus fréquemment utilisés.

Par ailleurs, la Banque nationale a lancé en été la première enquête sur les moyens de paiement auprès des entreprises suisses, dont les résultats ont été publiés en février 2022. Il apparaît que l'acceptation des moyens de paiement par les entreprises dépend des préférences de la clientèle: ainsi, elles sont 83% à accepter les paiements sur facture, 68%, les virements, et 60%, le numéraire.

En 2021, le système de paiement Swiss Interbank Clearing (système SIC) a exécuté, en moyenne journalière, environ 3,5 millions de transactions (+21,7%) pour un montant de 163 milliards de francs (-8,4%). Le nombre de transactions s'est accru du fait de l'intégration complète du trafic des paiements de la clientèle de PostFinance dans le système SIC. Dans le même temps, le volume a diminué en raison d'une baisse de l'activité dans le trafic des paiements interbancaires.

Paiements sans numéraire

La Banque nationale et SIX Interbank Clearing SA (SIC SA) ont poursuivi le projet SIC5 lancé en 2020, qui porte sur le développement du système SIC. La plate-forme SIC5 permettra notamment le règlement des paiements instantanés: les paiements sans numéraire de la clientèle seront exécutés 24 heures sur 24, et les montants transférés seront à la disposition des bénéficiaires en quelques secondes. La nouvelle plate-forme SIC5 devrait devenir opérationnelle fin 2023.

En sa qualité de mandante et d'administratrice du système SIC, la Banque nationale a décidé en mars 2021, après avoir consulté les participants, de rendre obligatoire l'acceptation des paiements instantanés. Souhaitée également par le conseil d'administration de SIC SA, celle-ci vaudra pour l'ensemble des participants actifs dans le domaine du trafic des paiements de la clientèle, mais s'appliquera d'abord, à partir de mi-2024, aux principaux établissements financiers concernés.

Des progrès ont par ailleurs été enregistrés dans le projet de réseau sécurisé pour la place financière suisse Secure Swiss Finance Network (SSFN), lancé conjointement avec SIX Group SA (SIX). Le réseau de communication SSFN a été mis en service pour les environnements-pilotes du système SIC en novembre 2021. La décision concernant le raccordement à l'environnement opérationnel du système SIC sera prise au cours de l'année 2022. Il est prévu que le SSFN remplace progressivement la connexion existante pour la communication avec le système SIC. Le SSFN contribuera à augmenter la cyberrésilience du secteur financier suisse.

De plus, deux études de faisabilité ont été réalisées avec le centre suisse du pôle d'innovation de la Banque des Règlements Internationaux (BRI) dans le domaine du trafic des paiements sans numéraire. Dans la phase II du projet Helvetia, la Banque nationale a ainsi analysé, en collaboration avec SIX, l'intégration d'une MNBC de gros dans les systèmes bancaires principaux de cinq banques commerciales impliquées dans le projet et de la BNS elle-même. La mise en circulation puis le rachat d'une MNBC de gros par la BNS, les paiements en MNBC de gros entre établissements financiers résidents et non résidents ainsi que le règlement d'opérations sur titres en MNBC de gros ont été testés avec succès dans ce cadre. Le projet Jura, réalisé avec la Banque de France et un groupement d'acteurs du secteur privé, portait sur le règlement d'opérations de change et d'opérations transfrontières sur titres au moyen de MNBC de gros en deux monnaies différentes. Les résultats ont montré que le règlement d'opérations transfrontières peut se faire directement en monnaie centrale.

En 2021, le total du bilan de la Banque nationale a continué de croître. En fin d'année, ses actifs s'inscrivaient à 1 057 milliards de francs, contre 999 milliards un an plus tôt. Les gains de cours, les revenus des placements et les achats de devises sont les principales causes de cette augmentation. Les réserves monétaires, quant à elles, s'établissaient à 1 015 milliards de francs fin 2021. Elles étaient détenues pour la plus grande partie sous forme de placements en monnaies étrangères, et le reste, sous forme d'or.

Le risque de change, que la Banque nationale, pour des raisons de politique monétaire, ne peut couvrir, représente le facteur de risque le plus important pour les placements. En effet, de légères variations du cours du franc suffisent à entraîner d'importantes fluctuations du résultat des placements calculé en francs. Si la Banque nationale couvrait le risque de change, elle effectuerait des opérations qui exerceraient une pression à la hausse sur le franc, ce qui irait à l'encontre de sa politique monétaire expansionniste. En 2021, le rendement des placements avant conversion en francs a plus que compensé les pertes de change résultant de l'appréciation de la monnaie suisse. Le rendement des réserves monétaires calculé en francs s'est ainsi établi à 2,7% (-0,1% pour l'or et +2,9% pour les réserves de devises).

La Banque nationale détient la plus grande partie de ses placements en devises sous forme d'obligations d'État. Elle acquiert également des actions et des obligations d'entreprises afin de bénéficier de la contribution positive de ces catégories de titres au rendement global et d'améliorer le rapport rendement/risque à long terme. Pour la gestion de tels titres d'émetteurs privés, la Banque nationale prend aussi en compte des aspects non financiers. Elle renonce ainsi à acquérir des actions de banques d'importance systémique de tous les pays en raison de son rôle particulier vis-à-vis du secteur bancaire.

De plus, la BNS respecte, dans sa politique de placement, les normes et valeurs fondamentales de la Suisse. C'est pourquoi elle n'acquiert pas non plus d'actions ni d'obligations d'entreprises dont les produits ou les processus de production transgressent de manière flagrante des valeurs largement reconnues. La Banque nationale s'abstient par conséquent d'acheter des titres d'entreprises qui violent massivement des droits humains fondamentaux, qui causent de manière systématique de graves dommages à l'environnement ou qui sont impliquées dans la fabrication d'armes condamnées sur le plan international. Depuis décembre 2020, la Banque nationale exclut en outre les actions et obligations d'entreprises principalement actives dans l'extraction du charbon comme source d'énergie, car un large consensus s'est formé en Suisse en vue de son abandon.

L'expansion du bilan ces dernières années a provoqué une accentuation des risques de pertes en termes absolus. La Banque nationale s'emploie à disposer d'un bilan solide et de fonds propres suffisants pour pouvoir absorber des pertes éventuelles même importantes. Les fonds propres se composent de la provision pour réserves monétaires et de la réserve pour distributions futures. Les attributions annuelles à la provision pour réserves monétaires sont nécessaires pour assurer une solide dotation en fonds propres. L'attribution au titre de l'exercice 2021 s'est montée à 8,7 milliards de francs, portant la provision pour réserves monétaires à près de 96 milliards.

En janvier 2021, le Département fédéral des finances (DFF) et la BNS ont conclu une nouvelle convention, applicable jusqu'à l'exercice 2025, sur la distribution des bénéfices à la Confédération et aux cantons. Cette convention prévoit la distribution d'un montant maximum de 6 milliards de francs lorsque les conditions fixées sont remplies.

Stabilité du système financier

Dans le cadre de ses tâches de monitoring du système financier, la Banque nationale analyse l'évolution du secteur bancaire suisse et les risques auxquels celui-ci est exposé. Elle présente son évaluation notamment dans le *Rapport sur la stabilité financière*, publié annuellement.

Dans l'édition de juin 2021, la Banque nationale a relevé que les deux banques résidentes actives à l'échelle mondiale, Credit Suisse Group SA et UBS Group SA, étaient en bonne position pour faire face aux défis découlant du contexte actuel et pour soutenir l'économie réelle. Dans le même temps, le potentiel de pertes du Credit Suisse et d'UBS dans les scénarios de crise demeurait substantiel. En outre, les deux banques se sont exposées à des risques considérables. Les exigences de la réglementation *too big to fail* (TBTF) en matière de fonds propres sont donc nécessaires pour garantir une résilience appropriée de ces deux banques.

En ce qui concerne les banques axées sur le marché intérieur, la Banque nationale a noté que la pandémie de Covid-19 n'avait guère affecté leur rentabilité. Celle-ci s'était même légèrement améliorée en 2020, et elle est demeurée stable au premier semestre 2021. Elle reste toutefois faible par rapport à sa moyenne de long terme, et les pressions qu'elle subit devraient perdurer.

L'exposition des banques axées sur le marché intérieur sur les marchés hypothécaire et immobilier a encore augmenté. Tant le volume des prêts hypothécaires accordés par ces établissements que le risque lié au dépassement de la capacité financière des emprunteurs ont de nouveau progressé en 2021. Dans le même temps, la hausse des prix de transaction s'est poursuivie dans l'immobilier résidentiel. La vulnérabilité sur les marchés hypothécaires et de l'immobilier résidentiel suisses a progressé depuis le début de la crise du coronavirus.

Compte tenu de cette vulnérabilité accrue, il est très important que les banques disposent de suffisamment de fonds propres. C'est pourquoi la Banque nationale a demandé fin 2021 au Conseil fédéral de réactiver le volant anticyclique sectoriel de fonds propres pour les prêts hypothécaires destinés à financer les objets d'habitation situés en Suisse et de le fixer à 2,5%. Le Conseil fédéral a accédé à cette demande le 26 janvier 2022. Les nouvelles exigences s'appliqueront à compter du 30 septembre 2022.

Par ailleurs, la Banque nationale a demandé aux infrastructures des marchés financiers d'importance systémique d'étudier de manière plus systématique et détaillée, en vue de la gestion de la continuité de l'exploitation, des scénarios extrêmes mais plausibles et la gestion des risques qui en découlent. Il convient en particulier de porter une attention accrue aux cyberrisques, dont la menace évolue rapidement.

Les cyberincidents peuvent non seulement affecter des établissements financiers isolés, mais aussi empêcher le bon fonctionnement du système financier. Alors que chaque établissement est responsable de sa protection contre les cyberrisques, les autorités fournissent, dans le cadre de leur mandat, une contribution à la cybersécurité du secteur financier. La Banque nationale participe notamment à un projet mené sous la direction du Centre national de cybersécurité visant à renforcer la coopération institutionnalisée entre le secteur privé et les autorités sur les problématiques d'ordre stratégique et opérationnel liées à la cybersécurité et à renforcer par là même le dispositif de protection de la place financière. Au cours de l'année 2021, les travaux préparatoires ont été effectués en vue de fonder une association dans ce but en 2022. La Banque nationale envisage d'en devenir membre.

La Banque nationale participe à la coopération monétaire internationale. À cet effet, elle s'associe aux travaux de plusieurs institutions multilatérales et comités, et travaille, sur une base bilatérale, avec d'autres banques centrales et des autorités étrangères. Les institutions et comités multilatéraux comprennent le Fonds monétaire international (FMI), la Banque des Règlements Internationaux (BRI), le Conseil de stabilité financière (CSF), le Finance Track du G20, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le réseau des banques centrales et des superviseurs pour l'écologisation du système financier (Network for Greening the Financial System, NGFS).

Plusieurs développements majeurs ont marqué la coopération monétaire internationale en 2021. Pour fournir des liquidités supplémentaires à l'économie mondiale et renforcer les positions de réserve des pays membres, le FMI a alloué à ces derniers des droits de tirage spéciaux (DTS) additionnels pour un montant de 650 milliards de dollars des États-Unis. Il s'agit de la plus importante allocation de toute l'histoire du FMI. C'est pourquoi la Banque nationale a vu augmenter le montant en DTS qu'elle peut acheter contre des monnaies librement utilisables, du fait qu'elle participe aux accords d'échange volontaire. Ce dispositif permet à la Banque nationale d'aider les pays ayant besoin de liquidités à court terme. Par ailleurs, le FMI a œuvré à la création d'un fonds fiduciaire pour la résilience et la viabilité.

Fin 2021, le montant maximal que la Suisse était tenue de mettre à la disposition du FMI pour le financement des crédits ordinaires s'élevait à 25,3 milliards de francs, dont 2 milliards ont effectivement été utilisés. Ces engagements sont financés par la Banque nationale, le remboursement des crédits consentis dans le cadre de l'accord de prêt bilatéral étant garanti par la Confédération.

À l'occasion de la consultation au titre de l'article IV qui a eu lieu au printemps 2021, le FMI a relevé la rapidité et l'efficacité de la réaction suisse après l'apparition du Covid-19. Face aux incertitudes toujours marquées découlant de la pandémie, il a recommandé de poursuivre la politique monétaire expansionniste fondée sur le taux d'intérêt négatif et de continuer à intervenir au besoin sur le marché des changes. Enfin, le FMI a conseillé à la Suisse de surveiller étroitement les risques liés au secteur financier, en particulier pour ce qui est du marché immobilier.

Comme le FMI, l'OCDE a estimé dans son rapport sur l'économie suisse que les mesures budgétaires et monétaires prises pour faire face aux effets de la pandémie étaient appropriées. Elle a recommandé de poursuivre la politique monétaire expansionniste tant que la reprise restait fragile.

La Banque nationale a continué de s'engager, avec la BRI et six autres banques centrales, au sein du groupe de travail sur la monnaie numérique de banque centrale. En septembre 2021, ce groupe de travail a publié plusieurs rapports portant sur les aspects à prendre en compte lors de la conception et de l'implémentation d'une MNBC. Par ailleurs, le centre suisse du pôle d'innovation de la BRI, qui rassemble des collaboratrices et collaborateurs de la BRI et de la BNS, a travaillé à quatre projets en 2021: les projets Helvetia (phase II) et Jura évoqués ci-avant, ainsi que les projets Rio et Titus. La plate-forme conçue dans le cadre du projet Rio pour observer les marchés à haute fréquence tels que le marché des changes a été développée de manière à pouvoir être utilisée par les banques centrales. Elle analyse en temps réel les données du marché qui lui parviennent en continu des principaux marchés des changes. Dans le cadre du projet Titus, le pôle d'innovation de la BRI a développé une plate-forme englobant ses différents centres, pour expérimenter des applications reposant sur la technologie des registres distribués (TRD). Cette plate-forme utilise un système fictif pour simuler des opérations de paiement et tester différents cas de figure.

La Banque nationale a continué de participer en 2021 à l'échange d'expériences au sein du NGFS afin de mieux évaluer les répercussions potentielles des risques climatiques sur les développements macroéconomiques et la stabilité financière. Dans les groupes de travail du NGFS auxquels elle a pris part, la BNS a notamment procédé à des analyses de scénarios relatifs aux risques climatiques et à leur gestion.

Dans le cadre de la coopération monétaire bilatérale, la Banque nationale travaille avec d'autres banques centrales, entretient des contacts avec des autorités étrangères et apporte une aide technique. Les destinataires de cette aide sont principalement les banques centrales des pays d'Asie centrale et du Caucase qui sont membres du groupe de vote de la Suisse au FMI.

En décembre 2020, dans son rapport périodique sur la politique monétaire des principaux partenaires commerciaux des États-Unis, le département du Trésor des États-Unis avait qualifié la Suisse de pays manipulant sa monnaie. Dans ses rapports d'avril et d'octobre 2021, il a cessé d'utiliser cette caractérisation. Tant le Conseil fédéral que la Banque nationale avaient réfuté cette qualification, et les autorités suisses avaient engagé une discussion avec le Trésor américain afin d'expliquer la situation particulière de la Suisse.

Services bancaires fournis à la Confédération

En 2021, les besoins de financement à court terme de la Confédération sont restés pratiquement inchangés par rapport à l'année précédente. La Banque nationale a émis selon le système d'appel d'offres, à la demande et pour le compte de la Confédération, des créances comptables à court terme à hauteur de 39,1 milliards et des emprunts fédéraux à hauteur de 7,2 milliards de francs.

Statistique

La BNS dresse des statistiques sur les banques et les marchés financiers, et établit la balance des paiements, la position extérieure, les investissements directs et les comptes financiers de la Suisse. À cette fin, elle collabore avec les services compétents de la Confédération, avec la FINMA, ainsi qu'avec les autorités d'autres pays et des organisations internationales.

En 2021, l'offre du portail de données a été à nouveau étendue. Depuis mi-juin, les données concernant les banques sont plus étoffées. Ainsi, la Banque nationale présente désormais également des données consolidées. Depuis mi-2021, une sélection d'indicateurs sur l'octroi de prêts hypothécaires par les banques établies en Suisse est à la disposition du public.

En 2021, la Banque nationale a progressivement introduit, auprès des banques appelées à fournir des données, la nouvelle enquête Répartition de postes du bilan selon le taux d'intérêt. Elle recueille ainsi les données dont elle a besoin en relation avec l'application du taux d'intérêt négatif. En outre, SIX et PostFinance ont livré pour la première fois des données détaillées concernant les opérations aux distributeurs automatiques de billets.

La première édition de l'enquête révisée sur les paiements de la clientèle a eu lieu en janvier 2022. La révision vise à tenir compte de la numérisation croissante dans ce domaine ainsi que des changements dans les habitudes du public. L'enquête est désormais effectuée chaque mois, et non plus chaque trimestre.

1.1 MANDAT ET STRATÉGIE DE POLITIQUE MONÉTAIRE

En vertu de la Constitution fédérale, la Banque nationale est chargée, en sa qualité de banque centrale indépendante, de mener une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays (art. 99 Cst.). La LBN précise ce mandat à l'art. 5, al. 1. Elle assigne à la BNS la tâche d'assurer la stabilité des prix en tenant compte de l'évolution de la conjoncture.

Mandat constitutionnel et légal

La stabilité des prix est une condition essentielle à la croissance et à la prospérité. Elle implique que la monnaie garde sa valeur dans le temps. En visant la stabilité des prix, la Banque nationale crée pour les ménages et les entreprises des conditions permettant une planification fiable. L'inflation (hausse persistante du niveau des prix) comme la déflation (baisse persistante du niveau des prix) entravent le développement de l'économie. Elles empêchent les prix de remplir pleinement leur fonction, qui consiste à favoriser une utilisation aussi productive que possible de la main-d'œuvre et du capital, et entraînent des effets de redistribution des revenus et des richesses.

Importance de la stabilité des prix

Dans sa stratégie de politique monétaire, la Banque nationale détermine le mode d'accomplissement de son mandat légal. Cette stratégie comprend les trois éléments suivants: une définition de la stabilité des prix, une prévision d'inflation conditionnelle portant sur les trois années suivantes et le taux directeur de la BNS. La Banque nationale vise à maintenir les taux d'intérêt à court terme du marché monétaire gagé à un niveau proche de celui de son taux directeur.

Stratégie de politique monétaire

La Banque nationale met actuellement sa politique monétaire en œuvre en appliquant un taux d'intérêt négatif aux avoirs à vue que détiennent auprès d'elle les banques et d'autres acteurs des marchés financiers et en intervenant au besoin sur le marché des changes afin d'influer directement sur le cours du franc.

La Banque nationale définit la stabilité des prix comme une hausse annuelle de l'IPC inférieure à 2%. La déflation, soit une baisse persistante du niveau des prix, est elle aussi contraire à l'objectif de stabilité des prix. Dans sa définition, la Banque nationale tient compte du fait qu'elle n'est pas en mesure d'influer avec précision sur l'inflation et que l'IPC tend à surestimer quelque peu le renchérissement.

Définition de la stabilité des prix

Prévision d'inflation conditionnelle

La prévision d'inflation publiée chaque trimestre par la Banque nationale sert de principal indicateur pour la prise de décisions en matière de politique monétaire et constitue un élément de communication central. La prévision d'inflation porte sur les trois années suivantes, ce qui reflète l'orientation sur le moyen terme de la politique monétaire. La Banque nationale prend ainsi en considération le fait que la production et les prix réagissent avec un décalage souvent important aux impulsions provenant de la politique monétaire. Par ailleurs, la BNS tient compte, dans sa décision de politique monétaire, de nombreux indicateurs relatifs à l'évolution conjoncturelle et monétaire en Suisse et à l'étranger, ainsi qu'à la stabilité financière.

La prévision d'inflation de la Banque nationale repose sur l'hypothèse que le taux directeur de la BNS en vigueur au moment de sa publication restera constant pendant les trois années suivantes. Il s'agit donc d'une prévision conditionnelle, qui reflète l'appréciation de la Banque nationale concernant l'évolution des prix à la consommation avec un taux d'intérêt demeurant inchangé. La BNS permet ainsi au public de mieux évaluer si des mesures de politique monétaire pourraient s'avérer nécessaires à l'avenir. Si la prévision indique que le taux d'inflation devrait s'écarter de la zone assimilée à la stabilité des prix, une réponse à venir de la politique monétaire est probable. La prévision d'inflation publiée par la Banque nationale n'est pas comparable aux prévisions des banques ou des centres de recherche, qui intègrent généralement les anticipations de leurs auteurs en matière d'adaptation des taux d'intérêt.

Taux directeur de la BNS

La Banque nationale fixe le niveau de son taux directeur, qu'elle communique dans sa décision de politique monétaire. Elle vise à maintenir les taux d'intérêt à court terme du marché monétaire gagé à un niveau proche de celui de son taux directeur. Le plus représentatif des taux d'intérêt pour les prêts à court terme sur le marché gagé en francs est le SARON (Swiss Average Rate Overnight).

Influence sur les conditions monétaires

Pour assurer la stabilité des prix, la Banque nationale veille à ce que les conditions monétaires soient appropriées. Ces dernières sont déterminées par le niveau des taux d'intérêt et les cours de change. Une augmentation du niveau des taux ou une appréciation du franc se traduisent par un resserrement des conditions monétaires.

Une hausse des taux d'intérêt freine la demande de biens et services, d'où un repli de l'utilisation des capacités de production et un recul de l'inflation. Inversement, une baisse des taux d'intérêt stimule la demande globale, ce qui entraîne une plus forte utilisation des capacités de production et une accentuation de l'inflation.

Rôle du niveau des taux d'intérêt

La Banque nationale applique actuellement un taux d'intérêt négatif de $-0,75\%$ sur les avoirs à vue que détiennent auprès d'elle les banques et d'autres intervenants sur les marchés financiers. Elle contre ainsi les pressions à la hausse exercées sur le franc. Un faible niveau des taux d'intérêt en Suisse par rapport à l'étranger réduit l'attrait des placements en francs et donc les pressions à la hausse sur la monnaie helvétique. De plus, le taux d'intérêt négatif stimule les investissements. Afin de limiter au strict minimum la charge que représente le taux d'intérêt négatif pour les banques et les autres intervenants sur les marchés financiers qui détiennent des avoirs à vue auprès d'elle, la Banque nationale leur accorde des montants exonérés (voir chapitre 2.3, encadré «Modalités d'application du taux d'intérêt négatif et des montants exonérés»).

Taux d'intérêt négatif sur les avoirs à vue auprès de la BNS

Les cours de change influent eux aussi sur les conditions monétaires. Leur évolution a, tout comme les variations des taux d'intérêt, des conséquences sur la production et les prix. Alors qu'un repli du franc a un effet stimulant sur les prix, une appréciation exerce plutôt un effet modérateur, car elle entraîne une baisse des prix à l'importation des biens et des produits en amont.

Rôle des cours de change

Une politique monétaire indépendante axée sur l'objectif de stabilité des prix suppose un système de changes flottants. Cependant, afin d'assurer des conditions monétaires appropriées, la Banque nationale intervient au besoin sur le marché des changes en tenant compte de la situation pour l'ensemble des monnaies. Actuellement, la nécessité d'intervenir se fait surtout sentir lorsque l'appréciation du franc menace d'entraîner un renchérissement négatif persistant, c'est à dire une déflation. De telles interventions peuvent aussi servir à assurer des conditions du marché stables dans des périodes de forte incertitude.

Interventions sur le marché des changes

À l’instar de la stabilité des prix, la stabilité financière représente une condition essentielle à une croissance économique durable. La crise financière a montré que la stabilité des prix ne garantit pas forcément celle du système financier. C’est pourquoi les autorités disposent d’instruments macroprudentiels pouvant être utilisés de manière ciblée si des dysfonctionnements observés sur les marchés du crédit viennent à menacer la stabilité financière (voir chapitre 6).

Recherche

La recherche sert à l’accomplissement du mandat constitutionnel et légal de la Banque nationale. Elle améliore la compréhension de mécanismes économiques complexes, affine les méthodes d’analyse et fournit des bases précieuses pour les décisions de politique monétaire. La Banque nationale fait de la recherche dans des domaines qui présentent un lien avec ses tâches principales, en mettant l’accent sur la politique monétaire et la stabilité financière.

Les travaux de recherche et les études des collaboratrices et collaborateurs de la Banque nationale sont publiés dans les cahiers des séries SNB Working Papers ou, pour certains, dans des revues spécialisées. Le *SNB Research Report* présente chaque année un aperçu des travaux de recherche actuels.

La Banque nationale entretient des relations avec d’autres banques centrales, des universités et des instituts de recherche afin d’encourager l’échange des connaissances. À cette fin, elle organise régulièrement des conférences et des séminaires. Durant l’année sous revue, quatre conférences de recherche ont eu lieu en mode virtuel ou sous forme hybride. En outre, 20 séminaires de recherche et 19 séminaires Technology and Finance se sont déroulés en visioconférence.

1.2 ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE

Après une profonde récession en 2020, l'activité économique mondiale s'est redressée en 2021. Toutefois, elle est restée marquée par la pandémie de Covid-19. Compte tenu de la situation pandémique tendue, de nombreux pays ont appliqué des mesures d'endiguement de grande ampleur jusqu'au printemps. Ces mesures ont toutefois eu des conséquences moins lourdes sur l'activité que les dispositions prises au printemps 2020, lorsque le coronavirus commençait à se propager partout dans le monde. Non seulement elles étaient globalement moins sévères, mais les entreprises et les ménages ont mieux été à même de faire face à la situation. À l'approche de l'été, la situation pandémique s'est détendue dans de nombreuses régions. La vaccination a par ailleurs largement progressé. Beaucoup de pays ont une nouvelle fois assoupli les restrictions, ce qui a favorisé une forte croissance de l'économie mondiale au deuxième et au troisième trimestre. À partir de l'automne, cependant, le nombre de contaminations est rapidement reparti à la hausse dans plusieurs pays, rendant parfois de nouvelles restrictions nécessaires. Néanmoins, la reprise de l'économie mondiale s'est poursuivie au quatrième trimestre, mais à un rythme plus modéré.

Reprise mondiale

Le climat sur les marchés financiers s'est globalement amélioré malgré la pandémie. Cette évolution s'explique notamment par les progrès de la vaccination, qui ont permis une normalisation perceptible de l'économie, ainsi que par un vaste train de mesures budgétaires aux États-Unis. Soutenus par les bons résultats des entreprises, les indices boursiers mondiaux ont atteint de nouveaux pics. La volatilité des actions, mesurée à partir des prix des options, telle qu'elle est notamment reflétée par l'indice VIX aux États-Unis, a nettement diminué par rapport à l'année précédente. Du fait de l'amélioration de la propension au risque et de la hausse des anticipations d'inflation, les rendements des obligations d'État à dix ans ont eu tendance à augmenter dans les pays industrialisés.

Climat favorable sur les marchés financiers

Alors qu'ils s'étaient complètement rétablis dès fin 2020, les échanges internationaux n'ont progressé que modérément jusqu'à l'automne 2021. La demande mondiale de biens a certes continué d'augmenter, mais la production n'a pas pu y répondre. Les pénuries qui s'en sont suivies ont entraîné un allongement notable des délais de livraison et une hausse des prix des biens concernés. À partir de novembre, les échanges internationaux ont connu un net regain de vigueur, de sorte que leur volume en fin d'année dépassait de 7% celui de fin 2020.

Faible croissance du commerce mondial

Renchérissement des matières premières

Les prix des matières premières ont augmenté considérablement à la suite de la reprise de l'économie mondiale et en raison de l'offre restreinte. Les États membres de l'organisation des pays exportateurs de pétrole, Russie comprise (OPEP+), n'ont accru leur production de pétrole que dans une faible mesure, malgré la nette progression de la demande de brut. En novembre, le prix du baril de Brent a temporairement dépassé les 85 dollars des États-Unis; il n'avait plus atteint un tel niveau depuis mi-2018. À la fin de l'année, il était encore de près de 80 dollars des États-Unis, contre 50 dollars en janvier 2021. Les cours des métaux utilisés dans l'industrie ont enregistré une évolution similaire.

Reprise vigoureuse aux États-Unis

La profonde récession qui avait touché les États-Unis en 2020 a été suivie d'une reprise vigoureuse en 2021. En effet, le PIB a progressé de 5,7% et dépassé, dès le deuxième trimestre, son niveau d'avant la crise. Cette évolution s'explique non seulement par l'amélioration de la situation sanitaire, mais aussi par les mesures de politique monétaire et budgétaire prises depuis le début de la pandémie, qui ont soutenu l'activité. Cependant, des problèmes de livraison ont pesé sur la production industrielle au second semestre. La situation s'est globalement améliorée sur le marché du travail. En décembre, le taux de chômage s'établissait à 3,9%, contre 3,5% avant la pandémie. Toutefois, l'emploi s'inscrivait à un niveau nettement inférieur à celui observé avant la crise. Malgré la reprise, les capacités de production de l'économie demeuraient quelque peu sous-utilisées en moyenne annuelle.

Amélioration de la conjoncture dans la zone euro

La conjoncture s'est aussi améliorée dans la zone euro. Jusqu'à la fin de l'année, le PIB a retrouvé son niveau d'avant la crise. Au premier trimestre, l'activité a reculé. Puis, au deuxième et au troisième trimestre, elle a marqué une forte expansion à la suite d'une évolution favorable de la situation sanitaire. Ensuite, la reprise a perdu de sa vigueur. En effet, des problèmes de livraison ont entravé la production industrielle et le coronavirus s'est à nouveau propagé rapidement, de sorte que certains pays membres ont une fois encore renforcé leurs mesures d'endiguement. En moyenne annuelle, le PIB s'est accru de 5,2%, après avoir reculé de 6,5% en 2020. Le taux de chômage a baissé significativement pour s'établir à 7% en décembre, soit à un niveau inférieur à celui enregistré avant la crise.

Au Japon, le PIB a progressé de 1,7%, après avoir fléchi de 4,5% l'année précédente. L'activité économique a fortement fluctué durant l'année en raison de la succession de plusieurs vagues pandémiques, auxquelles les autorités ont répondu par des mesures d'endiguement. De plus, des problèmes d'approvisionnement ont affecté le secteur automobile, en particulier au second semestre. Dans ces circonstances, le PIB est resté, jusqu'à fin 2021, inférieur à son niveau d'avant la crise. Le taux de chômage s'élevait encore à 2,7% en décembre et dépassait ainsi d'un demi-point environ le taux enregistré avant la pandémie.

... et au Japon

Après s'être établi en 2020 à un niveau historiquement bas, à savoir 2,2%, le taux de croissance du PIB de la Chine a atteint 8,1% en 2021. Le PIB a connu une évolution volatile tout au long de l'année. Les mesures d'endiguement strictes mises en œuvre sur le plan régional conformément à la stratégie zéro Covid ont sans cesse entravé l'activité économique. De plus, des problèmes de livraison et des pannes de courant temporaires ont freiné l'activité industrielle. Par ailleurs, les réformes réglementaires mises en œuvre par le gouvernement, par exemple pour désendetter le secteur immobilier, ont ralenti la croissance économique. Le taux de chômage urbain n'a que peu varié. Il avait déjà retrouvé fin 2020 son niveau d'avant la crise, s'inscrivant à 5,2%.

Reprise modérée en Chine

L'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation s'est accélérée dans les pays industrialisés, dépassant parfois nettement, comme aux États-Unis, les niveaux visés par les banques centrales. Cette accélération s'explique en grande partie par la hausse des cours du pétrole. Le taux de l'inflation sous-jacente, laquelle exclut les prix de deux catégories de biens volatiles, à savoir l'énergie et les denrées alimentaires, a lui aussi marqué une progression. Celle-ci est essentiellement imputable à l'augmentation des prix qui avaient enregistré une baisse prononcée au début de la pandémie, en 2020. C'est notamment le cas pour les prix des transports aux États-Unis et pour ceux du tourisme dans la zone euro. La pénurie de certains biens, causée par les difficultés d'approvisionnement mondiales, a également contribué au renchérissement.

Accélération de l'inflation dans les pays industrialisés

Inflation aux États-Unis largement supérieure au niveau visé

Aux États-Unis, l'inflation a passé de 1,2% en 2020 à 4,7% en 2021. L'inflation sous-jacente s'est élevée à 3,6% en moyenne annuelle. Le déflateur de la consommation privée, soit l'indice des prix pour lequel la Réserve fédérale des États-Unis (Fed) vise une valeur de 2%, a aussi considérablement augmenté, dépassant nettement cette valeur et s'inscrivant à 5,8% en décembre. Même calculé sans les prix de l'énergie et des denrées alimentaires, lesquels sont très volatils, le déflateur s'établissait encore à 4,9% en décembre.

Regain d'inflation aussi dans la zone euro

Dans la zone euro, l'inflation annuelle a passé de 0,3% en 2020 à 2,6% en 2021. L'inflation sous-jacente a elle aussi augmenté, et son taux annuel s'est inscrit à 1,5%. Elle s'est considérablement accélérée à partir du printemps pour s'établir en fin d'année à 2,6%, un taux jamais enregistré dans la zone euro. Cette accélération de l'inflation est due aux facteurs mondiaux susmentionnés, mais également au relèvement, en Allemagne, de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), taxe qui avait été abaissée au second semestre 2020 dans le cadre d'une mesure provisoire.

Renchérissement négatif au Japon en raison d'un facteur exceptionnel

Au Japon par contre, les prix à la consommation ont affiché une légère baisse, reculant de 0,3% en moyenne annuelle, alors que l'année précédente, ils avaient stagné. L'inflation sous-jacente a été largement négative puisqu'elle s'est inscrite à -0,8% en moyenne annuelle. D'importantes réductions de prix enregistrées dans le domaine de la téléphonie mobile expliquent ce bas niveau. Le taux de renchérissement a fortement fluctué tout au long de l'année; fin 2021, il est remonté, porté par la hausse des prix de l'énergie, pour s'établir à 0,8%.

Faible inflation en Chine

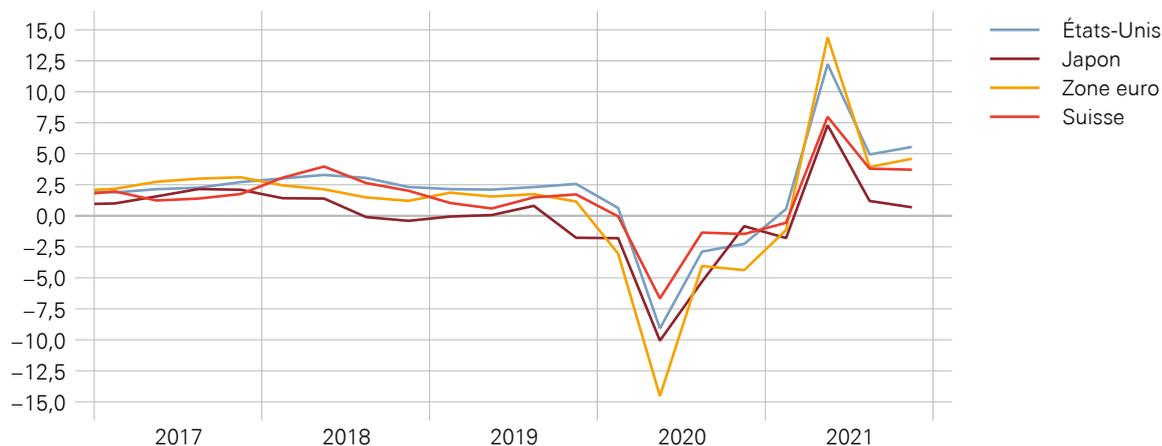
En Chine, les prix à la consommation ont augmenté de 0,9% en moyenne annuelle, contre 2,5% en 2020. La faiblesse de l'inflation est surtout imputable à la baisse des prix des denrées alimentaires. L'augmentation des prix des matières premières n'a que peu influé sur le renchérissement. L'inflation sous-jacente est demeurée à 0,8% en moyenne annuelle, plancher auquel elle s'inscrit depuis plusieurs années.

Premières dispositions pour sortir de la politique monétaire accommodante aux États-Unis

Eu égard à la reprise graduelle sur le marché du travail et au niveau élevé du renchérissement, la Fed a amorcé, vers la fin de l'année, la sortie de sa politique monétaire accommodante. Elle a ainsi réduit, depuis novembre, le volume de ses achats de titres en termes nets, et prévoit de cesser tout achat dès mars 2022. Elle n'a toutefois pas changé la marge de fluctuation de son taux directeur et l'a maintenue à 0%-0,25%.

CROISSANCE DU PIB

En termes réels, variation en % par rapport à l'année précédente



Sources: BNS, Refinitiv Datastream et SECO.

INFLATION

Prix à la consommation, variation en % par rapport à l'année précédente



Sources: OFS et Refinitiv Datastream.

Fin prévue du programme d'achats d'urgence face à la pandémie de la BCE

La Banque centrale européenne (BCE) a estimé que l'accélération du renchérissement observée dans la zone euro était passagère et n'a pas adapté ses taux directeurs, de sorte que le taux appliqué aux dépôts s'établissait toujours à -0,5%. Elle a par ailleurs maintenu le programme d'achats d'urgence face à la pandémie (*pandemic emergency purchase programme*, PEPP) qu'elle a mis en œuvre lors de la crise du coronavirus. Vers la fin de l'année, elle a néanmoins réduit quelque peu le volume des achats mensuels d'actifs et confirmé que le programme prendrait fin en mars 2022, comme prévu initialement. Par contre, elle compte poursuivre son programme ordinaire d'achats d'actifs (*asset purchase programme*, APP) jusqu'à ce qu'un relèvement des taux directeurs soit imminent. En ce qui concerne le volume des achats d'actifs, elle entend l'accroître temporairement au deuxième et au troisième trimestre 2022.

Objectif d'inflation de la BCE légèrement modifié

En juillet, la BCE a présenté les résultats de l'examen de sa stratégie de politique monétaire. Elle a annoncé qu'elle visait dorénavant à moyen terme une hausse des prix à la consommation de 2%. Jusque-là, l'objectif était une inflation inférieure à, mais proche de 2%. En outre, la BCE a l'intention d'accepter momentanément, si nécessaire, un taux de renchérissement légèrement supérieur à la cible.

Poursuite de la politique monétaire expansionniste au Japon

La Banque du Japon a poursuivi sa politique monétaire expansionniste jusqu'à la fin de l'année et a confirmé qu'elle était prête à prendre au besoin de nouvelles mesures d'assouplissement. Elle a maintenu le taux de dépôt à court terme à -0,1% et l'objectif de rendement des obligations d'État à dix ans, autour de 0%. Lors d'un réexamen de ses mesures de politique monétaire, elle a toutefois décidé en mars de procéder à plusieurs adaptations afin d'augmenter sa marge de manœuvre. Elle a ainsi modifié les règles régissant l'encouragement au crédit dans le but d'atténuer d'éventuels effets négatifs qu'une nouvelle baisse des taux pourrait avoir sur les banques.

Nouvel assouplissement de la politique monétaire en Chine

La Banque populaire de Chine a maintenu ses taux directeurs, mais en juillet et en décembre, elle a abaissé le taux des réserves minimales applicable aux banques d'un point de pourcentage au total. De plus, elle a soutenu les petites et moyennes entreprises en leur octroyant des aides au financement.

1.3 ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE EN SUISSE

Après le fléchissement enregistré l'année précédente, l'économie suisse a vite renoué avec la croissance. Si la deuxième vague de l'épidémie et les mesures d'endiguement ont fragilisé l'activité au premier trimestre, l'assouplissement des restrictions a permis au PIB de progresser fortement à partir du deuxième. Le secteur des services, fortement affecté par la pandémie, a enregistré une nette reprise, tout comme l'industrie, qui a bénéficié du renforcement de la demande extérieure. Au quatrième trimestre, la croissance du PIB s'est ralentie. Les entreprises ont dû faire face à des difficultés d'approvisionnement, qui n'ont toutefois que légèrement entravé la reprise. Sur le marché du travail, la situation s'est améliorée en cours d'année, avec des chiffres en net recul tant pour le chômage que pour le chômage partiel.

Reprise rapide
de la croissance

Selon les premières estimations du Secrétariat d'État à l'économie (SECO), le PIB a progressé de 3,7% en 2021, dépassant son niveau d'avant la crise, en 2019, de 1,2% en moyenne annuelle. La reprise a été plus rapide en Suisse que dans la moyenne des autres pays, même si le PIB est resté inférieur au niveau qu'on aurait pu escompter sans la pandémie.

Forte croissance du PIB

La reprise s'est accompagnée d'une meilleure utilisation des capacités de production, tant des machines et des équipements que de la main-d'œuvre. D'après les enquêtes réalisées auprès des entreprises, l'utilisation des capacités de production s'est accrue dans de nombreuses branches, même si elle est restée en deçà des niveaux d'avant la pandémie dans certaines branches des services, comme l'hôtellerie. L'écart de production, qui indique la différence – en pourcentage – entre le PIB et le potentiel de production de l'économie, était pratiquement comblé en fin d'année.

Écart de production
en voie d'être comblé

La création de valeur a augmenté dans les principales branches de l'économie, à l'exception du commerce de gros. Elle a particulièrement progressé dans l'industrie et le commerce de détail, tous deux ayant bénéficié du déplacement de la demande, provoqué par la pandémie, des services vers les biens. Fin 2021, la création de valeur n'avait toutefois pas encore retrouvé son niveau d'avant la pandémie dans les branches particulièrement touchées par la crise, comme l'hébergement et la restauration, les transports et les services à la personne.

Croissance enregistrée dans
l'ensemble des branches

Reprise de la consommation privée

Après un recul historique l'année précédente, la consommation privée s'est redressée. Les mesures d'endiguement de la pandémie ont toutefois encore eu un fort impact sur son évolution: au premier trimestre, la fermeture des restaurants, des commerces non essentiels, des lieux de loisirs et des établissements culturels a ainsi entraîné une chute de la consommation privée. Par la suite, la levée progressive des mesures sanitaires a permis un retour à la normale et, fin 2021, la consommation privée a dépassé son niveau d'avant la crise, sauf dans certaines branches comme les restaurants et les hôtels, les transports, les loisirs et la culture. Le taux d'épargne estimé était plus élevé qu'avant la pandémie.

Forte croissance de la consommation publique

Alimentée par les achats exceptionnels de tests et de vaccins, la consommation publique s'est de nouveau fortement accrue.

Nette progression des exportations de biens

Sur fond de reprise de l'économie mondiale, les exportations ont fortement progressé. Celles de biens ont considérablement augmenté dans de nombreuses branches. Les exportations de services aussi se sont nettement relevées, même si elles sont restées en deçà de leur niveau d'avant la crise en moyenne annuelle, notamment en raison des restrictions de voyage et des changements de comportement, qui ont affecté le tourisme et les transports.

Hausse des investissements en biens d'équipement...

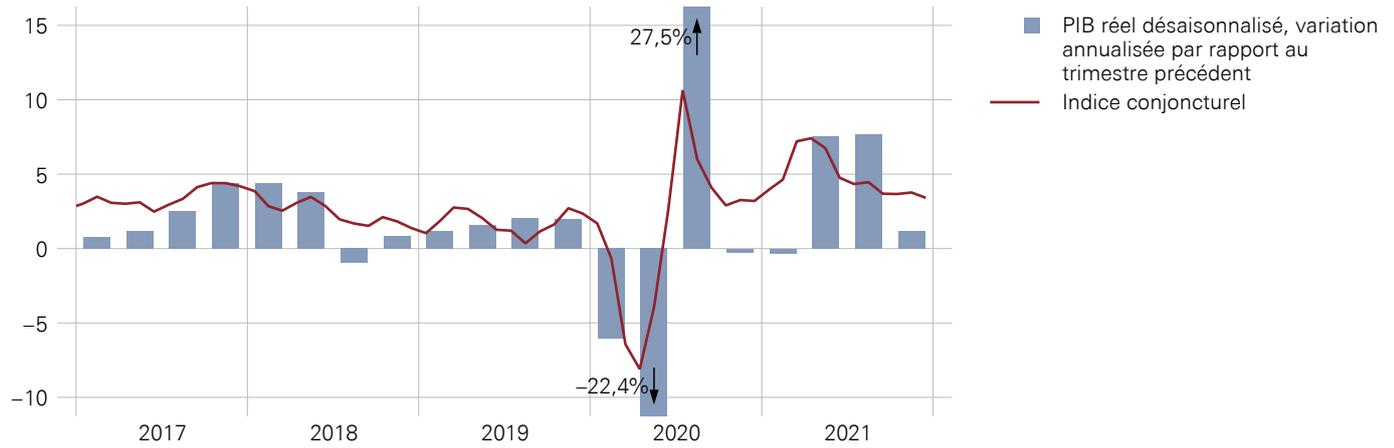
La reprise économique en Suisse et à l'étranger, la meilleure utilisation des capacités de production et les conditions de financement favorables ont incité les entreprises à augmenter leurs investissements en machines et en équipements. En dépit des difficultés d'approvisionnement touchant certains biens importés, les dépenses en biens d'équipement ont dépassé leur niveau d'avant la crise.

... et dans la construction

Après la fermeture temporaire de certains chantiers en 2020, due à la pandémie, les investissements dans la construction ont quelque peu repris. En dépit d'une augmentation de la demande de logements en propriété, ils ont stagné toute l'année, et le nombre de logements vacants a reculé pour la première fois depuis 2009.

INDICE CONJONCTUREL BNS ET CROISSANCE DU PIB

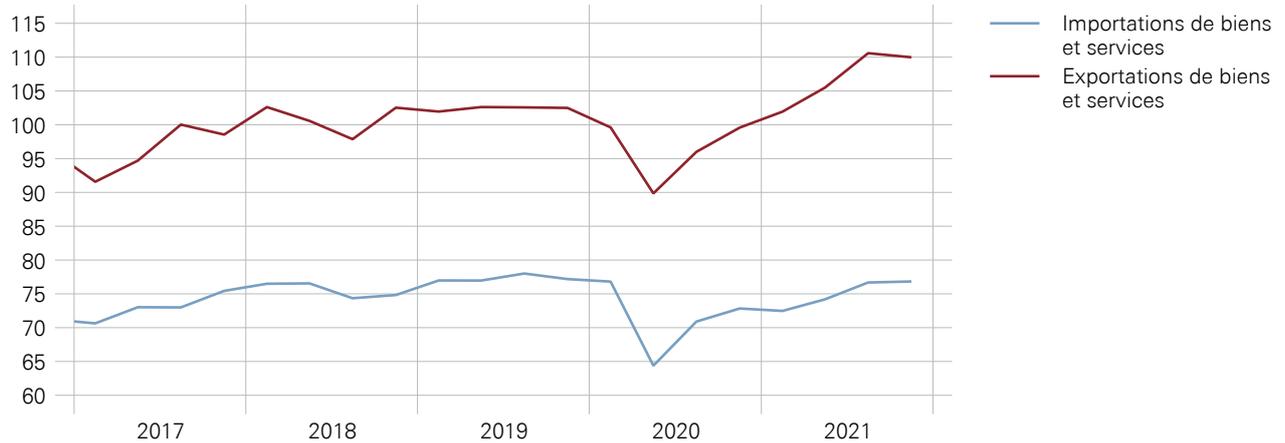
En %



Sources: BNS et SECO.

COMMERCE EXTÉRIEUR

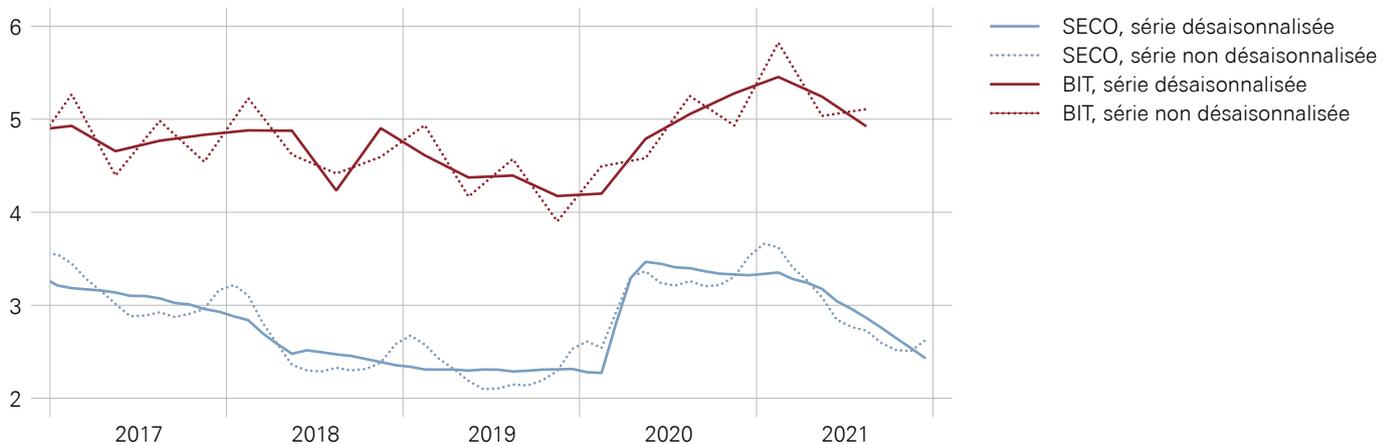
En milliards de francs; en termes réels, séries désaisonnalisées



Source: SECO.

TAUX DE CHÔMAGE

En %



Sources: OFS et SECO.

Recul du chômage	<p>La reprise de l'activité économique s'est également reflétée sur le marché du travail. Le nombre de chômeurs enregistrés auprès des offices régionaux de placement (ORP) a nettement diminué au cours de l'année. Le taux de chômage calculé par le SECO sur la base des chiffres fournis par les ORP est passé de 3,3% en janvier à 2,4% en décembre, soit à peine plus qu'avant la crise (2,3%). Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT), calculé par l'Office fédéral de la statistique (OFS), a également enregistré un net recul, passant de 5,5% en janvier à 4,9% au troisième trimestre. Avant la crise, il s'élevait à 4,1%. Le taux de chômage au sens du BIT repose sur une enquête réalisée tous les trimestres auprès des ménages. Incluant les personnes sans emploi qui ne sont pas ou plus inscrites auprès d'un ORP, il est généralement plus élevé que celui établi par le SECO.</p>
Hausse de l'emploi	<p>Le nombre des emplois a également augmenté à partir du printemps. Après avoir affiché un léger repli l'année précédente, il a progressé de 0,8% en moyenne annuelle. L'amélioration constatée a concerné aussi bien la construction et l'industrie manufacturière que les services.</p>
Net recul du chômage partiel	<p>La reprise observée sur le marché du travail s'est accompagnée d'un nouveau recul du chômage partiel. D'après les calculs provisoires du SECO, le nombre de bénéficiaires a nettement fléchi, passant de 510 000 à 40 000 personnes entre janvier et décembre. À la fin de l'année, à peine 1% des personnes actives étaient donc encore au chômage partiel.</p>
Augmentation de la masse salariale en termes réels	<p>La masse salariale en termes réels, qui se compose des salaires versés et des indemnités en cas de réduction des horaires de travail (RHT), a augmenté de 2%. Bien que les indemnités pour RHT aient reculé par rapport à 2020, elles s'élevaient encore à environ 1% du total de la masse salariale, soit 4 milliards de francs (chiffre provisoire).</p>

PRODUIT INTÉRIEUR BRUT EN TERMES RÉELS

Variation en % par rapport à l'année précédente

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Consommation privée	1,6	1,2	0,7	1,4	-3,7	2,6
Consommation publique	0,4	0,6	1,0	0,7	3,5	2,7
Formation brute de capital fixe	2,9	3,6	1,3	0,6	-1,8	0,3
Constructions	-0,2	1,5	0,0	-0,9	-0,4	1,3
Biens d'équipement	4,9	4,9	2,1	1,4	-2,5	4,0
Demande intérieure finale¹	1,8	1,8	0,9	1,1	-2,2	2,7
Exportations de biens et de services ¹	6,8	3,4	4,9	1,5	-5,6	11,4
Demande globale¹	2,6	2,2	3,1	1,5	-4,1	4,2
Importations de biens et de services ¹	4,0	3,8	3,6	2,3	-8,0	5,4
Produit intérieur brut	2,0	1,6	2,9	1,2	-2,4	3,7

¹ Hors objets de valeur (or non monétaire et autres métaux précieux, pierres gemmes, objets d'art et antiquités).

Sources: OFS et SECO.

La conjoncture vue par les entreprises

La Banque nationale fonde son appréciation de la situation économique sur un large éventail d'informations. Celles-ci proviennent notamment des entretiens que les déléguées et délégués aux relations avec l'économie régionale mènent tous les trimestres auprès de plus de deux cents entreprises exerçant leur activité dans différentes branches. Le compte rendu de ces discussions est systématiquement récapitulé dans le chapitre «Signaux conjoncturels» du *Bulletin trimestriel* de la Banque nationale.

Au début de l'année, la pandémie et les mesures prises pour l'enrayer étaient au centre des entretiens. L'activité a globalement reculé, mais nettement moins que lors de la première vague, au printemps 2020. Cela s'explique notamment par le fait que les entreprises étaient mieux préparées à faire face aux mesures d'endigement, que moins de branches étaient directement touchées et que la demande mondiale s'inscrivait à un niveau plus élevé. Les fermetures et les restrictions ordonnées par les pouvoirs publics ont surtout freiné le secteur des services; dans l'industrie, en revanche, la marche des affaires a continué à légèrement s'améliorer.

Au deuxième trimestre, les entretiens ont indiqué que l'activité s'était redressée et que les chiffres d'affaires étaient nettement remontés, grâce notamment à l'assouplissement des mesures d'endiguement et à un contexte économique favorable à l'échelle mondiale. L'utilisation des capacités techniques de production et des infrastructures est néanmoins restée en deçà de son niveau habituel. En outre, les difficultés d'approvisionnement se sont exacerbées. Alors qu'elles touchaient essentiellement les composants électroniques en début d'année, elles se sont étendues à un large éventail de matières premières et de produits intermédiaires au cours du deuxième trimestre.

Les entretiens ont fait apparaître une poursuite de la reprise au troisième trimestre. Dans le secteur des services, l'assouplissement progressif des mesures d'endiguement s'est traduit par une nette hausse des chiffres d'affaires, surtout pour les entreprises directement concernées. Dans le même temps, l'industrie a bénéficié d'une demande soutenue en provenance des États-Unis et de la plupart des pays d'Europe. En revanche, la marche des affaires avec la Chine n'était plus perçue comme aussi dynamique qu'aux trimestres précédents. Les entreprises continuaient à mentionner le fait que les difficultés d'approvisionnement restaient un problème, auquel venait de plus en plus s'ajouter celui du recrutement de personnel qualifié.

Au quatrième trimestre, les entreprises interrogées ont fait part d'un léger ralentissement de la croissance. Toutes branches confondues, les prestataires de service ont relaté une évolution positive. Dans l'industrie, les pertes de production dues aux difficultés d'approvisionnement persistantes n'ont pas toujours pu être évitées, mais les chiffres d'affaires ont globalement continué à progresser grâce au dynamisme des exportations. La recrudescence des cas de Covid-19 et la découverte d'un nouveau variant fin novembre ont accentué l'incertitude sur l'évolution de la pandémie. Malgré tout, les entreprises étaient globalement confiantes dans l'évolution de l'activité pour les trimestres à venir. Compte tenu des faibles hausses de salaire accordées en 2021, de l'accélération de l'inflation et des tensions croissantes observées sur le marché du travail, elles tablaient sur une progression des salaires un peu plus forte, mais toujours modérée, pour 2022.

**Accentuation du
renchérissement pour
l'offre totale**

Le renchérissement calculé sur la base de l'indice des prix de l'offre totale (qui agrège l'indice des prix à la production et celui des prix à l'importation) a continuellement augmenté en 2021, pour s'établir à 2,7% en moyenne annuelle, contre -3% en 2020. C'est principalement l'inflation liée au prix des produits pétroliers et à celui des matières premières et fournitures qui a fortement progressé. Il est d'ailleurs à noter que la hausse du prix de ces dernières semble résulter des difficultés d'approvisionnement observées à l'échelle mondiale.

Le renchérissement annuel mesuré par l'IPC a lui aussi constamment augmenté, passant de $-0,4\%$ au premier trimestre à $1,4\%$ au quatrième. À partir du deuxième trimestre, il s'est de nouveau situé dans la zone assimilée à la stabilité des prix et a atteint en moyenne $0,6\%$ en 2021, contre $-0,7\%$ en 2020. Cette augmentation s'explique notamment par la hausse marquée du prix des biens et services importés.

Renchérissement de nouveau positif

Cette dernière est ainsi passée de $-1,3\%$ au premier trimestre à $3,7\%$ au quatrième, surtout à cause du renchérissement significatif des produits pétroliers. De plus, les prix de certains biens importés concernés par des difficultés d'approvisionnement ont également augmenté. Par ailleurs, les prix des voyages à forfait internationaux et des transports aériens se sont stabilisés après avoir chuté en 2020 en raison de la pandémie.

Le renchérissement des biens et services suisses s'est également accru en 2021, passant de $-0,2\%$ au premier trimestre à $0,7\%$ au quatrième. Cette progression s'explique principalement par la hausse marquée du prix des services liés au tourisme. En revanche, la hausse annuelle moyenne des loyers est demeurée au même niveau qu'en 2020, soit $0,9\%$.

Les fluctuations de certaines composantes de l'IPC peuvent avoir une incidence marquée à court terme sur le renchérissement global mesuré par l'indice. Pour analyser l'évolution des prix à long terme et calculer l'inflation sous-jacente, la Banque nationale recourt donc à une moyenne tronquée, qui élimine les valeurs extrêmes. Pour ce faire, elle exclut chaque mois du panier de l'IPC les 15% des biens et services dont le prix a le plus fortement augmenté par rapport au même mois de l'année précédente, et les 15% dont le prix a le plus fortement baissé. Ainsi calculée, l'inflation sous-jacente a légèrement progressé en 2021 pour s'élever en moyenne à $0,4\%$, contre $0,1\%$ en 2020.

Légère accélération de l'inflation sous-jacente

En matière d'inflation, les anticipations telles qu'elles ressortent des enquêtes menées tout au long de l'année sont restées dans la zone assimilée à la stabilité des prix, tant à court terme que sur un horizon de moyen ou long terme. La BNS assimile la stabilité des prix à une hausse annuelle de l'IPC de moins de 2% . Si, en cours d'année, les anticipations d'inflation à court terme ont augmenté, celles à plus long terme ont à peine varié.

Anticipations d'inflation s'inscrivant dans la plage de stabilité des prix

INDICE SUISSE DES PRIX À LA CONSOMMATION

Variation en % par rapport à l'année précédente

	2020	2021	T1	T2	T3	2021 T4
Indice total	-0,7	0,6	-0,4	0,5	0,8	1,4
Biens et services suisses	0,0	0,3	-0,2	0,2	0,5	0,7
Biens	0,0	0,0	0,0	-0,3	0,0	0,2
Services	0,0	0,4	-0,2	0,3	0,6	0,9
Services privés (hors loyers)	-0,4	0,3	-0,6	0,3	0,5	0,9
Loyers	0,9	0,9	0,4	0,7	1,1	1,3
Services publics	-0,8	-0,1	-0,3	-0,3	0,1	0,0
Biens et services importés	-2,9	1,5	-1,3	1,5	2,0	3,7
Hors produits pétroliers	-1,4	-0,4	-1,2	-0,5	-0,4	0,5
Produits pétroliers	-13,7	17,9	-1,3	19,2	23,7	32,3
Inflation sous-jacente						
Moyenne tronquée	0,1	0,4	0,1	0,3	0,5	0,7

Sources: OFS et BNS.

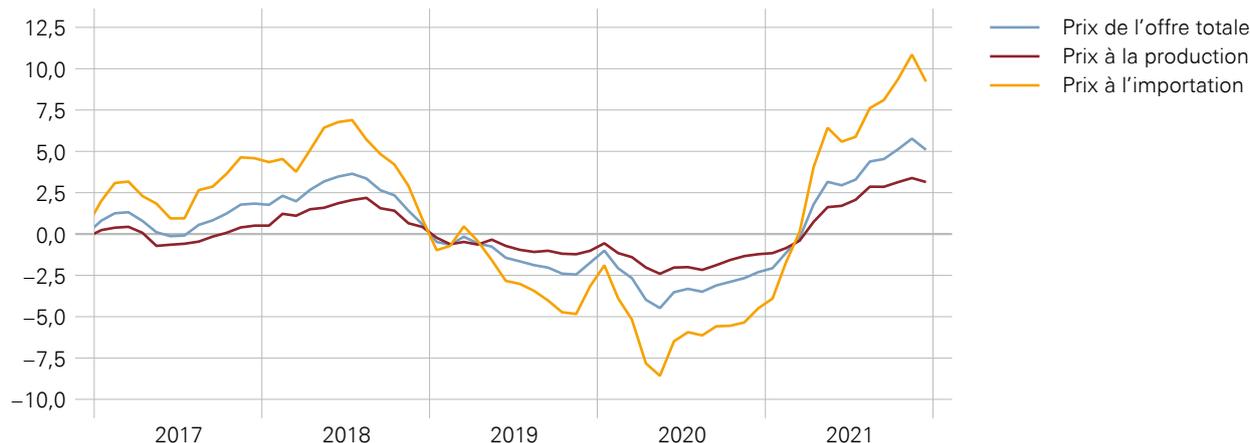
1.4 POLITIQUE MONÉTAIRE EN 2021

Poursuite de la politique monétaire expansionniste

La Banque nationale a maintenu le cap expansionniste de sa politique monétaire en 2021. Elle a ainsi contribué à la poursuite du redressement économique après la récession entraînée par la pandémie de Covid-19 et par les mesures d'endiguement. La Banque nationale a laissé son taux directeur inchangé à -0,75% et est intervenue au besoin sur le marché des changes. Le franc s'est maintenu à un niveau élevé. Il a subi par moments des pressions à la hausse. Face à l'augmentation des prix en Suisse et compte tenu de l'accentuation de l'inflation à l'étranger, la Banque nationale a laissé le franc s'apprécier quelque peu. En rendant les importations moins chères, le renforcement du franc a atténué la hausse des prix en Suisse et ainsi contribué à leur stabilité. L'inflation est restée modérée, et les prévisions d'inflation publiées chaque trimestre par la Banque nationale indiquaient que la stabilité des prix pouvait être maintenue à moyen terme avec un taux directeur inchangé. Dans l'ensemble, une politique monétaire expansionniste est restée nécessaire pour assurer des conditions monétaires appropriées.

PRIX DE L'OFFRE TOTALE (PRIX À LA PRODUCTION ET À L'IMPORTATION)

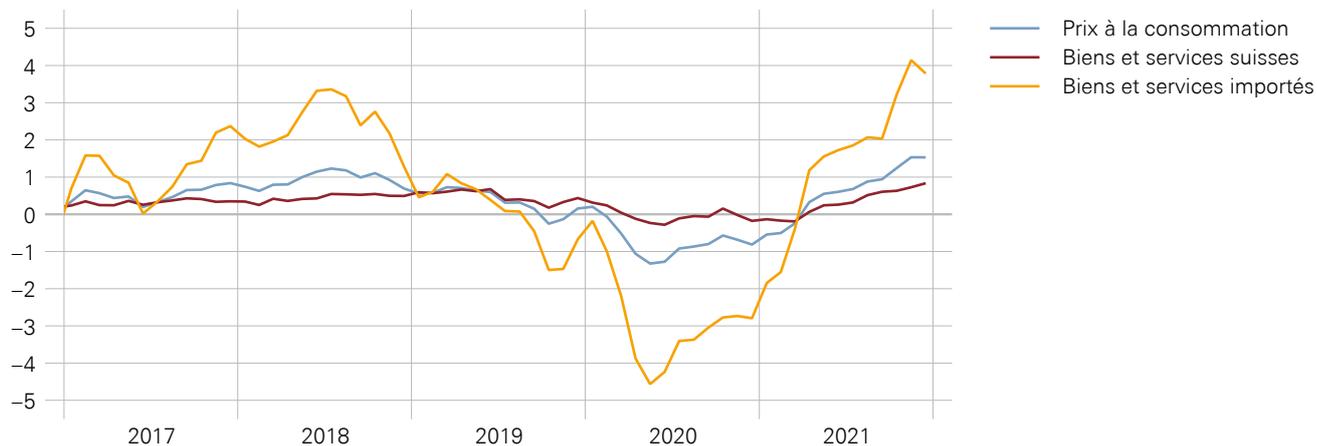
Variation en % par rapport à l'année précédente



Source: OFS.

PRIX À LA CONSOMMATION

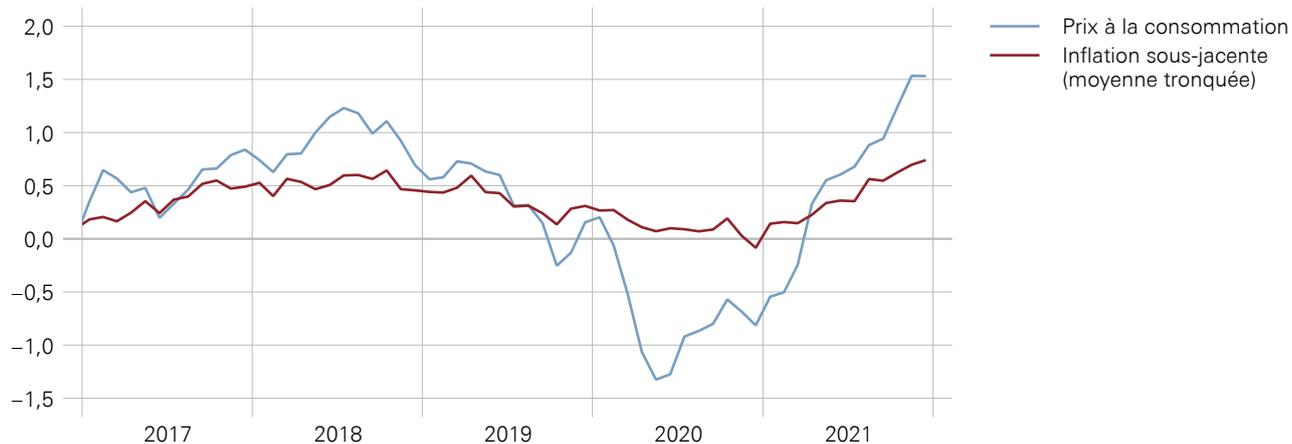
Variation en % par rapport à l'année précédente



Source: OFS.

INFLATION SOUS-JACENTE

Variation en % par rapport à l'année précédente



Sources: BNS et OFS.

Taux d'intérêt du marché monétaire proches du taux directeur de la BNS

La Banque nationale vise à maintenir les taux d'intérêt à court terme du marché monétaire gagé à un niveau proche de celui de son taux directeur. Pour ce faire, elle applique un taux d'intérêt négatif aux avoirs à vue que les banques et d'autres intervenants sur les marchés financiers détiennent à la BNS et qui dépassent un certain montant exonéré. Le taux d'intérêt négatif s'inscrit à $-0,75\%$ et correspond au taux directeur de la BNS. Le SARON, qui est le taux d'intérêt le plus représentatif pour les prêts à court terme en francs, s'inscrivait en 2021 à un niveau légèrement supérieur à celui du taux directeur de la BNS. Le bas niveau des taux d'intérêt a contribué à la reprise économique en assurant des conditions de financement avantageuses pour les entreprises et les collectivités publiques.

Écart de taux stable vis-à-vis de la zone euro et des États-Unis

Comme la Banque nationale, la BCE et la Fed ont maintenu leurs taux directeurs inchangés. Le taux appliqué aux opérations principales de refinancement et le taux de la facilité de dépôts de la BCE s'inscrivaient à respectivement 0% et $-0,5\%$, tandis que la marge de fluctuation assignée par la Fed à son taux directeur, le *federal funds rate*, était comprise entre 0% et $0,25\%$. Les écarts entre les taux à court terme en francs et ceux en euros et en dollars des États-Unis sont ainsi demeurés quasiment inchangés. Mesurés par les taux OIS (*overnight index swap*) à un mois, les taux d'intérêt à court terme en euros et en dollars étaient en moyenne supérieurs de respectivement $0,15$ et $0,8$ point environ au taux correspondant en francs.

Hausse des rendements sur le marché des capitaux

Contrairement aux taux d'intérêt sur le marché monétaire, les taux d'intérêt à long terme sur le marché des capitaux étaient plus élevés fin 2021 qu'un an auparavant à l'échelle mondiale. En comparaison historique, ils sont toutefois demeurés bas. L'amélioration des perspectives économiques suite aux programmes de vaccination et aux phases de détente enregistrées sur le front de la pandémie, ainsi que la progression des anticipations d'inflation ont entraîné une hausse des rendements. Les nouvelles relatives à la pandémie ont suscité l'incertitude et donné lieu à de nombreuses phases de volatilité sur le marché des capitaux. Les rendements des emprunts de la Confédération ont évolué de façon similaire à ceux de leurs équivalents étrangers. Leur augmentation a toutefois été un peu moins prononcée du fait de la stabilité des anticipations d'inflation en Suisse. Le rendement des obligations à dix ans de la Confédération est ainsi passé de $-0,5\%$ début 2021 à $-0,1\%$ en fin d'année. Du fait de la hausse des rendements à long terme, la courbe des rendements était un peu plus raide en fin d'année 2021 qu'un an auparavant.

TAUX DIRECTEUR DE LA BNS ET SARON

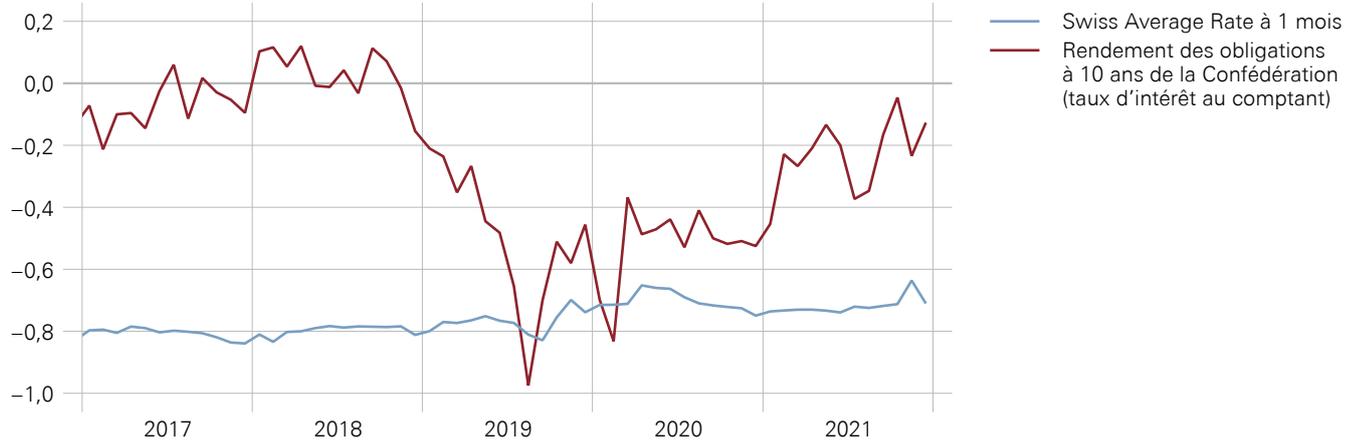
Valeurs de fin de journée en %; dates des examens trimestriels



Sources: BNS et SIX Swiss Exchange SA.

TAUX D'INTÉRÊT SUR LES MARCHÉS MONÉTAIRE ET DES CAPITAUX

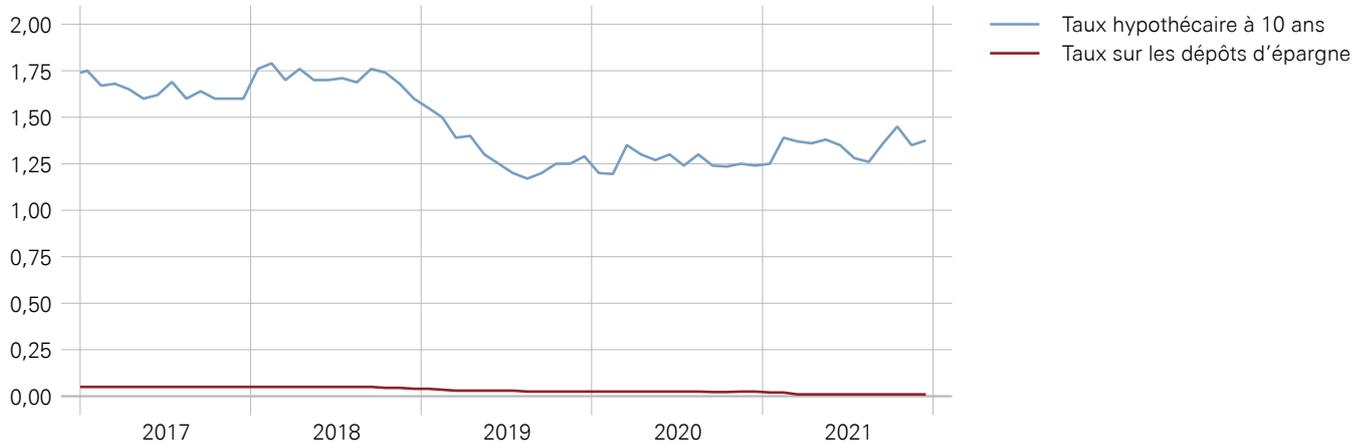
Moyennes mensuelles, en %



Sources: BNS et SIX Swiss Exchange.

TAUX D'INTÉRÊT BANCAIRES

Valeurs en fin de mois, en %



Source: BNS.

Taux d'intérêt stables pour les prêts et les dépôts

Les taux d'intérêt publiés pour les nouveaux prêts hypothécaires sont demeurés stables et bas toute l'année. Le taux d'intérêt de référence déterminant pour la fixation des loyers s'est maintenu à 1,25%. Il correspond au taux d'intérêt moyen, pondéré en fonction du volume, de l'ensemble des prêts hypothécaires en cours qui concernent un gage immobilier situé en Suisse, arrondi au quart de point le plus proche. Les taux d'intérêt appliqués aux dépôts sont eux aussi restés quasiment inchangés. Les banques ont certes appliqué dans certains cas une rémunération négative aux dépôts à terme, mais les taux d'intérêt moyens pour les comptes courants et les dépôts d'épargne de la clientèle privée étaient en permanence légèrement supérieurs à zéro.

Interventions sur le marché des changes

Lors de ses examens trimestriels de la situation économique et monétaire, la Banque nationale a régulièrement réaffirmé sa disposition à intervenir au besoin sur le marché des changes afin de contrer les pressions à la hausse sur le franc. Avec les interventions sur le marché des changes et le taux d'intérêt négatif, la Banque nationale a continué de disposer, en 2021, d'instruments efficaces pour assurer des conditions monétaires appropriées. Par rapport à l'année précédente, la BNS a toutefois dû intervenir moins souvent et de façon nettement moins marquée. Au cours de l'année, elle a acquis des devises pour un montant de 21,1 milliards de francs (contre 109,7 milliards l'année précédente).

Niveau élevé du franc

En termes nominaux, la valeur extérieure du franc pondérée par le commerce extérieur a sensiblement baissé au premier trimestre, dans un contexte de programmes de vaccination menés à l'échelle mondiale et d'une baisse de l'incertitude. Dans les trimestres qui ont suivi, le franc s'est toutefois de nouveau apprécié, de sorte que l'indice du cours de change en données nominales pondérées par le commerce extérieur s'inscrivait fin 2021 à un niveau plus élevé qu'en janvier (+1,3%). Au cours de l'année, le franc s'est apprécié de 4,3% par rapport à l'euro, mais il s'est déprécié de 3,6% face au dollar des États-Unis et de 2,5% vis-à-vis de la livre sterling. Si la valeur extérieure du franc a légèrement augmenté en termes nominaux, elle a baissé d'environ 2,2% sur la même période en termes réels pondérés par le commerce extérieur. Comparé à sa moyenne de long terme, le franc s'inscrit toujours à un niveau élevé.

COURS DU DOLLAR ET DE L'EURO EN FRANC

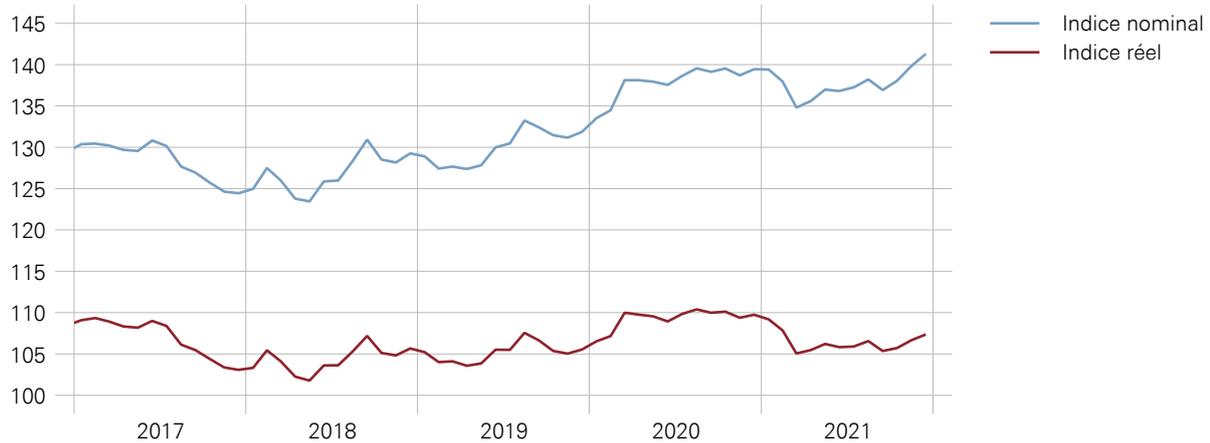
Moyennes mensuelles



Source: BNS.

COURS DU FRANC, PONDÉRÉ PAR LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Indice, moyenne depuis 1990 = 100



Source: BNS.

COURS DE DIVERSES MONNAIES, PONDÉRÉS PAR LE COMMERCE EXTÉRIEUR

En termes réels; 61 pays; indice, moyenne depuis 1990 = 100



Sources: BNS et BRI.

**Faible progression
de la monnaie centrale**

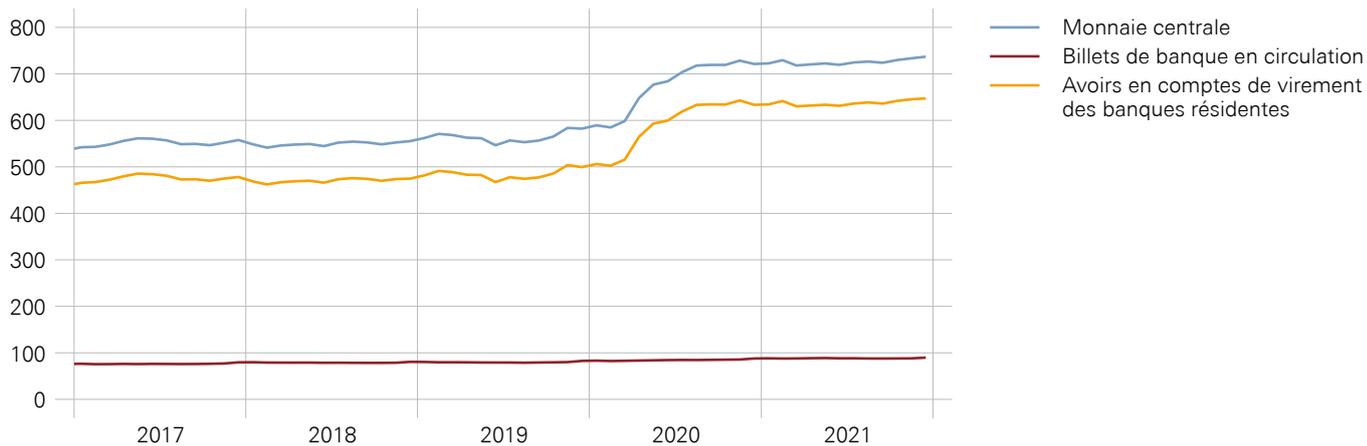
La monnaie centrale, soit les billets de banque en circulation et les avoirs à vue que les banques résidentes détiennent à la BNS, n'a que légèrement augmenté en 2021 (+2,2%). L'année précédente, les interventions sur le marché des changes, le recours à la FRC et les pensions de titres conclues par la BNS avaient entraîné une augmentation de 23,9% de la monnaie centrale. Les liquidités excédentaires, soit la différence entre les liquidités détenues par les banques (billets, pièces et avoirs à vue à la BNS) et les réserves minimales requises conformément aux dispositions légales (voir chapitre 2.4), n'ont guère changé. Elles restent ainsi à un niveau très élevé. Tant que la croissance du crédit n'enregistre pas d'accélération marquée, cela n'entraîne toutefois pas de risque d'inflation. Les instruments dont dispose la Banque nationale suffisent en outre pour résorber rapidement, en cas de besoin, de grands volumes de liquidités.

**Progression modérée
des agrégats monétaires
et des prêts bancaires**

Les agrégats monétaires ont augmenté plus faiblement pendant l'exercice sous revue qu'en 2020. Fin 2021, les agrégats monétaires larges, c'est-à-dire M2 (numéraire en circulation, dépôts à vue, comptes de transactions et dépôts d'épargne) et M3 (M2 plus dépôts à terme) étaient respectivement supérieurs de 1,5% et 1,4% à leur niveau de fin 2020. Du fait des liquidités créées par les prêts-relais Covid-19, les agrégats M2 et M3 s'étaient respectivement accrus de 6% et de 6,5% en 2020. L'expansion des prêts bancaires accordés à des résidents s'est aussi poursuivie en 2021. Fin 2021, les prêts hypothécaires, qui représentent 85% des prêts octroyés par les banques, étaient supérieurs de 3,3% au niveau qui était le leur un an auparavant, soit une croissance un peu plus forte que l'année précédente (3,2%). Les autres prêts bancaires, dont la croissance de 6,7% en 2020 avait largement résulté des prêts-relais Covid-19, se sont accrus de 2,9% en 2021. Cette évolution est essentiellement due à une augmentation des prêts en monnaies étrangères. En 2021, le volume des autres prêts en francs est resté quasiment inchangé par rapport à l'année précédente, ce qui s'explique en partie par les premiers remboursements de prêts-relais Covid-19.

MONNAIE CENTRALE ET COMPOSANTES

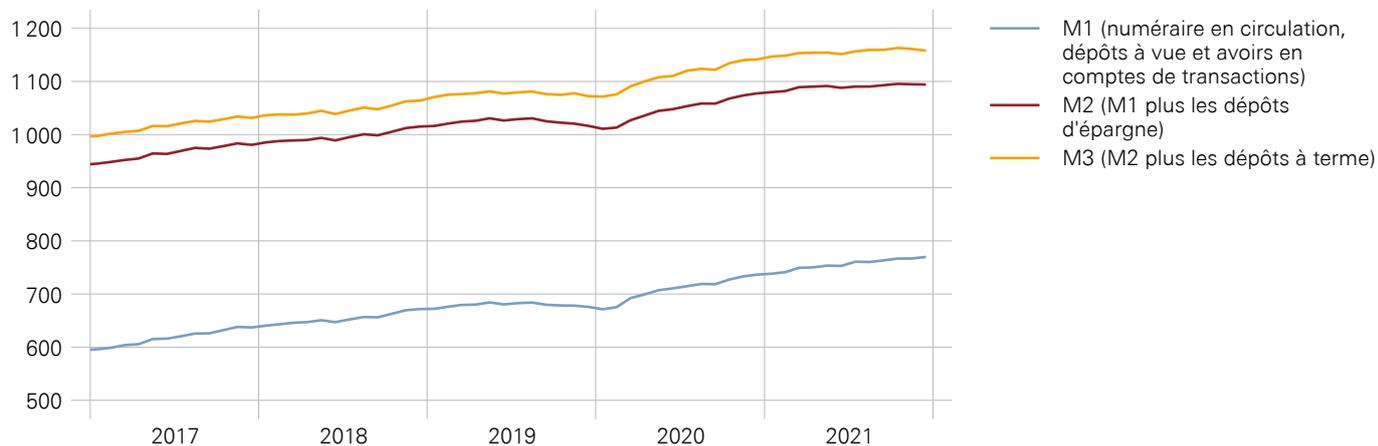
Moyennes mensuelles, en milliards de francs



Source: BNS.

NIVEAU DES AGRÉGATS MONÉTAIRES

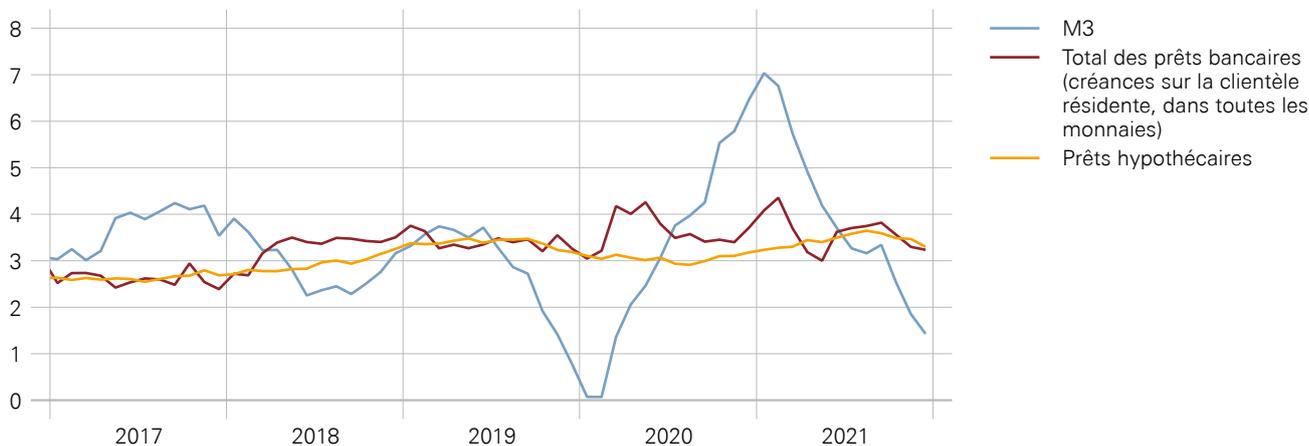
Valeurs en fin de mois, en milliards de francs



Source: BNS.

CROISSANCE DE M3 ET DES AGRÉGATS DE CRÉDIT

Variation en % par rapport à l'année précédente



Source: BNS.

Remboursements des prêts-relais Covid-19

Entre le 26 mars et le 31 juillet 2020, les entreprises pouvaient solliciter des prêts gagés par la Confédération en vue de remédier aux pénuries de liquidités entraînées par la pandémie. Ces prêts-relais Covid-19 étaient accordés par les banques, alors que la Confédération et les cantons se portaient garants en cas de défaut et que la BNS permettait aux banques, via la nouvelle FRC, de refinancer les prêts à son taux directeur de $-0,75\%$. Au total, 137 852 prêts-relais ont été octroyés pour un volume de 16,9 milliards de francs. Fin 2021, 15% de l'ensemble des prêts Covid-19 avaient été entièrement remboursés, ce qui correspondait à 26% du volume des fonds prêtés.

Scénario retenu pour l'économie mondiale

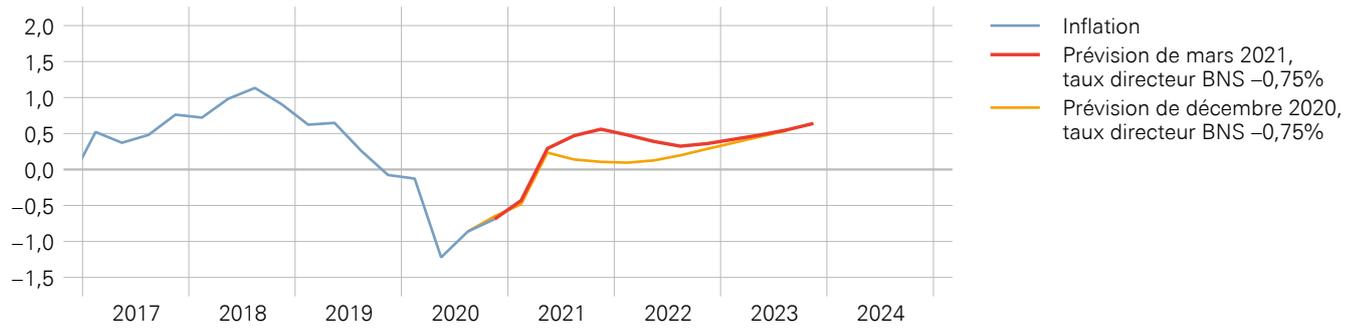
Les prévisions d'inflation conditionnelles publiées par la Banque nationale en mars, en juin, en septembre et en décembre dans le cadre de ses examens trimestriels de la situation économique et monétaire reposent sur des scénarios relatifs à l'économie mondiale. Elles intègrent par ailleurs une hypothèse pour le cours du pétrole sur le marché, qui correspond environ au prix du baril de Brent de la mer du Nord lors de l'établissement de la prévision. À la suite de la récession de l'économie mondiale du fait de la pandémie en 2020, la Banque nationale tablait en décembre 2020 sur une reprise et sur une croissance de l'ordre de 6,8% à l'échelle de la planète pour l'année 2021. Cette prévision a été revue à la hausse en mars, dans le contexte des programmes de vaccination menés au niveau mondial et de l'effet de soutien apporté par les mesures monétaires et budgétaires. Durant le reste de l'année, la Banque nationale a revu légèrement à la baisse sa prévision de croissance pour l'économie mondiale en 2021. Au mois de décembre, elle anticipait une poursuite de la reprise de l'économie mondiale au cours de l'année 2022.

Prévision de croissance pour la Suisse

Pour la Suisse, la Banque nationale tablait fin 2020 sur une croissance du PIB comprise entre 2,5% et 3% en 2021. Cette prévision reflétait le redressement escompté à la suite du recul de la production dû à la pandémie. En mars 2021, la Banque nationale a confirmé cette appréciation. Après un redressement du PIB meilleur que prévu au premier trimestre, la BNS a d'abord relevé sa prévision de croissance à 3,5% en juin avant de la rabaisser à 3% en septembre. Au troisième trimestre, le PIB réel a progressé au-delà des attentes et dépassé pour la première fois son niveau d'avant la crise. Dans ce contexte, la Banque nationale a revu à la hausse en décembre sa prévision de croissance pour l'année 2021 et l'a portée à 3,5%. Pour 2022, elle tablait alors sur une croissance d'environ 3%.

PRÉVISION D'INFLATION CONDITIONNELLE DE MARS 2021

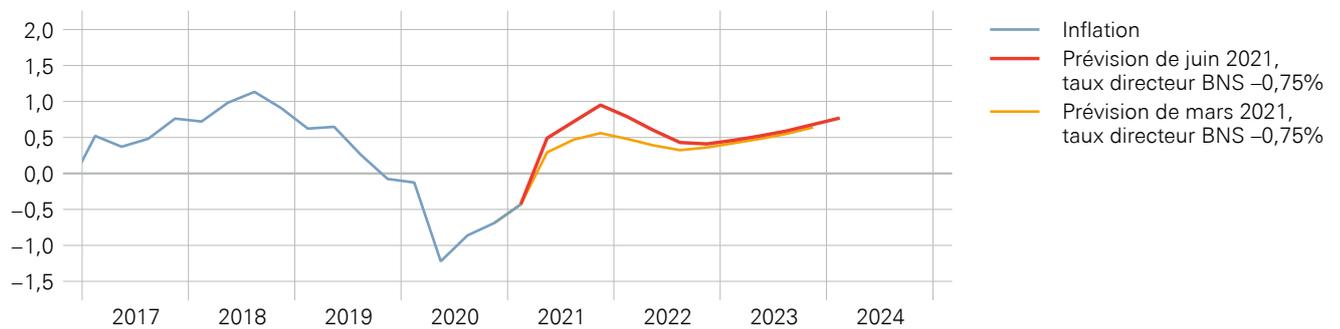
Variation en % de l'indice suisse des prix à la consommation par rapport à l'année précédente



Sources: BNS et OFS.

PRÉVISION D'INFLATION CONDITIONNELLE DE JUIN 2021

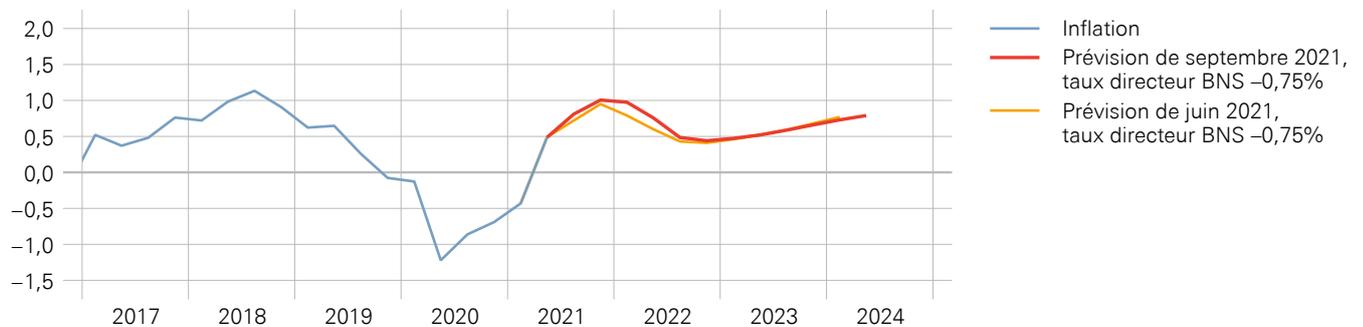
Variation en % de l'indice suisse des prix à la consommation par rapport à l'année précédente



Sources: BNS et OFS.

PRÉVISION D'INFLATION CONDITIONNELLE DE SEPTEMBRE 2021

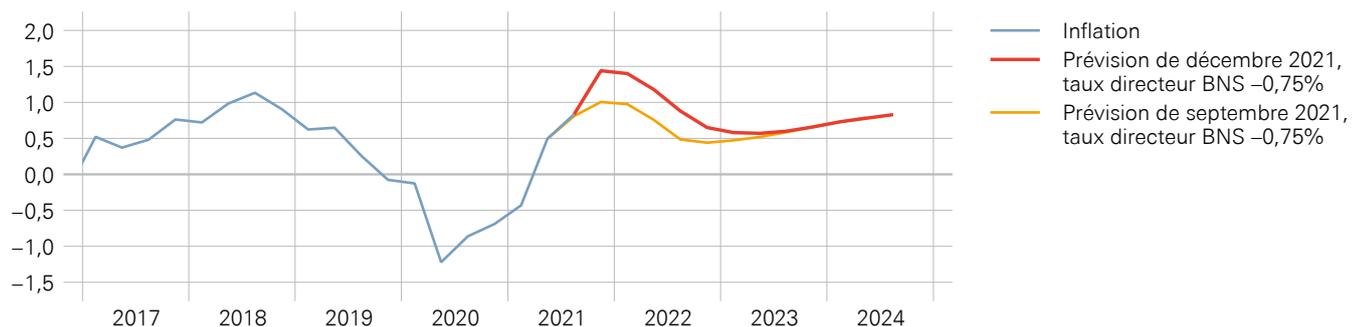
Variation en % de l'indice suisse des prix à la consommation par rapport à l'année précédente



Sources: BNS et OFS.

PRÉVISION D'INFLATION CONDITIONNELLE DE DÉCEMBRE 2021

Variation en % de l'indice suisse des prix à la consommation par rapport à l'année précédente



Sources: BNS et OFS.

Prévision d'inflation conditionnelle

La prévision d'inflation conditionnelle publiée à l'occasion de l'examen de la situation économique et monétaire repose sur l'hypothèse d'un taux directeur de la BNS maintenu constant durant les trois années suivantes. En 2021, les prévisions ont toutes été établies à partir d'un taux de $-0,75\%$. Fin 2020, la Banque nationale envisageait un taux d'inflation moyen de 0% pour 2021 et de $0,2\%$ pour 2022. La prévision d'inflation conditionnelle à court terme a été revue plusieurs fois à la hausse jusqu'en décembre, où elle se montait à $0,6\%$ pour 2021 et à 1% pour 2022. Publiée pour la première fois en mars ($0,5\%$), la prévision d'inflation conditionnelle pour 2023 a elle aussi légèrement augmenté, pour s'inscrire à $0,6\%$ en décembre. Cette révision progressive s'explique surtout par la hausse des prix des produits pétroliers et des services liés au tourisme, après la baisse subie en 2020. De plus, des difficultés d'approvisionnement ont exercé une influence sur les prix des groupes de biens concernés. Malgré la révision à la hausse de la prévision d'inflation conditionnelle, les anticipations de la BNS sont restées, sur tout l'horizon de prévision de trois ans, dans la plage comprise entre 0% et 2% que la Banque nationale assimile à la stabilité des prix.

Incertitude persistante

Dans ses communications, la Banque nationale a régulièrement signalé les risques susceptibles de rendre nécessaires un ajustement des prévisions et une réévaluation de la situation. L'évolution future de la pandémie, décisive pour la conjoncture à venir, constituait l'un des facteurs d'incertitude majeurs. Faute de données empiriques, l'évaluation des conséquences de la pandémie et des mesures de politique sanitaire et économique prises pour l'endiguer restait elle aussi un facteur d'incertitude important. Dans le même temps, la Banque nationale a indiqué que les mesures de politique économique adoptées dans de nombreux pays pourraient soutenir la reprise plus fortement que prévu.

Le changement climatique, un défi pour la politique monétaire, la stabilité financière et la politique de placement

Les questions liées au changement climatique suscitent un vif intérêt auprès de la population, car elles posent des défis considérables à la société, à l'économie et à la politique. Il s'agit d'un sujet auquel la Banque nationale se confronte depuis longtemps. Dans le cadre de son mandat légal, la BNS prend en compte les conséquences éventuelles du changement climatique sur l'économie, et donc sur la politique monétaire, la stabilité financière et la gestion des réserves monétaires. Elle collabore étroitement avec d'autres banques centrales et des autorités telles que la FINMA; en tant que membre du NGFS, elle participe aux échanges d'expériences internationaux sur les questions climatiques (voir chapitre 7.2.6).

Le changement climatique peut se répercuter de deux manières sur la politique monétaire. D'une part, il peut conduire à des adaptations structurelles au sein de l'économie, par un processus lent et continu qu'il s'agit d'intégrer graduellement dans les modèles prévisionnels de la Banque nationale. D'autre part, des mesures politiques et réglementaires contre le changement climatique sont susceptibles d'entraîner de brusques variations de prix pour certains biens et services. La BNS analyse les effets potentiels de ces changements sur la croissance économique et sur l'inflation, et évalue les conséquences possibles pour la politique monétaire.

Par ailleurs, le changement climatique peut influencer sur le système financier, que ce soit en raison de l'augmentation du nombre et de la gravité des catastrophes naturelles, ou du fait de l'ajustement de la politique climatique et des réglementations s'y rapportant. La Banque nationale s'attache actuellement à intégrer les risques climatiques à sa surveillance en matière de stabilité financière. De concert avec la FINMA et l'Université de Zurich, elle mène dans cette optique un projet pilote visant à identifier et à mesurer les risques de transition (c'est-à-dire les risques découlant du passage à une économie à faibles émissions de CO₂) auxquels sont exposées les banques résidentes actives à l'échelle mondiale. Les résultats du projet serviront de base de décision pour évaluer si ces risques sont couverts de façon adéquate ou s'il est nécessaire d'agir.

Enfin, le changement climatique a aussi une incidence sur la politique de placement de la Banque nationale. Les risques climatiques et les changements apportés à la politique climatique peuvent entraîner ou renforcer des fluctuations sur le marché, ou avoir une influence sur l'attrait de certains placements. Vus sous cet angle, les risques climatiques ne se distinguent pas fondamentalement des autres risques financiers, et ils sont dûment pris en considération par la BNS. Pour gérer ces risques, la Banque nationale veille à diversifier très largement ses placements. Par exemple, la part des différentes branches dans ses portefeuilles d'actions correspond en principe à leur capitalisation respective. La Banque nationale évite ainsi autant que possible la concentration des risques et s'assure que les changements structurels de l'économie mondiale sont également reflétés dans son portefeuille. Depuis fin 2020, la BNS exclut en outre de ses placements les titres des entreprises principalement actives dans l'extraction du charbon comme source d'énergie (voir chapitre 5.3, encadré «Aspects non financiers de la gestion des titres d'émetteurs privés»).

Monnaies numériques de banque centrale

La numérisation dans le secteur financier, en particulier les innovations dans le domaine de la monnaie, présentent un grand intérêt pour les banques centrales. La BNS s'intéresse donc de près à ces sujets, et notamment aux MNBC. Les discussions menées font la distinction entre les MNBC dites «de gros» et celles dites «de détail».

Une MNBC de gros constituerait un complément et un développement des avoirs à vue détenus par les établissements financiers auprès des banques centrales. Contrairement aux avoirs à vue traditionnels, une MNBC de gros pourrait être utilisée pour effectuer des opérations sur des infrastructures des marchés financiers reposant sur la technologie des registres distribués (TRD). La Banque nationale analyse la faisabilité d'une MNBC de gros ainsi que les opportunités et les risques qui en découlent, dans le cadre de différents projets menés en collaboration avec le centre suisse du pôle d'innovation de la BRI (voir chapitre 4.2, encadré «Expérimentations portant sur une monnaie numérique de banque centrale restreinte aux établissements financiers» et chapitre 7.2.2, encadré «Pôle d'innovation de la BRI et projets du centre suisse»).

Accessible au grand public, une MNBC de détail constituerait un complément numérique aux billets de banque physiques émis par la Banque nationale. La BNS se penche sur un certain nombre de questions liées aux MNBC de détail, en collaboration notamment avec six autres banques centrales et avec la BRI (voir chapitre 7.2.2). Un rapport publié en septembre 2021 par ce groupe de banques centrales a souligné qu'il convient d'apporter le plus grand soin à la conception d'une MNBC de détail, en vue notamment d'éviter les risques accrus de panique bancaire. Lors d'une éventuelle mise en place, il conviendrait en outre de prévoir suffisamment de temps pour l'adaptation du système financier existant. Le rapport a de plus souligné qu'une grande importance doit être accordée à la préservation de la vie privée.

La Banque nationale est d'avis qu'une MNBC de détail n'apporterait actuellement aucun bénéfice supplémentaire, ce qui correspond à l'appréciation du Conseil fédéral (rapport du Conseil fédéral sur la monnaie numérique de banque centrale, 2019). La Suisse dispose d'ores et déjà, pour les paiements de la clientèle, d'un système de paiement moderne et tourné vers l'avenir, qui fait l'objet d'optimisations permanentes. Du fait de la numérisation croissante, la Banque nationale juge néanmoins qu'il est important de participer aux travaux menés au niveau international sur les monnaies numériques, qu'il s'agisse de MNBC de gros ou de détail.

2

Mise en œuvre de la politique monétaire

2.1 PRINCIPES ET VUE D'ENSEMBLE

Mandat

La Banque nationale est chargée d'approvisionner en liquidités le marché monétaire en francs (art. 5, al. 2, let. a, LBN). Elle met en œuvre sa politique monétaire en agissant sur le niveau des taux d'intérêt du marché monétaire. Elle vise à maintenir les taux d'intérêt à court terme du marché monétaire gagé en francs à un niveau proche de celui de son taux directeur. Pour influencer sur les taux du marché monétaire, la BNS peut passer des opérations d'*open market* ou adapter la rémunération des avoirs à vue que les banques et d'autres intervenants sur les marchés financiers détiennent auprès d'elle. Elle peut en outre intervenir sur le marché des changes.

Taux directeur de la BNS inchangé

La Banque nationale fixe son taux directeur (taux directeur de la BNS) pour la mise en œuvre de sa politique monétaire. Elle vise, pour les taux d'intérêt à court terme du marché monétaire en francs, un niveau proche de celui de son taux directeur. Son attention se porte tout particulièrement sur le taux des prêts garantis au jour le jour, c'est-à-dire le SARON. La Banque nationale a maintenu son taux directeur à $-0,75\%$ durant l'année 2021.

Taux d'intérêt négatif et interventions sur le marché des changes

Depuis 2015, la Banque nationale met en œuvre sa politique monétaire au moyen du taux d'intérêt négatif. Celui-ci s'applique aux avoirs à vue que les banques et d'autres intervenants sur les marchés financiers détiennent à la BNS et qui dépassent un certain montant exonéré. De plus, la BNS intervient au besoin sur le marché des changes. Le taux d'intérêt négatif est resté de $-0,75\%$ en 2021, ce qui correspond au taux directeur de la BNS. Afin de contribuer au maintien de conditions monétaires appropriées, la Banque nationale a effectué des achats de devises.

Avoirs à vue (avoirs en comptes de virement) à la Banque nationale

La Banque nationale tient des comptes à vue pour les banques et d'autres intervenants sur les marchés financiers: les comptes de virement. Les avoirs détenus sur ces comptes sont les actifs les plus liquides des intervenants sur les marchés financiers, car ils sont immédiatement disponibles pour des versements et constituent des moyens de paiement ayant cours légal. En détenant des avoirs à vue à la BNS, les banques résidentes remplissent une part des exigences en matière de réserves minimales. En outre, elles utilisent ces avoirs pour le trafic des paiements et comme réserve de liquidités. La Banque nationale agit sur le niveau des avoirs à vue au moyen de ses instruments de politique monétaire. L'ensemble des avoirs à vue englobe les avoirs à vue des banques résidentes, les engagements à vue envers la Confédération, les avoirs à vue de banques et d'établissements non résidents ainsi que les autres engagements à vue.

L'encours des avoirs à vue influe sur l'activité du marché monétaire, où sont redistribuées les liquidités entre les différents intervenants sur les marchés financiers. Les banques qui ont besoin de placer des fonds à court terme proposent, au moyen de prêts gagés ou en blanc, des liquidités à d'autres banques qui doivent se refinancer à court terme. Si les liquidités abondent dans le système financier, la nécessité d'une redistribution interbancaire diminue, et l'activité baisse sur le marché monétaire. Dans certaines circonstances, l'application d'un taux d'intérêt négatif aux avoirs à vue relance toutefois l'activité si les intervenants bénéficient d'un montant exonéré. En effet, les établissements dont les avoirs à vue dépassent le montant exonéré concluent des opérations sur le marché monétaire avec ceux dont les avoirs à vue sont inférieurs à ce montant.

2.2 ÉVOLUTION SUR LES MARCHÉS MONÉTAIRE ET DES CHANGES

Fin 2021, les avoirs à vue détenus à la BNS s'inscrivaient à 726 milliards de francs, contre 702 milliards fin 2020.

Légère augmentation de l'encours des avoirs à vue

L'intérêt de $-0,75\%$ prélevé par la Banque nationale sur les avoirs à vue a contribué à maintenir à un bas niveau les taux d'intérêt à court terme en Suisse. Il a ainsi été possible de rendre les placements en francs moins attrayants et de contrer par là même les pressions à la hausse sur le franc.

Taux du marché monétaire proches du taux directeur de la BNS

Les principaux taux du marché monétaire sont restés proches du taux directeur de la BNS en 2021. Au début de l'année, la Banque nationale a ponctuellement injecté des liquidités par des pensions de titres afin de contrer une pression à la hausse sur les taux d'intérêt à court terme du marché monétaire gagé (voir chapitre 2.3). Jusqu'en août, le SARON s'est généralement maintenu à $-0,73\%$ environ. À partir de septembre, il a légèrement augmenté pour atteindre un niveau moyen de $-0,71\%$. Cette pression à la hausse s'explique par le fait que, courant 2021, les montants exonérés ont augmenté plus fortement que les avoirs à vue en raison du mode de calcul dynamique qui sert à les déterminer (voir encadré «Modalités d'application du taux d'intérêt négatif et des montants exonérés»), de sorte que le volume des liquidités soumises à l'intérêt négatif a reculé sur le marché monétaire en francs. Fin décembre, la Banque nationale a mis des liquidités à disposition via des pensions de titres conclues sur une base bilatérale afin de limiter la hausse du SARON en fin d'année (voir chapitre 2.3).

Activité plus soutenue sur le marché des pensions de titres

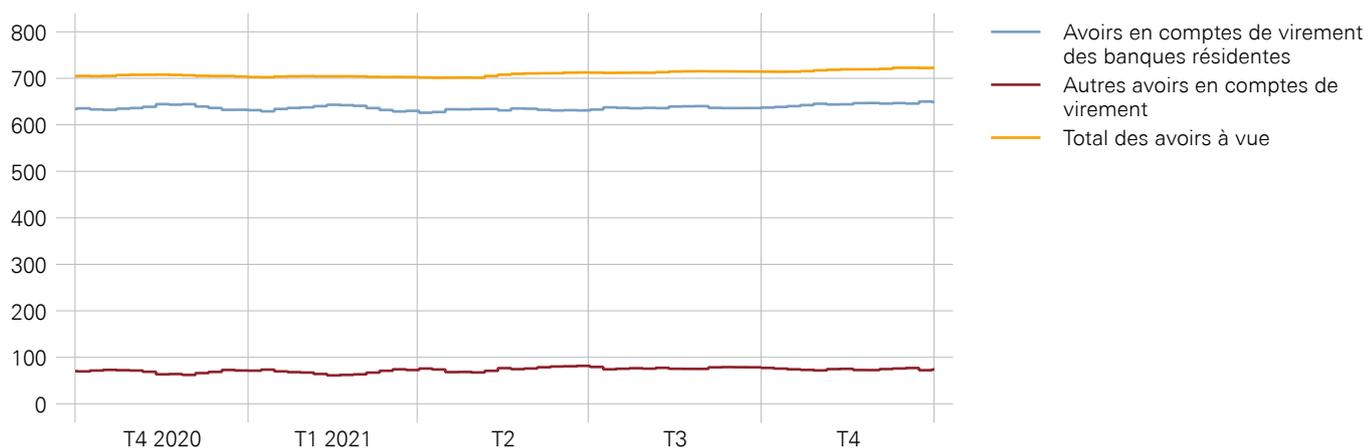
Comme les années précédentes, l'activité sur le marché des pensions de titres (marché interbancaire) a été marquée par les opérations effectuées entre titulaires de comptes dont les avoirs à vue étaient respectivement supérieurs et inférieurs à leur montant exonéré. Les établissements dont le montant exonéré n'était pas entièrement utilisé ont accru le niveau de leurs avoirs à vue, notamment au moyen de pensions de titres. Ils avaient pour contreparties des banques dont les avoirs à vue excédaient le montant exonéré dont elles disposaient. Les échanges de liquidités ont continué de s'intensifier. Le volume quotidien moyen des opérations conclues sur le marché des pensions de titres est ainsi passé de 13,9 milliards de francs en 2020 à environ 14,7 milliards en 2021. Ces capitaux ont été échangés à des taux légèrement supérieurs au taux d'intérêt négatif de la BNS. Le nombre d'intervenants actifs sur le marché des pensions de titres est demeuré pratiquement inchangé.

Remplacement du Libor

En 2021, la Banque nationale a continué d'accompagner les travaux relatifs au remplacement du Libor par un taux d'intérêt de référence fiable. À la fin de l'année, le Libor pour le franc a cessé d'être établi, et la conversion au SARON des contrats basés sur le Libor a été achevée. En Suisse, le Groupe de travail national sur les taux d'intérêt de référence (GTN) a coordonné les efforts de réformes (voir encadré «Passage du Libor au SARON»). Sur le plan international, le processus a été accompagné par l'Official Sector Steering Group du Conseil de stabilité financière, lequel a publié en 2021 un nouveau rapport sur les travaux de réforme en la matière. La Banque nationale était représentée dans cet organe.

AVOIRS À VUE À LA BNS

Moyennes hebdomadaires, en milliards de francs



Source: BNS.

TAUX DE RÉFÉRENCE POUR LE FRANC (SWISS AVERAGE RATES, SAR)

Moyennes mensuelles des valeurs de fin de journée, en %



Source: SIX Swiss Exchange SA.

Passage du Libor au SARON

En 2017, l'autorité de réglementation du Libor, la Financial Conduct Authority, a annoncé qu'elle ne soutiendrait le Libor que jusqu'à fin 2021 et que les banques ne seraient ensuite plus tenues de participer au panel pour la fixation de ce taux. Depuis lors, des groupes d'études nationaux et internationaux ont travaillé de façon intensive à son remplacement. Début mars 2021, l'administratrice du Libor, l'Intercontinental Exchange Benchmark Administration, a annoncé conformément à toute attente qu'elle arrêterait en fin d'année d'établir le Libor pour le franc. Le temps disponible jusqu'à fin 2021 a été mis à profit pour clôturer les travaux nécessaires à la transition sur le marché du crédit et sur les marchés monétaires et des capitaux et permettre un passage réussi au SARON.

En Suisse, le Groupe de travail national sur les taux d'intérêt de référence (GTN) est l'organe central qui a accompagné le passage du Libor au SARON. Il réunit des représentants de banques, de compagnies d'assurance, de fournisseurs d'infrastructures, d'entreprises non financières, du secteur public et d'organisations faîtières. La BNS soutient les travaux du GTN principalement en les coordonnant, et présente sur son site Internet des informations à ce sujet.

En 2017, le GTN a recommandé de remplacer le Libor pour le franc par le SARON. Calculé depuis 2009, le SARON est un taux d'intérêt au jour le jour pour les prêts gagés. Il repose sur le segment le plus liquide du marché monétaire en francs. Ces dernières années, il a déjà acquis une certaine importance en tant que taux d'intérêt de référence. Depuis 2017, il existe une courbe des taux d'intérêt établie à partir des opérations de swap indexées sur le taux SARON. La liquidité de cette courbe s'est sensiblement améliorée en 2021. La part des swaps basés sur le SARON dans le volume des opérations sur le marché des swaps de taux d'intérêt en francs a progressé pour dépasser, mi-2021, celle des swaps basés sur le Libor. La part des swaps indexés sur le SARON portant sur les longues durées a notamment augmenté.

Le SARON a continué de s'établir comme taux d'intérêt de référence sur le marché du crédit également. Le remplacement du Libor pour le franc sur le marché du crédit a commencé dès 2019 avec l'octroi des premiers prêts reposant sur le SARON. Le passage au SARON s'est poursuivi en 2021, toutes les banques déterminantes dans le segment des prêts à la clientèle résidente proposant désormais des prêts basés sur le SARON dans leur gamme de produits. À partir du mois de juin, pratiquement tous les nouveaux contrats de prêt à taux variable conclus par les banques ne reposaient plus que sur le SARON.

Le SARON s'est ainsi établi comme taux d'intérêt de référence central sur le marché financier suisse. Les intervenants sur le marché ont mis l'année à profit pour convertir les contrats existants reposant sur le Libor pour le franc en produits basés sur le SARON. L'arrêt définitif de l'établissement du Libor pour le franc fin 2021 a marqué la conclusion du passage au SARON pour l'ensemble du marché. Comme prévu dans ses statuts, le GTN sera donc dissous en mars 2022.

La Banque nationale exige des garanties suffisantes pour ses opérations de crédit avec des banques et d'autres intervenants sur les marchés financiers (art. 9 LBN). Elle se couvre ainsi contre d'éventuelles pertes et assure l'égalité de traitement entre ses contreparties.

Principes applicables aux titres admis par la BNS

Les Directives générales de la Banque nationale suisse sur ses instruments de politique monétaire présentent les critères applicables aux titres que la BNS accepte en garantie. Ces critères d'éligibilité sont précisés dans la Note sur les titres admis par la BNS dans ses pensions. Seuls sont acceptés les titres mentionnés dans la Liste des titres admis par la BNS dans ses pensions. Étant donné que la Banque nationale admet aussi des banques ayant leur siège à l'étranger dans ses opérations de politique monétaire et que le volume des titres en francs est limité, elle accepte également des garanties libellées dans des monnaies étrangères.

Les exigences minimales de la BNS en termes de négociabilité et de qualité des titres sont élevées. Aussi les banques sont-elles incitées à détenir des titres liquides et stables. C'est là également une condition essentielle pour qu'elles puissent se refinancer sur le marché monétaire même dans des circonstances difficiles.

Comme elle l'avait annoncé le 17 décembre 2020, la Banque nationale a exclu à compter de fin 2021 toutes les obligations à taux variable basées sur le Libor, quelle que soit la devise, de sa liste des titres éligibles. Par cette mesure, elle soutient les intervenants sur les marchés financiers dans le processus de transition vers des taux de référence plus robustes et réduit les risques qui peuvent découler de la disparition du Libor.

Adaptation des critères d'admission des titres dans les pensions

Volume plus élevé des titres éligibles

Fin 2021, le volume des titres éligibles portait sur 11 230 milliards de francs, soit près de 460 milliards de plus que fin 2020. Cette augmentation est essentiellement due à l'accroissement de l'activité d'émission.

Comité suisse du marché des changes et Code de bonne conduite global pour le marché des changes

Le Comité suisse du marché des changes (Swiss Foreign Exchange Committee) mis en place en 2018 est une plate-forme de discussion entre banques et autres intervenants sur le marché des changes en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein. Il est membre du Global Foreign Exchange Committee (GFXC), lequel poursuit le développement des principes du Code de bonne conduite global et en encourage la diffusion. Introduit en 2017, ce code constitue un ensemble de directives uniformes visant à promouvoir l'intégrité et l'efficacité des opérations de change. La BNS assure la présidence du GFXC depuis décembre 2021, et ce pour une durée de deux ans. La Banque nationale est par ailleurs membre du Comité suisse du marché des changes, dont elle assure la présidence avec un représentant du secteur privé. Une partie des membres se retirent tous les deux ans pour que d'autres intervenants sur le marché puissent participer à leur tour.

En 2021, le Comité suisse du marché des changes s'est penché sur les thèmes à traiter au sein du GFXC. Il a mis l'accent sur la clôture du premier réexamen des principes du Code de bonne conduite global, dont le GFXC a publié en juillet la version remaniée. Celle-ci vise une plus grande transparence, notamment dans les domaines relatifs à la négociation électronique et algorithmique. Pour ce qui concerne les risques de règlement, le Code recommande encore plus expressément le recours à des mécanismes de paiement contre paiement. Le Comité suisse du marché des changes a aussi discuté des principaux développements et changements structurels sur ce marché.

2.3 RECOURS AUX INSTRUMENTS DE POLITIQUE MONÉTAIRE

Opérations sur devises

La Banque nationale peut échanger des monnaies étrangères contre des francs sur les marchés financiers en vue d'accomplir ses tâches de politique monétaire. Les opérations sur devises de la BNS sont généralement des opérations au comptant ou des swaps. Dans un swap de change, les deux parties concluent simultanément l'achat (ou la vente) de devises au comptant et la vente (ou l'achat) de ces mêmes devises à terme. La Banque nationale effectue des opérations sur devises avec de nombreuses contreparties établies en Suisse et à l'étranger.

En 2021 également, la BNS est intervenue, lorsque c'était nécessaire, afin de contribuer au maintien de conditions monétaires appropriées. Elle a ainsi acquis des devises pour un montant total de 21,1 milliards de francs (2020: 109,7 milliards). Comme en 2020, elle a renoncé à conclure des swaps de change visant à influencer sur les conditions du marché monétaire en francs.

La Banque nationale applique un taux d'intérêt de $-0,75\%$ aux avoirs à vue détenus à la BNS par les banques et d'autres intervenants sur les marchés financiers. La Banque nationale influe sur le niveau des taux d'intérêt du marché monétaire au moyen de ce taux d'intérêt et par les autres conditions appliquées. Il suffit à cet effet que seule une partie des avoirs à vue soient soumis à l'intérêt négatif. Afin de limiter au strict nécessaire la charge que représente le taux d'intérêt négatif, la Banque nationale accorde des montants exonérés.

Taux d'intérêt appliqué aux avoirs à vue à la BNS

Le volume des avoirs à vue à la BNS soumis au taux d'intérêt négatif a augmenté au cours de l'année du fait des liquidités supplémentaires générées par les interventions sur le marché des changes et par d'autres instruments de politique monétaire. Dans le même temps, les montants exonérés n'ont cessé d'augmenter en raison de la méthode de calcul dynamique introduite en novembre 2019. L'effet d'allègement résultant de la hausse des montants exonérés a toutefois prédominé. Le produit du prélèvement de l'intérêt négatif a ainsi reculé, passant de 1,4 milliard de francs en 2020 à 1,3 milliard en 2021.

Fin décembre 2021, les avoirs à vue des établissements assujettis à l'intérêt négatif atteignaient 713 milliards de francs, dépassant le total des montants pouvant être exonérés, à savoir 573 milliards. Des avoirs à hauteur de 174 milliards de francs étaient soumis en fin d'année au taux d'intérêt négatif (soit 24% des avoirs à vue des établissements assujettis au taux d'intérêt négatif), contre 221 milliards (32%) un an plus tôt. Fin 2021, le taux d'utilisation des montants exonérés s'inscrivait à 94%.

Pensions de titres

Dans une pension de titres visant à injecter des liquidités, la BNS achète des titres à une banque (ou à un autre établissement financier agréé sur le marché des pensions de titres) et crédite la somme correspondante en francs sur le compte de virement de celle-ci à la BNS. Simultanément, il est convenu que la Banque nationale revendra à la contrepartie, à une date ultérieure, une quantité équivalente de titres de même catégorie. Dans une pension de titres visant à résorber des liquidités, les opérations sont inversées. L'emprunteur verse en règle générale un intérêt (taux des pensions de titres) au prêteur pour la durée de l'opération. Les pensions de titres peuvent être conclues avec de nombreuses contreparties par des appels d'offres ou sur une base bilatérale.

Début 2021, la Banque nationale a conclu des pensions de titres dans le cadre d'appels d'offres pour un montant total de 800 millions de francs afin de contrer une pression à la hausse sur les taux d'intérêt à court terme du marché monétaire gagé. Entre février et décembre, aucune opération n'a été passée sur le marché monétaire pour injecter ou résorber des liquidités. En vue d'atténuer les pressions à la hausse sur le SARON à la fin de l'année, la Banque nationale a conclu en décembre des pensions de titres sur une base bilatérale pour un montant de 3,5 milliards de francs.

Instruments de politique monétaire

Les opérations que la Banque nationale peut effectuer sur les marchés financiers sont définies à l'art. 9 LBN. Les Directives générales de la Banque nationale suisse sur ses instruments de politique monétaire décrivent les instruments et procédures auxquels la BNS a recours pour mettre en œuvre sa politique monétaire. Ces directives sont complétées par des notes qui s'adressent aux contreparties de la Banque nationale. En tant que prêteur ultime (*lender of last resort*), la BNS peut également accorder à certaines conditions des aides extraordinaires sous forme de liquidités.

Les instruments de politique monétaire comprennent les opérations d'*open market* et les facilités permanentes. Dans les opérations d'*open market*, l'initiative de conclure revient à la BNS. Dans les facilités permanentes, soit la facilité pour resserrements de liquidités et la facilité intrajournalière, la Banque nationale fixe uniquement les conditions auxquelles ses contreparties peuvent obtenir des liquidités.

Les opérations d'*open market* comprennent les pensions de titres, les émissions, achats et ventes de propres titres de créance (Bons de la BNS) ainsi que les opérations sur devises. La BNS peut effectuer des opérations d'*open market* dans le cadre d'appels d'offres ou sur une base bilatérale. Les transactions sur le marché monétaire sont généralement conclues via une plate-forme de négoce électronique.

En principe, toutes les banques domiciliées en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein sont agréées comme contreparties de la Banque nationale dans les opérations de politique monétaire. D'autres intervenants résidents (par exemple des assurances), mais aussi des banques ayant leur siège à l'étranger, peuvent être agréés comme contreparties si leur participation aux opérations présente un intérêt pour la politique monétaire et s'ils contribuent à la liquidité du marché monétaire gagé en francs.

Au nombre des instruments utilisés par la Banque nationale pour la mise en œuvre de sa politique monétaire figure également l'application d'un taux d'intérêt aux avoirs à vue. En effet, conformément à l'art. 9 LBN, la Banque nationale peut gérer des comptes rémunérés ou non rémunérés dont les titulaires sont des banques et d'autres intervenants sur les marchés financiers. Jusqu'à l'introduction par la BNS du taux d'intérêt négatif en janvier 2015, aucun taux d'intérêt n'était appliqué aux avoirs à vue.

Depuis 2020, la FRC compte au nombre des instruments de politique monétaire de la Banque nationale. L'art. 9 LBN habilite la BNS à effectuer des opérations de crédit avec les banques et d'autres intervenants sur les marchés financiers, pour autant que les prêts soient assortis de garanties suffisantes.

La Banque nationale peut résorber des liquidités en émettant ses propres titres de créance libellés en francs (Bons de la BNS). Elle peut également racheter ces Bons sur le marché secondaire en vue d'augmenter les liquidités dans le système financier.

Propres titres de créance

Comme en 2020, la Banque nationale s'est abstenue en 2021 d'émettre et de racheter des Bons de la BNS à des fins de politique monétaire.

Modalités d'application du taux d'intérêt négatif et des montants exonérés

Pour que le taux d'intérêt négatif soit transmis aux taux des marchés financiers et réduise ainsi l'attrait des placements en francs, comme l'exige la politique monétaire, il suffit qu'une partie des avoirs à vue soit soumise au prélèvement. C'est pourquoi la Banque nationale exonère de l'intérêt négatif une partie des avoirs à vue détenus auprès d'elle par les banques et d'autres intervenants sur les marchés financiers. Cette exonération vise à garantir que la charge globale découlant de l'intérêt négatif pour le système bancaire reste limitée au niveau requis par la politique monétaire.

Le niveau des réserves minimales constitue la variable déterminante dans le calcul du montant exonéré des banques résidentes (voir chapitre 2.4). Lorsqu'elle a annoncé la mise en place du taux d'intérêt négatif en décembre 2014, la Banque nationale a fixé le montant exonéré à vingt fois le montant des réserves minimales. Au 1^{er} novembre 2019, elle a adapté à la fois le facteur d'exonération, le faisant passer de 20 à 25 fois le montant des réserves minimales, et le mode de calcul du montant exonéré. Lors de son examen de la situation économique et monétaire de mars 2020, la Banque nationale a fait passer le facteur d'exonération de 25 à 30, avec effet au 1^{er} avril, afin d'élargir la marge de manœuvre dont disposent les banques pour octroyer des prêts durant la crise du coronavirus.

Le mode de calcul actuel du montant exonéré repose sur les règles suivantes: pour les banques soumises à l'obligation de détenir des réserves minimales, ce montant est égal à la différence entre, d'une part, la moyenne mobile du montant des réserves minimales requises des 36 dernières périodes d'application multipliée par le facteur d'exonération (composante de base) et, d'autre part, le numéraire détenu selon le relevé de la dernière période d'application (composante de numéraire). Avant l'adaptation de 2019, les montants exonérés étaient calculés sur la base de la période d'application de novembre 2014. Pour les titulaires de comptes à la BNS qui ne sont pas assujettis à l'obligation de détenir des réserves minimales (par exemple les banques non résidentes ou d'autres intervenants résidents et non résidents sur les marchés financiers), le montant exonéré est fixé à 10 millions de francs au moins.

Le montant des réserves minimales d'une banque est déterminé selon une méthode uniforme et dépend des engagements à court terme en francs de la banque envers des tiers. Les établissements dont les avoirs à vue à la BNS atteignent des montants élevés par rapport à leurs réserves minimales sont plus fortement affectés par l'intérêt négatif. Calculer de manière dynamique la composante de base permet de prendre en considération l'évolution des bilans des banques au cours du temps. En relevant à deux reprises le facteur d'exonération, la Banque nationale a en outre tenu compte de l'apport de liquidités supplémentaires dans le système bancaire. La Banque nationale réexamine régulièrement le mode de calcul du montant exonéré.

Le taux d'intérêt négatif est appliqué à l'échelle la plus large possible, et le nombre de dérogations, restreint au strict minimum, ce qui répond au principe de l'égalité de traitement et accroît l'efficacité de cet instrument sur le plan de la politique monétaire. Seuls les comptes de virement de l'administration fédérale centrale et des fonds de compensation de l'AVS, de l'AI et des APG (compenswiss) font exception. La BNS observe toutefois attentivement l'évolution des avoirs sur ces comptes de virement.

Depuis le 26 mars 2020, les banques peuvent obtenir auprès de la Banque nationale, dans le cadre de la FRC, des liquidités au taux directeur de la BNS, fixé à $-0,75\%$, en échange de garanties. La Banque nationale accepte comme sûretés les créances que la Confédération garantit en application de l'ordonnance sur les cautionnements solidaires liés au COVID-19. Les créances couvertes par un cautionnement cantonal ou une garantie cantonale relative au risque de défaut de crédit sont également admises comme sûretés, pour autant que les prêts correspondants soient destinés à atténuer les retombées économiques de la pandémie. La BNS accepte aussi comme sûretés les créances couvertes par un cautionnement solidaire pour les start-up accordé conjointement par la Confédération et les cantons, ainsi que d'autres créances gagées par la Confédération.

**Facilité de refinancement
BNS-COVID-19**

L'encours des prêts FRC, qui était élevé en 2020, a diminué en 2021, passant de 11,2 milliards de francs en janvier à 9,2 milliards fin décembre.

Afin de faciliter le déroulement du trafic des paiements dans le système SIC et le règlement des opérations de change dans le système Continuous Linked Settlement (CLS), la Banque nationale met à la disposition de ses contreparties, sans intérêts, des liquidités au moyen de pensions de titres qui doivent être remboursées au plus tard à la fin du même jour ouvrable bancaire (facilité intrajournalière).

Facilité intrajournalière

En 2021, le recours moyen à la facilité intrajournalière s'est inscrit à 0,1 milliard de francs (2020: 1,1 milliard).

La Banque nationale met une facilité pour resserrements de liquidités (FRL) à la disposition de ses contreparties afin de leur permettre de faire face à un manque inattendu de liquidités. À cet effet, elle accorde à la contrepartie une limite qui doit être couverte en permanence, à 110% au moins, par des titres que la BNS admet dans ses pensions. La contrepartie peut se procurer des liquidités jusqu'au jour ouvrable bancaire suivant, à hauteur de la limite qui lui a été accordée. Les liquidités fournies dans le cadre de la FRL sont octroyées sous la forme d'une pension de titres à taux spécial. Le taux spécial est égal au taux directeur de la BNS majoré de 0,5 point, mais ne peut être inférieur à 0%.

**Facilité pour resserrements
de liquidités**

Les contreparties n'ont guère utilisé la FRL en 2021: en moyenne annuelle, l'encours a été proche de zéro, comme l'année précédente. En fin d'année, 73 intervenants sur les marchés financiers disposaient d'une limite, pour un total de 36,3 milliards de francs.

En 2020, une forme de la FRL adaptée aux infrastructures des marchés financiers d'importance systémique domiciliées en Suisse avait été mise en place. Les Directives générales de la Banque nationale suisse sur ses instruments de politique monétaire ont été adaptées en conséquent courant 2021.

2.4 RÉSERVES MINIMALES

L'obligation de détenir des réserves minimales (art. 17, 18 et 22 LBN) vise à assurer une demande minimale de monnaie centrale de la part des banques; elle répond, par conséquent, à un objectif de politique monétaire. Les actifs en francs qui entrent dans les réserves minimales sont constitués des pièces de monnaie courantes, des billets de banque et des avoirs à vue (avoirs en comptes de virement) détenus à la BNS. Les exigences en matière de réserves minimales sont actuellement de 2,5% des engagements déterminants, lesquels sont composés de l'ensemble des engagements à court terme (jusqu'à 90 jours) libellés en francs et de 20% des engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements. L'ordonnance de la Banque nationale (OBN) précise les postes du bilan qui sont soumis aux dispositions sur les réserves minimales. L'exigence en matière de réserves minimales doit être remplie en moyenne pendant la période d'application, qui va du 20 d'un mois au 19 du mois suivant. Les réserves minimales sont calculées à partir de la valeur moyenne des engagements déterminants à la fin de chacun des trois mois précédant la période d'application.

Depuis que l'intérêt négatif est prélevé, soit à partir de janvier 2015, les réserves minimales servent de base pour calculer le montant exonéré des banques résidentes.

Lorsqu'une banque ne satisfait pas à l'exigence en matière de réserves minimales, elle doit verser à la Banque nationale des intérêts sur le montant manquant pour le nombre de jours de la période d'application concernée. Ces intérêts sont supérieurs de quatre points au taux moyen de l'argent au jour le jour (SARON) durant cette période.

RÉSERVES MINIMALES

En millions de francs

	2021 Moyenne	2020 Moyenne
Avoirs en comptes de virement à la BNS	636 739	585 413
Billets de banque	5 867	6 286
Pièces de monnaie courantes	98	105
Actifs pouvant être pris en compte	642 703	591 804
Montant exigé	21 804	19 209
Montant excédentaire	620 899	572 595
Taux de couverture (en %)	2 948	3 080

Du 20 décembre 2020 au 19 décembre 2021, le montant exigé au titre des réserves minimales s'est établi en moyenne à 21,8 milliards de francs, en hausse de 14% par rapport à l'année précédente. Les actifs pouvant être pris en compte sont passés en moyenne de 591,8 milliards à 642,7 milliards de francs. Les banques ont ainsi détenu un montant excédentaire de 620,9 milliards de francs en moyenne annuelle. Les 224 banques ont toutes satisfait aux dispositions légales sur les réserves minimales.

2.5 LIQUIDITÉS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Depuis 2013, des accords de swap bilatéraux de durée indéterminée sont en vigueur entre la Banque nationale, la BCE, la Banque d'Angleterre, la Banque du Canada, la Banque du Japon et la Fed. Ce réseau permanent d'accords de swap permet aux banques centrales participantes de fournir, en cas de besoin, aux établissements bancaires relevant de leur zone monétaire des liquidités dans les monnaies concernées. De ce fait, il constitue un instrument de prévention contre les pénuries de liquidités.

Réseau permanent d'accords de swap

Recul marqué de la demande de liquidités en dollars des États-Unis

Au vu de l'amélioration durable des conditions de financement en dollars des États-Unis et de la faible demande lors des appels d'offres pour des opérations d'apport de liquidités dans cette monnaie, la Banque nationale a annoncé le 23 avril 2021, conjointement avec la BCE, la Banque d'Angleterre et la Banque du Japon et en concertation avec la Fed, qu'elles cesseraient de proposer, à compter du 1^{er} juillet 2021, des liquidités en dollars des États-Unis pour des durées de 84 jours. Jusqu'en juillet, la BNS proposait chaque semaine des pensions de titres contre dollars des États-Unis d'une durée de sept et de 84 jours.

À partir de juillet 2021, il n'y a plus eu de demande lors des appels d'offres hebdomadaires pour des opérations d'apport de liquidités en dollars des États-Unis d'une durée de sept jours, hormis pour une opération test. En décembre, un appel d'offres pour des opérations d'apport de liquidités en dollars des États-Unis d'une durée de 14 jours a été réalisé en vue de l'échéance annuelle et a donné lieu à l'attribution d'un montant de 2,4 milliards de dollars des États-Unis.

L'encours des liquidités découlant des appels d'offres de la Banque nationale en dollars des États-Unis a atteint son niveau le plus élevé début janvier 2021, se montant à environ 10 milliards de dollars.

Dans le cadre de ces accords de swap bilatéraux, il n'a pas été nécessaire de fournir des liquidités libellées dans les autres monnaies étrangères ou en francs.

Autres accords de swap

D'autres accords de swap bilatéraux et de durée déterminée lient également la BNS avec la Banque nationale de Pologne depuis 2012, avec la Banque populaire de Chine depuis 2014, et avec la Banque de Corée depuis 2018.

2.6 AIDE EXTRAORDINAIRE SOUS FORME DE LIQUIDITÉS

La BNS en tant que prêteur ultime

La Banque nationale peut intervenir en tant que prêteur ultime (*lender of last resort*). Dans ce cadre, elle peut fournir des liquidités à des banques résidentes qui ne sont plus en mesure de s'en procurer en quantité suffisante sur le marché.

Conditions requises

L'aide extraordinaire sous forme de liquidités ne peut être accordée qu'à une banque ou à un groupe bancaire d'importance systémique qui est solvable et couvre en permanence, par des garanties suffisantes, l'intégralité du montant octroyé. La BNS fixe les garanties pouvant servir de couverture. Elle consulte la FINMA lorsqu'elle détermine si une banque ou un groupe bancaire est solvable.

3

Approvisionnement en numéraire

3.1 PRINCIPES

La Banque nationale exerce le monopole d'émission des billets de banque. Conformément à l'art. 5, al. 2, let. b, LBN, elle a pour tâche d'assurer l'approvisionnement du pays en numéraire (billets et pièces). Elle veille à ce que le trafic des paiements au comptant soit efficace et sûr. À la demande de la Confédération, elle assure également la mise en circulation des pièces.

Mandat

L'approvisionnement de l'économie en numéraire est assuré par les services de caisse des sièges de Berne et de Zurich ainsi que par treize agences gérées par des banques cantonales et opérant sur mandat de la Banque nationale. La BNS met en circulation les billets et les pièces en fonction des besoins du trafic des paiements, tient compte des fluctuations saisonnières de la demande de numéraire et remplace les billets et les pièces devant être retirés de la circulation. En aval, les banques, la Poste ainsi que les entreprises de transport et de tri de numéraire contribuent également à la distribution et à la reprise des billets et des pièces.

Rôle de la BNS

3.2 SERVICES DE CAISSE, AGENCES ET DÉPÔTS DE NUMÉRAIRE

Les services de caisse de la Banque nationale à Berne et à Zurich ont enregistré des mouvements de caisse (entrées et sorties) pour un montant de 71 milliards de francs en 2021, contre 72,9 milliards l'année précédente. Au total, ils ont réceptionné 268,7 millions de billets (2020: 276,1 millions) et 187,6 millions de pièces (260,2 millions). La Banque nationale a vérifié le nombre, la qualité et l'authenticité des billets et des pièces qui lui ont été remis. Les services de caisse ont en outre enregistré des sorties totalisant 279 millions de billets (297,5 millions) et 215,2 millions de pièces (268,5 millions).

Mouvements de caisse

Les agences secondent les services de caisse de la Banque nationale dans la mise en circulation et la reprise des billets et des pièces. Elles assument une fonction essentielle dans l'approvisionnement de leur région en numéraire. En effet, elles sont ouvertes pour le retrait d'espèces non seulement aux succursales des banques cantonales qui gèrent les agences, mais aussi aux autres banques (établissements locaux ou succursales de grands groupes bancaires).

Mouvements de caisse dans les agences

Les mouvements de caisse (entrées et sorties) dans les agences ont porté sur 10,1 milliards de francs en 2021, contre 10 milliards l'année précédente. Ils représentaient 14,2% (2020: 13,7%) du total des mouvements de caisse de la Banque nationale.

Logistique du numéraire

Les banques, la Poste et les entreprises de transport et de tri de numéraire sont les principaux partenaires de la Banque nationale en matière de logistique. Elles exercent leurs activités sur leurs propres sites en Suisse. Afin d'assurer en tout temps l'approvisionnement du pays en numéraire, la Banque nationale dispose de deux centres logistiques, l'un au siège de Zurich, l'autre à celui de Berne. Elle édicte en outre des dispositions sur la manière dont les livraisons et les retraits de billets et de pièces doivent être effectués, et donne des indications concernant le lieu, le jour et l'heure de ces opérations. Elle se fonde à cet effet sur la loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (LUMMP).

Dépôts de numéraire

Les entreprises de transport et de tri de numéraire peuvent présenter à la Banque nationale une demande en vue de constituer un dépôt de numéraire dans leurs propres locaux. Ces dépôts sont en fait des stocks décentralisés de billets et de pièces appartenant à l'institut d'émission. Les entreprises concernées versent dans ces dépôts le numéraire en excédent et en retirent au besoin des billets et des pièces. Les écritures correspondantes sont effectuées via leur compte de virement à la BNS. Les dépôts de numéraire permettent de réduire les entrées et les sorties d'espèces à la Banque nationale et de limiter les transports effectués par les entreprises gérant les dépôts. Ces dépôts contribuent donc à une meilleure efficacité dans l'approvisionnement en numéraire.

3.3 BILLETS DE BANQUE

Mandat

En vertu de l'art. 7 LUMMP, la Banque nationale émet des billets de banque selon les nécessités du trafic des paiements. Elle retire de la circulation les billets usés ou détériorés et reprend les billets qui excèdent les besoins du fait des fluctuations saisonnières. Elle fixe la valeur nominale des coupures et décide de leur graphisme. Les questions de sécurité revêtent une importance particulière.

Billets de banque en circulation

En 2021, le montant total des billets en circulation a atteint 88,3 milliards de francs en moyenne annuelle. Il a ainsi augmenté de 4,5% par rapport à 2020. Le nombre total de billets en circulation, quant à lui, s'est établi à 532 millions en moyenne, s'accroissant de 3,6% par rapport à 2020.

Effets de la crise du coronavirus

Durant la deuxième année de la pandémie de Covid-19, les grosses coupures, qui sont utilisées comme réserve de valeur, ont enregistré une demande accrue, comme c'est usuellement le cas dans les situations de crise. Par contre, la demande de petites coupures et de pièces de monnaie a de nouveau été moins forte que d'habitude lorsque les mesures d'endiguement étaient en vigueur. Durant le reste de l'année, la demande de numéraire à des fins de paiement a recommencé à progresser, mais est restée en dessous de son niveau d'avant la crise. Les enquêtes sur les moyens de paiement (voir encadré «Résultats de l'enquête sur les moyens de paiement 2020 et de l'enquête auprès des entreprises 2021») ont révélé qu'abstraction faite des effets de la pandémie, l'utilisation du numéraire est en recul depuis déjà quelque temps en raison d'une mutation des habitudes de paiement de la population.

En juin 2021, la Banque nationale a publié les résultats de l'enquête sur l'utilisation des différents moyens de paiement en Suisse qu'elle a menée pour la deuxième fois en 2020 (voir encadré «Résultats de l'enquête sur les moyens de paiement 2020 et de l'enquête auprès des entreprises 2021»). À cette fin, les habitudes relatives aux paiements et à l'utilisation du numéraire de 2 000 personnes domiciliées en Suisse et sélectionnées au hasard ont été déterminées à l'aide d'un questionnaire et d'un journal dans lequel ces dernières ont consigné leurs paiements.

Deuxième enquête sur les moyens de paiement auprès des ménages

En 2021, la Banque nationale a mené pour la première fois une enquête représentative sur l'utilisation des moyens de paiement auprès des entreprises suisses (voir encadré «Résultats de l'enquête sur les moyens de paiement 2020 et de l'enquête auprès des entreprises 2021»). L'enquête s'est appuyée sur le Registre des entreprises et des établissements (REE) de l'Office fédéral de la statistique, qui comprend l'ensemble des entreprises et établissements suisses de droit privé et public. Quelque 2 200 entretiens ont été réalisés. Les informations des entreprises interrogées reflètent l'utilisation par ces dernières des moyens de paiement et forment le pendant des informations issues de l'enquête sur les moyens de paiement menée auprès des particuliers. Ainsi combinés les résultats permettent à la Banque nationale d'obtenir une meilleure vue d'ensemble des changements en cours. Les conclusions de l'enquête auprès des entreprises ont été publiées en février 2022.

Première enquête sur les moyens de paiements auprès des entreprises

La Banque nationale a mené en outre une enquête complémentaire sur les transactions en numéraire aux distributeurs de billets. Les données ainsi recueillies lui permettent d'évaluer rapidement l'évolution de l'utilisation des moyens de paiement, donnent d'importantes indications sur les changements à court terme et fournissent une base pour des analyses plus approfondies. L'enquête complémentaire et les évaluations auxquelles il a été procédé aident la Banque nationale à remplir sa tâche légale en matière d'approvisionnement en numéraire.

Enquête complémentaire sur les transactions en numéraire aux distributeurs de billets.

En 2021, la Banque nationale a mis en circulation 64,5 millions de billets neufs (2020: 86,8 millions), d'une valeur nominale totale de 14,5 milliards de francs (15 milliards). Elle a retiré, afin de les détruire, 79,5 millions (129,4 millions) de billets détériorés ou rappelés, d'une valeur nominale de 22,9 milliards de francs (56,8 milliards). Le recul des billets mis en circulation et des billets détruits montre qu'une grande partie des billets de la 8^e série rappelée ont déjà été remplacés. Ce processus se poursuit.

Émission et destruction de billets de banque

Contrefaçons

En 2021, 2 493 fausses coupures au total ont été saisies en Suisse (2020: 1 692), soit 5 (3) contrefaçons par million de billets de banque en circulation. Ces chiffres sont très modestes en comparaison internationale.

Rappel et échange des billets de banque de la 6^e série

Les billets de banque de la 6^e série avaient été rappelés en mai 2000 et ne constituent plus des moyens de paiement ayant cours légal. En vertu de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2020, de la modification de la LUMMP, ils peuvent cependant être échangés sans limitation dans le temps, à leur valeur nominale, auprès de la Banque nationale et des agences de cette dernière. Fin 2021, 17,5 millions de billets de la 6^e série, pour un montant total de 1 milliard de francs, étaient encore en circulation.

Rappel et échange des billets de banque de la 8^e série

La Banque nationale a rappelé les billets de la 8^e série au 30 avril 2021. Ceux-ci ont donc perdu leur statut de moyens de paiement ayant cours légal, mais ils peuvent continuer à être échangés sans limitation dans le temps, à leur valeur nominale, auprès de la BNS et des agences de cette dernière. Après l'annonce du rappel, le public a été nettement plus nombreux à se présenter aux guichets de la Banque nationale. Fin 2021, 105,5 millions de billets de la 8^e série, pour un montant total de 21,3 milliards de francs, étaient encore en circulation.

CHIFFRES CONCERNANT LA CIRCULATION DES BILLETS ET DES PIÈCES (MOYENNE ANNUELLE)

	2017	2018	2019	2020	2021
Billets de banque en circulation					
Montant total (en millions de francs)	76 471	78 997	79 809	84 450	88 281
Variation par rapport à l'année précédente (en %)	5,9	3,3	1,0	5,8	4,6
Nombre de billets (en milliers d'unités)	449 221	471 276	488 060	513 381	531 983
Variation par rapport à l'année précédente (en %)	5,5	4,9	3,6	5,2	3,6
Pièces en circulation					
Montant total (en millions de francs)	3 102	3 144	3 180	3 189	3 182
Variation par rapport à l'année précédente (en %)	1,3	1,3	1,2	0,3	-0,2
Nombre de pièces (en millions d'unités)	5 527	5 617	5 693	5 737	5 745
Variation par rapport à l'année précédente (en %)	1,6	1,6	1,3	0,8	0,1

BILLETS EN CIRCULATION

Coupures en millions d'unités



10 francs	79
20 francs	98
50 francs	72
100 francs	148
200 francs	84
1000 francs	50

Moyenne annuelle 2021.

3.4 PIÈCES DE MONNAIE

La Banque nationale assure, à la demande de la Confédération, la mise en circulation des pièces et la reprise de celles-ci. Son rôle est précisé à l'art. 5 LUMMP. La BNS met en circulation le nombre nécessaire de pièces frappées par Swissmint. Elle reprend, à leur valeur nominale, les pièces qui excèdent les besoins. Les prestations fournies par la Banque nationale dans le domaine des pièces ne sont pas facturées à la Confédération, étant donné qu'elles font partie du mandat de la BNS, lequel consiste notamment à approvisionner le pays en numéraire. En vertu des dispositions de l'ordonnance sur la monnaie, la Poste et les Chemins de fer fédéraux secondent la Banque nationale dans l'approvisionnement en pièces.

Mandat

Le 1^{er} mars 2021, la modification de l'ordonnance sur la monnaie arrêtée par le Conseil fédéral est entrée en vigueur. Lors de l'échange des pièces, on opère désormais une distinction entre les pièces dont l'usure résulte d'une utilisation normale et celles qui ont été détériorées du fait d'autres processus ou utilisations. Sont en particulier concernées les pièces fortement endommagées lors du recyclage dans des installations métallurgiques. La Banque nationale continue à accepter sans restriction les pièces usées et à les rembourser à leur valeur nominale. Elle ne reprend et ne rembourse les pièces détériorées qu'à certaines conditions. En collaboration avec les services compétents de la Confédération, la BNS a publié des dispositions qui réglementent les modalités d'application.

Modification de l'ordonnance sur la monnaie

En 2021, le montant total des pièces en circulation s'est établi en moyenne à 3,2 milliards de francs. Cela correspond à 5,7 milliards de pièces (2020: 5,7 milliards également). La variation par rapport à l'année précédente a été dans l'ensemble minime. Alors que le montant des pièces en circulation a reculé de 0,2% par rapport à 2020, le nombre de pièces en circulation a progressé de 0,1%.

Pièces en circulation

Résultats de l'enquête sur les moyens de paiement 2020 et de l'enquête auprès des entreprises 2021

La BNS a mené à l'automne 2020 une deuxième enquête sur les moyens de paiement auprès des ménages (voir *Compte rendu d'activité 2020*, chapitre 3), dont les résultats ont été publiés en juin 2021. Par ailleurs, la BNS a lancé à l'été 2021 la première enquête sur les moyens de paiement auprès des entreprises suisses, dont les résultats ont été publiés en février 2022. Les deux enquêtes permettent à la BNS d'observer l'évolution en ce qui concerne l'acceptation et l'utilisation des moyens de paiement. Elles constituent ainsi une contribution importante à l'accomplissement des tâches légales de la BNS dans le domaine du trafic des paiements.

L'enquête menée auprès des particuliers révèle que le numéraire reste le moyen de paiement auquel la population suisse recourt le plus souvent, si l'on se base sur le nombre de paiements non récurrents. L'importance de l'argent liquide a toutefois reculé par rapport à 2017. À l'inverse, les moyens de paiement sans numéraire, comme la carte de débit, sont beaucoup plus fréquemment utilisés. En 2020, seulement 43% des paiements ont été réglés en espèces, contre 70% en 2017. Les parts correspondantes des paiements par carte de débit et carte de crédit ont augmenté sur la même période et s'établissent respectivement à 33% (2017: 22%) et à 13% (2017: 5%). Dans le même temps, la part en valeur des transactions en espèces ne représente plus que 24% (2017: 45%). Cette évolution montre que la population recourt de plus en plus aux innovations dans le domaine des moyens de paiement sans numéraire (fonction sans contact des cartes de débit et de crédit, applications de paiement). La carte de débit est désormais considérée comme plus conviviale et plus rapide que l'argent liquide. La pandémie de Covid-19 a encore accéléré le passage aux moyens de paiement sans numéraire. Un tiers des personnes interrogées indiquent ainsi payer plus fréquemment par carte du fait de la pandémie. En outre, l'enquête sur les moyens de paiement 2020 met clairement en évidence la complémentarité des moyens de paiement dans différentes situations. La population suisse a toujours le sentiment de n'être guère limitée dans son choix des instruments de paiement, notamment parce que ceux-ci sont largement disponibles.

Il ressort de l'enquête auprès des entreprises que l'acceptation des moyens de paiement par les entreprises est surtout fonction des préférences de la clientèle: ainsi, elles sont 83% à accepter les paiements sur facture, 68% les virements, et 60% le numéraire. La clientèle détermine donc elle-même en grande partie cette acceptation. Au niveau des dépenses, l'utilisation des moyens de paiement par les entreprises dépend principalement de la rapidité des transactions et des préférences des fournisseurs. Pour les paiements non récurrents, 79% des entreprises effectuent un virement, 61% règlent sur facture, 40% emploient une carte de crédit et 35% paient en espèces. La pandémie n'a pratiquement rien changé à cet égard.

On peut en conclure que l'évolution des besoins de la clientèle pourrait influencer sur l'acceptation des moyens de paiement par les entreprises. Par ailleurs, l'infrastructure disponible peut aussi influencer l'acceptation du numéraire. Les entreprises interrogées recourent en effet le plus souvent aux banques pour s'approvisionner en argent liquide. Les entreprises pourraient ainsi moins utiliser le numéraire si les prestataires de services financiers démantelaient leur infrastructure en raison d'une utilisation décroissante des espèces dans la population. L'enquête met également en évidence une forte corrélation entre l'utilisation et l'acceptation du numéraire.

4

Contribution au bon fonctionnement du trafic des paiements sans numéraire

4.1 PRINCIPES

Mandat	La Banque nationale facilite et assure le bon fonctionnement des systèmes de paiement sans numéraire (art. 5, al. 2, let. c, LBN). Elle peut, en vertu de l'art. 9 LBN, tenir des comptes à vue (comptes de virement) dont les titulaires sont des banques et d'autres intervenants sur les marchés financiers.
Rôle de la BNS dans le trafic des paiements sans numéraire	La BNS accomplit sa tâche légale consistant à faciliter et à assurer le bon fonctionnement des systèmes de paiement sans numéraire en assumant le rôle de mandante et d'administratrice du système Swiss Interbank Clearing (système SIC). Le SIC est le système centralisé pour les paiements en francs. La Banque nationale définit le cercle des participants au système SIC, approvisionne celui-ci en liquidités et détermine les fonctionnalités de même que les dispositions pour le règlement des paiements. Elle assure ainsi l'efficacité de l'infrastructure nécessaire au trafic des paiements sans numéraire. Le système SIC est une infrastructure des marchés financiers d'importance systémique. À ce titre, il relève de la surveillance de la Banque nationale (voir chapitre 6.4).
Mode de fonctionnement du système SIC	Le SIC est un système à règlement brut en temps réel pour les paiements en francs. Ainsi, les ordres de paiement font l'objet d'un règlement continu, individuel, définitif et irrévocable, en monnaie centrale. Les banques et d'autres intervenants sur les marchés financiers recourent au système SIC pour effectuer des paiements interbancaires (paiements entre établissements financiers et paiements par des systèmes tiers) et des paiements de la clientèle. Ces derniers sont essentiellement déclenchés par des instruments de paiement tels que les virements bancaires, les recouvrements directs et les paiements de factures numériques via le service eBill. De même, une partie des engagements découlant des paiements par carte font l'objet, après avoir été regroupés, d'une compensation entre participants via le système SIC.
Exploitation du système SIC	Au début d'une journée de clearing, la Banque nationale transfère des avoirs à vue depuis les comptes de virement des participants vers les comptes de compensation au sein du système SIC. Durant la journée, elle veille à ce qu'il y ait suffisamment de liquidités dans le système SIC en accordant si besoin aux banques des prêts intrajournaliers couverts par des titres (voir chapitre 2.3). À la fin de la journée de clearing, elle calcule, sur la base des volumes de paiement, le montant à retransférer à chaque participant depuis le compte de compensation vers le compte de virement à la BNS. Juridiquement, les deux comptes n'en forment qu'un.

La BNS a confié l'exploitation du système SIC à SIX Interbank Clearing SA (SIC SA), filiale de SIX Group SA (SIX). Le mandat, qui consiste à fournir des prestations pour le système SIC, est régi par un contrat conclu entre la Banque nationale et SIC SA. De plus, la BNS siège au conseil d'administration de SIC SA et dans divers comités du domaine du trafic des paiements afin d'y défendre les intérêts découlant de son mandat. En ce qui concerne les relations entre la BNS et les participants au système SIC, elles sont réglées par le contrat de giro SIC.

La Banque nationale permet aux entités résidentes intervenant sur les marchés financiers d'accéder au système SIC. Il s'agit notamment de banques, de maisons de titres, d'assurances et d'autres acteurs tels que des établissements disposant d'une autorisation fintech, des entreprises de transport et de tri de numéraire ainsi que des infrastructures des marchés financiers. La BNS admet également au système SIC les exploitants de systèmes tiers, qui sont habilités à débiter ou à créditer les comptes d'autres participants. De plus, elle peut autoriser certaines entités non résidentes intervenant sur les marchés financiers à accéder au système SIC. Pour obtenir une autorisation, les participants doivent en principe apporter une contribution substantielle à l'accomplissement du mandat légal de la BNS sans constituer de risque important.

Accès au système SIC

Le système SIC est un élément central de la place financière suisse. Cette infrastructure des marchés financiers est exploitée par SIX, propriété de quelque 120 établissements financiers. Ces derniers sont également les principaux utilisateurs des prestations fournies par SIX. Pour la Banque nationale, il est important de disposer d'une infrastructure des marchés financiers performante, sûre et efficace afin d'accomplir ses tâches légales, qui consistent notamment à faciliter et à assurer le bon fonctionnement des systèmes de paiement sans numéraire. La BNS entretient des contacts réguliers avec SIX et les banques dans le but d'assurer le développement continu de l'infrastructure suisse des marchés financiers.

Le SIC, partie intégrante de l'infrastructure suisse des marchés financiers

4.2 LE SYSTÈME SIC EN 2021

En 2021, le système SIC a exécuté, en moyenne journalière, environ 3,5 millions de transactions (+21,7%) pour un montant de 163 milliards de francs (-8,4%). Le montant moyen par transaction a baissé pour s'inscrire à quelque 47 000 francs (-24,7%). Les jours de pointe, le système SIC a enregistré jusqu'à 9,9 millions de transactions et un volume atteignant 247 milliards de francs. La hausse du nombre de transactions et la baisse du montant moyen par transaction s'expliquent par l'intégration, achevée en 2021, du trafic des paiements de la clientèle de PostFinance au sein du système SIC. Le recul du volume s'explique par une baisse d'activité au niveau du trafic des paiements interbancaires.

Chiffres clés

Les paiements de la clientèle ont représenté 98% du nombre total et 11,7% du volume total des transactions enregistrées dans le système SIC, tandis que les paiements interbancaires ont constitué 2% du nombre total et 88,3% du volume total.

SYSTÈME SIC – CHIFFRES CLÉS

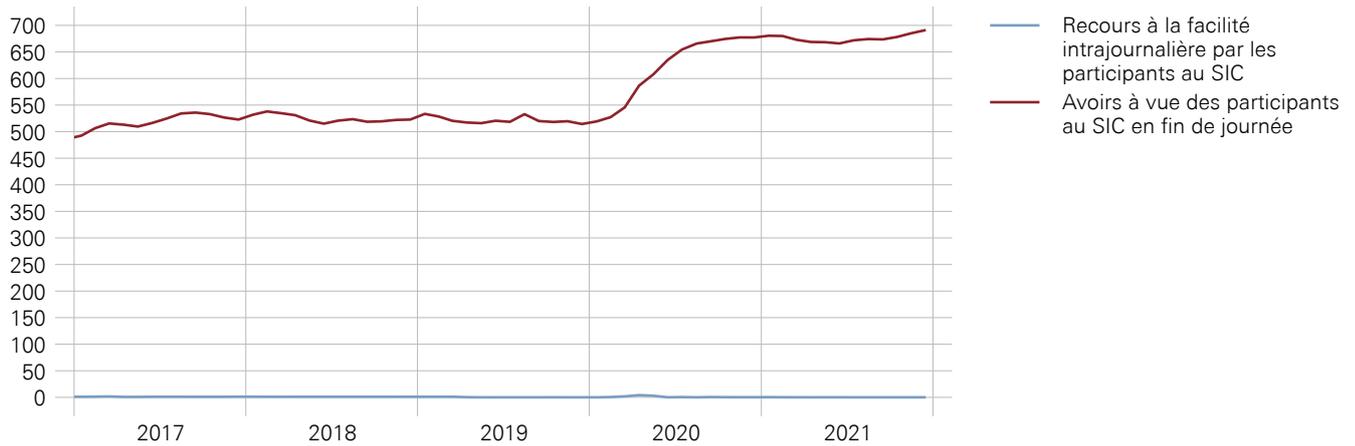
	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de transactions					
Moyenne journalière (en milliers)	2 035	2 432	2 623	2 867	3 490
Valeur journalière la plus élevée de l'année (en milliers)	7 025	7 436	7 484	9 286	9 909
Part des paiements interbancaires (en %)	3,2	2,6	2,4	2,5	1,9
Part des paiements de la clientèle (en %)	96,8	97,4	97,6	97,5	98,1
Volume					
Moyenne journalière (en milliards de francs)	173	156	158	178	163
Valeur journalière la plus élevée de l'année (en milliards de francs)	227	249	240	276	247
Montant moyen par transaction (en francs)	84 941	64 081	60 256	62 160	46 797
Part des paiements interbancaires (en %)	91,1	89,2	88,6	89,7	88,3
Part des paiements de la clientèle (en %)	8,9	10,8	11,4	10,3	11,7
Avoirs à vue des participants au système SIC et facilité intrajournalière					
Montant moyen des avoires à vue en fin de journée (en millions de francs)	519 433	524 801	521 595	621 458	676 024
Montant moyen utilisé dans le cadre de la facilité intrajournalière (en millions de francs)	1 086	1 061	416	1 111	134

Participants au système SIC

Le 31 décembre 2021, la Banque nationale comptait 390 titulaires de comptes de virement (fin 2020: 394), dont 319 (321) participants au système SIC. Parmi ces derniers, 241 (238) participants, soit la majorité, étaient établis en Suisse. De plus, six exploitants de systèmes tiers ont accès au système SIC.

AVOIRS À VUE ET FACILITÉ INTRAJOURNALIÈRE DANS LE SYSTÈME SIC

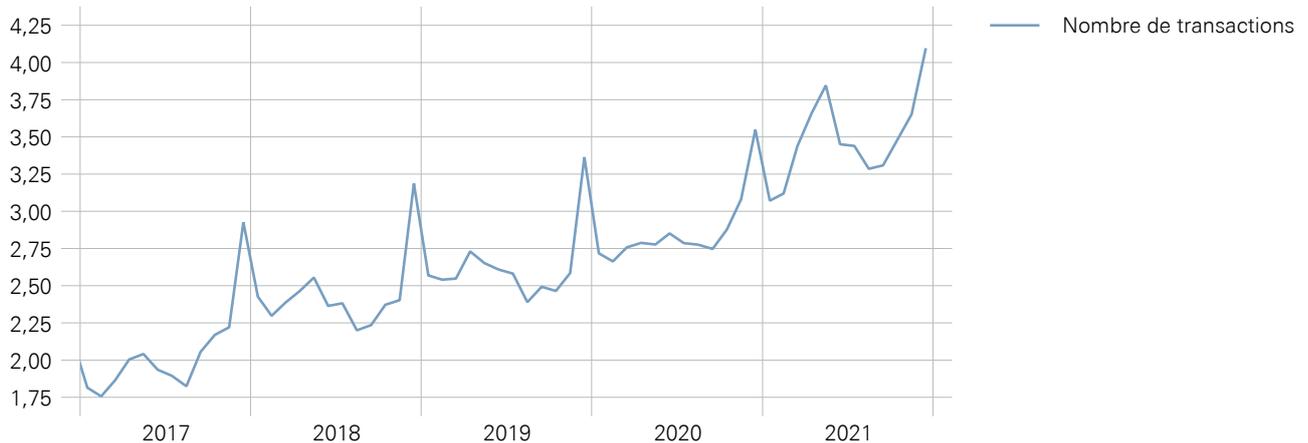
Moyennes mensuelles des valeurs journalières, en milliards de francs



Source: BNS.

NOMBRE DE TRANSACTIONS DANS LE SYSTÈME SIC

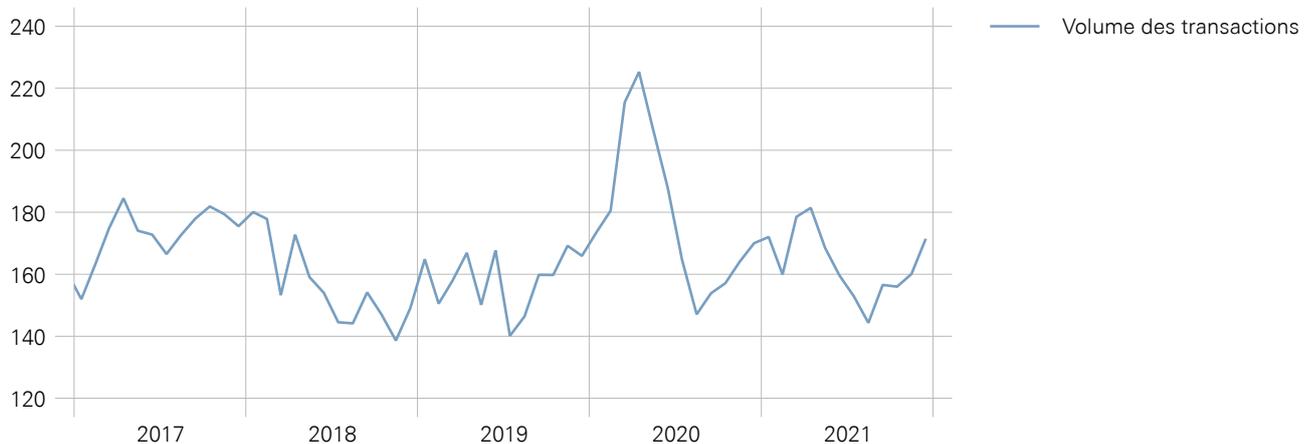
Moyennes mensuelles des valeurs journalières, en millions



Source: BNS.

VOLUME DES TRANSACTIONS DANS LE SYSTÈME SIC

Moyennes mensuelles des valeurs journalières, en milliards de francs



Source: BNS.

SIC5 et paiements instantanés

Au cours de l'année sous revue, la Banque nationale et SIC SA ont poursuivi le projet SIC5. Démarré en 2020, ce dernier porte sur le développement du système SIC. La plate-forme SIC5 permettra notamment le règlement des paiements instantanés: les paiements sans numéraire de la clientèle seront exécutés 24 heures sur 24, et les montants transférés seront à la disposition du bénéficiaire final en quelques secondes. Il est prévu que la nouvelle plate-forme SIC5 soit opérationnelle fin 2023 et qu'elle serve dans un premier temps au règlement des paiements instantanés. Ensuite, les autres types de paiements au sein du système SIC, tels que les paiements interbancaires, feront l'objet d'une migration vers la plate-forme SIC5, et les avantages offerts par les innovations apportées pourront y être utilisés. Le projet SIC5 est mené sur la base d'une étroite concertation avec les participants au système SIC. La Banque nationale accorde une grande importance à la mise en œuvre des paiements instantanés dans le système SIC. À travers le projet SIC5, le système fait l'objet d'un développement stratégique et technique à long terme permettant de prendre en compte les mutations du trafic des paiements. La BNS ayant pour tâche de faciliter le bon fonctionnement des systèmes de paiement sans numéraire, elle crée au niveau de l'infrastructure les conditions permettant d'assurer un trafic des paiements sans numéraire basé sur des comptes qui soit porteur d'avenir, sûr, efficace et rapide.

En sa qualité de mandante et d'administratrice du système SIC, la BNS a décidé en mars 2021, après avoir consulté les participants, de rendre obligatoire l'acceptation des paiements instantanés. Ce changement était également souhaité par le conseil d'administration de SIC SA. Il vaudra pour l'ensemble des participants actifs dans le domaine du trafic des paiements de la clientèle, mais s'appliquera d'abord, à partir du milieu de l'année 2024, aux principaux établissements financiers concernés.

En 2019, la Banque nationale avait engagé avec SIX un projet de mise en place d'un réseau sécurisé pour la place financière suisse (Secure Swiss Finance Network, SSFN). Le projet a pour but d'augmenter la sécurité et la résilience des connexions au système SIC et à d'autres infrastructures des marchés financiers. En collaboration avec les opérateurs de télécommunications et les participants, il prévoit d'établir un nouveau réseau sûr basé sur l'architecture de routage SCION (Scalability, Control and Isolation on Next-Generation Networks) développée à l'École polytechnique fédérale de Zurich. Le nouveau réseau SCION permet d'échanger non seulement des messages entre infrastructures des marchés financiers et participants, mais aussi des données entre les participants eux-mêmes. Le réseau de communication SSFN a été mis en service pour les environnements pilotes du système SIC en novembre 2021. La décision concernant le raccordement à l'environnement opérationnel du système SIC sera prise au cours de l'année 2022. Il est prévu que le SSFN remplace progressivement la connexion existante pour la communication avec le système SIC.

Réseau sécurisé pour la place financière suisse

Des paiements frauduleux au sein des systèmes de paiement de gros montants peuvent entraîner de graves conséquences non seulement pour les participants directement touchés, mais aussi pour le système de paiement dans son ensemble. Dans ce contexte, le Comité sur les paiements et les infrastructures de marché (CPIM), une entité de la BRI, a publié en 2018, en rapport avec la sécurité des points d'extrémité, un document établissant une stratégie pour réduire le risque de fraude dans les systèmes de paiement de gros montants. Dans le trafic des paiements, la sécurité des points d'extrémité désigne la protection de ces derniers contre l'accès illicite de tiers à tout appareil, application ou système servant à la saisie d'avis de paiement. La Banque nationale a défini des mesures en se basant sur la stratégie susmentionnée. L'une des mesures principales consiste en un cahier des charges qui doit être communiqué aux participants au SIC dans le courant de l'année 2022. Les exigences opérationnelles et technologiques y figurant visent à accroître la protection des points d'extrémité en ce qui concerne les avis de paiement. Le nouveau cahier des charges complète les exigences existantes et élargit les obligations d'information imposées aux participants vis-à-vis de la Banque nationale. Le fait que le SSFN soit utilisé de bout en bout dans la communication avec le système SIC représentera également une contribution importante.

Sécurité des points d'extrémité en vue d'une réduction du risque de fraude

Expérimentations portant sur une monnaie numérique de banque centrale restreinte aux établissements financiers

En 2020, la Banque nationale a pour la première fois mené une étude de faisabilité portant sur une MNBC dite «de gros», c'est-à-dire restreinte aux établissements financiers. Cette étude a démontré qu'il est possible, tant sur le plan technique que d'un point de vue juridique, d'émettre ce type de MNBC via une infrastructure des marchés financiers basée sur la technologie des registres distribués (TRD). Cette étude intitulée *Projet Helvetia* a été réalisée conjointement avec le centre suisse du pôle d'innovation de la BRI et SIX. Le rapport y afférant a été publié en décembre 2020 (voir *Compte rendu d'activité 2020*, chapitre 7, encadré sur le pôle d'innovation de la BRI et les projets du centre suisse). Au cours de l'année 2021, les enseignements du projet ont été approfondis dans le cadre de deux nouvelles études de faisabilité.

L'une de ces deux études, *Helvetia phase II*, a analysé l'intégration d'une MNBC de gros dans les systèmes bancaires principaux de banques commerciales et de la Banque nationale. Réalisée une nouvelle fois conjointement avec le centre suisse du pôle d'innovation de la BRI et SIX, la phase II a en outre impliqué cinq banques commerciales. Les cas d'utilisation suivants ont été testés avec succès et comptabilisés dans les systèmes bancaires principaux: émission puis rachat d'une MNBC de gros par la BNS, paiements en MNBC de gros entre établissements financiers résidents et non résidents ainsi que règlement d'opérations sur titres en MNBC de gros. Les questions traitées englobent des problématiques opérationnelles et juridiques ainsi que des aspects spécifiques aux banques centrales. Selon le droit suisse en vigueur, il serait possible d'émettre une MNBC de gros sur une plate-forme tierce à condition que la Banque nationale dispose des fonctions requises de contrôle et de pilotage. Le rapport du projet concerné a été publié en janvier 2022.

La seconde étude de faisabilité, qui s'intitule *Projet Jura*, avait pour objet le règlement transfrontière d'opérations de change et de transactions sur titres, en MNBC de gros, dans deux monnaies différentes. Il s'agit d'un projet mis en œuvre conjointement avec la Banque de France, le centre suisse du pôle d'innovation de la BRI et un consortium d'acteurs issus du secteur privé. Le projet montre comment deux banques centrales peuvent émettre une MNBC de gros dans leurs monnaies respectives en recourant à une infrastructure des marchés financiers commune, tout en gardant la maîtrise de leur propre MNBC de gros pour ce qui est de son émission et de son utilisation. La solution proposée permet de régler des opérations transfrontières directement en monnaie centrale. Le rapport du projet a été publié en décembre 2021.

Les études de faisabilité ont été réalisées via une plate-forme de test basée sur la TRD, au sein de l'infrastructure des marchés financiers de SIX. L'émission d'une MNBC de gros pourrait permettre de régler des opérations de change et des transactions sur titres directement en monnaie centrale via une telle plate-forme basée sur la TRD. Il pourrait en résulter des gains d'efficacité et un renforcement de la sécurité du système financier. Pour ce qui est d'une MNBC de gros, des questions d'ordre opérationnel et juridique ainsi que relatives aux aspects spécifiques aux banques centrales restent cependant en suspens (voir aussi chapitre 1.4, encadré «Monnaies numériques de banque centrale»).

Les expérimentations décrites ici sont de nature purement exploratoire et ont vocation à améliorer la compréhension des implications de ces nouvelles technologies. Elles ne préjugent donc en rien d'une décision de la Banque nationale pour l'introduction ou non d'une MNBC de gros en francs.

5

Gestion des actifs

5.1 PRINCIPES

Mandat	Les actifs de la Banque nationale remplissent d'importantes fonctions sur le plan monétaire. Ils sont formés principalement de placements en monnaies étrangères, d'or et, pour une faible part, d'actifs financiers en francs. Leur montant et leur composition dépendent du régime monétaire en vigueur et des besoins de la politique monétaire. La LBN confie à la Banque nationale la tâche de gérer les réserves monétaires (art. 5, al. 2), dont une part doit consister en or, conformément à l'art. 99, al. 3, Cst.
Réserves monétaires	<p>La Banque nationale détient ses réserves monétaires essentiellement sous forme de placements de devises et d'or. Les réserves monétaires englobent également la position de réserve au FMI et les moyens de paiement internationaux.</p> <p>Les réserves monétaires permettent à la BNS de disposer en tout temps de la marge de manœuvre nécessaire sur le plan monétaire. Elles contribuent en outre à renforcer la confiance et servent à prévenir et à surmonter d'éventuelles crises. Dans le contexte actuel, leur volume résulte principalement de la mise en œuvre de la politique monétaire. Les réserves monétaires ont considérablement augmenté depuis le début de la crise financière et de la dette. Alors qu'elles se montaient à 85 milliards de francs fin 2007, elles atteignaient 1 015 milliards fin 2021. L'augmentation enregistrée ces dernières années s'explique essentiellement par les achats de devises destinés à atténuer l'appréciation du franc.</p>
Actifs financiers en francs	Les actifs financiers en francs se composent d'obligations, ainsi que de créances résultant de pensions de titres et de prêts garantis qui ont été octroyés dans le cadre de la FRC mise en place en 2020.

Principes de la politique de placement

Le placement des actifs est subordonné à la conduite de la politique monétaire. Par sa politique de placement, la Banque nationale poursuit principalement deux objectifs. D'une part, elle s'assure la possibilité de recourir en tout temps au bilan à des fins de politique monétaire, et notamment de l'accroître ou de le réduire si nécessaire. D'autre part, elle cherche à garantir le maintien à long terme de la valeur des réserves monétaires.

Pour atteindre le premier objectif et préserver sa marge de manœuvre dans la conduite de la politique monétaire, la BNS doit notamment disposer de placements présentant une liquidité de marché élevée. Elle investit par conséquent une part substantielle de ses réserves monétaires dans des obligations d'État étrangères présentant une liquidité élevée. Pour atteindre le second objectif et garantir au minimum le maintien à long terme de la valeur des réserves monétaires, la BNS s'appuie d'une part sur une large diversification des monnaies de placement. Elle recourt d'autre part, dans ses placements de devises, à des catégories de titres supplémentaires, en plus des obligations d'État libellées dans les principales monnaies, en vue d'améliorer le rapport rendement/risque à long terme. Étant donné que toutes les positions sont évaluées en francs, il importe de compenser la tendance à long terme du franc à s'apprécier. Les placements en monnaies étrangères doivent à cet effet générer des rendements suffisamment élevés. En plaçant de manière très diversifiée une partie de ses réserves monétaires en actions et en obligations d'entreprises, la Banque nationale peut bénéficier de la contribution positive de ces catégories de placements au rendement global. Elle conserve en outre la marge de manœuvre nécessaire pour ajuster sa politique monétaire et sa politique de placement en fonction de l'évolution des besoins.

La priorité donnée à la politique monétaire entraîne des restrictions pour la politique de placement. Ainsi, la Banque nationale s'abstient de couvrir, dans ses placements, les risques de change par rapport au franc. Une telle couverture se traduirait par une demande de francs et, partant, par des pressions à la hausse sur la monnaie suisse (voir chapitre 5.4). Par ailleurs, la BNS évite d'influer sur les marchés par sa politique de placement, qu'elle met par conséquent en œuvre en veillant à créer le moins de perturbations possible.

Le processus de placement est conçu de telle sorte qu'aucune information privilégiée dont dispose la Banque nationale ne puisse être utilisée dans les décisions de placement et qu'aucun signal indésirable ne soit envoyé aux marchés. Pour cette raison, la Banque nationale renonce à acquérir des actions de banques d'importance systémique. De plus, elle n'effectue généralement aucun placement en actions suisses ni en obligations d'entreprises suisses, et le portefeuille d'obligations en francs est géré de manière passive.

5.2 PROCESSUS DE PLACEMENT ET DE CONTRÔLE DES RISQUES

Compétences du
Conseil de banque, du
Comité des risques...

La LBN définit les compétences des différents organes et précise la tâche de la BNS en matière de gestion des actifs. Il appartient au Conseil de banque de surveiller l'ensemble des processus de placement et de contrôle des risques. Cet organe évalue les principes sur lesquels reposent ces processus et contrôle leur application. Le Comité des risques, constitué de trois membres du Conseil de banque, l'assiste dans ces tâches. Il surveille en particulier la gestion des risques et évalue la gouvernance du processus de placement. Les rapports internes établis par l'unité d'organisation (UO) Gestion des risques sont adressés à la Direction générale et au Comité des risques.

... de la Direction générale...

La Direction générale définit la politique de placement. Ses considérations portent sur la structure du bilan, les objectifs de placement, la définition de l'univers de placement, les exigences en matière de stratégie de placement et la tolérance aux risques correspondante, de même que sur la définition du processus de placement et de contrôle des risques. La Direction générale précise en particulier les exigences auxquelles les placements doivent satisfaire en matière de sécurité, de liquidité et de rendement, et définit les monnaies, les instruments de placement ainsi que les catégories de placements et de débiteurs entrant en ligne de compte. En outre, elle détermine la composition des réserves monétaires et des autres actifs; elle arrête enfin la stratégie dans le domaine des placements de devises. Cette stratégie porte sur la répartition des placements entre les différentes catégories de placements et entre les diverses monnaies, et définit la marge de manœuvre à disposition sur le plan opérationnel.

... du Comité de placement...

Au niveau opérationnel, un Comité de placement interne arrête l'allocation tactique des réserves de devises. Partant des limites stratégiques imposées par la Direction générale, il détermine des paramètres tels que les durées des emprunts obligataires ou les parts des différentes catégories de placements en fonction de l'évolution des conditions du marché.

... de l'UO Gestion
de portefeuille...

Les gestionnaires d'actifs assurent la gestion des portefeuilles. La grande majorité des placements de devises (97%) est gérée en interne. La Banque nationale fait également appel à des gestionnaires d'actifs externes afin de permettre une comparaison avec la gestion de portefeuille interne et pour accéder efficacement à de nouvelles catégories de placements. Sur le plan opérationnel, elle répartit les compétences relevant respectivement de la politique monétaire et de la politique de placement de façon à éviter tout conflit d'intérêts.

Des gestionnaires internes gèrent les placements provenant de la région Asie-Pacifique depuis la succursale de Singapour, qui a ouvert ses portes en 2013. Il s'agit de la seule succursale de la Banque nationale à l'étranger. La présence en Asie est utile non seulement pour la gestion efficace des réserves monétaires de la BNS issues de la zone Asie-Pacifique, qui constitue la tâche principale de la succursale, mais aussi pour la mise en œuvre de la politique monétaire sur le marché des changes. Les activités opérationnelles de la succursale (négoce et gestion de portefeuille) sont entièrement intégrées dans les processus de placement et de contrôle des risques en Suisse.

... de la succursale de Singapour...

Une large diversification des placements constitue l'élément clé de la gestion des risques absolus. Les risques sont gérés et restreints à l'aide d'un système d'indices de référence (*benchmarks*), de directives et de limites. Tous les risques financiers déterminants pour les placements sont saisis, analysés et surveillés en permanence. Les risques sont mesurés à l'aide de méthodes et de critères usuels dans ce domaine. De plus, des analyses de sensibilité et des simulations de crise (*stress tests*) sont effectuées régulièrement. Toutes les analyses des risques tiennent compte de l'horizon de placement de la Banque nationale, qui est généralement à long terme.

... et de l'UO Gestion des risques

L'évaluation et la gestion des risques de crédit se fonde sur les notations des principales agences spécialisées, sur des indicateurs de marché et sur des analyses internes. Les limites de crédit sont fixées sur la base de ces informations et adaptées en cas de modifications dans l'évaluation des risques. Afin de restreindre le risque de contrepartie, les valeurs de remplacement des produits dérivés sont généralement compensées pour chacune des contreparties, et le solde est couvert par des titres. Les risques de concentration et de réputation sont également pris en considération pour établir les limites relatives aux risques. Les données sur les risques tiennent compte de tous les placements; le respect des directives et des limites est contrôlé quotidiennement. Les résultats de ces contrôles et les analyses des risques sont consignés dans les rapports trimestriels adressés à la Direction générale et au Comité des risques du Conseil de banque. L'UO Gestion des risques remet en outre son rapport annuel au Conseil de banque.

5.3 ÉVOLUTION ET STRUCTURE DES ACTIFS

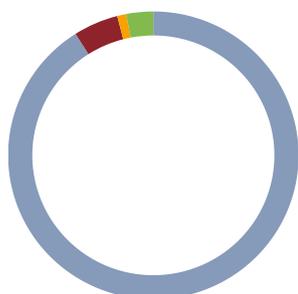
Évolution des actifs

Fin 2021, les actifs de la Banque nationale s’inscrivaient à 1 057 milliards de francs, soit 58 milliards de plus que fin 2020. Les placements de devises représentaient une part de 966 milliards de francs, l’or, une part de 56 milliards, les droits de tirage spéciaux (DTS), de 15 milliards, les obligations en francs, de 4 milliards, les créances en francs résultant de pensions de titres, de 3 milliards, et les créances en dollars des États-Unis résultant de pensions de titres, de 2 milliards. Les pensions de titres en dollars des États-Unis servent à améliorer l’approvisionnement des marchés en liquidités dans cette monnaie. Depuis 2020, le bilan comporte le poste «prêts gagés» (9 milliards de francs). Il s’agit de prêts qui ont été accordés dans le cadre de la FRC mise en place en mars 2020. Ce poste a diminué de 2 milliards de francs par rapport à 2020 en raison de remboursements. Les autres actifs se sont montés à un peu plus de 1 milliard de francs.

L’augmentation du total du bilan en 2021 a découlé essentiellement de l’accroissement des placements de devises. Ceux-ci ont progressé de 56 milliards de francs en un an sous l’effet, principalement, des plus-values, des revenus des placements et des achats de devises. L’augmentation du total du bilan s’explique également par une nouvelle attribution de droits de tirage spéciaux, à hauteur de 8 milliards de francs, à la Banque nationale par le FMI.

Fin 2021, l’encours des pensions de titres en monnaies étrangères qui ont pour effet une expansion du bilan s’élevait à 21 milliards de francs. Ces pensions de titres en monnaies étrangères sont conclues dans le cadre de la gestion de portefeuille. Elles consistent à prêter temporairement des titres d’émetteurs étrangers contre des avoirs à vue en monnaies étrangères, avec remboursement à l’échéance. Ces titres étant prisés sur le marché, les pensions de titres en monnaies étrangères permettent d’obtenir une prime. Ces opérations entraînent un accroissement temporaire du bilan: d’un côté, les titres cédés provisoirement via les pensions de titres continuent à figurer au bilan de la BNS; de l’autre, les avoirs à vue reçus en contrepartie et l’engagement de les rembourser à l’échéance sont comptabilisés respectivement à l’actif et au passif du bilan. Ces moyens n’étant pas disponibles sans restrictions, ils sont déduits des placements de devises dans la définition des réserves de devises et des réserves monétaires.

STRUCTURE DES ACTIFS DE LA BNS



- Placements de devises **91%**
- Or **5%**
- Actifs financiers en francs **1%**
- Actifs divers **3%**

Total: 1057 milliards de francs.

Fin 2021.

Le stock d'or, soit 1 040 tonnes, est resté inchangé en 2021. Sa valeur est demeurée quasiment stable. Au total, les réserves monétaires s'établissaient à 1 015 milliards de francs fin 2021, soit 53 milliards de plus qu'un an auparavant.

Réserves monétaires

COMPOSITION DES RÉSERVES MONÉTAIRES

En milliards de francs

	31.12.2021	31.12.2020
Réserves d'or	56	56
Placements de devises	966	910
Engagements y relatifs ¹	-21	-10
Produits dérivés (valeurs de remplacement nettes)	0	0
Total des réserves de devises	945	900
Position de réserve au FMI	2	2
Moyens de paiement internationaux	12	4
Total des réserves monétaires	1 015	962

¹ Engagements résultant de pensions de titres en monnaies étrangères.

Dans son portefeuille d'obligations, la Banque nationale détient principalement des emprunts d'État (environ 85% du portefeuille). La sélection de ces emprunts et des marchés correspondants tient compte des besoins spécifiques de la Banque nationale et garantit notamment à cette dernière une liquidité élevée. Sur les différents marchés, les placements sont très diversifiés au niveau des échéances pour qu'en cas de besoin, d'importants volumes puissent être achetés ou vendus avec un impact aussi faible que possible. Le portefeuille d'obligations des réserves monétaires inclut également des titres émis par des établissements paraétatiques, des organisations supranationales, des collectivités locales, des établissements financiers (essentiellement des lettres de gage et des titres similaires) et d'autres entreprises.

Portefeuille d'obligations

Dans ce portefeuille, la durée moyenne d'immobilisation des capitaux (duration) a légèrement diminué en 2021 pour s'inscrire à 4,3 ans en fin d'année. Un peu moins de 40% des obligations affichaient un rendement négatif à l'échéance.

Portefeuille d'actions

La Banque nationale gère les actions de manière passive, sur la base d'un indice de référence stratégique (*benchmark*) qui combine différents indices boursiers sur plusieurs marchés et dans différentes monnaies. Grâce au principe de la réplication large des marchés, la Banque nationale reste un acteur aussi neutre que possible sur les marchés des actions. En se gardant de surpondérer ou de sous-pondérer certaines entreprises ou certaines branches, elle évite de s'exposer à des risques de concentration plus marqués que ceux qui prévalent sur le marché.

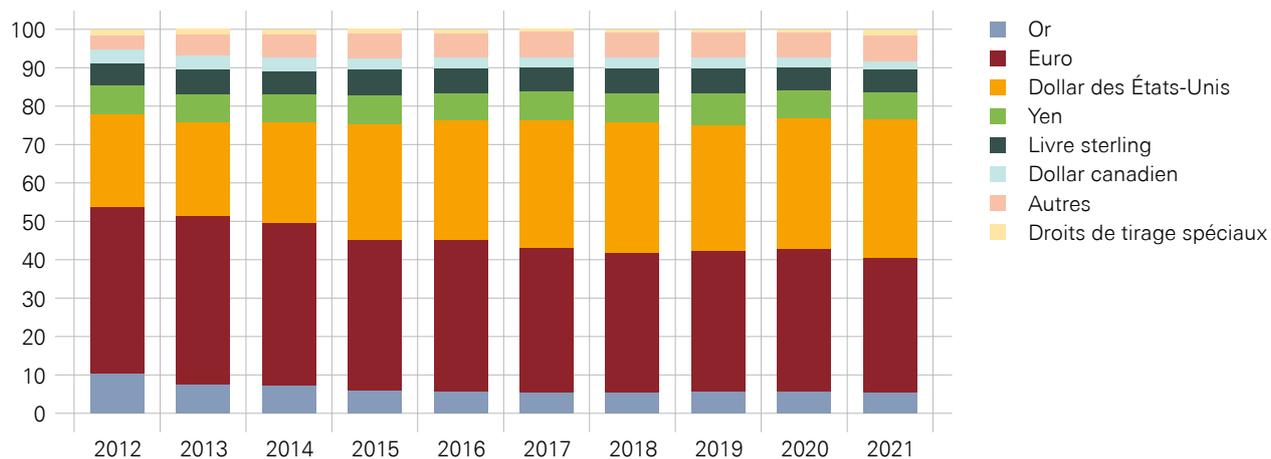
Fin 2021, le portefeuille d'actions comprenait principalement des titres d'entreprises à moyenne et à grande capitalisation de pays industrialisés, mais également des actions d'entreprises à faible capitalisation de pays industrialisés et des titres d'entreprises de pays émergents. Il en résultait un portefeuille d'actions largement diversifié, englobant des titres d'un peu plus de 7 000 émetteurs différents (soit un peu plus de 1 300 entreprises à moyenne et à grande capitalisation, quelque 4 500 entreprises à faible capitalisation de pays industrialisés et un peu moins de 1 200 entreprises de pays émergents). En raison de la couverture du marché large et axée sur la capitalisation boursière, la Banque nationale détient une part plus ou moins équivalente dans les différentes entreprises à moyenne et à grande capitalisation de tous les pays industrialisés. Pour des raisons de liquidité et de risques, la part détenue dans des entreprises à faible capitalisation et dans des entreprises de pays émergents est légèrement plus basse. Cette part est cependant aussi à peu près équivalente pour toutes les entreprises de ces catégories.

Obligations en francs

Le portefeuille d'obligations en francs, géré de manière passive, est constitué principalement de titres émis par la Confédération, les cantons, les communes et des débiteurs étrangers, ainsi que de lettres de gage suisses. La durée moyenne de ce portefeuille a légèrement diminué en 2021 pour s'inscrire à 8,4 ans. Parmi les obligations en francs, dont la valeur totale était légèrement supérieure à 4 milliards de francs, 54% environ affichaient fin 2021 un rendement négatif à l'échéance.

COMPOSITION DES RÉSERVES MONÉTAIRES EN FIN D'ANNÉE

En %



Source: BNS.

Aspects non financiers de la gestion des titres d'émetteurs privés

La Banque nationale détient une part de ses placements de devises sous forme d'actions et d'obligations d'entreprises afin de bénéficier de la contribution positive de ces catégories de titres au rendement global, d'accroître la diversification et d'améliorer ce faisant le rapport rendement/risque à long terme. Pour la gestion de tels titres d'émetteurs privés, la Banque nationale prend aussi en compte des aspects non financiers.

D'une part, la Banque nationale renonce à acquérir des actions de banques d'importance systémique de tous les pays en raison de son rôle particulier de banque centrale vis-à-vis du secteur bancaire. D'autre part, elle respecte les normes et valeurs fondamentales de la Suisse dans le cadre de sa politique de placement. Elle n'acquiert pas d'actions ni d'obligations d'entreprises dont les produits ou les processus de production transgressent de manière flagrante des valeurs largement reconnues au niveau sociétal. Elle s'abstient par conséquent d'acheter des titres d'entreprises qui violent massivement des droits humains fondamentaux, qui causent de manière systématique de graves dommages à l'environnement ou qui sont impliquées dans la fabrication d'armes condamnées sur le plan international.

La BNS entend par armes condamnées sur le plan international les armes biologiques, les armes chimiques, les armes à sous-munitions et les mines antipersonnel. Sont également exclues les entreprises impliquées dans la fabrication d'armes nucléaires pour d'autres pays que les cinq puissances nucléaires légitimes selon le traité des Nations Unies sur la non-prolifération des armes nucléaires (Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni et Russie). Par entreprises causant de manière systématique de graves dommages à l'environnement, la BNS entend les entreprises dont les processus de production, par exemple, polluent systématiquement les cours d'eau ou les sols ou nuisent massivement à la biodiversité. Depuis décembre 2020, les entreprises dont le modèle commercial repose principalement sur l'extraction du charbon aux fins de la production d'énergie sont également exclues. En revanche, les entreprises qui produisent du charbon pour la fabrication d'acier, de même que les conglomerats, ne le sont pas. Le critère environnemental a été étendu car un large consensus s'est formé en Suisse en vue de l'abandon du charbon aux fins de la production d'énergie.

Pour déterminer les entreprises concernées, la BNS examine régulièrement l'ensemble de son univers de placement. En ce qui concerne les entreprises impliquées dans la fabrication d'armes condamnées, elle recourt à un prestataire externe spécialisé. Pour les entreprises dont l'activité principale est axée sur l'extraction du charbon, la BNS utilise le classement établi par un fournisseur d'indices correspondant. Les entreprises concernées par les autres critères d'exclusion sont évaluées selon un processus en deux temps. La première étape comprend l'analyse et le traitement d'informations accessibles au public dans le but d'identifier les entreprises dont les activités répondent très probablement aux critères d'exclusion. La seconde étape consiste à évaluer en détail chaque entreprise ainsi identifiée, afin de déterminer s'il faut l'exclure ou non. Pour toute décision concernant l'exclusion de certaines entreprises, la BNS se fonde sur la recommandation de prestataires externes spécialisés. En outre, elle réexamine régulièrement ses propres décisions.

La Banque nationale procède à une analyse continue des risques liés au changement climatique. Elle est attentive aux derniers développements et aux nouveaux acquis en la matière, et entretient à cette fin un dialogue constant avec d'autres banques centrales et institutions, mais aussi avec le milieu scientifique. La BNS participe activement aux différents travaux du réseau des banques centrales et des superviseurs pour l'écologisation du système financier (NGFS). En 2021, elle a organisé, entre autres, un atelier sur le thème de l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion active et la gestion passive des portefeuilles.

En ce qui concerne la gestion des actifs, il convient de tenir compte du fait que le constituant et le législateur ont sciemment renoncé à confier à la BNS la tâche d'influer sur l'évolution de branches économiques déterminées. La politique de placement de la BNS ne saurait donc avoir pour but de mener une politique structurelle, c'est-à-dire de procéder à une sélection positive ou négative de certaines branches dans le but de les soutenir ou de les pénaliser, ou d'entraver ou de promouvoir une mutation économique, politique ou sociétale.

Partant de ces considérations, la Banque nationale s'efforce de reproduire les différents marchés boursiers dans leur intégralité en tenant compte des exceptions justifiées évoquées ci-avant. Par conséquent, la part des différentes branches dans le portefeuille d'actions de la BNS correspond à leur capitalisation boursière. La Banque nationale s'assure ainsi que son portefeuille est exposé aux divers risques dans la même mesure à peu près que l'ensemble des entreprises cotées dans le monde et qu'il reflète également les changements structurels de l'économie mondiale.

L'exercice des droits de vote attachés aux actions fait aussi partie des aspects non financiers de la gestion des titres d'émetteurs privés. La BNS se limite à exercer ses droits sur les points qui ont trait au gouvernement d'entreprise. En effet, une bonne gestion contribue à long terme au développement positif de l'entreprise et donc des placements. La Banque nationale concentre son attention sur des entreprises européennes à moyenne ou à grande capitalisation et travaille à cette fin également avec des fournisseurs externes. Dans le cas concret, les prestataires externes se basent sur une directive interne de la BNS, qu'ils se chargent d'interpréter sur le plan technique et d'appliquer aux points soumis au vote des actionnaires lors des assemblées générales. La Banque nationale est en contact régulier avec les prestataires externes et surveille l'interprétation correcte de la directive.

STRUCTURE DES PLACEMENTS: RÉSERVES DE DEVICES ET OBLIGATIONS EN FRANCS, EN FIN D'ANNÉE

	2021		2020	
	Réserves de devises	Obligations en francs	Réserves de devises	Obligations en francs
Ventilation selon la monnaie, en % (compte tenu des opérations sur produits dérivés)				
Franc		100		100
Euro	38		40	
Dollar des États-Unis	39		36	
Yen	8		8	
Livre sterling	6		6	
Dollar canadien	2		3	
Autres ¹	7		7	

Catégories de placements, en %

Placements bancaires	0		0	
Obligations d'État ²	66	35	70	38
Autres obligations ³	11	65	10	62
Actions	23		20	

Structure des placements rémunérés, en %

Placements notés AAA ⁴	60	79	62	79
Placements notés AA ⁴	19	19	19	20
Placements notés A ⁴	16	1	15	1
Autres placements	5	1	4	0
Duration des placements (en années)	4,3	8,4	4,6	8,6

- 1 Principalement dollar australien, renminbi, couronnes danoise et suédoise, dollar de Singapour et won sud-coréen; de faibles montants dans d'autres monnaies s'y ajoutent dans les portefeuilles d'actions.
- 2 Obligations d'État en monnaies locales, placements auprès de banques centrales et à la BRI et, dans les placements en francs, obligations de cantons et de communes suisses.
- 3 Obligations d'État en monnaies non locales, obligations de collectivités locales étrangères et d'organisations supranationales, lettres de gage, obligations d'entreprises, etc.
- 4 Notation moyenne établie sur la base des notations des principales agences.

La structure des réserves de devises et des obligations en francs n'a que peu changé entre fin 2020 et fin 2021. La part du dollar des États-Unis a légèrement augmenté au détriment de celle de l'euro et du dollar canadien. Les parts des autres monnaies sont restées inchangées. La part des placements notés AAA a légèrement baissé au profit de ceux notés A et des autres placements. La part des actions dans les réserves de devises s'établissait à 23% fin 2021.

Évolution de la structure
des actifs

5.4 RISQUES AU BILAN

Profil de risque

Les réserves monétaires déterminent le profil de risque des actifs. Elles sont principalement exposées aux risques de marché, en particulier aux risques découlant de l'évolution des cours de change, du prix de l'or, des cours des actions et des taux d'intérêt, mais aussi, dans une moindre mesure, à des risques de liquidité, de crédit et de pays. Les obligations en francs ne contribuent que faiblement au risque global.

Risques de marché

L'évolution des cours de change constitue le principal facteur de risques pour les réserves monétaires. Les risques de change n'étant pas couverts, même de légères variations de la valeur extérieure du franc entraînent des fluctuations substantielles du résultat des placements et, partant, des fonds propres de la Banque nationale. Les fluctuations du prix de l'or et des cours des actions, de même que les risques de taux d'intérêt, sont eux aussi déterminants. Les risques de change, les risques sur actions et les risques de taux d'intérêt sont limités par l'adoption d'indices de référence stratégiques et par des directives de gestion; ils sont gérés notamment au moyen d'instruments financiers dérivés tels que les swaps de taux d'intérêt ou les contrats à terme (*futures*) sur indices boursiers et sur taux d'intérêt. Pour gérer les parts des différentes monnaies étrangères, il est possible de recourir à des produits dérivés sur devises.

La Banque nationale ne couvre pas les risques de change, afin d'éviter toute influence indésirable sur la politique monétaire. Les opérations de couverture – par exemple la vente à terme de devises contre des francs – créeraient en effet une demande supplémentaire de francs et augmenteraient ainsi les pressions à la hausse sur cette monnaie. Elles auraient en définitive les mêmes conséquences qu'une intervention sur le marché des changes visant à renforcer le franc. C'est pourquoi il convient d'accepter les risques de change comme une composante inhérente aux réserves monétaires.

Risques de liquidité

La Banque nationale est également exposée à des risques de liquidité: en effet, il se peut qu'elle doive vendre des placements en monnaies étrangères mais ne le puisse pas, ou ne le puisse que partiellement ou uniquement au prix d'une forte décote. Un volume important d'obligations souveraines parmi les plus liquides et libellées dans les principales monnaies (euro et dollar des États-Unis) a permis, en 2021 également, de garantir le degré de liquidité élevé des réserves de devises. Les risques de liquidité sont régulièrement réévalués.

Les risques de crédit découlent de la possibilité que des contreparties ou des émetteurs de titres ne remplissent pas leurs engagements. De tels risques concernent les opérations passées de gré à gré (*over-the-counter*) avec des banques, mais aussi les titres de toutes les catégories de débiteurs. Dans ses réserves de devises, la Banque nationale détient des obligations de collectivités publiques et d'organisations supranationales, des lettres de gage et des titres similaires, ainsi que des obligations d'entreprises. Dans le cas des placements en obligations, la Banque nationale exige au moins la notation *investment grade*. Elle contient les risques qui découlent des différents émetteurs en recourant à des limites de concentration. Vis-à-vis des banques, elle n'a encouru en 2021 que très peu de risques de crédit résultant d'instruments non négociables. Les valeurs de remplacement des produits dérivés ont été couvertes dans le cadre des contrats ISDA (International Swaps and Derivatives Association) conclus avec les contreparties. La Banque nationale passe une grande partie de ses swaps de taux d'intérêt par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale, ce qui permet, d'une part, de compenser les positions opposées (*netting*), et, d'autre part, de gagner en efficacité dans la gestion quotidienne des titres déposés en garantie.

Risques de crédit

En 2021 également, les placements étaient détenus en majeure partie sous forme d'obligations d'État, dont une part substantielle consistait en obligations très liquides émises par des pays européens présentant une très bonne solvabilité et par les États-Unis. Les avoirs de la BNS dans d'autres banques centrales et à la BRI se montaient à un peu moins de 130 milliards de francs en fin d'année. Au total, un peu plus de 79% des obligations étaient notées AA ou plus.

Le risque-pays porte entre autres sur le fait qu'un État peut bloquer sur son territoire les paiements de débiteurs qui y sont domiciliés, ou a le pouvoir de disposer d'éléments de patrimoine qui y sont conservés. Afin de réduire la concentration des risques-pays, la Banque nationale veille à ce que ses actifs soient répartis entre plusieurs dépositaires et plusieurs pays.

Risques-pays

Les réserves d'or sont elles aussi stockées selon ce principe. Dans le choix des lieux de stockage, la Banque nationale cherche à assurer une diversification géographique appropriée, mais aussi un bon accès au marché. Environ 70% des 1 040 tonnes d'or continuent d'être stockées en Suisse, quelque 20% à la Banque d'Angleterre et près de 10% à la Banque du Canada. Le stockage décentralisé des réserves d'or en Suisse et à l'étranger garantit que la Banque nationale peut recourir à ses réserves d'or même en période de crise.

Croissance du bilan

L'augmentation des réserves monétaires ces dernières années, due essentiellement aux mesures de politique monétaire, s'est traduite par une croissance du bilan de la Banque nationale. En 2021, le total du bilan a de nouveau augmenté, principalement en raison des plus-values, des revenus des placements et des achats de devises. L'expansion du bilan a provoqué une accentuation des risques de pertes en termes absolus. La Banque nationale s'emploie à disposer d'un bilan solide et de fonds propres suffisants pour pouvoir absorber des pertes éventuelles. L'expansion du bilan à partir de 2008 a entraîné une diminution marquée du rapport entre les fonds propres et les réserves monétaires. À compter de 2009, les attributions à la provision ont été progressivement augmentées, ce qui a contribué à interrompre la baisse du ratio de fonds propres.

Provision et réserve pour distributions futures

En vertu de la Constitution, la Banque nationale est tenue de constituer, à partir de ses revenus, des réserves monétaires suffisantes (art. 99, al. 3, Cst.). Conformément à la loi sur la Banque nationale, elle doit constituer des provisions suffisantes pour maintenir les réserves monétaires au niveau requis, en se fondant sur l'évolution de l'économie suisse (art. 30, al. 1, LBN). La provision pour réserves monétaires et la réserve pour distributions futures constituent les fonds propres de la Banque nationale. La provision pour réserves monétaires correspond au niveau de fonds propres visé pour la période concernée. Alimentée chaque année, elle sert à garantir suffisamment de fonds propres à la BNS pour absorber des pertes même élevées. La réserve pour distributions futures fait également partie des fonds propres auxquels la BNS peut recourir pour absorber des pertes. Le bénéfice annuel non distribué lui est attribué, ou le montant manquant pour l'affectation du bénéfice en est prélevé. La réserve pour distributions futures correspond à un bénéfice reporté et sert de réserve de fluctuation en vue de permettre de satisfaire à l'exigence légale de constance à moyen terme des versements au titre de la distribution annuelle.

Attribution à la provision

Les attributions annuelles à la provision pour réserves monétaires sont nécessaires pour assurer une solide dotation en fonds propres. Le double du taux de croissance moyen, en termes nominaux, du PIB des cinq dernières années sert de base pour le calcul du montant attribué. Cette disposition a été complétée en 2016 par une règle stipulant que l'attribution annuelle devait se monter à 8% au moins du solde de la provision pour réserves monétaires à la fin de l'exercice précédent. Les réserves monétaires ayant encore fortement augmenté au cours des années suivantes, l'attribution minimale a été portée à 10% à partir de 2020, garantissant une alimentation suffisante de la provision pour réserves monétaires et un renforcement du bilan, même dans des périodes de faible croissance du PIB nominal. L'attribution minimale de 10% s'applique de nouveau à l'exercice 2021, au titre duquel un montant de 8,7 milliards de francs est attribué. Le solde de la provision pour réserves monétaires qui en résulte s'élève à près de 96 milliards de francs.

En vertu de l'art. 31, al. 2, LBN, la part du bénéfice qui dépasse le dividende revient pour un tiers à la Confédération et pour deux tiers aux cantons. Le montant annuel du bénéfice distribué à la Confédération et aux cantons est fixé dans une convention conclue entre le DFF et la Banque nationale dans le but de garantir la constance à moyen terme des versements. En janvier 2021, le DFF et la BNS ont conclu une nouvelle convention valable jusqu'en 2025, qu'ils ont décidé d'appliquer déjà à la distribution du bénéfice au titre de l'exercice 2020. Cette convention prévoit une distribution annuelle de 6 milliards de francs au maximum, pour autant que la situation financière de la BNS le permette. Cette distribution maximale n'est possible que si le bénéfice porté au bilan atteint au moins 40 milliards de francs. Cette condition ayant été satisfaite pour l'exercice 2021, la Confédération et les cantons reçoivent 6 milliards de francs au titre de l'exercice 2021.

Distribution du bénéfice pour 2021

La Banque nationale a clôturé l'exercice 2021 avec un bénéfice de 26 milliards de francs. Après l'attribution de 8,7 milliards de francs à la provision pour réserves monétaires et compte tenu de la distribution à la Confédération et aux cantons d'un montant total de 6 milliards au titre de l'exercice 2021, les fonds propres s'inscriront à 198 milliards de francs (provision de 96 milliards plus réserve pour distributions futures de 102 milliards). Les fonds propres progresseront donc de 20 milliards de francs par rapport à l'année précédente.

Évolution des fonds propres

5.5 RÉSULTAT DES PLACEMENTS

Le rendement des placements résulte de celui des réserves de devises, de l'or et des obligations en francs.

Résultat des placements

En 2021, les réserves monétaires ont affiché, dans l'ensemble, un rendement de 2,7%. Si la contribution de l'or a été légèrement négative (-0,1%), celle des réserves de devises a été positive (+2,9%). Avant conversion en francs, les réserves de devises ont généré un rendement de 3,5%. Du fait de l'appréciation du franc, le rendement de change a été négatif (-0,6%). Après conversion en francs, le rendement annuel moyen des réserves monétaires sur les quinze dernières années s'est établi à 2,3%.

RENDEMENT DES PLACEMENTS

En %

	Total ³	Or ³	Réserves monétaires ¹			Obligations en francs Total ³
			Total ³	Gain ou perte de change	Réserves de devises Rendement avant conversion en francs	
2007	10,1	21,6	3,0	-1,3	4,4	-0,1
2008	-6,0	-2,2	-8,7	-8,9	0,3	5,4
2009	11,0	23,8	4,8	0,4	4,4	4,3
2010	-5,4	15,3	-10,1	-13,4	3,8	3,7
2011	4,9	12,3	3,1	-0,8	4,0	5,6
2012	2,3	2,8	2,2	-2,3	4,7	3,7
2013	-2,5	-30,0	0,7	-2,4	3,2	-2,2
2014	8,0	11,4	7,8	2,6	5,1	7,9
2015	-4,7	-10,5	-4,4	-5,6	1,3	2,3
2016	3,8	11,1	3,3	-0,4	3,7	1,3
2017	7,2	7,9	7,2	2,9	4,2	-0,1
2018	-2,1	-0,6	-2,2	-1,5	-0,7	0,2
2019	6,1	16,3	5,5	-2,4	8,1	3,2
2020	1,9	13,5	1,2	-4,5	6,0	1,2
2021	2,7	-0,1	2,9	-0,6	3,5	-2,4
2017-2021 ²	3,1	7,2	2,9	-1,2	4,2	0,4
2012-2021 ²	2,2	1,2	2,4	-1,4	3,9	1,5
2007-2021 ²	2,3	5,2	1,0	-2,6	3,7	2,2

1 Correspond, dans ce tableau, à l'or et aux réserves de devises, sans les DTS du FMI.

2 Rendement annuel moyen sur les 5, 10 et 15 dernières années.

3 En francs.

Contributions des différentes catégories de placements au résultat des placements

Les réserves monétaires sont essentiellement constituées d'or, d'obligations et d'actions. Les avantages que présentent les actions en termes de diversification, de même que leur haut degré de liquidité, rendent cette catégorie de placements attrayante pour la Banque nationale. De plus, les perspectives de rendement à long terme sont meilleures que celles des obligations, ce qui contribue au maintien de la valeur réelle des réserves monétaires. Ces perspectives plus favorables à long terme vont cependant de pair avec de plus fortes variations de valeur; considérées isolément, les actions sont sujettes à davantage de volatilité que les obligations. Étant donné la part actuelle des actions, cet inconvénient est toutefois contrebalancé dans le portefeuille global par les avantages qu'elles présentent en termes de diversification par rapport aux obligations et à l'or.

Fin 2021, la part des actions s'établissait à 23%. La taille actuelle du portefeuille d'actions permet d'améliorer le rapport rendement/risque pour les réserves de devises. Depuis l'introduction, en 2005, des actions comme catégorie de placements, leur rendement annuel moyen, calculé en francs, s'est élevé à 5,5%, contre 0,6% pour les obligations. Entre 2005 et 2021, les obligations comprises dans les réserves de devises ont généré une perte de 4 milliards de francs, et les actions ont dégagé un résultat de 146 milliards. C'est donc grâce aux placements en actions qu'il a été possible de procéder aux distributions et d'accroître les fonds propres ces dernières années.

RENDEMENT, APRÈS CONVERSION EN FRANCS, DES PLACEMENTS DES RÉSERVES DE DEVICES

En %

	Total	Obligations	Actions
2005	10,8	10,6	24,4
2006	1,9	1,3	11,1
2007	3,0	3,3	0,6
2008	-8,7	-3,1	-44,9
2009	4,8	3,7	20,4
2010	-10,1	-11,0	-2,6
2011	3,1	4,0	-6,8
2012	2,2	0,8	12,7
2013	0,7	-2,4	20,4
2014	7,8	6,9	12,7
2015	-4,4	-5,2	0,6
2016	3,3	1,5	9,2
2017	7,2	4,5	18,4
2018	-2,2	-1,1	-7,1
2019	5,5	1,1	24,5
2020	1,2	-0,7	5,1
2021	2,9	-2,4	22,1
2005-2021 ¹	1,6	0,6	5,5

1 Rendement annuel moyen sur les 17 dernières années.

6

Contribution à la stabilité du système financier

6.1 PRINCIPES

Mandat

Conformément à la loi qui la régit, la Banque nationale a également pour tâche de contribuer à la stabilité du système financier (art. 5, al. 2, let. e, LBN).

Un système financier est stable lorsque ses diverses composantes, à savoir les intermédiaires financiers (notamment les banques) et les infrastructures des marchés financiers, sont en mesure de remplir leurs fonctions et de résister aux dysfonctionnements auxquels elles peuvent être exposées. La stabilité financière constitue une importante condition du développement de l'économie et de l'efficacité de la politique monétaire.

Afin de remplir son mandat dans le domaine de la stabilité financière, la Banque nationale analyse les facteurs de risques pour le système financier et indique si elle estime qu'il est nécessaire d'intervenir. En outre, elle participe activement à l'instauration et à la mise en œuvre du cadre réglementaire pour la place financière, et surveille les infrastructures des marchés financiers d'importance systémique.

Approche de prévention des crises

Dans le domaine de la stabilité financière, les banques centrales privilégient depuis quelques années une approche de prévention et non plus de résolution des crises. La Banque nationale possède, sur le plan réglementaire, deux compétences macroprudentielles pour prévenir les risques: désigner les banques d'importance systémique et demander au Conseil fédéral d'activer ou d'adapter le volant anticyclique de fonds propres. Le cadre réglementaire relatif aux banques d'importance systémique vise les risques structurels, tandis que le dispositif du volant anticyclique concerne les risques cycliques.

En cas de crise, la Banque nationale remplit son mandat en faisant office, si nécessaire, de prêteur ultime (*lender of last resort*). Dans ce cadre, elle fournit une aide extraordinaire sous forme de liquidités aux banques suisses qui ne parviennent plus à se refinancer sur le marché et dont l'insolvabilité constituerait une grave menace pour la stabilité du système financier (voir chapitre 2.6).

Collaboration avec la FINMA, le DFF et des autorités étrangères

Afin de créer un cadre réglementaire favorable à la stabilité du système financier, la Banque nationale collabore étroitement, sur le plan national, avec la FINMA et le DFF. Ce faisant, elle se place avant tout dans une perspective systémique et se concentre en conséquence sur les aspects macroprudentiels de la réglementation. La FINMA, quant à elle, est responsable de la surveillance des établissements pris individuellement et de la garantie du bon fonctionnement des marchés financiers. Les principes de cette collaboration sont respectivement fixés dans deux *memorandums of understanding*: l'un bilatéral avec la FINMA et l'autre trilatéral avec la FINMA et le DFF.

À l'échelle internationale, la Banque nationale participe activement à l'aménagement du cadre réglementaire au sein du CSF, du CBCB, du Comité sur les paiements et les infrastructures de marché (CPIM) et du Comité sur le système financier mondial (CSFM; voir chapitres 7.2.2 et 7.2.3). En vue de la surveillance des infrastructures des marchés financiers qui s'étendent au-delà des frontières nationales, elle entretient des contacts suivis avec la FINMA et des autorités étrangères.

6.2 MONITORING DU SYSTÈME FINANCIER

Dans le cadre de ses tâches de monitoring du système financier, la Banque nationale analyse l'évolution du secteur bancaire suisse et les risques auxquels celui-ci est exposé. Elle présente son évaluation notamment dans le *Rapport sur la stabilité financière*, publié annuellement.

6.2.1 BANQUES ACTIVES À L'ÉCHELLE MONDIALE

En 2021, la Banque nationale a estimé que la situation des deux grandes banques résidentes actives à l'échelle mondiale, Credit Suisse Group SA (Credit Suisse) et UBS Group SA (UBS), était robuste. Si les deux établissements – mais surtout le Credit Suisse – ont enregistré des pertes au premier trimestre sur leurs positions vis-à-vis du *hedge fund* états-unien Archegos Capital Management (Archegos), les mesures prises à l'échelle internationale pour soutenir les économies durant la pandémie ainsi que les développements positifs sur les marchés ont favorisé leurs résultats financiers et ceux de leurs homologues non résidents. De plus, la dotation en fonds propres des deux banques résidentes actives à l'échelle mondiale s'est encore améliorée. Pour UBS, cette amélioration est liée aux bénéfices non distribués. Pour le Credit Suisse, elle est due en particulier à l'augmentation de capital réalisée à la suite des pertes subies à cause d'Archegos. La Banque nationale considère que ces deux établissements sont en bonne position pour faire face aux défis découlant du contexte actuel et pour soutenir l'économie réelle.

Robustesse persistante des banques actives à l'échelle mondiale

Dans le même temps, le potentiel de pertes du Credit Suisse et d'UBS dans les scénarios de crise demeurerait substantiel. En outre, les deux banques se sont exposées à des risques considérables qui ne sont pas directement liés à l'environnement économique, comme en témoignent notamment leurs pertes en relation avec Archegos. Ces différents éléments soulignent la nécessité des exigences de la réglementation *too big to fail* (TBTF) en matière de fonds propres pour garantir une résilience appropriée de ces deux banques.

Persistance d'un potentiel de pertes substantiel

Risques liés au changement climatique

Conformément à son mandat légal, la Banque nationale analyse les risques liés au changement climatique qui pourraient affecter la stabilité financière. Pour ce faire, elle participe à un projet pilote avec la FINMA et l'Université de Zurich destiné à identifier et à mesurer les risques de transition – c'est-à-dire les risques découlant du passage à une économie à faibles émissions de CO₂ – auxquels sont exposées les deux banques résidentes actives à l'échelle mondiale. Les conclusions de ce projet aideront les décideuses et décideurs à évaluer si les risques en question sont correctement couverts ou s'il y a lieu d'intervenir.

Évolution en matière d'assainissement et de liquidation ordonnée

Si, en cas de crise, une banque n'était plus en état de poursuivre son activité (*gone concern*), des mesures d'assainissement et de liquidation ordonnée sont prévues. La planification et la mise en œuvre de ces mesures incombent à la FINMA.

Pour ce qui est de la capacité d'absorption des pertes dans la perspective d'une cessation d'activité, les deux banques actives à l'échelle mondiale répondent entièrement aux exigences sur une base consolidée.

Pour garantir le bon déroulement d'un assainissement ou d'une liquidation ordonnée, ces banques doivent disposer non seulement d'une capacité d'absorption des pertes appropriée dans la perspective d'une cessation d'activité, mais également de liquidités suffisantes (*funding in resolution*). Une analyse réalisée par le DFF en collaboration avec la FINMA et la Banque nationale fait apparaître que les exigences en matière de liquidités applicables aux banques d'importance systémique ne suffiraient pas pour couvrir les besoins de liquidités en cas d'assainissement ou de liquidation ordonnée. Pour y remédier, le DFF a ouvert, le 30 septembre 2021, une procédure de consultation concernant la révision de l'ordonnance sur les liquidités. La Banque nationale a participé à l'élaboration des nouvelles dispositions et soutient les modifications proposées de cette ordonnance. Celles-ci devraient entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2022.

Conséquences minimales de la crise du coronavirus

6.2.2 BANQUES AXÉES SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

En ce qui concerne les banques axées sur le marché intérieur, principalement actives dans l'octroi de prêts et la gestion de dépôts, la Banque nationale a noté que la pandémie de Covid-19 n'a guère affecté leur profitabilité. Celle-ci s'était même légèrement améliorée en 2020, et elle est demeurée stable au premier semestre 2021, car les corrections de valeurs sur les prêts n'ont progressé que faiblement malgré la pandémie. De plus, le recul de la marge d'intérêt a ralenti.

La rentabilité des banques axées sur le marché intérieur est toutefois restée faible par rapport à sa moyenne de long terme. Les pressions sur cette rentabilité devraient perdurer, et ce pour deux raisons. Premièrement, la marge d'intérêt devrait encore fléchir si les taux d'intérêt demeurent bas. Deuxièmement, il est probable que les corrections de valeur sur les prêts aux entreprises augmentent modérément, avec un certain décalage dans le temps. Les banques concernées partagent cette analyse.

Par ailleurs, l'exposition sur les marchés hypothécaire et immobilier des banques axées sur le marché intérieur a encore augmenté. Tant le volume des prêts hypothécaires accordés par ces établissements que le risque lié au dépassement de la capacité financière des emprunteurs ont de nouveau progressé en 2021. Dans le même temps, la tendance à la hausse des prix de transaction s'est poursuivie dans l'immobilier résidentiel. La vulnérabilité sur les marchés hypothécaire et de l'immobilier résidentiel suisses a progressé depuis le début de la crise du coronavirus.

Nouvelle hausse de l'exposition sur les marchés hypothécaire et immobilier

Pour faire face à cette vulnérabilité, les volants de fonds propres des banques axées sur le marché intérieur jouent un rôle décisif. Ils leur permettent d'absorber d'éventuelles pertes tout en alimentant l'économie en crédit. L'analyse des différents scénarios de crise élaborés par la Banque nationale fait ressortir que la plupart de ces banques seraient en mesure, grâce à leurs volants de fonds propres, d'absorber les pertes qui résulteraient de la réalisation de ceux-ci (par exemple en cas de choc de taux d'intérêt accompagné d'une correction des prix immobiliers).

Résilience appropriée

Les banques d'importance systémique axées sur le marché intérieur, soit actuellement la Banque cantonale de Zurich, le groupe Raiffeisen et PostFinance, doivent remplir des exigences supplémentaires conformément à la réglementation TBTF, dans une perspective tant de continuité de l'activité (*going concern*) que de cessation d'activité (*gone concern*). Ces trois établissements satisfont entièrement aux exigences TBTF concernant le ratio de fonds propres pondérés en fonction des risques et le ratio de levier dans une perspective *going concern*. Entrées en vigueur en 2019, les exigences *gone concern* seront progressivement mises en œuvre d'ici à 2026. À l'instar des banques actives à l'échelle mondiale, les établissements d'importance systémique axés sur le marché intérieur seraient concernés par une révision éventuelle des exigences liées aux liquidités des banques d'importance systémique (voir chapitre 6.2.1).

Exigences *gone concern*

En sus des exigences *gone concern*, les établissements d'importance systémique doivent définir des plans d'urgence afin de maintenir leurs fonctions d'importance systémique en cas de crise. L'évaluation de ces plans incombe à la FINMA.

6.3 MESURES PRISES SUR LES MARCHÉS HYPOTHÉCAIRE ET IMMOBILIER

Mesures jusqu'à fin 2019

La forte croissance du volume des prêts hypothécaires et des prix immobiliers a entraîné une augmentation progressive de la vulnérabilité sur ces marchés après la crise financière mondiale, constituant un risque pour la stabilité du système bancaire. Face à cette évolution, les autorités ont adopté un volant anticyclique de fonds propres sectoriel, c'est-à-dire axé sur les prêts hypothécaires destinés à financer des objets résidentiels en Suisse, fixé à 1% en 2013, puis relevé à 2% en 2014. En outre, l'Association suisse des banquiers a durci à plusieurs reprises ses directives d'autorégulation.

Désactivation du volant anticyclique de fonds propres en 2020

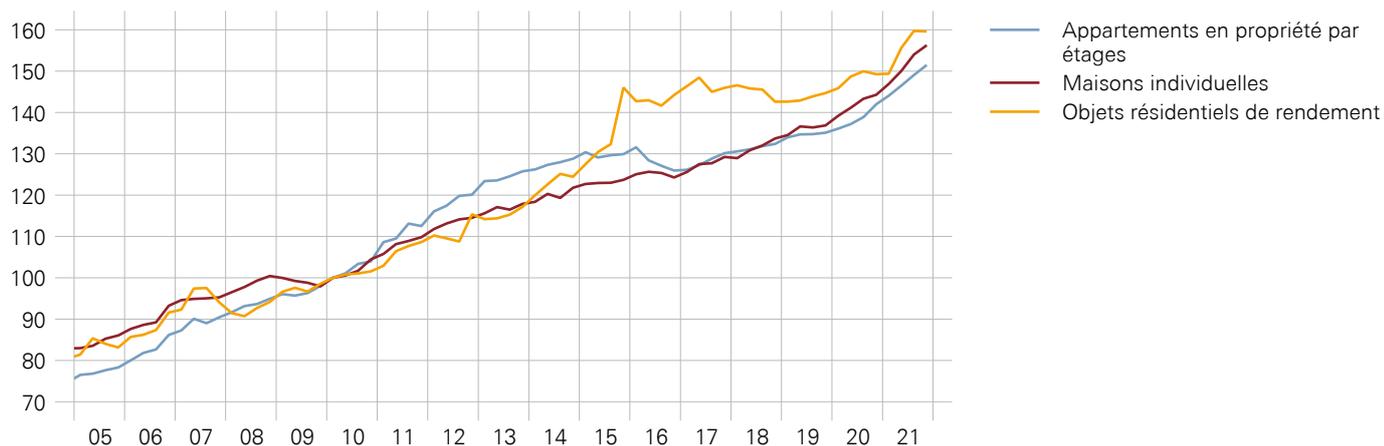
En mars 2020, le volant anticyclique sectoriel de fonds propres a été désactivé à la demande de la Banque nationale, dans le contexte de la pandémie de Covid-19. Cette décision faisait partie d'un train de mesures adoptées par la Confédération, la Banque nationale et la FINMA, destinées à accroître la marge de manœuvre des banques lors de l'octroi de prêts aux entreprises.

Demande de réactivation du volant anticyclique de fonds propres en 2021

La vulnérabilité accrue sur les marchés hypothécaire et de l'immobilier résidentiel suisses depuis le début de la pandémie (voir chapitre 6.2.2) rend d'autant plus nécessaire une capitalisation appropriée des banques. C'est pourquoi la Banque nationale a demandé fin 2021 au Conseil fédéral de réactiver le volant anticyclique sectoriel de fonds propres et de le fixer à 2,5%. Cette proposition a été tout spécialement motivée par le fait que les éléments qui avaient justifié la désactivation de l'instrument avaient désormais disparu. Ainsi, l'incertitude entourant l'accès au crédit du fait de la pandémie avait fortement reculé, en partie grâce aux mesures prises par les autorités, et on n'observait pas de signe de rationnement du crédit (voir chapitre 1.4). Le Conseil fédéral a donné suite à cette demande le 26 janvier 2022. La mesure prendra effet le 30 septembre 2022.

INDICES DES PRIX IMMOBILIERS

Prix de transaction, en termes nominaux; indice, 1^{er} trimestre 2010 = 100



Source: Wüest Partner.

6.4 SURVEILLANCE DES INFRASTRUCTURES DES MARCHÉS FINANCIERS

6.4.1 PRINCIPES

Mandat

En vertu des art. 5 et 19 à 21 LBN, la Banque nationale est chargée de la surveillance des contreparties centrales, des dépositaires centraux, des systèmes de paiement et des systèmes de négociation pour les valeurs mobilières fondées sur la technologie des registres distribués (systèmes de négociation fondés sur la TRD) qui présentent une importance systémique au sens de l'art. 22 de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF). Elle collabore à cette fin avec la FINMA et avec des autorités de surveillance étrangères. Les modalités de la surveillance des infrastructures des marchés financiers d'importance systémique sont fixées dans l'OBN.

Concentration sur les infrastructures d'importance systémique

Actuellement, les infrastructures des marchés financiers qui peuvent entraîner des risques pour la stabilité du système financier sont la contrepartie centrale SIX x-clear, le dépositaire central SIX SIS et le système de paiement SIC. Elles sont toutes exploitées par des filiales de SIX Group SA (SIX), à savoir respectivement SIX x-clear SA, SIX SIS SA et SIX Interbank Clearing SA (SIC SA).

Trois autres infrastructures sont essentielles pour la stabilité du système financier suisse: le système de règlement des opérations de change Continuous Linked Settlement (CLS) ainsi que les contreparties centrales London Clearing House (LCH) et Eurex Clearing. Les exploitants de ces infrastructures ont leur siège respectivement aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Allemagne.

Collaboration avec la FINMA...

La contrepartie centrale SIX x-clear et le dépositaire central SIX SIS sont soumis à la surveillance de la FINMA (surveillance microprudentielle) et à celle de la Banque nationale (surveillance macroprudentielle). Ces dernières remplissent leurs tâches de surveillance indépendamment l'une de l'autre, mais coordonnent leurs activités. Pour ce qui concerne la surveillance du système de paiement SIC, la BNS est seule compétente.

Dans l’accomplissement de la surveillance des infrastructures suisses actives au-delà des frontières nationales, la BNS collabore avec des autorités étrangères, et notamment avec l’Autorité européenne des marchés financiers (AEMF), la BCE, les autorités néerlandaises et la Banque d’Angleterre. Pour la surveillance des infrastructures CLS, Eurex Clearing et LCH, qui ont leur siège à l’étranger, la BNS coopère avec les autorités compétentes. De plus, elle participe à la surveillance de la Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication (SWIFT), entreprise établie en Belgique qui exploite un réseau mondial servant à la transmission de messages relatifs à des opérations financières.

... et avec des autorités étrangères

6.4.2 SURVEILLANCE CONTINUE

Sur la base de leur activité de surveillance continue, la FINMA et la Banque nationale prennent chaque année position envers les infrastructures des marchés financiers d’importance systémique, quant au respect des exigences réglementaires. Si la FINMA se prononce sur le respect des exigences générales mentionnées dans la LIMF, les prises de position de la BNS concernent le respect des exigences spéciales figurant dans l’OBN.

Prise de position concernant le respect des exigences spéciales

Dans ses prises de position, la Banque nationale a noté en 2021 que les infrastructures des marchés financiers d’importance systémique respectaient les exigences spéciales à une exception près. Celle-ci porte sur les exigences en matière de gestion de la continuité de l’exploitation, qui doit encore être développée. En vue du respect intégral des exigences applicables à la gestion de la continuité de l’exploitation, il est nécessaire que les infrastructures des marchés financiers envisagent de manière plus systématique et détaillée des scénarios extrêmes mais plausibles et en tiennent compte dans leur dispositif de gestion des risques. Il convient en particulier de porter une attention accrue aux cyberrisques (par exemple risque d’une perte totale de données à la suite d’une attaque au rançongiciel), dont la menace évolue rapidement. À la suite de cette prise de position, les infrastructures des marchés financiers ont élaboré un plan d’action pour répondre entièrement à l’avenir aux exigences relatives à la gestion de la continuité de l’exploitation.

Accompagnement de projets importants

Dans ses prises de position, la Banque nationale a formulé des attentes que les infrastructures des marchés financiers doivent prendre en compte dans le développement de leurs services et de leur dispositif de gestion des risques afin de continuer de garantir le respect des exigences spéciales. La BNS a par exemple demandé à toutes les infrastructures des marchés financiers d'analyser au niveau de leur activité opérationnelle les conséquences à court, moyen et long termes des risques physiques que le changement climatique pourrait modifier et, le cas échéant, de prévoir à temps les mesures appropriées. De plus, la Banque nationale a estimé nécessaire que SIX SIS SA propose de nouveaux canaux fiables pour l'achat et la vente de titres illiquides en cas de défaillance d'un participant, et que les risques de marché correspondants soient couverts par des exigences de marge appropriées.

La Banque nationale communique régulièrement avec les exploitants des infrastructures des marchés financiers soumises à sa surveillance. Ces échanges concernent des projets et programmes qui peuvent avoir une incidence sur l'activité ou le profil de risque, et par là même sur le respect des exigences spéciales.

En 2021, la Banque nationale a notamment étudié plusieurs projets de SIX qui visent à accroître sa sécurité de l'information et sa résistance aux cyberrisques. Il s'agissait par exemple d'un projet destiné à améliorer la résilience en cas de perte totale ou partielle des données dans les centres de calcul. La BNS s'est également penchée sur le projet SIC5, dont l'objectif est de permettre, 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, un règlement direct des paiements sans numéraire de la clientèle effectués via le système SIC (voir chapitre 4.2). En particulier, elle a veillé à ce que les aspects réglementaires et prudentiels soient pris en compte et abordés de manière adéquate lors de la mise en œuvre. De plus, la Banque nationale a accompagné le projet Secure Swiss Finance Network (SSFN), qui a pour but la mise en place d'un réseau sécurisé et contrôlé en vue d'une communication sûre, souple et résiliente entre les participants du SIC et le système SIC. Enfin, elle a de nouveau examiné pendant l'exercice sous revue le projet d'introduction d'une nouvelle plate-forme de clearing et ses répercussions sur la gestion des risques et la sécurité de l'information de SIX x-clear. Dans une prise de position, la BNS a présenté les conditions à remplir pour que les exigences spéciales de l'OBN continuent d'être respectées.

6.4.3 DÉTERMINATION DE L'IMPORTANCE SYSTÉMIQUE DES INFRASTRUCTURES DES MARCHÉS FINANCIERS

La Banque nationale se prononce sur l'importance systémique, au sens de l'art. 22, al. 1, LIMF, des contreparties centrales, des dépositaires centraux, des systèmes de paiement et des systèmes de négociation fondés sur la TRD qui sollicitent une autorisation auprès de la FINMA. À cette fin, elle prend en compte le rôle de ces infrastructures pour la stabilité du système financier suisse. En 2021, la FINMA a transmis à la Banque nationale la demande d'autorisation de SIC SA pour l'exploitation du système de paiement euroSIC.

Procédure d'autorisation applicable aux nouvelles infrastructures des marchés financiers en Suisse

En juillet, SIC SA a déposé auprès de la FINMA une demande d'autorisation d'exploiter euroSIC en tant que système de paiement au sens de l'art. 81 LIMF. Celui-ci traite les paiements en euros et fournit à ses participants une interface avec les marchés financiers européens. Fin 2021, la Banque nationale poursuivait ses clarifications en vue de déterminer l'importance systémique de ce système de paiement.

euroSIC

En mai, Diem Networks S.à.r.l. a retiré la demande d'autorisation relative au système de paiement Diem Payment Network (DPN) en Suisse. La Banque nationale a donc interrompu ses clarifications en vue de déterminer l'importance systémique de DPN.

Diem Payment Network

6.5 CYBERSÉCURITÉ DU SECTEUR FINANCIER

Importance de la cybersécurité pour le secteur financier

Les défaillances et les perturbations subies par des systèmes informatiques – notamment en raison de cyberincidents – peuvent fortement compromettre la disponibilité, l’intégrité et la confidentialité des données et entraver les services et les fonctions essentiels du système financier. Si la prévention des cyberrisques incombe d’abord à chaque établissement, la forte intégration du système financier et l’existence de processus impliquant tous les établissements rendent nécessaires des dispositifs et des mesures à l’échelle du secteur. Assurer la cybersécurité du secteur financier requiert non seulement une étroite collaboration entre acteurs privés, mais aussi la contribution de la Confédération, de la FINMA et de la Banque nationale, dans le cadre de leur mandat respectif.

Institutionnalisation de la coopération entre les établissements financiers et les autorités

La mise en œuvre coordonnée de la stratégie de protection de la Suisse contre les cyberrisques incombe au Centre national pour la cybersécurité (National Cyber Security Centre, NCSC), qui est rattaché au DFF. La Banque nationale participe au projet d’accroissement de la cyberrésilience sur le marché financier suisse (anciennement FS-ISAC), qui a été lancé en 2020 par le NCSC et qui vise à créer une association promouvant la coopération institutionnelle entre le secteur privé (banques, assurances, infrastructures des marchés financiers et associations professionnelles) et les autorités (DFF, FINMA et BNS) sur les problématiques stratégiques et opérationnelles de cybersécurité. Au cours de l’année 2021, des travaux préparatoires ont été entrepris pour créer une association qui soutienne l’échange d’informations, l’identification et la mise en œuvre de mesures sectorielles de prévention et de protection ainsi que la résolution de crise en cas de cyberincidents systémiques. Cette association doit être fondée au printemps 2022. La Banque nationale envisage d’en devenir membre et de soutenir activement ses activités.

Mesures sectorielles de renforcement de la cybersécurité

La Banque nationale gère des projets destinés à renforcer la cybersécurité à l’échelle de l’ensemble du secteur, en particulier dans le domaine du trafic des paiements sans numéraire, ou participe à de tels projets. L’année 2021 a été marquée par deux projets conduits par la BNS en sa qualité de mandante et d’administratrice du système SIC: le SSFN et le projet de sécurité des points d’extrémité (voir chapitre 4.2).

Participation à la coopération monétaire internationale

7.1 PRINCIPES

La Banque nationale participe à la coopération monétaire internationale. Dans l'accomplissement de cette tâche, elle collabore avec le Conseil fédéral conformément à la législation applicable en la matière (art. 5, al. 3, LBN). La coopération monétaire internationale vise à assurer le bon fonctionnement et la stabilité du système financier et monétaire international, et à contribuer à la résolution des crises. La Suisse, dotée d'une économie fortement intégrée dans le monde, d'une place financière importante et de sa propre monnaie, a un intérêt tout particulier à la stabilité du système financier et monétaire international.

Mandat

Dans le cadre de la coopération monétaire internationale, la Banque nationale s'implique dans les travaux de plusieurs institutions multilatérales et comités: le FMI, la BRI, le CSF, l'OCDE, le NGFS et, à l'invitation du pays président le G20, le Finance Track du G20. En ce qui concerne les activités du FMI, du CSF, de l'OCDE et du Finance Track, elle collabore avec la Confédération et, pour les questions relevant du CSF, également avec la FINMA. De plus, la Banque nationale participe à l'aide monétaire internationale de la Confédération. Enfin, elle travaille, sur une base bilatérale, avec d'autres banques centrales et des autorités étrangères. Cette coopération l'amène notamment à fournir une aide technique à certaines banques centrales, en premier lieu à celles des pays qui constituent avec la Suisse un groupe de vote au FMI.

Coopération monétaire dans diverses institutions

7.2 COOPÉRATION MULTILATÉRALE

7.2.1 FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

La Banque nationale participe aux travaux et aux décisions du FMI, l'institution centrale pour la coopération monétaire internationale, de concert avec la Confédération. Le FMI agit en faveur de la stabilité du système monétaire et financier au niveau mondial, ainsi que de la stabilité économique de ses 190 États membres. Ses activités principales sont la surveillance des politiques économiques, l'aide financière à des pays confrontés à des difficultés de balance des paiements et l'aide technique. La Suisse exerce son influence par ses représentantes et représentants au sein du Conseil des gouverneurs, du Comité monétaire et financier international (CMFI) et du Conseil d'administration.

Participation aux activités du FMI

La crise du coronavirus, un défi pour la politique économique mondiale

En 2021, le FMI a continué à se concentrer sur la gestion des conséquences économiques de la pandémie. De fait, la reprise n'a pas été uniforme. Les prévisions du Fonds monétaire montrent que les pays industrialisés devraient renouer avec les taux de croissance d'avant la pandémie en 2022, alors que le redressement devrait se faire attendre dans la majorité des pays émergents et à faible revenu, où la crise a accentué les difficultés préexistantes.

Nouvelle allocation de DTS

En 2021, le FMI a décidé de procéder à une allocation générale additionnelle de droits de tirage spéciaux (DTS) équivalant à 650 milliards de dollars des États-Unis. Il s'agit de la plus importante allocation de toute l'histoire du FMI. Elle a pris effet au mois d'août. L'objectif de cette mesure était de fournir des liquidités supplémentaires à l'économie mondiale et de renforcer les positions de réserve des pays membres. Par ailleurs, le FMI a souhaité lancer un signal en faveur de la coopération multilatérale pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie.

Réaffectation volontaire de DTS

Dans le cadre de l'allocation générale, les DTS ont été attribués aux États membres en proportion de leur quote-part. Ils ont donc majoritairement échu aux pays industrialisés, non aux pays émergents et à faible revenu, et 3% d'entre eux (environ 21 milliards de dollars des États-Unis) ont été attribués aux pays les plus pauvres. Le FMI a proposé plusieurs options pour réaffecter volontairement les DTS aux pays émergents et à faible revenu, afin de renforcer les bénéfices attendus de la nouvelle allocation.

Possibilités de réaffectation

Parmi les options proposées, les États membres du FMI ont particulièrement soutenu la possibilité d'utiliser volontairement ces DTS pour augmenter la capacité du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC) à accorder des crédits. Le fonds fiduciaire RPC est un instrument qui a prouvé son efficacité pour soutenir financièrement les pays les plus pauvres.

Par ailleurs, de nombreux États membres du FMI se sont déclarés favorables à la création d'un fonds fiduciaire pour la résilience et la viabilité, qui serait financé avec les DTS nouvellement alloués. Ce fonds serait destiné à venir en aide aux pays les plus pauvres, mais également à soutenir les pays à revenu intermédiaire. Sa forme exacte reste à définir.

Pour que les États membres puissent échanger leurs DTS contre des monnaies librement utilisables, le FMI recourt à des contrats appelés accords d'échange volontaire. Le Fonds monétaire a ainsi conclu des accords avec plusieurs de ses membres, dont un avec la Banque nationale, qui participe au système au nom de la Suisse. La capacité d'un accord étant proportionnelle aux DTS attribués au pays, elle s'accroît à chaque nouvelle allocation. Comme la Suisse a reçu 5,5 milliards de DTS lors de la nouvelle émission, la Banque nationale est en mesure d'acheter 4,4 milliards de DTS contre des monnaies librement utilisables. Ce montant a augmenté puisqu'il s'élevait auparavant à 1,6 milliard de DTS. Le dispositif permet à la Banque nationale d'aider les pays ayant besoin de liquidités à court terme.

Accroissement de la capacité des accords d'échange volontaire

Parallèlement à l'allocation générale de DTS, le FMI a soutenu les États membres frappés par la crise en leur octroyant des prêts. La demande en prêts ordinaires, c'est-à-dire en prêts financés au moyen des fonds généraux, a eu tendance à se stabiliser en 2021, après avoir considérablement augmenté en 2020. Fin 2021, les montants engagés s'élevaient ainsi à 171 milliards de DTS, contre 184 milliards fin 2020.

Stabilisation des prêts ordinaires du FMI

Le FMI se mobilise en faveur des pays à faible revenu en leur accordant des prêts à taux concessionnel financés par le fonds fiduciaire RPC. La demande de prêts à taux concessionnel est restée relativement élevée à cause des difficultés économiques que connaissent de nombreux pays pauvres. Les moyens qui leur sont alloués par le FMI au travers du fonds fiduciaire RPC sont ainsi passés de 14,5 milliards de DTS fin 2020 à 18 milliards fin 2021.

Nouvelle augmentation des prêts à taux concessionnel

Au mois de juillet, le FMI a approuvé un ensemble de réformes portant sur l'octroi des prêts à taux concessionnel, afin de mieux soutenir les pays à faible revenu. La principale mesure a consisté à relever de 45% les limites d'accès au financement concessionnel. En parallèle, le FMI a lancé un nouvel appel à dotation en faveur du fonds fiduciaire RPC, pour en assurer la pérennité financière. Son objectif était d'obtenir des donateurs potentiels 2,3 milliards de DTS pour subventionner des taux d'intérêt et 12,6 milliards de DTS pour financer des prêts.

Réformes dans l'octroi des prêts à taux concessionnel et nouvel appel à dotation

Nouveau prêt de la BNS au fonds fiduciaire RPC

Les prêts de la Suisse au fonds fiduciaire RPC sont octroyés par la Banque nationale et garantis par la Confédération. En revanche, les réductions de taux d'intérêt sont financées par la Confédération à fonds perdu. Dans le cadre de l'appel à dotation effectué en 2020, la Suisse avait accordé un nouveau prêt au fonds fiduciaire RPC; ce prêt portait sur 500 millions de DTS. Cet accord passé entre le FMI et la Banque nationale a pris effet début 2021. Dans le cadre de l'appel à dotation lancé en 2021, la Suisse a décidé de débloquer 50 millions de francs pour subventionner les intérêts des prêts octroyés au titre du fonds fiduciaire RPC, sous réserve de l'approbation du Parlement.

La Suisse et le FMI

La Suisse est représentée au FMI par le Département fédéral des finances (DFF) et la Banque nationale. La présidente ou le président de la Direction générale de la BNS siège au Conseil des gouverneurs, l'organe décisionnel suprême de l'institution, tandis que la cheffe ou le chef du DFF compte parmi les 24 membres du Comité monétaire et financier international, l'organe qui pilote la stratégie du FMI. La Suisse constitue un groupe de vote avec l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, la Pologne, la Serbie, le Tadjikistan et le Turkménistan. La Suisse et la Pologne occupent le siège d'administrateur de ce groupe de vote en alternance, à raison de deux ans chacune. L'administrateur représente le groupe au sein du Conseil d'administration, qui compte 24 membres et constitue le principal organe opérationnel du FMI. Lorsque la fonction d'administrateur est confiée à la Suisse, elle est assurée à tour de rôle par une représentante ou un représentant du DFF ou de la Banque nationale. Le DFF et la BNS arrêtent la politique de la Suisse au FMI et apportent leur soutien à l'administrateur dans la conduite des affaires.

Droit de tirage spécial

Le droit de tirage spécial (DTS) est une monnaie de réserve internationale, créée par le FMI en 1969. Il sert de moyen de paiement et d'unité de compte pour les transactions financières entre le FMI et ses membres. La valeur du DTS, périodiquement réexaminée par le FMI, est déterminée sur la base d'un panier de monnaies composé du dollar des États-Unis, de l'euro, du renminbi, du yen et de la livre sterling. Fin 2021, 1 DTS valait 1,28 franc ou 1,40 dollar des États-Unis.

Les quotes-parts des États membres représentent la principale source de financement du FMI. Elles déterminent le montant de leur participation au financement ordinaire du Fonds monétaire (voir encadré «Quote-part»). Lorsque ces ressources sont insuffisantes pour faire face à une crise, le FMI peut activer un deuxième mécanisme et engager les fonds des nouveaux accords d'emprunt (NAE). Ceux-ci constituent un filet de sécurité permanent. Enfin, le FMI dispose d'un troisième recours: les accords de prêts bilatéraux, limités dans le temps.

Le FMI vérifie régulièrement l'adéquation des quotes-parts. Il est prévu que les travaux de la 16^e révision générale des quotes-parts s'achèvent fin 2023. Une fois encore, les discussions portent essentiellement sur l'augmentation générale des quotes-parts et leur répartition.

Comme les États membres ne sont pas parvenus à un accord sur le relèvement des quotes-parts lors de la 15^e révision générale, le Conseil d'administration du FMI et les pays participant aux NAE ont convenu, en 2020, de doubler le fonds de dotation des nouveaux accords d'emprunt. Les NAE révisés sont entrés en vigueur en janvier 2021. En parallèle, les accords de prêt bilatéraux à durée déterminée ont été renouvelés pour empêcher les ressources financières du FMI de tomber en deçà du niveau qu'elles affichaient alors. Fin 2021, le Fonds monétaire disposait donc, dans le cadre des quotes-parts, de 171 milliards de DTS pour de nouveaux engagements de prêt. Il était également en mesure de recourir à 361 milliards de DTS supplémentaires au titre des NAE et à 138 milliards de DTS dans le cadre des nouveaux accords de prêt bilatéraux à durée déterminée.

Quote-part

Chaque membre du FMI se voit attribuer une quote-part, dont le montant est déterminé lors de son adhésion à l'aide d'une formule basée sur le PIB, le degré d'ouverture économique et financière, la volatilité des flux commerciaux et des flux de capitaux, ainsi que le niveau des réserves monétaires. En principe, la quote-part est donc proportionnelle au poids du pays dans l'économie mondiale. La quote-part est régulièrement réexaminée et ajustée, si nécessaire, notamment dans le cadre des augmentations générales des quotes-parts. La quote-part remplit trois fonctions importantes. D'abord, elle détermine le volume maximal de moyens financiers qu'un pays membre doit, si nécessaire, mettre à la disposition du FMI. Ensuite, elle permet de calculer le nombre de voix dont ce pays dispose. Enfin, elle a une influence sur le montant de l'aide financière qu'un pays membre peut obtenir du FMI.

Contribution de la Suisse au financement du FMI

Fin 2021, la contribution maximale que devait fournir la Suisse au FMI au titre de la quote-part, des NAE et de l'accord de prêt bilatéral, pour lui permettre de financer ses crédits ordinaires, s'élevait à 25,3 milliards de francs. La Banque nationale finance la contribution, et la Confédération garantit les crédits consentis au titre de l'accord de prêt bilatéral. La BNS peut donc être amenée à verser jusqu'à 7,4 milliards de francs au titre de la quote-part, 14,2 milliards de francs au titre des NAE, et 3,7 milliards de francs au titre de la ligne de crédit bilatérale. Fin 2021, le FMI avait tiré 2 milliards de francs sur la quote-part et les NAE activés antérieurement. Par ailleurs, fin 2021, l'encours des crédits découlant d'accords de prêts de la BNS en faveur du fonds fiduciaire RPC s'élevait à 817 millions de francs. Le FMI était donc en mesure de recourir encore à 1105 millions de francs à ce titre.

RELATIONS FINANCIÈRES ENTRE LA BNS ET LE FMI

En milliards de francs

	Maximum	Fin 2021 Montant utilisé
Position de réserve ¹		2,001
Quote-part	7,411	1,833
NAE	14,230	0,168
Accord de prêt bilatéral ²	3,662	0,000
Fonds fiduciaire RPC ²	1,922	0,817
DTS ³	5,663	0,587

1 Le montant versé au titre de la quote-part et les montants tirés par le FMI au titre des NAE et de l'accord d'emprunt bilatéral forment la position de réserve de la Suisse au FMI. Cette position constitue une créance liquide de la Banque nationale sur le FMI et fait donc partie des réserves monétaires de la BNS.

2 Garanti par la Confédération.

3 Dans le cadre de l'accord d'échange volontaire avec le FMI, la Banque nationale s'est engagée à acheter ou à vendre des DTS contre des devises (dollar des États-Unis, euro) dans la limite convenue, soit 4,4 milliards de DTS (5,7 milliards de francs).

Le FMI examine régulièrement la politique économique de ses membres dans le cadre de la consultation au titre de l'article IV. Cette procédure a été suspendue en 2020 en raison de la pandémie, et le FMI s'est penché sur la situation de la Suisse au printemps 2021. Le Conseil d'administration du FMI a approuvé le rapport sur la politique économique de la Suisse en juin. Le FMI a salué la réaction rapide et efficace de la Suisse à l'apparition du Covid-19, qui a contribué à limiter la baisse de la performance économique. Face aux incertitudes engendrées par le Covid-19, qui restent de taille, le FMI a recommandé de poursuivre la politique monétaire expansionniste fondée sur le taux d'intérêt négatif et d'intervenir au besoin sur le marché des changes. De plus, la Banque nationale doit continuer à s'assurer périodiquement de l'adéquation de son approche en matière de politique monétaire. Pour terminer, le FMI a recommandé à la Suisse de surveiller étroitement les risques liés au secteur financier, et tout particulièrement au marché immobilier, ainsi que de réexaminer et de renforcer les dispositifs macroprudentiels pour être à même de réagir plus rapidement aux risques.

Consultation au titre
de l'article IV

7.2.2 BANQUE DES RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX

La BRI est une organisation œuvrant en faveur de la coopération monétaire et financière entre les États. Elle a son siège à Bâle et fait office à la fois de banque et de plate-forme de discussion pour les banques centrales. La Banque nationale siège au Conseil d'administration de la BRI depuis 1930, date de création de cette dernière.

Banque des banques
centrales et plate-forme
de discussion

Les gouverneuses et gouverneurs des banques centrales membres de la BRI se réunissent tous les deux mois pour discuter de l'évolution de la situation économique et financière à l'échelle internationale, mais aussi pour diriger et surveiller les travaux des comités permanents. La Banque nationale participe aux activités des quatre comités permanents que compte la BRI: le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), le Comité sur les paiements et les infrastructures de marché (CPIM), le Comité sur le système financier mondial (CSFM) et le Comité des marchés (CM). La BNS s'engage en outre dans le centre suisse du pôle d'innovation de la BRI (voir encadré «Pôle d'innovation de la BRI et projets du centre suisse») et participe à un groupe de travail sur la monnaie numérique de banque centrale.

Pôle d'innovation de la BRI et projets du centre suisse

Le centre suisse du pôle d'innovation de la BRI a été fondé fin 2019. La BRI compte quatre autres centres, à Hong-Kong, à Singapour, à Londres et à Stockholm, outre un partenariat stratégique avec la Federal Reserve Bank de New York. Le pôle d'innovation a pour but de comprendre de manière approfondie les développements technologiques qui ont une incidence sur les tâches des banques centrales. Il cherche également à développer des biens publics dans le domaine technologique afin de continuer à améliorer le fonctionnement du système financier mondial. Enfin, le pôle d'innovation de la BRI propose une plate-forme pour identifier les tendances technologiques porteuses et favoriser les échanges sur les innovations relevant du domaine des banques centrales.

Dix personnes en moyenne ont travaillé au centre suisse en 2021, dont cinq étaient détachées par la Banque nationale. Elles sont intervenues en tout sur quatre programmes: les projets Helvetia et Jura, décrits au chapitre 4.2 dans l'encadré «Expérimentations portant sur une monnaie numérique de banque centrale restreinte aux établissements financiers», et les projets Rio et Titus.

La plate-forme conçue dans le cadre du projet Rio pour observer les marchés à haute fréquence, comme le marché des changes, a été adaptée de manière à pouvoir être utilisée par les banques centrales. Elle analyse les données du marché qui lui parviennent en continu et calcule en temps réel des indicateurs renseignant sur l'évolution de la qualité de marché sur les principales places de change. Elle permet notamment de disposer d'informations sur la liquidité du marché. En participant à ce projet, la Banque nationale a pu acquérir de précieux enseignements sur l'utilisation des nouvelles technologies.

Dans le cadre du projet Titus, le pôle d'innovation de la BRI a développé une plate-forme englobant ses différents centres et destinée à expérimenter des applications reposant sur la technologie des registres distribués. Cette plate-forme est utilisée pour simuler un système de paiement permettant de tester différents cas de figure. Concrètement, le projet Titus explore les possibilités de réduire les besoins de liquidités des acteurs du système de paiement au moyen de procédures décentralisées.

Le CBCB se compose de représentantes et représentants de haut rang des instances de surveillance bancaire et des banques centrales. Il émet des recommandations et édicte des normes internationales dans le domaine de la surveillance bancaire.

Comité de Bâle sur le contrôle bancaire

En 2021, le CBCB s'est de nouveau consacré en priorité à la surveillance de l'impact du Covid-19 sur le secteur bancaire. Le comité a publié un rapport sur les premiers enseignements tirés de la pandémie pour les réformes de ses normes, dites de Bâle. L'un des principaux constats est que les banques ont mieux amorti le choc lié au coronavirus et à ses profondes répercussions grâce à la qualité accrue du système bancaire et au niveau plus élevé de fonds propres et de liquidités depuis l'adoption des réformes de Bâle III. Ces réformes ont donc contribué à améliorer la résilience du secteur bancaire.

Par ailleurs, le CBCB a intensifié ses efforts pour identifier de façon précoce les risques à moyen terme et les tendances structurelles pouvant affecter le système bancaire, ainsi que pour atténuer les incidences négatives sur la stabilité financière. Ses travaux portent notamment sur la numérisation croissante du système financier, sur les conséquences des taux d'intérêt durablement bas sur les banques, et sur les risques financiers liés au climat. Enfin, le comité a avancé dans les projets de réglementation visant à prendre en compte l'évolution actuelle. Il a notamment mené une consultation sur le traitement réglementaire des crypto-actifs et en a ouvert une autre sur les principes de surveillance et de gestion efficace des risques financiers liés au climat.

Le CPIM a pour but de promouvoir la sécurité et l'efficacité du trafic des paiements sans numéraire et des infrastructures servant à la compensation et au règlement des opérations sur les marchés financiers.

Comité sur les paiements et les infrastructures de marché

En 2021, le CPIM s'est principalement intéressé aux opérations de paiement internationales (voir la partie concernant le Conseil de stabilité financière dans le présent chapitre). À la suite de l'élaboration d'un ensemble de mesures par le CSF en 2020, le comité a lancé de nombreux travaux théoriques et analytiques dans le but d'améliorer le trafic des paiements internationaux. Il s'est également penché sur les innovations numériques (monnaies numériques et cryptomonnaies stables, par exemple) ainsi que sur les mesures qui permettraient de renforcer la résilience opérationnelle et financière des infrastructures des marchés financiers.

Comité sur le système financier mondial

Le CSFM surveille l'évolution des marchés financiers mondiaux et en analyse l'impact sur la stabilité financière.

En 2021, le CSFM s'est intéressé aux répercussions de la pandémie sur la stabilité financière, comme l'année précédente, et notamment à la résilience du secteur bancaire et aux risques engendrés par les extrêmes variations des flux de capitaux pour les pays émergents. Le comité a également étudié les causes de la hausse des prix de l'immobilier et leurs conséquences pour la stabilité financière et l'inflation. Enfin, il s'est penché sur les anticipations du marché quant à l'évolution des taux d'intérêt dans le contexte d'une normalisation de la politique monétaire.

Comité des marchés

Le CM s'intéresse aux questions relatives à l'évolution et au bon fonctionnement des marchés (marché monétaire, marché des changes, marché des capitaux, marché des matières premières).

En 2021, les travaux du CM se sont de nouveau focalisés sur les mesures prises par les banques centrales pour faire face à la crise et à ses conséquences sur les marchés financiers et leurs acteurs. Ces dernières années, la fréquence des perturbations appelant des actions de grande envergure de la part des banques centrales a augmenté. Le comité a donc vérifié si les instruments des banques centrales étaient effectivement aptes à surmonter efficacement ces perturbations. De plus, il a réfléchi aux différentes façons dont les innovations dans le domaine des paiements pourraient affecter la mise en œuvre de la politique monétaire sur les marchés financiers.

Groupe de travail sur les monnaies numériques de banque centrale

Depuis 2020, la Banque nationale collabore avec la Banque du Canada, la Banque du Japon, la Banque d'Angleterre, la Banque centrale européenne, la Banque de Suède, la Réserve fédérale des États-Unis et la BRI au sein d'un groupe de travail afin de partager le résultat des expériences menées sur les monnaies numériques de banque centrale (MNBC) et leurs possibilités d'utilisation. En septembre 2021, le groupe de travail a publié plusieurs rapports portant sur les aspects à prendre en compte lors de la conception et de l'implémentation d'une MNBC. Il va continuer à analyser la faisabilité d'une MNBC.

7.2.3 CONSEIL DE STABILITÉ FINANCIÈRE

Le CSF rassemble les autorités nationales (banques centrales, autorités de surveillance, ministères des finances), les organisations internationales et les instances internationales de réglementation responsables de la stabilité financière. La représentation de la Suisse au sein du CSF est partagée entre le DFF, la BNS et la FINMA. La Banque nationale est membre du Comité de pilotage, de l'assemblée plénière et du Comité d'évaluation des risques. Depuis novembre 2020, elle préside le Comité permanent du budget et des ressources.

Représentation de la Suisse
au sein du CSF

La mission du CSF est d'examiner les risques pesant sur le système financier et les mesures permettant d'y faire face. En 2021, les répercussions de la pandémie sur le système financier international étaient de nouveau au centre des préoccupations. Par ailleurs, le CSF a publié un rapport présentant de premières conclusions sur l'efficacité du dispositif réglementaire instauré après la crise financière mondiale de 2008. À l'inverse de ce qui s'était alors passé, la pandémie n'a pas provoqué de resserrement du crédit, grâce au dispositif réglementaire mis en place, mais aussi aux diverses mesures de soutien prises par les gouvernements et les banques centrales.

Risques pesant sur
le système financier

En 2021, l'amélioration du trafic des paiements internationaux a constitué une part importante des travaux du Conseil de stabilité financière. À la demande du G20, le CSF a élaboré un ensemble de mesures permettant de rendre les paiements internationaux plus rapides, moins coûteux, plus transparents et plus faciles d'accès. Pour ce faire, il a collaboré étroitement avec le CPIM de la BRI (voir la partie concernant le CPIM dans ce chapitre). Une première étape importante a été franchie en 2021, avec la publication d'objectifs visant à mesurer les progrès réalisés dans le domaine des paiements internationaux. D'autres travaux ont porté sur le recensement et l'analyse des modes de paiement actuels et à venir.

Amélioration des paiements
internationaux

Le CSF suit également de près les risques liés aux répercussions du réchauffement climatique sur le système financier. Il a publié un plan de lutte contre ces risques, principalement axé sur la coordination d'initiatives internationales, pour permettre une vue d'ensemble, repérer les lacunes et éviter les redondances entre initiatives. Ses propres travaux portent essentiellement sur la divulgation des risques liés au climat par les entreprises, sur l'analyse de ces mêmes risques pour le système financier et sur les possibilités de réglementation et de surveillance du système financier.

Rôle de coordination pour
les questions liées au climat

Risques inhérents aux crypto-actifs et aux cryptomonnaies stables

Enfin, le CSF surveille l'évolution des crypto-actifs et des cryptomonnaies stables. Ces marchés se sont fortement développés en 2021, même s'ils restent petits par rapport au système financier global. Le CSF a donc lancé une nouvelle analyse des risques inhérents aux crypto-actifs et aux cryptomonnaies stables pour la stabilité financière, et a remis son rapport au G20 en février 2022.

7.2.4 ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

Participation aux activités de l'OCDE

La Suisse est l'un des membres fondateurs de l'OCDE. Elle œuvre au sein des comités intergouvernementaux permettant d'entretenir et de développer des relations de politique économique, de politique sociale et de politique de développement entre les 38 pays membres. La Banque nationale se charge, conjointement avec la Confédération, de représenter la Suisse au Comité de politique économique (CPE), au Comité des marchés financiers (CMF) et au Comité des statistiques et de la politique statistique (CSSP). Le CPE et les groupes de travail qu'il supervise suivent l'évolution de l'économie mondiale et examinent les questions de politique structurelle. Le CMF analyse les développements sur les marchés financiers internationaux et s'occupe des questions de réglementation. Enfin, le CSSP élabore, en coordination avec d'autres organisations internationales, des normes applicables aux comptes nationaux.

Tous les deux ans, l'OCDE analyse de manière approfondie la situation économique de chacun de ses États membres. Les résultats donnent ensuite lieu à la publication d'une étude sur le pays. En 2021, l'organisation a effectué l'examen de l'économie suisse, comme toujours en étroite collaboration avec la Confédération et la Banque nationale. Dans un rapport publié en janvier 2022, l'OCDE a estimé que les mesures budgétaires et monétaires prises pour faire face aux effets de la pandémie étaient appropriées. Elle a recommandé de poursuivre la politique monétaire expansionniste tant que la reprise restait fragile. Constatant des déséquilibres croissants sur le marché de l'immobilier résidentiel, qui sont aussi un effet de la phase prolongée des faibles taux d'intérêt, elle a également préconisé de réactiver le volant anticyclique de fonds propres pour les prêts hypothécaires servant à financer l'immobilier résidentiel.

7.2.5 G20

Le G20, qui regroupe les vingt principaux pays industrialisés et émergents, constitue une importante plate-forme de discussion pour la coopération internationale en matière financière et économique. Ces dernières années, la Suisse a été invitée aux réunions entre ministres des finances et gouverneuses et gouverneurs de banques centrales, organisées dans le cadre du G20 (Finance Track) et centrées sur des questions économiques, monétaires et financières. Elle a aussi participé aux réunions préparatoires au niveau des suppléantes et suppléants, ainsi qu'aux activités des groupes de travail. Les intérêts de la Suisse sont représentés conjointement par la Confédération et la Banque nationale.

Participation de la Suisse
au Finance Track

En 2021, alors qu'elle assurait la présidence du G20, l'Italie a invité la Suisse à prendre part au Finance Track. L'Italie a particulièrement mis l'accent sur les défis auxquels l'économie mondiale était confrontée du fait de la pandémie, sur le soutien financier aux pays les plus vulnérables ainsi que sur les mesures de lutte contre le changement climatique. En 2022, la présidence du G20 est assurée par l'Indonésie, qui a de nouveau invité la Suisse à prendre part au Finance Track. Les travaux du G20 jouent un rôle déterminant dans nombre de domaines d'une grande importance pour la Banque nationale. C'est le cas de l'orientation et de la coordination des activités des différentes institutions multilatérales et, à cet égard, des questions relatives au système monétaire international et à la stabilité macrofinancière mondiale.

7.2.6 RÉSEAU POUR L'ÉCOLOGISATION DU SYSTÈME FINANCIER

Le NGFS (Network for Greening the Financial System) a été lancé en décembre 2017 dans le cadre du One Planet Summit à Paris. Composé de banques centrales et d'autorités de surveillance, il offre à ses membres une plate-forme de dialogue sur les risques que le changement climatique fait peser sur l'économie et le système financier. Le NGFS analyse la ligne de conduite à adopter pour faire face à ces risques et réunir les moyens financiers nécessaires permettant de passer à une activité plus respectueuse de l'environnement. La Banque nationale et la FINMA sont toutes deux représentées à l'assemblée plénière du NGFS.

Risques liés au climat
et à l'environnement pour
le système financier

Participation de la BNS

La BNS a participé en 2021 à des discussions sur les expériences faites par les membres du NGFS, afin de mieux évaluer les répercussions potentielles des risques climatiques sur l'évolution macroéconomique et sur la stabilité financière. La BNS fait également partie de trois groupes de travail sur les cinq que compte le NGFS: Macrofinancial, Scaling up Green Finance et Research. Dans ce cadre, elle a analysé, sur la base de scénarios, les risques climatiques, la gestion des risques liée au climat, les recommandations en matière de divulgation d'informations au niveau des banques centrales, le financement durable ainsi que la coordination des travaux de recherche entre banques centrales.

Conférence des Nations Unies sur le climat à Glasgow

Le 3 novembre 2021, le NGFS a publié une déclaration présentant des solutions en matière de changement climatique dans le cadre de la COP 26, la conférence des Nations Unies sur le climat qui s'est tenue à Glasgow. La BNS a, en complément, explicité la façon dont elle intègre la problématique du réchauffement climatique dans ses activités en rapport avec l'accomplissement de son mandat légal (voir chapitre 1.4, encadré «Le changement climatique, un défi pour la politique monétaire, la stabilité financière et la politique de placement»).

7.3 COOPÉRATION BILATÉRALE

7.3.1 AIDE MONÉTAIRE

Principes

La répartition des compétences entre la Confédération et la Banque nationale en matière d'octroi des prêts à titre d'aide monétaire est définie par la loi fédérale sur l'aide monétaire internationale du 19 mars 2004 (LAMO), qui a été révisée en 2017. À la demande du Conseil fédéral, la Banque nationale peut accorder des prêts ou des garanties pour prévenir ou corriger des perturbations graves du système monétaire international; un crédit-cadre de 10 milliards de francs est prévu à cet effet. Elle peut également participer à des fonds spéciaux et à d'autres dispositifs du FMI, ou accorder à certains pays des crédits d'aide monétaire sur une base bilatérale. Dans ces deux cas de figure, la Confédération peut demander à la Banque nationale de procéder à l'octroi de prêts et lui garantir, en contrepartie, le paiement des intérêts et le remboursement du capital.

À la demande de la Confédération, la Banque nationale a conclu en avril 2016 un contrat de prêt avec la Banque centrale d'Ukraine portant sur un montant maximal de 200 millions de dollars des États-Unis. Le remboursement du prêt dans les délais convenus et le paiement des intérêts est garanti par la Confédération. À l'instar de l'accord élargi passé avec le FMI en 2015, qui stipule un versement par tranches à condition que l'accord soit mis en œuvre, le contrat conclu par la BNS prévoit lui aussi un versement par étapes. La Banque nationale a effectué un premier versement début mars 2017. Aucune autre tranche n'a été versée après le remplacement de l'accord élargi par un accord de confirmation fin décembre 2018.

Prêt à la Banque centrale
d'Ukraine

7.3.2 COLLABORATION AVEC D'AUTRES BANQUES CENTRALES ET DES AUTORITÉS ÉTRANGÈRES

La Banque nationale entretient des relations bilatérales régulières avec d'autres banques centrales. Les échanges sur les questions de coopération monétaire internationale en sont un exemple. En outre, la Banque nationale participe ponctuellement à des dialogues financiers avec d'autres pays, comme le Royaume-Uni, Hong-Kong et Singapour. C'est le Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI) qui dirige les dialogues financiers, avec le concours de diverses institutions de la Confédération et d'entreprises proches de celle-ci. Les dialogues permettent d'approfondir les relations avec des pays partenaires majeurs et d'échanger des points de vue sur des thèmes importants.

7.3.3 TRÉSOR AMÉRICAIN

En décembre 2020, dans son rapport périodique sur la politique monétaire des principaux partenaires commerciaux des États-Unis, le département du Trésor des États-Unis avait qualifié la Suisse de pays manipulant sa monnaie. Dans ses rapports d'avril et d'octobre 2021, le Trésor américain a cessé de parler de la Suisse en ces termes. Tant le Conseil fédéral que la Banque nationale avaient réfuté cette qualification, et les autorités suisses avaient eu des entretiens avec le Département du Trésor des États-Unis afin d'expliquer la situation particulière de la Suisse.

Rapport du Trésor américain

Accord monétaire
et collaboration

7.3.4 PRINCIPAUTÉ DE LIECHTENSTEIN

La Suisse et la Principauté de Liechtenstein sont liées par un accord monétaire depuis 1980. Auparavant, une union monétaire avait existé entre les deux pays pendant près de soixante ans, mais sans reposer sur un traité. Avec la signature de l'accord monétaire, le franc suisse est devenu la monnaie officielle de la Principauté de Liechtenstein et, depuis, la Banque nationale exerce les fonctions de banque centrale de ce pays. Certaines prescriptions légales et administratives suisses concernant la politique monétaire, en particulier la loi sur la Banque nationale et l'ordonnance de la Banque nationale, s'appliquent donc dans la Principauté de Liechtenstein. Les attributions de la Banque nationale sont également les mêmes à l'égard des banques et des personnes physiques et morales domiciliées au Liechtenstein qu'à l'égard de celles qui sont domiciliées en Suisse. Ainsi, la Banque nationale exerce ses activités en collaboration avec les autorités de la Principauté de Liechtenstein.

Principes

7.3.5 AIDE TECHNIQUE

La Banque nationale apporte une aide technique aux banques centrales qui en font la demande. Cette aide consiste à transmettre des connaissances techniques spécifiques à l'activité des banques centrales. Elle prend généralement la forme de conseils personnalisés que des experts de la BNS dispensent sur place ou en Suisse. La Banque nationale apporte tout spécialement son aide technique aux pays d'Asie centrale et du Caucase qui appartiennent au même groupe de vote que la Suisse au FMI et à la Banque mondiale.

Activités en 2021

En 2021, la pandémie de Covid-19 a continué à peser sur l'aide technique apportée par la Banque nationale. Des projets bilatéraux ont néanmoins pu être mis en œuvre, les activités prenant majoritairement la forme virtuelle. Les économistes de la Banque nationale ont ainsi pu conseiller leurs homologues du Turkménistan, du Kirghizistan et du Kazakhstan en matière d'analyses de politique monétaire, de statistique, de révision interne et de formation. De plus, un soutien a pu être apporté à la Banque centrale de l'Azerbaïdjan sur place, pour la gestion de ses réserves monétaires, en étroite collaboration avec le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) et l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID), à Genève.

Cours destinés aux banques
centrales organisés au Centre
d'études de Gerzensee

La Banque nationale gère le Centre d'études de Gerzensee depuis 1984. Consacré à la recherche universitaire, ce centre sert aussi de lieu de formation pour les spécialistes des banques centrales du monde entier. En 2021, les cours relatifs aux activités des banques centrales se sont déroulés en ligne ou sous forme hybride en raison de la pandémie.

Services bancaires fournis à la Confédération

La Banque nationale fournit des services bancaires à la Confédération (art. 5, al. 4, et art. 11 LBN).

Mandat

Les services sont fournis contre une rétribution raisonnable; ils sont cependant gratuits s'ils facilitent la mise en œuvre de la politique monétaire. Les services à caractère onéreux concernent la tenue des comptes, le trafic des paiements, la gestion des liquidités, la garde de titres ainsi que l'émission de créances comptables à court terme (CCCT) et d'emprunts fédéraux à la demande et pour le compte de la Confédération. Une convention passée entre la Confédération et la Banque nationale fixe les modalités des services à fournir et de la rétribution.

Rétribution des services bancaires

En 2021, les besoins de financement à court terme de la Confédération sont restés pratiquement inchangés par rapport à l'année précédente. Ainsi, les souscriptions à des CCCT ont atteint au total 159,7 milliards de francs (2020: 200,9 milliards), et 39,1 milliards (40,7) ont été attribués. Du côté des emprunts fédéraux, les souscriptions ont porté sur 10,5 milliards de francs (6,1 milliards), et 7,2 milliards (3,8 milliards) ont été attribués. La Banque nationale a lancé les émissions de CCCT et d'emprunts fédéraux selon la procédure d'enchères.

Activité sur le marché des émissions

Dans un contexte de taux d'intérêt toujours bas, les taux sur le marché monétaire sont restés à un faible niveau. Les rendements des CCCT se sont par conséquent maintenus dans la zone négative. Durant toute l'année, les rendements des CCCT à trois mois ont fluctué entre $-0,740\%$ et $-0,849\%$.

Rendements négatifs des CCCT

La Banque nationale tient des comptes à vue en francs et en monnaies étrangères pour la Confédération. Fin 2021, les engagements envers la Confédération atteignaient 12,6 milliards de francs, contre 13,8 milliards fin 2020. Les comptes à vue de la Confédération bénéficient d'une dérogation et ne sont donc pas soumis au prélèvement de l'intérêt négatif.

Tenue des comptes et trafic des paiements

9

Statistique

9.1 PRINCIPES

But	Se fondant sur l'art. 14 LBN, la Banque nationale recueille les données statistiques dont elle a besoin pour accomplir les tâches que la loi lui assigne. Elle collecte les données nécessaires à la conduite de la politique monétaire, à la surveillance des infrastructures des marchés financiers, au maintien de la stabilité du système financier et à l'établissement de la balance des paiements et de la position extérieure de la Suisse. En outre, elle transmet à des organisations internationales les données collectées au titre de la coopération monétaire internationale. Les modalités des activités de la BNS dans le domaine de la statistique sont fixées dans l'OBN.
Personnes tenues de fournir des données	Les banques, les infrastructures des marchés financiers, les maisons de titres et les titulaires d'une autorisation au sens de l'art. 13, al. 2, de la loi sur les placements collectifs (LPCC) sont tenus de fournir à la Banque nationale des données statistiques sur leurs activités (art. 15 LBN). La Banque nationale peut également conduire des enquêtes statistiques auprès d'autres personnes physiques ou morales dans la mesure où les données ainsi collectées sont nécessaires pour analyser l'évolution des marchés financiers, pour acquérir une vue d'ensemble du trafic des paiements ou pour établir la balance des paiements et la position extérieure. Participent notamment à ces enquêtes les émetteurs d'instruments de paiement, les systèmes de traitement, de compensation et de règlement du trafic des paiements, les assurances, les institutions de prévoyance professionnelle ainsi que les sociétés de placement et les sociétés holdings.
Limitation au strict nécessaire	La Banque nationale limite au strict nécessaire le nombre d'enquêtes et de modes de collecte des données. Elle veille à maintenir à un niveau aussi bas que possible la charge imposée aux personnes physiques et morales soumises à l'obligation de renseigner.
Obligation de garder le secret et échange de données	Conformément à l'art. 16 LBN, la Banque nationale garde le secret sur les données collectées et ne les publie que sous forme agrégée. Ces données peuvent toutefois être mises à la disposition des autorités suisses chargées de la surveillance des marchés financiers.

9.2 PRODUITS

La Banque nationale collecte des données sur les banques, les placements collectifs et le trafic des paiements, ainsi que des données en vue de dresser la balance des paiements et la position extérieure. L'annexe de l'OBN et le site Internet de la BNS en donnent une vue d'ensemble. La Banque nationale publie les résultats de ses enquêtes sous forme de statistiques. Elle gère en outre une base de données comprenant près de 19 millions de séries chronologiques afférentes aux banques, aux marchés financiers et à l'économie nationale.

Enquêtes et statistiques

La Banque nationale met ses statistiques à la disposition du public sur son portail de données (data.snb.ch) et sur son site Internet (snb.ch), ainsi que sur papier pour certaines publications.

Publications statistiques

En 2021, l'offre du portail de données a été à nouveau étendue. Depuis mi-juin, les données concernant les banques sont plus étoffées. Ainsi, la Banque nationale présente désormais également des données consolidées. Par conséquent, les données publiées sont donc ventilées selon les trois perspectives suivantes: comptoirs résidents, maison mère et groupe. Une vidéo explicative fournit des précisions sur chacune d'entre elles.

Élargissement du portail de données de la BNS

De plus, depuis le milieu de l'année, la BNS met à la disposition du public une sélection d'indicateurs sur l'octroi de prêts hypothécaires par les banques résidentes. Elle publie ainsi des séries chronologiques relatives au volume des nouveaux prêts hypothécaires octroyés, aux revenus des emprunteurs, aux loyers nets et à l'évaluation des objets gagés. À partir de ces données, la BNS publie en outre des chiffres clés sur la quotité de financement et le ratio prêt/revenus. Des données détaillées sont en outre publiées pour différentes catégories, telles que les objets occupés par leur propriétaire, ceux mis en location par les ménages et ceux mis en location par les entreprises. Les données se basent sur une enquête sur les nouveaux prêts hypothécaires octroyés, conduite par la BNS auprès des principales banques hypothécaires. Chacune d'entre elles transmet ses données sous une forme non agrégée.

9.3 PROJETS

Enquêtes

En 2021, la Banque nationale a progressivement introduit, auprès des banques appelées à fournir des données, la nouvelle enquête Répartition des postes du bilan selon le taux d'intérêt. Elle recueille ainsi les données dont elle a besoin en relation avec l'application du taux d'intérêt négatif. Pour la première fois, la BNS a collecté, à compter du second semestre, des données détaillées concernant les opérations de numéraire aux distributeurs automatiques de billets. Les données sont fournies par SIX Group SA et PostFinance dans le cadre d'une enquête complémentaire limitée dans le temps, conformément à l'art. 6 OBN. Elles permettent à la Banque nationale d'assurer, dans le cadre de son mandat légal, l'approvisionnement du pays en numéraire.

En janvier 2022, les établissements ont pour la première fois fourni des données dans le cadre de l'enquête révisée sur les paiements de la clientèle. Grâce aux adaptations effectuées, l'enquête tient désormais compte de la numérisation croissante dans le domaine du trafic des paiements et des changements dans les habitudes du public. Elle est par ailleurs effectuée chaque mois et non plus chaque trimestre.

Processus de production mondiaux

La Banque nationale a mis en place en 2017 un groupe de projet chargé d'améliorer la représentation des processus de production mondiaux dans la statistique de la balance des paiements de la Suisse. Ce groupe de projet étudie les activités des sociétés multinationales dont les processus de production et de distribution sont répartis entre différents pays. Une telle répartition implique une séparation des flux financiers et des flux de marchandises, et soulève de ce fait des problèmes de mesure, de délimitation et de collecte de données. Les travaux de mise en œuvre ont été poursuivis en 2021. L'objectif est de publier à partir de 2024 des données collectées sur la base des enquêtes révisées. Parallèlement, des travaux sont en cours pour mieux représenter les échanges relevant du commerce numérique dans la statistique de la balance des paiements. Le commerce numérique se rapporte aux biens et services commandés par voie numérique, livrés sur support numérique et mis à disposition sur une plate-forme, ainsi qu'aux droits de propriété intellectuelle.

9.4 COLLABORATION

La Banque nationale permet aux personnes soumises à l'obligation de renseigner et à leurs associations de prendre position en ce qui concerne l'introduction ou la modification d'une enquête, mais aussi au sujet de l'organisation et de la procédure des enquêtes.

La Banque nationale est secondée par la Commission de statistique bancaire pour ce qui a trait au contenu de ses enquêtes en la matière. Cette commission comprend des représentants des banques, de l'Association suisse des banquiers (ASB) et de la FINMA. En 2021, elle s'est notamment occupée de l'enquête sur les opérations sur devises et produits dérivés (BIS Triennial Survey), dont la prochaine édition est prévue pour 2022. Cette enquête est coordonnée par la Banque des Règlements Internationaux (BRI) et a lieu tous les trois ans. La balance des paiements est établie avec le concours d'un groupe d'experts dirigé par la Banque nationale. Ce dernier est formé de représentants de l'industrie, des banques, des compagnies d'assurances, de divers services de la Confédération et de la communauté scientifique.

Groupes d'experts

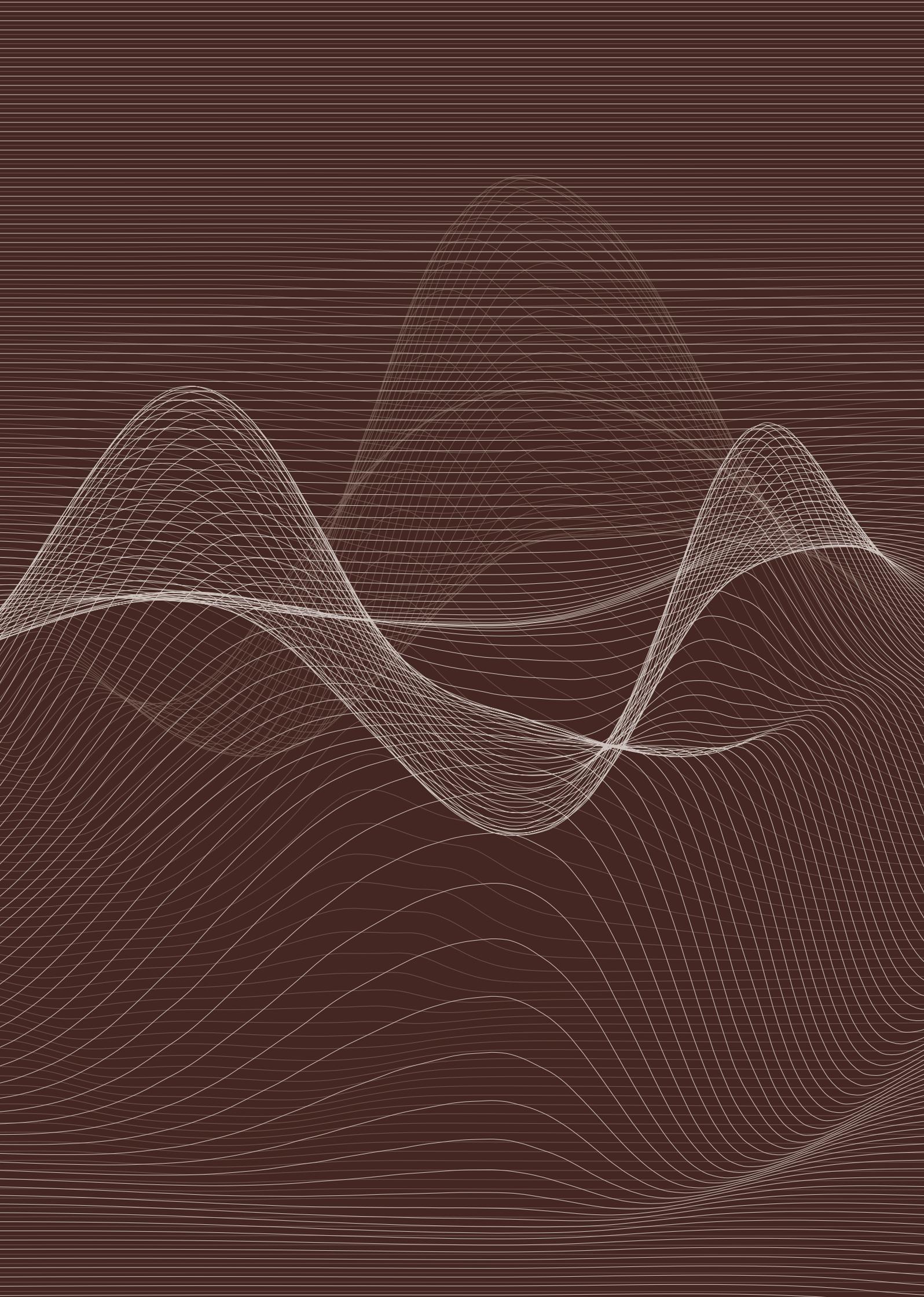
Dans le domaine de la collecte de données statistiques, la Banque nationale collabore avec les services concernés de la Confédération, notamment l'OFS, ainsi qu'avec la FINMA, les autorités étrangères correspondantes et diverses organisations internationales.

Organes officiels

La Banque nationale entretient d'étroites relations avec l'OFS. Un accord sur l'échange de données fixe, pour chacune des deux autorités, les modalités d'accès aux données de l'autre; il règle en outre leur collaboration en vue de l'établissement des comptes financiers de la Suisse. De plus, la Banque nationale est membre de divers organes dont l'activité est liée à la statistique fédérale, notamment la Commission de la statistique fédérale et le groupe d'experts de statistique économique.

Office fédéral de la statistique

Office fédéral du logement	La Banque nationale recueille chaque trimestre, auprès d'environ 80 banques, des données sur les taux hypothécaires pour le compte de l'Office fédéral du logement (OFL). Ce dernier les utilise pour le calcul du taux d'intérêt de référence applicable aux contrats de bail. L'OFL assume la responsabilité du contenu de cette enquête et se charge également de publier le taux de référence.
FINMA	Dans le cadre d'un <i>memorandum of understanding</i> conclu avec la FINMA pour régler les questions portant sur la collecte et l'échange de données, la Banque nationale effectue notamment, auprès des banques et des maisons de titres, des enquêtes sur la dotation en fonds propres, les liquidités et les risques de taux d'intérêt. L'année 2021 a été marquée en particulier par la préparation de la révision de l'enquête sur l'état des fonds propres selon Bâle III (Bâle III final) et par la mise en œuvre de la nouvelle enquête sur les exigences particulières en matière de liquidités, exigences qui s'appliquent aux établissements d'importance systémique. L'introduction de cette nouvelle enquête est prévue pour juillet 2022. De plus, des adaptations ont été apportées à trois enquêtes: celle sur le reporting prudentiel, celle sur le ratio de financement (Net Stable Funding Ratio, NSFR) et celle sur les fonds propres des banques d'importance systémique. Enfin, la Banque nationale réalise l'enquête Corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance, introduite par la FINMA pour surveiller la qualité des prêts et les crédits Covid-19.
Principauté de Liechtenstein	En vue de dresser la balance des paiements et la position extérieure de la Suisse, la Banque nationale recueille aussi des données auprès d'entreprises liechtensteinoises. À cet effet, elle collabore avec les autorités compétentes de la Principauté (Amt für Volkswirtschaft et Finanzmarktaufsicht Liechtenstein).
Union européenne	La collaboration de la Banque nationale avec l'UE se fonde sur l'accord bilatéral dans le domaine statistique. Cet accord englobe les comptes financiers, certains éléments de la statistique bancaire, la balance des paiements et la position extérieure ainsi que les investissements directs. La Banque nationale participe aux travaux de plusieurs organes d'Eurostat, l'office de la statistique de l'Union européenne.
Autres organes internationaux	La Banque nationale collabore étroitement dans le domaine de la statistique avec la BRI, l'OCDE et le FMI, afin d'harmoniser les méthodes d'enquête et les analyses.



Rapport financier

Chiffres clés de l'exercice 2021	138	Comptes annuels	171
Rapport annuel	141	1 Bilan au 31 décembre 2021	172
1 Gouvernement d'entreprise	142	2 Compte de résultat et affectation du bénéfice de l'exercice 2021	174
1.1 Principes	142	3 Variation des fonds propres	175
1.2 Actionnaires	143	4 Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021	176
1.3 Structure et organisation	145	4.1 Principes de comptabilisation et d'évaluation	176
1.4 Organes et attributions	145	4.2 Informations complémentaires sur le bilan et le compte de résultat	184
1.5 Rapport sur les rémunérations	150	4.3 Commentaires sur les opérations hors bilan	204
1.6 Système de contrôle interne	151	5 Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale	208
1.7 Gestion des risques	153	Propositions du Conseil de banque	211
1.8 Références	155	Propositions du Conseil de banque à l'Assemblée générale	213
2 Ressources	158		
2.1 Évolution de l'organisation	158		
2.2 Personnel	159		
2.3 Immeubles	161		
2.4 Informatique	162		
3 Changements au sein des organes	163		
4 Marche des affaires	164		
4.1 Résultat de l'exercice	164		
4.2 Provision pour réserves monétaires	166		
4.3 Distribution du dividende et du bénéfice	168		
4.4 Comparaison pluriannuelle de l'actif et du passif	170		

Chiffres clés de l'exercice 2021

BILAN – POSTES CHOISIS

En milliards de francs

	31.12.2020	31.03.2021	30.06.2021	30.09.2021	31.12.2021
Billets de banque en circulation	89,0	88,6	88,4	88,0	90,7
Comptes de virement des banques résidentes	628,8	627,7	634,5	637,4	651,1
Comptes de virement de banques et d'institutions non résidentes	28,1	25,1	22,5	22,8	28,2
Autres engagements à vue	32,2	33,1	29,0	33,4	35,3
Créances en francs résultant de pensions de titres	0,5	-	-	-	3,2
Engagements en francs résultant de pensions de titres	-	-	-	-	-
Propres titres de créance en francs	-	-	-	-	-
Or	55,7	53,4	54,4	54,5	55,7
Placements de devises	910,0	951,5	963,8	965,5	966,2
dont en euros	368,4	354,1	360,4	365,6	368,9
dont en dollars des États-Unis	319,2	356,0	364,5	361,6	362,6
dont dans d'autres monnaies	222,4	241,3	239,0	238,2	234,7
Provision pour réserves monétaires ¹	79,1	79,1	87,0	87,0	87,0
Réserve pour distributions futures ²	84,0	84,0	90,9	90,9	90,9

1 La provision pour réserves monétaires est alimentée dans le cadre de l'affectation du bénéfice. Après l'attribution, au titre de l'exercice 2021, d'un montant qui s'inscrira à 8,7 milliards de francs, cette provision atteindra 95,7 milliards (voir page 175).

2 La réserve pour distributions futures varie en fonction de l'affectation du bénéfice. Après affectation du bénéfice au titre de l'exercice 2021, elle s'inscrira à 102,5 milliards de francs (voir page 175).

COMPTE DE RÉSULTAT – POSTES CHOISIS

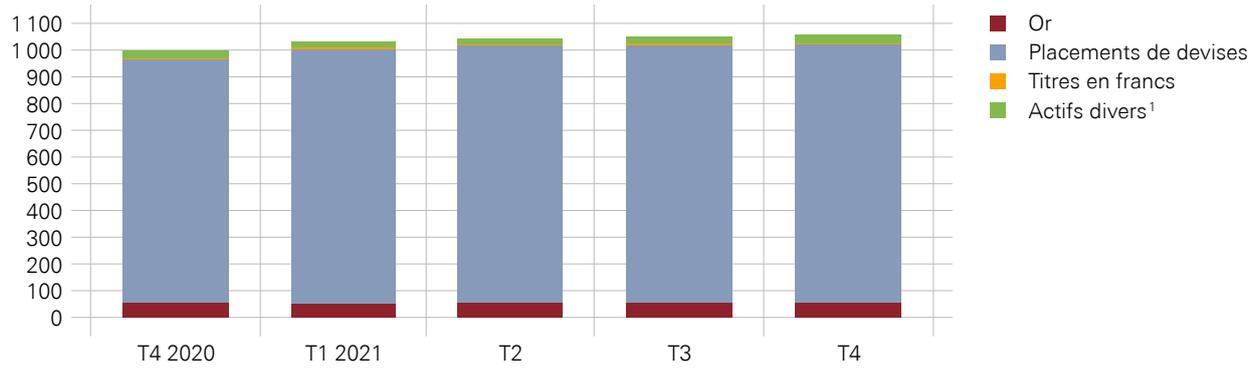
En milliards de francs

	T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021	Exercice 2021
Résultat ¹	37,7	5,8	-2,1	-15,1	26,3
dont résultat de l'or	-2,3	0,9	0,1	1,2	-0,1
dont résultat des positions en monnaies étrangères	39,9	4,7	-2,4	-16,5	25,7
dont résultat des positions en francs	0,3	0,3	0,3	0,3	1,1

1 Concernant l'affectation du bénéfice, voir page 174.

ACTIFS EN FIN DE TRIMESTRE

En milliards de francs

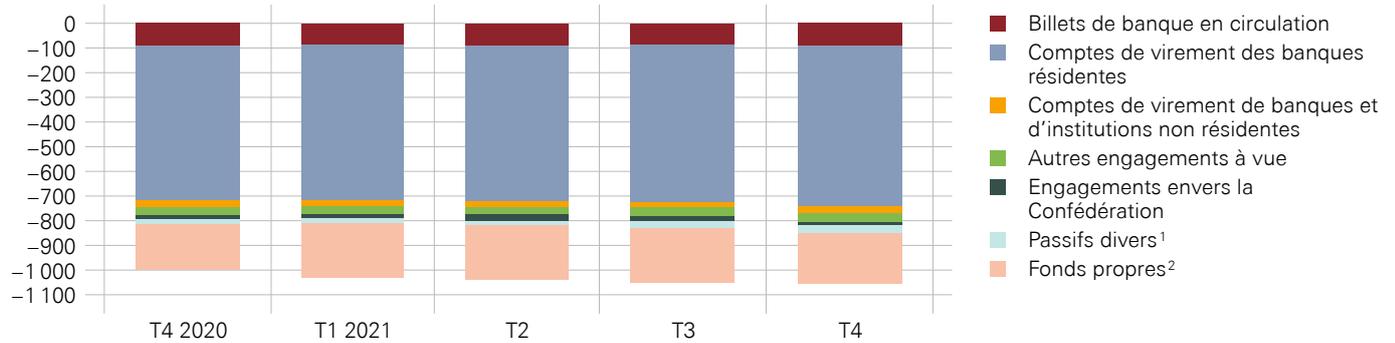


¹ Position de réserve au FMI, moyens de paiement internationaux, crédits d'aide monétaire, créances en dollars des États-Unis résultant de pensions de titres, créances en francs résultant de pensions de titres, prêts gagés, immobilisations corporelles, participations et autres actifs.

Source: BNS.

PASSIFS EN FIN DE TRIMESTRE

En milliards de francs



¹ Autres engagements à terme, engagements en monnaies étrangères, contrepartie des DTS alloués par le FMI et autres passifs.

² Provision pour réserves monétaires, capital-actions, réserve pour distributions futures (avant affectation du bénéfice) et résultat de l'exercice.

Source: BNS.

COURS DE CHANGE ET PRIX DE L'OR EN FRANCS

Indice, 1^{er} janvier 2021 = 100



Source: BNS.

Rapport annuel

Le rapport annuel décrit l'évolution de la Banque nationale suisse (BNS), sous l'angle de l'organisation comme sous celui de l'exploitation, ainsi que son résultat financier. En tant qu'entreprise cotée en Bourse, la Banque nationale publie par ailleurs des informations sur le gouvernement d'entreprise (directive Corporate Governance de SIX Swiss Exchange SA).

Le rapport annuel constitue, avec les comptes annuels, le *Rapport financier* de la Banque nationale suisse, c'est-à-dire le rapport de gestion tel qu'il est défini par le droit de la société anonyme, à l'art. 958 du code des obligations (CO). Le rapport annuel est établi conformément à l'art. 961c CO.

L'exécution du mandat légal de la Banque nationale est décrite dans le *Compte rendu d'activité*.

1

Gouvernement d'entreprise

1.1 PRINCIPES

La Banque nationale est une société anonyme régie par une loi spéciale et administrée avec le concours et sous la surveillance de la Confédération. L'organisation et les attributions revenant aux divers organes sont définies dans la loi fédérale du 3 octobre 2003 sur la Banque nationale suisse (LBN) et dans le Règlement d'organisation du 14 mai 2004 de la Banque nationale (ROrg). La LBN et le ROrg font office de statuts de la Banque nationale.

Mandat

Le mandat de la Banque nationale découle directement de la Constitution fédérale (Cst.). L'art. 99 Cst. dispose que la Banque nationale mène une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays. Cet article inscrit en outre dans le droit constitutionnel l'indépendance de la Banque nationale et fait obligation à celle-ci de constituer, à partir de ses revenus, des réserves monétaires suffisantes, dont une partie en or. Enfin, conformément à la Constitution, la BNS doit verser au moins deux tiers de son bénéfice net aux cantons.

Loi sur la Banque nationale et dispositions d'exécution

Le cadre légal dans lequel la Banque nationale exerce son activité est fixé en premier lieu par la LBN. Celle-ci concrétise le mandat constitutionnel (art. 5) et l'indépendance de la BNS (art. 6). En contrepartie, elle prévoit une obligation d'informer et de rendre compte au Conseil fédéral, au Parlement et au public (art. 7). Les opérations de la Banque nationale sont précisées aux art. 9 à 13 LBN. Les instruments auxquels la Banque nationale a recours pour la mise en œuvre de la politique monétaire et le placement des réserves monétaires sont définis dans les Directives générales de la BNS sur ses instruments de politique monétaire et dans les Directives générales sur la politique de placement.

La LBN fournit également une base légale pour l'établissement de statistiques portant sur les marchés financiers, pour l'obligation faite aux banques de détenir des réserves minimales et pour la surveillance des infrastructures des marchés financiers. La Direction générale de la Banque nationale édicte dans l'ordonnance de la Banque nationale (OBN) des dispositions d'exécution dans ces trois domaines relevant de l'exercice de la puissance publique.

Enfin, la LBN établit les bases de l'organisation de la Banque nationale (art. 3 et 33 à 48).

L'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) ne s'applique pas à la Banque nationale, qui n'est pas une société anonyme au sens des art. 620 à 763 CO. Dans les domaines où la LBN laisse une marge d'appréciation, la BNS se conforme néanmoins aux prescriptions de l'ORAb. Il s'agit en particulier de l'interdiction pour les organes de la société et les dépositaires d'exercer les droits de vote des actionnaires, ainsi que des exigences posées à la représentation indépendante des actionnaires et des compétences de celle-ci.

Durant les trois semaines qui précèdent un examen ordinaire de la situation économique et monétaire, et jusqu'à un jour après la publication de la décision de politique monétaire, les membres du personnel qui participent aux décisions de politique monétaire ou à leur préparation ne doivent ni prendre ni exécuter de décisions concernant des placements financiers à titre privé. Font exception les opérations afférentes aux institutions de prévoyance.

Périodes d'interdiction
du négoce

1.2 ACTIONNAIRES

Le capital-actions de la Banque nationale est de 25 millions de francs. Il est constitué de 100 000 actions nominatives, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 250 francs, qui sont cotées à la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange), au Swiss Reporting Standard.

Actions nominatives cotées
en Bourse

Fin 2021, les cantons et les banques cantonales détenaient 770 actions de plus que fin 2020 et possédaient ainsi 50,8% du capital-actions, contre 50% un an plus tôt. Les autres actions inscrites au registre, qui sont en la possession d'actionnaires privés, étaient au nombre de 25 784, ce qui correspond à 26,1% du capital-actions. Elles comprenaient 14 276 actions conférant le droit de vote. La proportion des actions non inscrites au registre (actions «dispo») a passé en un an de 22,6% à 23,1%.

Le nombre d'actions conférant le droit de vote a diminué dans son ensemble par rapport à l'année précédente. Fin 2021, 26 cantons (2020: 26 également) et 24 banques cantonales (2020: 23) détenaient 77,6% des actions conférant le droit de vote (2020: 76,1%). La part des droits de vote revenant aux actionnaires privés a reculé pour s'établir à 21,8%, contre 23,4% un an auparavant. La Confédération n'est pas actionnaire.

Fin 2021, les actionnaires les plus importants étaient le canton de Berne (6,63% du capital-actions, soit 6 630 actions), le canton de Zurich (5,20%, soit 5 200 actions), Theo Siegert, Düsseldorf (5,04%, soit 5 039 actions), le canton de Vaud (3,40%, soit 3 401 actions) et le canton de Saint-Gall (3%, soit 3 002 actions).

Conformément au Code de conduite qui leur est applicable, les membres du Conseil de banque ne sont pas autorisés à détenir des actions de la Banque nationale. En 2021, aucun d'entre eux ne se trouvait dans ce cas. Un membre de la Direction générale élargie ainsi qu'un proche d'un membre de la Direction générale étaient chacun détenteurs d'une action de la BNS au 31 décembre 2021 (voir le tableau «Rémunération des membres des organes de direction (y compris cotisations sociales de l'employeur)», page 202).

Droits des actionnaires

Les droits des actionnaires sont définis dans la LBN, les dispositions du CO sur la société anonyme n'étant applicables qu'à titre subsidiaire. Étant donné que la Banque nationale assume un mandat public et qu'elle est administrée avec le concours et sous la surveillance de la Confédération, ces droits sont restreints par rapport à ceux des actionnaires d'une société anonyme de droit privé. Ainsi, le droit de vote est limité à 100 actions pour chaque actionnaire qui n'est ni une collectivité ni un établissement suisse de droit public. Le dividende ne peut dépasser 6% du capital-actions; le montant distribuable restant du bénéfice porté au bilan revient pour un tiers à la Confédération et pour deux tiers aux cantons.

Le rapport annuel et les comptes annuels sont soumis au Conseil fédéral pour approbation avant d'être présentés à l'Assemblée générale. Plusieurs dispositions régissant l'Assemblée générale – convocation, ordre du jour et prise de décisions – s'écartent elles aussi du droit de la société anonyme. Pour être portées à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, les propositions doivent être présentées par vingt actionnaires au moins, pour autant qu'elles aient été soumises à la présidente ou au président du Conseil de banque par écrit et suffisamment tôt avant l'envoi de la convocation (voir page 155, Droits de participation).

Informations

Les actionnaires sont informés par courrier envoyé à l'adresse figurant au registre des actions et par une publication unique dans la Feuille officielle suisse du commerce. Les actionnaires ne reçoivent que les informations qui sont également communiquées au public.

Représentation indépendante

Les actionnaires peuvent donner, par courrier postal ou par courriel, des procurations et des instructions à la représentation indépendante.

1.3 STRUCTURE ET ORGANISATION

La Banque nationale a deux sièges, l'un à Berne et l'autre à Zurich. Elle est subdivisée en trois départements. Les unités des 1^{er} et 3^e départements sont pour la plupart à Zurich, alors que celles du 2^e département sont en majorité à Berne. Chacun des trois départements est dirigé par un membre de la Direction générale et sa suppléante ou son suppléant.

Départements

La succursale de Singapour permet à la Banque nationale de gérer efficacement les réserves de devises libellées dans des monnaies de la région Asie-Pacifique et contribue à la mise en œuvre de la politique monétaire. Le fait d'être présent dans la zone Asie-Pacifique offre en outre la possibilité d'observer et d'analyser l'évolution sur les marchés financiers d'une manière approfondie et favorise la compréhension des conditions du marché et de l'économie de cette partie du monde.

Succursale

Dans les différentes régions du pays, les déléguées et délégués aux relations avec l'économie régionale sont chargés d'observer l'évolution économique et d'expliquer la politique monétaire de la Banque nationale. Celle-ci dispose ainsi de représentations à son siège de Berne et à celui de Zurich, de même qu'à Bâle, à Genève, à Lausanne, à Lucerne, à Lugano et à Saint-Gall. Les déléguées et délégués sont secondés par des conseils consultatifs régionaux. Ces derniers évaluent, à l'intention de la Direction générale de la Banque, la situation économique ainsi que les répercussions de la politique monétaire dans leur région, et procèdent à des échanges d'informations réguliers avec les déléguées et délégués.

Représentations

Pour la mise en circulation et la reprise des billets et des pièces, la Banque nationale est en outre dotée actuellement de treize agences gérées par des banques cantonales.

Agences

1.4 ORGANES ET ATTRIBUTIONS

Les organes de la Banque nationale sont l'Assemblée générale, le Conseil de banque, la Direction générale et l'organe de révision. Leur composition figure aux pages 220 et 221.

L'Assemblée générale élit cinq des onze membres du Conseil de banque au scrutin individuel ainsi que l'organe de révision. Elle approuve le rapport annuel et les comptes annuels, et donne décharge au Conseil de banque. Dans le cadre de l'affectation du bénéfice, elle décide de la fixation du dividende. Celui-ci représente au maximum 6% du capital-actions.

Assemblée générale

En raison de la pandémie, l'Assemblée générale n'a pas pu non plus se tenir dans le cadre habituel en 2021. Conformément aux dispositions de l'ordonnance 3 du Conseil fédéral sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19), l'Assemblée générale s'est déroulée sans actionnaires sur place et a été retransmise en direct sur le site Internet de la Banque nationale en français, en allemand et en italien. Les actionnaires ont pu exercer leur droit de vote par l'intermédiaire de la représentation indépendante et ont eu en outre la possibilité de soumettre des questions avant l'Assemblée générale. La présidente du Conseil de banque et le président de la Direction générale y ont répondu lors de l'Assemblée.

Conseil de banque

Le Conseil de banque est l'organe de surveillance et de contrôle de la Banque nationale. Six de ses membres, dont la présidente ou le président et la vice-présidente ou le vice-président, sont nommés par le Conseil fédéral, et cinq sont élus par l'Assemblée générale. Le Conseil de banque surveille et contrôle la gestion des affaires de la BNS. Les tâches du Conseil de banque sont précisées à l'art. 42 LBN et à l'art. 10 ROrg. Le Conseil de banque définit notamment les grandes lignes de l'organisation interne de la Banque nationale (y compris l'organisation de la comptabilité, du contrôle financier et de la planification financière) et approuve le budget ainsi que la provision pour réserves monétaires (art. 30 LBN). De plus, il évalue la gestion des risques et les principes de placement, et prend connaissance des stratégies opérationnelles en matière de gestion des ressources. Il soumet au Conseil fédéral des propositions pour la nomination des membres de la Direction générale et de leurs suppléantes ou suppléants, et fixe, dans un règlement, la rétribution de ses membres ainsi que la rémunération des membres de la Direction générale et de leurs suppléants. Enfin, le Conseil de banque approuve la convention conclue avec le Département fédéral des finances (DFF) concernant la distribution du bénéfice de la BNS, valide le graphisme des billets de banque et nomme les membres des conseils consultatifs régionaux. Le Conseil de banque ne possède pas de compétence dans le domaine de la politique monétaire, qui est du seul ressort de la Direction générale.

Activités du Conseil de banque

En 2021, le Conseil de banque a tenu, en présence de la Direction générale, neuf séances (janvier, février, avril, juin, août, septembre, octobre et décembre), dont cinq sous la forme de conférences téléphoniques.

Le Conseil de banque a pris connaissance du *Compte rendu d'activité* de l'exercice 2020 adressé à l'Assemblée fédérale et approuvé le *Rapport financier* pour 2020, destiné au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires. Il a en outre examiné les rapports que l'organe de révision a établis à son intention et à celle de l'Assemblée générale, et il a pris connaissance des rapports annuels sur les risques financiers et les risques opérationnels, du rapport annuel de l'unité d'organisation (UO) Compliance et du rapport de gestion 2020 de la Caisse de pensions. De plus, il a préparé l'Assemblée générale 2021, approuvé le décompte relatif à l'utilisation du budget 2020 ainsi que le budget 2022 et a, par la même occasion, pris connaissance de la gestion à moyen terme des ressources et des prestations.

Le Conseil de banque a également approuvé la nouvelle convention concernant la distribution du bénéfice de la Banque nationale, conclue par le DFF et la BNS.

Par ailleurs, le Conseil de banque a soumis à l'Assemblée générale 2021 une proposition en vue de l'élection de deux nouveaux membres pour le reste de la période administrative 2020-2024.

Le Conseil de banque a été mis au courant du projet Processus et stratégies en matière de personnel auquel il a pris part par l'intermédiaire d'un comité dédié. Par ailleurs, il a été informé des résultats de l'analyse en matière d'égalité salariale et du rapport intermédiaire 2020 du projet Centre d'accueil des visiteurs.

En outre, le Conseil de banque a approuvé la révision du Règlement régissant la reconnaissance et la représentation d'actionnaires de la Banque nationale suisse.

Le Conseil de banque a déterminé la composition des comités établis en son sein, pour la période administrative 2021/2022. Il a également fixé celle des conseils consultatifs régionaux, avec effet à compter de la date de l'Assemblée générale 2021.

En 2021, le Conseil de banque a aussi mené une discussion sur la politique de placement et s'est renseigné sur les chiffres clés des ressources humaines de la Banque nationale et sur la communication de la BNS.

Enfin, le Conseil de banque a approuvé le montant à attribuer à la provision pour réserves monétaires.

Le Conseil de banque constitue en son sein un Comité d'audit, un Comité des risques, un Comité de rémunération et un Comité de nomination. Chaque comité se compose de trois membres.

Le Comité d'audit assiste le Conseil de banque dans la surveillance (monitoring) des rapports financiers, et surveille les activités de l'organe de révision et de la Révision interne. Il évalue en outre l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne (SCI), notamment en ce qui concerne les processus mis en œuvre pour gérer les risques opérationnels et pour garantir le respect des lois, des règlements et des directives (compliance).

Le Comité des risques apporte son soutien au Conseil de banque concernant la surveillance de la gestion des risques et l'évaluation de la gouvernance des processus de placement. Le Comité d'audit et le Comité des risques coordonnent leurs activités et coopèrent lorsque leurs tâches se recoupent.

Le Comité de rémunération prépare, à l'intention du Conseil de banque, les principes régissant la politique de la Banque nationale en matière de rétributions et de salaires. Il soumet au Conseil de banque des propositions concernant la rémunération des membres de la Direction générale et de leurs suppléantes ou suppléants.

Le Comité de nomination établit à l'intention du Conseil de banque les propositions afférentes aux membres de ce dernier qui doivent être élus par l'Assemblée générale. Il lui soumet également les propositions relatives aux membres de la Direction générale et à leurs suppléantes ou suppléants, qui sont nommés par le Conseil fédéral.

En 2021, le Comité d'audit a tenu quatre séances en présence de l'organe de révision. Le Comité des risques s'est réuni quatre fois, le Comité de rémunération, une fois, et le Comité de nomination, trois fois.

La Direction générale est l'organe exécutif suprême de la Banque nationale. Ses trois membres sont nommés par le Conseil fédéral sur proposition du Conseil de banque, pour une période administrative de six ans. Il appartient notamment à la Direction générale de prendre les décisions de politique monétaire, de fixer la stratégie pour le placement des actifs, de contribuer à la stabilité du système financier et d'œuvrer à la coopération monétaire internationale.

Organes de direction

La Direction générale élargie se compose des membres de la Direction générale et de leurs suppléantes ou suppléants. Elle arrête les directives stratégiques se rapportant à la gestion des affaires de la Banque nationale.

La planification et la mise en œuvre de ces directives relèvent de la compétence du Collège des suppléants. Celui-ci assure la coordination dans toutes les affaires relatives à l'exploitation qui concernent l'ensemble des départements.

L'organe de révision vérifie si la comptabilité, les comptes annuels et la proposition d'affectation du bénéfice porté au bilan sont conformes aux exigences légales; à cet effet, il a le droit de prendre connaissance en tout temps de la marche des affaires de la Banque nationale. Cet organe est élu pour un an par l'Assemblée générale. Les réviseuses et réviseurs doivent posséder les qualifications nécessaires à l'accomplissement de leur tâche au sens de l'art. 727b CO et être indépendants du Conseil de banque, de la Direction générale et des principaux actionnaires.

Organe de révision

KPMG SA, organe de révision de la Banque nationale depuis 2015, a été réélu par l'Assemblée générale pour la période administrative 2021/2022. Depuis 2015, Philipp Rickert en est le réviseur responsable. Conformément aux dispositions du CO sur la durée des mandats, celui de réviseur responsable doit être renouvelé au plus tard après sept ans. Pour l'exercice 2021, les honoraires de révision se sont élevés à 0,3 million de francs, comme pour l'exercice précédent. En 2021, KPMG SA n'a fourni aucune prestation de conseil à la BNS, comme au cours des années précédentes.

La Révision interne est un instrument indépendant de surveillance et de contrôle des activités de la Banque nationale. Elle est subordonnée au Comité d'audit du Conseil de banque.

Révision interne

1.5 RAPPORT SUR LES RÉMUNÉRATIONS

Rémunérations

En ce qui concerne la rétribution de ses propres membres et la rémunération des membres de la Direction générale élargie, le Conseil de banque doit observer, par analogie, les principes arrêtés dans la loi sur le personnel de la Confédération, à l'art. 6a «Rémunération et autres conditions contractuelles convenues avec les cadres du plus haut niveau hiérarchique et les membres des organes dirigeants des entreprises et établissements de la Confédération». Le Conseil de banque a fixé les principes de rémunération dans le Règlement du 14 mai 2004 régissant la rémunération des organes de surveillance et de direction de la Banque nationale suisse (Règlement régissant la rémunération).

Les rétributions et rémunérations au titre de 2021 figurent dans les tableaux aux pages 201 et 202.

Conseil de banque

Les membres du Conseil de banque reçoivent une rétribution annuelle fixe et des indemnités journalières pour des tâches spéciales et pour la participation aux séances de comité. Aucune indemnité n'est allouée pour les séances de comité ayant lieu le même jour que les réunions du Conseil de banque.

Organes de direction

La rémunération des membres de la Direction générale élargie se compose d'un salaire et d'une indemnité forfaitaire de représentation. Elle est conforme aux pratiques en usage dans d'autres établissements de taille et de complexité comparables du secteur financier et dans les grandes entreprises de la Confédération.

Conseils consultatifs régionaux

Les informations relatives aux montants perçus par les membres des conseils consultatifs régionaux sont présentées à la page 201.

Indemnités de départ et indemnités pour restrictions à la fin des rapports de travail

La Banque nationale ne verse aucune indemnité de départ aux membres du Conseil de banque. Le Règlement de la Direction générale prescrit que pour les membres de la Direction générale et leurs suppléantes ou suppléants, les rapports de travail se poursuivent pendant six mois après la fin du mandat, le membre concerné étant exempté de ses obligations au cours de ces six derniers mois. Les restrictions auxquelles les membres de la Direction générale élargie sont soumis à la fin de leur mandat sont indemnisées par le versement du salaire durant la période d'exemption du travail. Enfin, en cas de non-renouvellement du mandat d'un membre de la Direction générale élargie ou à la suite de sa révocation, le Conseil de banque peut lui octroyer une indemnité de départ correspondant au maximum à un an de salaire. Cette réglementation s'applique aussi en cas de résiliation des rapports de travail ou de départ à la retraite dans l'intérêt de la Banque.

1.6 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

Le SCI englobe l'ensemble des structures et des processus qui garantissent le bon déroulement des activités de l'entreprise et participent ainsi à la réalisation des objectifs stratégiques.

But

Ce système contribue de manière déterminante au respect des prescriptions légales et des dispositions internes, ainsi qu'à la protection prudentielle du patrimoine de l'entreprise. Il permet de prévenir, de réduire et, le cas échéant, de déceler des erreurs et des irrégularités, mais aussi de garantir une comptabilité fidèle et complète ainsi que l'établissement, dans les délais, de rapports fiables. Il permet en outre d'assurer une gestion des risques appropriée et efficace à l'échelle de la Banque.

Le SCI comprend la gestion des risques financiers, opérationnels et de compliance, ainsi que le reporting financier au sens de l'art. 728a CO.

Éléments

Le SCI comporte trois niveaux, ou lignes de défense, structurellement indépendants: la ligne hiérarchique (les directions des départements et les responsables hiérarchiques), les instances de contrôle des risques et la Révision interne.

Organisation

La ligne hiérarchique assume le premier niveau du SCI et atteste le respect de l'obligation de diligence et la conformité aux règles. Les unités d'organisation définissent leur organisation structurelle et fonctionnelle de manière à pouvoir accomplir efficacement leurs tâches et atteindre les objectifs fixés. Elles arrêtent des objectifs opérationnels et des mesures de contrôle afin de gérer les risques auxquels elles sont exposées dans l'exercice de leurs activités.

Premier niveau

Le deuxième niveau du SCI est constitué par les instances de contrôle des risques. Les services spécialisés compétents (UO Risques opérationnels et sécurité, UO Compliance et UO Gestion des risques) offrent aide et conseils aux directions des départements et aux responsables hiérarchiques pour la gestion des risques, surveillent l'adéquation et l'efficacité de cette dernière et rédigent un rapport à ce sujet. De plus, ils se livrent à une analyse indépendante de la situation sous l'angle des risques. Ils élaborent des dispositions et des mesures permettant de détecter et de limiter les risques, et soumettent des propositions aux organes de direction.

Deuxième niveau

Troisième niveau	<p>Le troisième niveau est constitué par la Révision interne, qui, en tant qu'instance indépendante, contrôle les activités de la Banque nationale en évaluant par une approche systématique et ciblée l'efficacité de la gestion des risques et des processus de pilotage interne, de contrôle interne et de gouvernance. Elle contribue en outre à améliorer ces aspects. Sa démarche est centrée sur la réduction des risques.</p>
Compétences du Conseil de banque et des organes de direction	<p>Le Conseil de banque évalue, par l'intermédiaire de son Comité d'audit et de son Comité des risques, l'adéquation et l'efficacité du SCI, et s'assure de la sécurité et de l'intégrité des processus opérationnels.</p> <p>La Direction générale élargie approuve les stratégies afférentes à la gestion des affaires de la Banque nationale.</p> <p>Le Collège des suppléants approuve les principes relatifs au SCI et veille à leur application. À cette fin, il édicte des directives et des lignes directrices se rapportant à la gestion opérationnelle.</p>
Rapports	<p>Chaque année, les organes de direction et le Conseil de banque sont informés au sujet du SCI par des rapports individuels sur le contrôle des risques financiers, des risques opérationnels et des risques de compliance. En outre, la Révision interne communique le résultat de ses audits aux organes de direction et au Comité d'audit du Conseil de banque au moins une fois par semestre.</p>
SCI relatif au reporting financier	<p>La Banque nationale dispose de nombreux mécanismes de contrôle visant à prévenir ou à détecter suffisamment tôt toute erreur en matière de reporting financier (présentation des comptes, comptabilité). Elle est ainsi en mesure de rendre compte correctement de sa situation financière. L'ensemble des contrôles effectués dans ce but constituent le SCI relatif au reporting financier. L'UO Comptabilité est responsable de ce volet du SCI.</p>

1.7 GESTION DES RISQUES

Dans l'accomplissement de son mandat légal, la Banque nationale est exposée à de multiples risques, en particulier financiers, qui prennent la forme de risques de marché, de risques de crédit, de risques-pays et de risques de liquidité. Elle fait également face à des risques de compliance et à des risques opérationnels. Ces risques comprennent notamment les dommages causés à des personnes, les préjudices financiers ou encore des atteintes à la réputation pouvant découler de processus inadéquats, de rapports inexacts, de l'absence ou du non-respect des consignes ou des règles de comportement, d'un manque de surveillance, de défaillances techniques ou de facteurs extérieurs.

Risques

Le Conseil de banque surveille et contrôle la gestion des affaires de la Banque nationale. Il évalue la gestion des risques et surveille sa mise en œuvre. Le Comité des risques et le Comité d'audit examinent les rapports sur les risques et aident le Conseil de banque à surveiller la gestion des risques.

Évaluation de la gestion des risques

La Direction générale édicte les Directives générales de la Banque nationale suisse sur la politique de placement et définit chaque année la stratégie de placement des actifs. Elle fixe ainsi le cadre de la gestion des risques financiers.

Stratégie en matière de risques

La Direction générale élargie approuve les stratégies afférentes à la gestion des affaires et assume la responsabilité stratégique de la gestion des risques opérationnels et des risques de compliance. Elle définit les exigences dans ce domaine.

Les risques financiers découlant des placements sont sous la surveillance constante de l'UO Gestion des risques. La Direction générale passe en revue les rapports trimestriels relatifs aux activités de placement et à la gestion des risques. Le Comité des risques du Conseil de banque examine les rapports de l'UO Gestion des risques de même que le rapport annuel sur les risques, lequel est en outre discuté au Conseil de banque. Le chapitre 5 du *Compte rendu d'activité* fournit de plus amples informations sur les processus de placement et de contrôle des risques qui interviennent dans la gestion des actifs financiers. Si nécessaire, la ou le responsable de l'UO Gestion des risques avise aussi directement la présidence de la Direction générale ainsi que la présidente ou le président du Comité des risques.

Surveillance des risques financiers

Les directions des départements veillent à la mise en œuvre, au sein de leurs UO, des directives afférentes aux risques opérationnels édictées par la Direction générale élargie. La gestion de ces risques relève de la compétence des responsables hiérarchiques.

Surveillance des risques opérationnels

Les risques opérationnels sont sous la surveillance de l'UO Risques opérationnels et sécurité, y compris notamment la sécurité de l'information et la cybersécurité, le *business continuity management* ainsi que la sécurité de l'exploitation. Le Collège des suppléants est chargé de la gestion et du contrôle de ces risques. Il prépare les directives correspondantes, dont il assure la mise en œuvre à l'échelle de la Banque, et veille à ce que les rapports soient transmis à la Direction générale élargie. Le rapport annuel sur la gestion des risques opérationnels est soumis au Comité d'audit pour délibération, puis porté à la connaissance du Conseil de banque. Le Comité des risques est chargé, avec le Comité d'audit, de la surveillance des risques opérationnels découlant des placements.

Surveillance des risques de compliance

Les directions des départements veillent à la mise en œuvre, au sein de leurs UO, des directives du Conseil de banque et de la Direction générale élargie en matière de risques de compliance. La gestion des risques de compliance relève de la compétence des responsables hiérarchiques.

Les risques de compliance relèvent de la surveillance de l'UO Compliance et, dans la mesure où ils se superposent à des risques opérationnels, de celle de l'UO Risques opérationnels et sécurité. L'UO Compliance conseille et assiste les directions des départements, les responsables hiérarchiques ainsi que les collaboratrices et collaborateurs en matière de gestion des risques de compliance. Elle vérifie que les directives et les règles de conduite sont appropriées et observées, et dresse un rapport de l'état des risques de compliance découlant du non-respect de ces directives et règles. Elle peut enfin s'adresser en tout temps, si elle le juge nécessaire, à la présidente ou au président du Comité d'audit ou, le cas échéant, à la présidence du Conseil de banque. L'UO Compliance remet chaque année un rapport sur ses activités aux organes de direction, au Comité d'audit et au Conseil de banque.

Le tableau ci-dessous présente l'organisation de la gestion des risques.

ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

	Directives	Gestion des risques (1 ^{er} niveau)	Contrôle indépendant (2 ^e niveau)	Organes de surveillance du Conseil de banque
Risques financiers	Direction générale	Ligne hiérarchique	UO Gestion des risques	Comité des risques
Risques opérationnels	Direction générale élargie, Collège des suppléants	Ligne hiérarchique	UO Risques opérationnels et sécurité	Comité d'audit, Comité des risques
Risques de compliance	Conseil de banque et Direction générale élargie, Collège des suppléants	Ligne hiérarchique	UO Compliance, UO Risques opérationnels et sécurité	Comité d'audit

1.8 RÉFÉRENCES

De plus amples informations sur le gouvernement d'entreprise sont notamment publiées dans le présent *Rapport de gestion*, sur le site Internet de la Banque nationale, dans la LBN et dans le ROrg (voir références suivantes).

LBN (RS 951.11)	www.snb.ch, La BNS/Fondements juridiques/ Constitution et lois
ROrg (RS 951.153)	www.snb.ch, La BNS/Fondements juridiques/ Directives et règlements
Actionnaires	www.snb.ch, Actionnaires
Droits de participation	www.snb.ch, Actionnaires/Assemblée générale/ Dates et conditions d'admission
Inscription au registre des actions	www.snb.ch, Actionnaires/Assemblée générale/ Dates et conditions d'admission
Quorum	Art. 38 LBN; art. 9 ROrg
Assemblée générale	Art. 34 à 38 LBN; art. 8 et 9 ROrg
Règlement régissant la reconnaissance et la représentation d'actionnaires de la Banque nationale suisse	www.snb.ch, La BNS/Fondements juridiques/ Directives et règlements
Conseil de banque	www.snb.ch, La BNS/Organes de surveillance et de direction/Conseil de banque
Membres	<i>Rapport de gestion</i> , page 220
Nationalité	Art. 40 LBN
Liens d'intérêts	www.snb.ch, La BNS/Organes de surveillance et de direction/Conseil de banque/ Membres du Conseil de banque
Nomination et durée du mandat	Art. 39 LBN
Première et dernière élection/nomination	<i>Rapport de gestion</i> , page 220
Organisation interne	Art. 10ss ROrg
Comités	www.snb.ch, La BNS/Organes de surveillance et de direction/Conseil de banque
Règlements Comité d'audit Comité des risques Comité de rémunération Comité de nomination	www.snb.ch, La BNS/Fondements juridiques/ Directives et règlements
Règlement régissant la rémunération des organes de surveillance et de direction de la Banque nationale suisse (Règlement régissant la rémunération)	www.snb.ch, La BNS/Fondements juridiques/ Directives et règlements
Délimitation des compétences	Art. 42 LBN; art. 10ss ROrg
Système de contrôle interne	<i>Rapport de gestion</i> , pages 151 et 152; art. 10ss ROrg
Transmission d'informations	www.snb.ch, La BNS/Fondements juridiques/ Directives et règlements
Rétribution	<i>Rapport de gestion</i> , page 201
Code de conduite	www.snb.ch, La BNS/Fondements juridiques/ Directives et règlements

Organes de direction	www.snb.ch, La BNS/Organes de surveillance et de direction/Direction générale et Direction générale élargie
Membres	<i>Rapport de gestion</i> , page 221
Liens d'intérêts	www.snb.ch, La BNS/Organes de surveillance et de direction/Direction générale et Direction générale élargie
Nomination et durée du mandat	Art. 43 LBN
Organisation interne	Art. 18 à 24 ROrg
Règlement régissant les rapports de mandat et de travail des membres de la Direction générale de la Banque nationale suisse et de leurs suppléants (Règlement de la Direction générale)	www.snb.ch, La BNS/Fondements juridiques/ Directives et règlements
Règlement régissant la rémunération des organes de surveillance et de direction de la Banque nationale suisse (Règlement régissant la rémunération)	www.snb.ch, La BNS/Fondements juridiques/ Directives et règlements
Règlement relatif aux placements financiers et aux opérations financières à titre privé des membres des organes de direction de la Banque	www.snb.ch, La BNS/Fondements juridiques/ Directives et règlements
Règlement concernant les cadeaux, les invitations et les prestations financières de tiers à l'intention des membres de la Direction générale élargie	www.snb.ch, La BNS/Fondements juridiques/ Directives et règlements
Loi sur le personnel de la Confédération	www.admin.ch, Droit fédéral/Recueil systématique/ Droit interne/1 État – Peuple – Autorités/ 17 Autorités fédérales/172.220 Rapports de travail/ 172.220.1 Loi du 24 mars 2000 sur le personnel de la Confédération (LPers)
Rémunération	<i>Rapport de gestion</i> , page 202
Code de conduite	www.snb.ch, La BNS/Fondements juridiques/ Directives et règlements
Membres du personnel	
Charte	www.snb.ch, La BNS/Fondements juridiques/ Directives et règlements
Code de conduite	www.snb.ch, La BNS/Fondements juridiques/ Directives et règlements
Placements financiers et opérations financières à titre privé	www.snb.ch, La BNS/Fondements juridiques/ Directives et règlements
Principes régissant les achats	www.snb.ch, La BNS/Fondements juridiques/ Directives et règlements
Organe de révision	
Élection et conditions	Art. 47 LBN
Tâches	Art. 48 LBN

Politique en matière d'information	<i>Rapport de gestion</i> , pages 144 et 226 ss; informations de la BNS destinées aux actionnaires sur www.snb.ch , Actionnaires/Communications ad-hoc – Service de messagerie
Structure et actionariat	<i>Rapport de gestion</i> , pages 142 ss, 195 et 196.
Siège	Art. 3, al. 1, LBN
Symbole de valeur/ISIN	SNBN/CH0001319265
Structure du capital	<i>Rapport de gestion</i> , page 195
Normes comptables	<i>Rapport de gestion</i> , page 176

2

Ressources

2.1 ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION

Organisation

Les départements sont constitués de divisions et d'unités qui leur sont directement rattachées. Chaque division englobe un vaste domaine d'activités assumées par différentes UO.

Le 1^{er} département comprend les divisions Secrétariat général, Affaires économiques, Coopération monétaire internationale et Statistique. Les UO Affaires juridiques, Compliance, Ressources humaines ainsi qu'Immeubles et services sont rattachées à la direction du département. La Révision interne relève du 1^{er} département sur le plan administratif.

Le 2^e département regroupe les deux divisions Stabilité financière et Billets et monnaies, ainsi que les quatre UO Comptabilité, Controlling, Gestion des risques et Risques opérationnels et sécurité, qui dépendent directement de la direction du département.

Le 3^e département englobe les divisions Marchés monétaire et des changes, Gestion des actifs, Opérations bancaires et Informatique, ainsi que les UO Analyse des marchés financiers et Singapour, directement rattachées à la direction du département.

L'organigramme figure aux pages 224 et 225.

Les grands axes stratégiques définis par les organes de direction de la Banque guident l'évolution de l'organisation, l'objectif étant de permettre à la BNS de remplir efficacement sa mission dans un environnement en constante mutation. Les organes de direction veillent en outre à ce que l'organisation conserve sa capacité d'adaptation en termes de prestations, de personnel, de processus et de coûts. Les principaux instruments de pilotage sont la gestion des ressources et des prestations, la planification des projets et du portefeuille de projets ainsi que la budgétisation.

2.2 PERSONNEL

Fin 2021, la Banque nationale employait 950 personnes, tout comme l'année précédente. En équivalents plein temps, les effectifs ont reculé de 0,3% pour se chiffrer à 868,6. La Banque nationale occupait en outre 23 personnes en formation. En moyenne annuelle, le nombre d'équivalents plein temps s'est inscrit à 871,2. Le taux global de rotation du personnel s'est accru de 0,1 point pour atteindre 5,4%. Le taux net de rotation (sans les départs à la retraite et sans les décès) a augmenté de 0,2 point, s'établissant à 3,3%.

Effectifs

L'évolution des effectifs correspond à la planification à moyen terme des ressources et des prestations approuvée par le Conseil de banque.

De plus amples informations concernant le développement du personnel ainsi que les chiffres clés correspondants figurent dans le chapitre «Emploi» du *Rapport de durabilité 2021*.

L'entrée en vigueur, au 1^{er} juillet 2020, de la loi fédérale révisée sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg) implique l'obligation de réaliser une analyse de l'égalité salariale à l'interne, dont le déroulement correct doit ensuite être confirmé par un organe indépendant.

Analyse de l'égalité salariale prévue par la loi

Cette analyse doit être effectuée selon une méthode scientifique et conforme au droit suisse. Elle consiste à examiner, selon une approche statistique, s'il existe une différence salariale entre les effectifs féminins et masculins d'un employeur. L'égalité salariale est considérée comme respectée tant qu'une éventuelle différence de salaire inexplicite se situe dans les limites du seuil de tolérance de 5%.

La Banque nationale a décidé de confier cette analyse à un prestataire spécialisé externe. Le Centre de compétence de la Diversité et de l'Inclusion (CCDI) de l'Institut de recherche en management international de l'Université de Saint-Gall (FIM-HSG) a réalisé à cette fin une analyse statistique de l'égalité salariale à l'aide de la méthode Logib. L'analyse a été effectuée au 1^{er} février 2021 (date de référence), soit dans le délai imparti par la loi. Elle a pris en compte les 939 collaboratrices et collaborateurs qui, à cette date, étaient liés à la BNS par un contrat de travail, en excluant toutefois, conformément à la loi, les apprenties et apprentis, les stagiaires, les collaboratrices et collaborateurs à l'étranger ainsi que les bénéficiaires de rentes AI et autres cas similaires.

Respect de l'égalité salariale

Il ressort de l'analyse que la Banque nationale respecte l'égalité salariale entre femmes et hommes dans les limites du seuil de tolérance intégré à l'outil Logib. La BNS s'est ainsi vu octroyer le label We Pay Fair du CCDI-FIM.

La LEg révisée exige en outre que l'analyse de l'égalité salariale soit vérifiée par un organe indépendant. À cette fin, la Banque nationale a recouru à la possibilité d'une vérification par des partenaires sociaux. Elle a chargé le Centre de partenariat social pour l'égalité salariale dans les banques (CeParEB) de procéder à la vérification. Celui-ci a non seulement confirmé le déroulement correct de l'analyse sur le plan formel, mais aussi le respect de toutes les prescriptions conditionnant l'obtention du label de qualité pour les banques du CeParEB.

Processus RH et système de signalement

En 2021, la Banque nationale a soumis à un examen approfondi ses processus relatifs aux engagements, aux promotions, ainsi qu'à la détermination et à l'évolution des salaires. Ici aussi, elle a fait appel à des spécialistes externes, tandis qu'un comité ad hoc du Conseil de banque a accompagné le projet. Ces travaux visaient notamment à assurer que la BNS dispose de processus modernes et efficaces pour garantir l'égalité des chances et exclure toute discrimination. Les processus ont été ajustés à l'issue de cet examen et mis en œuvre au cours de l'année 2021. Ils ont été simplifiés à l'échelle de la Banque, et le rôle de l'UO Ressources humaines a été sensiblement renforcé.

Le système de signalement des infractions a été révisé et est désormais régi par les lignes directrices d'une nouvelle norme mondiale (ISO 37002). Il a en outre été certifié conforme à cette norme ISO par une entreprise externe dans le cadre d'un processus en deux étapes. Le système de signalement est facilement accessible et offre un degré de protection élevé de toutes les personnes impliquées dans un signalement.

Stratégie de diversité

En 2021, les références à la diversité ont été développées et concrétisées dans la Charte de la BNS. La Banque nationale est convaincue que la diversité l'aide à exercer son mandat et renforce en même temps son attrait en tant qu'employeur. Aussi met-elle en place des conditions qui permettent à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs d'effectuer leurs tâches avec engagement et succès en vue de l'accomplissement de son mandat, et de se sentir partie intégrante de l'institution.

Les mesures comprises dans la stratégie de diversité visent un triple objectif: premièrement, garantir l'égalité des chances et la non-discrimination, deuxièmement, éliminer les obstacles structurels et culturels (notamment par l'adaptation des conditions d'engagement ou des conditions d'ensemble), troisièmement, promouvoir par d'autres moyens et de manière ciblée et différenciée les groupes sous-représentés. Par ailleurs, un contrôle interne et la participation régulière à une étude comparative doivent permettre de mesurer l'évolution dans le temps de la diversité et de l'inclusion.

Le fonctionnement de la BNS en temps de coronavirus

En 2021, la pandémie a continué à marquer fortement l'exploitation de la Banque nationale. Les mesures adoptées ont permis à l'institution d'accomplir intégralement son mandat malgré les conditions encore difficiles en 2021. Le plan de protection mis en place en interne a été examiné en permanence et adapté à l'évolution de la situation sanitaire. Les règles de comportement définies dans ce cadre visent avant tout à protéger la santé du personnel. Le plan de protection se fonde sur le principe de précaution, sur les mesures des autorités fédérales et cantonales et sur la situation au niveau de l'exploitation. L'élément central de ce plan a consisté à faire travailler à domicile le personnel dont les activités sont délocalisables, en vue de réduire le risque de contamination. Dans cette même optique, les équipes dont les fonctions ne peuvent être effectuées à distance ont par moments été scindées, certaines personnes occupant des postes de travail de secours. Outre les règles générales d'hygiène et de distanciation, le plan de protection intégrait également l'offre de dépistage en entreprise et des mesures relatives au comportement à observer en cas de symptômes ou de contact avec des personnes testées positives. De plus, le traçage interne des contacts (suivi des chaînes d'infection) a été poursuivi afin d'endiguer le plus tôt possible une éventuelle contamination au sein de la BNS. Pendant la deuxième année de la crise du coronavirus, entre 70% et 80% des collaboratrices et collaborateurs en moyenne ont travaillé à domicile (voir également le chapitre 2.4 du *Rapport de durabilité 2021*).

2.3 IMMEUBLES

La Banque nationale possède, aux sièges de Berne et de Zurich, des immeubles pour son usage propre, qui sont gérés selon une stratégie à long terme. Dans les deux villes, certains de ces immeubles sont en cours de rénovation et de transformation, conformément à cette stratégie. À Berne comme à Zurich, les travaux de transformation ont pu être poursuivis comme prévu en dépit de la pandémie, dans le respect des mesures de protection et d'hygiène.

Au siège de Berne, les travaux de rénovation et de transformation ont commencé début 2015. Le bâtiment principal de la Place fédérale 1 a pu être intégralement remis en service au quatrième trimestre 2019. La rénovation des six bâtiments du Kaiserhaus (Marktgasse 37 à 41 et Amthausgasse 22 à 26) durera vraisemblablement jusqu'en 2024.

Projets au siège de Berne

Au Kaiserhaus, les travaux de démolition des parties statiques du bâtiment et le gros œuvre ont été en grande partie achevés en 2021. L'installation des nouvelles centrales techniques a commencé au second semestre. La planification relative à l'exécution des aménagements intérieurs est en cours pour les locaux utilisés par la Banque nationale. Pour les autres locaux, la planification se poursuit de façon intensive avec les exploitants des surfaces concernées (gastronomie, commerce de détail, Centre d'accueil des visiteurs et appartements).

Projet au siège de Zurich

Au siège de Zurich, la rénovation de l'enveloppe du bâtiment Metropol s'est achevée avec succès.

2.4 INFORMATIQUE

Exploitation informatique

Les systèmes et applications informatiques de la BNS ont fonctionné de manière fiable et stable. Les incidents ponctuels ont pu être résolus dans de brefs délais.

Depuis l'apparition de la pandémie, la majorité des collaboratrices et collaborateurs travaille à domicile sans interruption technique des systèmes informatiques. Les infrastructures et services de communication ont continué à être développés afin de permettre un soutien optimal des nouvelles formes de travail telles que la collaboration hybride (effectifs sur place et en télétravail).

Projets informatiques

La BNS entend continuer à accorder une haute priorité au renforcement de la résilience de son parc informatique contre les cyberattaques. Un système a ainsi été développé en vue d'identifier et d'empêcher les paiements frauduleux, tandis que le Computer Emergency Response Team est devenu un centre de cybersécurité disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et apte à intervenir immédiatement en cas de cyberattaques.

En collaboration avec SIX Group SA (SIX) et trois exploitants de réseau suisses, la Banque nationale a poursuivi la phase pilote et l'introduction du réseau de communication Secure Swiss Finance Network (SSFN) destiné à accroître la résilience du système financier face aux cyberrisques. Ce réseau garantit à ses participants une communication sécurisée dans un environnement isolé, à l'abri des cyberrisques (voir *Compte rendu d'activité*, chapitre 4.2).

Dans le cadre de la numérisation croissante des processus opérationnels, une partie des processus de travail manuels destinés à gérer les réserves de devises a été automatisée. De plus, un système centralisé a été mis en place pour optimiser l'achat, la répartition et le traitement des données des marchés financiers et des données de référence.

3

Changements au sein des organes

Le 30 avril 2021, l'Assemblée générale a élu Romeo Lacher et Christoph Mäder au Conseil de banque, pour le reste de la période administrative 2020-2024. Depuis le 1^{er} mai 2021, Romeo Lacher assume en outre la vice-présidence de cet organe.

Conseil de banque

Fin avril 2022, Monika Bütler se démettra de ses fonctions, car elle arrivera au terme de la durée de mandat réglementaire maximale. Ernst Stocker quittera aussi le Conseil de banque pour le même motif.

L'Assemblée générale avait élu Monika Bütler au Conseil de banque en 2010. Cette dernière a longtemps été membre du Comité de rémunération et s'est en outre engagée au service du Comité des risques durant les trois dernières années.

En 2010 aussi, le Conseil fédéral avait nommé Ernst Stocker au Conseil de banque. Pendant presque toute la durée de son mandat, ce dernier a œuvré en qualité de membre du Comité d'audit, dont les tâches ont gagné en importance et en complexité ces dernières années.

La Banque nationale exprime aux deux membres sortants sa vive reconnaissance pour leur forte implication et les précieux services qu'ils ont rendus à l'institution.

Le 8 septembre 2021, le Conseil fédéral a nommé Cornelia Stamm Hurter, vice-présidente du Conseil d'État et cheffe du Département des finances du canton de Schaffhouse, au Conseil de banque pour le reste de la période administrative en cours (1^{er} mai 2020 - 30 avril 2024). Elle prendra ses fonctions le 1^{er} mai 2022 et succédera à Ernst Stocker.

Il appartient à l'Assemblée générale d'élire la personne qui prendra la succession de Monika Bütler.

L'Assemblée générale du 30 avril 2021 a élu KPMG SA comme organe de révision pour la période administrative 2021/2022, avec Philipp Rickert comme réviseur responsable.

Organe de révision

Fritz Zurbrügg a annoncé qu'il se démettra de ses fonctions au 31 juillet 2022. Il avait été nommé par le Conseil fédéral membre de la Direction générale et chef du 3^e département de la BNS, avec effet à compter du début du mois d'août 2012. Il a ensuite été désigné vice-président de la Direction générale avec effet au 1^{er} juillet 2015 et a occupé depuis lors le poste de chef du 2^e département. La Banque nationale remercie Fritz Zurbrügg de son grand engagement, pendant dix années difficiles, en faveur d'une politique monétaire axée sur la stabilité. Elle le remercie également des éminents services qu'il a rendus à l'institution.

**Direction générale et
Direction générale élargie**

Le Conseil de banque a nommé Peter Thüring, responsable de la division Informatique, au rang de directeur, avec effet au 1^{er} septembre 2021, et Madeleine Sophie Faber, responsable de l'UO Gestion des risques, au rang de directrice, avec effet au 1^{er} janvier 2022.

Direction

4.1 RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Aperçu

La Banque nationale a enregistré un bénéfice de 26,3 milliards de francs en 2021, contre 20,9 milliards en 2020.

Le bénéfice réalisé sur les positions en monnaies étrangères s'est inscrit à 25,7 milliards de francs. Le stock d'or a généré une moins-value de 0,1 milliard de francs. Les positions en francs ont quant à elles dégagé un bénéfice de 1,1 milliard. Les charges d'exploitation se sont élevées à 0,4 milliard de francs.

La BNS a fixé à 8,7 milliards de francs le montant à attribuer à la provision pour réserves monétaires au titre de l'exercice 2021. Après prise en compte de la réserve pour distributions futures de 90,9 milliards, le bénéfice porté au bilan s'établit à 108,5 milliards de francs. Il est donc possible de procéder au versement d'un dividende de 15 francs par action, ce qui correspond au maximum fixé par la loi, ainsi qu'à la distribution d'un montant total de 6 milliards de francs à la Confédération et aux cantons. La distribution du bénéfice sera effectuée conformément à la convention que le DFF et la BNS ont signée le 29 janvier 2021. Le montant à distribuer, soit 6 milliards de francs au total, revient pour un tiers à la Confédération et pour deux tiers aux cantons. À l'issue de ces versements, le solde de la réserve pour distributions futures s'établira à 102,5 milliards de francs.

Moins-value sur le stock d'or

Au 31 décembre 2021, le prix du kilogramme d'or s'inscrivait à 53 548 francs, contre 53 603 francs un an auparavant. Il a ainsi baissé de 0,1% par rapport à fin 2020. Le stock d'or, qui est resté inchangé à 1 040 tonnes, a généré de la sorte une moins-value de 0,1 milliard de francs en 2021 (2020: plus-value de 6,6 milliards).

Bénéfice sur les positions en monnaies étrangères

Les positions en monnaies étrangères ont généré un bénéfice de 25,7 milliards de francs (2020: 13,3 milliards). Le produit des intérêts et le produit des dividendes se sont inscrits à respectivement 7 milliards et 3,8 milliards de francs. Les cours des obligations et des actions ont évolué de manière divergente. Une perte de cours de 16,1 milliards de francs a résulté des titres porteurs d'intérêts et des instruments sur taux d'intérêt, tandis que les titres de participation et les instruments de participation ont généré un gain de cours de 37,1 milliards de francs. Les pertes de change se sont élevées à 6,1 milliards de francs au total.

Les positions en francs ont dégagé un bénéfice de 1,1 milliard de francs en 2021 (2020: 1,3 milliard). Ce montant se compose pour l'essentiel des intérêts négatifs prélevés sur les avoirs en comptes de virement.

Bénéfice sur les positions en francs

Les charges d'exploitation comprennent les charges afférentes aux billets de banque, les charges de personnel, les autres charges d'exploitation et les amortissements sur les immobilisations corporelles de la Banque nationale. Elles se sont inscrites à 382 millions de francs (2020: 379,9 millions).

Charges d'exploitation

Le résultat de la Banque nationale dépend principalement de l'évolution sur les marchés de l'or, des changes et des capitaux. Il faut donc s'attendre à de très fortes fluctuations des résultats trimestriels et annuels. Étant donné la grande volatilité des résultats de la Banque nationale, il n'est pas exclu que, certaines années, la distribution du bénéfice puisse être effectuée uniquement dans une mesure réduite ou qu'elle doive être interrompue totalement.

Perspectives

4.2 PROVISION POUR RÉSERVES MONÉTAIRES

Objet	<p>Conformément à la loi (art. 30, al. 1, LBN), la Banque nationale constitue des provisions pour maintenir les réserves monétaires au niveau requis par la politique monétaire. Indépendamment de cet objectif de financement, la provision pour réserves monétaires a une fonction de réserve générale et sert ainsi de fonds propres. Elle fait office de volant de sécurité pour tous les types de risques de pertes auxquels la Banque nationale est exposée. La BNS vise à disposer d'un bilan solide, avec des fonds propres suffisants pour pouvoir absorber des pertes même importantes.</p>
Montant de la provision	<p>Pour déterminer le montant attribué à la provision pour réserves monétaires, la Banque nationale se fonde sur l'évolution de l'économie suisse (art. 30, al. 1, LBN).</p>
Attribution au titre du résultat de l'exercice 2021	<p>La BNS détermine le montant de l'attribution annuelle en se basant sur le double du taux de croissance moyen, en termes nominaux, du produit intérieur brut des cinq dernières années. Cependant, afin de garantir une dotation suffisante même en période de faible croissance du PIB nominal, l'attribution annuelle ne peut être inférieure à 10% du solde de la provision à la fin de l'exercice précédent.</p> <p>La croissance du PIB nominal ayant été, en moyenne, de seulement 1,6% au cours des cinq dernières années, la règle de la dotation minimale de 10% s'applique pour l'exercice 2021, et 8,7 milliards de francs sont attribués à la provision pour réserves monétaires (7,9 milliards en 2020). Le montant de la provision pour réserves monétaires passe ainsi de 87 milliards de francs à 95,7 milliards.</p>

SOLDE DE LA PROVISION POUR RÉSERVES MONÉTAIRES

	Croissance du PIB nominal En % (moyenne de la période) ¹	Attribution annuelle En millions de francs	Solde En millions de francs
2017 ²	1,4 (2011-2015)	5 021,7	67 792,9
2018 ²	1,2 (2012-2016)	5 423,4	73 216,3
2019 ²	1,3 (2013-2017)	5 857,3	79 073,6
2020 ³	1,7 (2014-2018)	7 907,4	86 981,0
2021 ³	1,6 (2015-2019)	8 698,1	95 679,1

- 1 La croissance moyenne du PIB en termes nominaux est calculée sur la base des cinq dernières années pour lesquelles des données définitives sont disponibles. Les chiffres du PIB sont révisés régulièrement. Les derniers taux de croissance disponibles peuvent donc différer des chiffres indiqués dans le tableau. La révision n'a pas d'incidence sur l'attribution.
- 2 Attribution correspondant à 8% au moins du solde de la provision pour réserves monétaires à la fin de l'exercice précédent.
- 3 Attribution correspondant à 10% au moins du solde de la provision pour réserves monétaires à la fin de l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice qui subsiste après l'attribution à la provision pour réserves monétaires représente le bénéfice annuel distribuable (art. 30, al. 2, LBN). Il constitue, avec le solde de la réserve pour distributions futures, le bénéfice (ou la perte) porté(e) au bilan (art. 31 LBN). Le bénéfice porté au bilan est déterminant pour la distribution.

Le bénéfice annuel distribuable au titre de l'exercice 2021 s'inscrit à 17,6 milliards de francs, et le bénéfice porté au bilan, à 108,5 milliards.

Comparaison pluriannuelle
de la provision pour réserves
monétaires

Résultat annuel distribuable
et bénéfice porté au bilan

4.3 DISTRIBUTION DU DIVIDENDE ET DU BÉNÉFICE

Dividende	L'art. 31, al. 1, LBN précise que, sur le bénéfice porté au bilan, un dividende représentant au maximum 6% du capital-actions est versé. L'Assemblée générale décide du dividende à verser sur proposition du Conseil de banque.
Distribution à la Confédération et aux cantons	En vertu de l'art. 31, al. 2, LBN, la part du bénéfice porté au bilan qui dépasse le dividende revient pour un tiers à la Confédération et pour deux tiers aux cantons.
Convention concernant la distribution du bénéfice	<p>Le montant annuel du bénéfice distribué à la Confédération et aux cantons est fixé dans une convention conclue entre le DFF et la Banque nationale. Étant donné la forte fluctuation des revenus de la BNS, la LBN prévoit d'assurer une répartition constante. Aux termes de la convention, les versements font donc l'objet d'un lissage sur plusieurs années. À cet effet, une réserve pour distributions futures figure au bilan de la Banque nationale.</p> <p>La convention actuelle porte sur la distribution du bénéfice au titre des exercices 2020 à 2025. La distribution du bénéfice se compose d'un montant de base de 2 milliards de francs, lequel est versé pour autant qu'un bénéfice d'au moins 2 milliards de francs soit porté au bilan. Si le montant du bénéfice porté au bilan est inférieur à 2 milliards de francs, c'est ce montant qui est distribué à la Confédération et aux cantons, après déduction du dividende versé aux actionnaires d'un montant maximal de 1,5 million de francs. Au montant de base s'ajoutent quatre distributions supplémentaires possibles de 1 milliard de francs chacune. Celles-ci sont effectuées si le bénéfice porté au bilan atteint respectivement 10 milliards, 20 milliards, 30 milliards, et 40 milliards de francs. Ainsi, la distribution annuelle à la Confédération et aux cantons peut atteindre un montant maximal de 6 milliards de francs.</p>
Distribution au titre de l'exercice 2021	Pour l'exercice 2021, les conditions d'une distribution maximale sont remplies. Après attribution à la provision pour réserves monétaires, la Banque nationale distribue un montant total de 6 milliards de francs à la Confédération et aux cantons au titre de l'exercice 2021.

La réserve pour distributions futures fait partie, avec la provision pour réserves monétaires, des fonds propres susceptibles d'absorber des pertes. Le bénéfice annuel non distribué lui est attribué, ou le montant manquant pour l'affectation du bénéfice en est prélevé. La réserve pour distributions futures correspond à un bénéfice reporté et sert de réserve de fluctuation en vue d'assurer à moyen terme la constance des versements au titre de la distribution annuelle, comme l'exige la loi.

Réserve pour distributions futures

Après l'affectation du bénéfice de l'exercice précédent, la réserve pour distributions futures présentait un solde de 90,9 milliards de francs. Avec le résultat annuel 2021, et après affectation de celui-ci, elle s'inscrit à 102,5 milliards de francs.

ÉVOLUTION DE LA DISTRIBUTION DU BÉNÉFICE ET DE LA RÉSERVE POUR DISTRIBUTIONS FUTURES

En millions de francs

	2017	2018	2019	2020	2021 ²
Résultat de l'exercice	54 371,6	- 14 934,0	48 851,7	20 869,6	26 300,0
- attribution à la provision pour réserves monétaires	- 5 021,7	- 5 423,4	- 5 857,3	- 7 907,4	- 8 698,1
= Résultat annuel distribuable	49 349,9	- 20 357,4	42 994,4	12 962,2	17 601,9
+ réserve pour distributions futures avant affectation du bénéfice ¹	20 000,0	67 348,4	44 989,5	83 982,4	90 943,1
= Bénéfice porté au bilan	69 349,9	46 991,0	87 983,9	96 944,6	108 545,0
- versement d'un dividende de 6%	- 1,5	- 1,5	- 1,5	- 1,5	- 1,5
- distribution à la Confédération et aux cantons	- 2 000,0	- 2 000,0	- 4 000,0	- 6 000,0	- 6 000,0
= Réserve pour distributions futures après affectation du bénéfice	67 348,4	44 989,5	83 982,4	90 943,1	102 543,5

1 État en fin d'année, selon bilan.

2 D'après la proposition d'affectation du bénéfice.

4.4 COMPARAISON PLURIANNUELLE DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Le tableau ci-après donne un aperçu de l'évolution des postes du bilan au cours des cinq dernières années.

Postes du bilan en fin d'année, en millions de francs

	2017	2018	2019	2020	2021
Or	42 494	42 237	49 111	55 747	55 691
Placements de devises	790 125	763 728	794 015	910 001	966 202
Position de réserve au FMI	871	1 188	1 369	1 850	2 001
Moyens de paiement internationaux	4 496	4 441	4 381	4 364	11 912
Crédits d'aide monétaire	210	260	276	908	908
Créances en dollars des États-Unis résultant de pensions de titres	–	–	–	8 842	2 147
Créances en francs résultant de pensions de titres	–	–	6 529	550	3 216
Titres en francs	3 956	3 977	4 074	4 073	4 032
Prêts gagés	–	–	–	11 176	9 202
Immobilisations corporelles	396	435	450	438	437
Participations	157	151	135	134	136
Autres actifs	601	651	616	946	892
Total de l'actif	843 306	817 069	860 956	999 028	1 056 776
Billets de banque en circulation	81 639	82 239	84 450	89 014	90 685
Comptes de virement des banques résidentes	470 439	480 634	505 811	628 825	651 091
Engagements envers la Confédération	14 755	15 613	23 481	13 755	12 617
Comptes de virement de banques et d'institutions non résidentes	54 086	37 102	30 164	28 120	28 156
Autres engagements à vue	34 399	41 479	31 997	32 161	35 298
Engagements en francs résultant de pensions de titres	–	–	–	–	–
Propres titres de créance	–	–	–	–	–
Autres engagements à terme	–	–	–	9 027	2 174
Engagements en monnaies étrangères	45 934	34 812	13 315	9 573	20 889
Contrepartie des DTS alloués par le FMI	4 573	4 487	4 418	4 214	11 325
Autres passifs	315	472	238	388	292
Fonds propres					
Provision pour réserves monétaires ¹	62 771	67 793	73 216	79 074	86 981
Capital-actions	25	25	25	25	25
Réserve pour distributions futures ¹	20 000	67 348	44 989	83 982	90 943
Résultat de l'exercice	54 372	– 14 934	48 852	20 870	26 300
Total des fonds propres	137 168	120 232	167 083	183 951	204 249
Total du passif	843 306	817 069	860 956	999 028	1 056 776

¹ Avant affectation du bénéfice, voir page 174.

1

Bilan au 31 décembre 2021

ACTIF

En millions de francs

	Voir annexe, chiffre	31.12.2021	31.12.2020	Variation
Or	01	55 690,7	55 747,1	-56,4
Placements de devises	02, 25	966 202,2	910 001,0	+ 56 201,2
Position de réserve au FMI	03, 23	2 000,8	1 849,6	+ 151,2
Moyens de paiement internationaux	04, 23	11 912,5	4 363,9	+ 7 548,6
Crédits d'aide monétaire	05, 23	908,0	907,6	+0,4
Créances en dollars des États-Unis résultant de pensions de titres		2 147,2	8 841,7	-6 694,5
Créances en francs résultant de pensions de titres	22	3 216,0	549,9	+ 2 666,1
Titres en francs	06	4 031,7	4 072,9	-41,2
Prêts gagés		9 202,4	11 176,4	-1 974,0
Immobilisations corporelles	07	437,2	438,0	-0,8
Participations	08, 24	135,6	134,0	+ 1,6
Autres actifs	09, 26	891,9	945,6	-53,7
Total		1 056 776,2	999 027,9	+ 57 748,3

PASSIF

En millions de francs

	Voir annexe, chiffre	31.12.2021	31.12.2020	Variation
Billets de banque en circulation	10	90 685,3	89 013,6	+ 1 671,7
Comptes de virement des banques résidentes		651 091,0	628 825,2	+ 22 265,8
Engagements envers la Confédération	11	12 617,1	13 755,3	- 1 138,2
Comptes de virement de banques et d'institutions non résidentes		28 156,2	28 120,2	+ 36,0
Autres engagements à vue	12	35 297,9	32 160,9	+ 3 137,0
Engagements en francs résultant de pensions de titres		-	-	-
Propres titres de créance		-	-	-
Autres engagements à terme		2 173,8	9 027,1	- 6 853,3
Engagements en monnaies étrangères	13, 25	20 888,5	9 573,0	+ 11 315,5
Contrepartie des DTS alloués par le FMI	04	11 325,1	4 214,0	+ 7 111,1
Autres passifs	14, 26	292,4	387,9	- 95,5

Fonds propres

Provision pour réserves monétaires ¹		86 981,0	79 073,6	+ 7 907,4
Capital-actions	15	25,0	25,0	-
Réserve pour distributions futures ¹		90 943,1	83 982,4	+ 6 960,7
Résultat de l'exercice		26 300,0	20 869,6	+ 5 430,4
Total des fonds propres		204 249,1	183 950,6	+ 20 298,5
Total		1 056 776,2	999 027,9	+ 57 748,3

¹ Avant affectation du bénéfice, voir page 174.

2

Compte de résultat et affectation du bénéfice de l'exercice 2021

COMPTE DE RÉSULTAT

En millions de francs

	Voir annexe, chiffre	2021	2020	Variation
Résultat de l'or		-56,4	6 636,3	-6 692,7
Résultat des positions en monnaies étrangères	16	25 656,4	13 286,3	+ 12 370,1
Résultat des positions en francs	17	1 064,9	1 332,6	-267,7
Autres résultats	18	17,0	-5,8	+ 22,8
Résultat brut		26 681,9	21 249,5	+ 5 432,4
Charges afférentes aux billets de banque		-33,7	-34,3	+ 0,6
Charges de personnel	19, 20	-182,8	-182,0	-0,8
Autres charges d'exploitation	21	-127,8	-125,0	-2,8
Amortissements sur les immobilisations corporelles	07	-37,7	-38,5	+ 0,8
Résultat de l'exercice		26 300,0	20 869,6	+ 5 430,4

AFFECTATION DU BÉNÉFICE DE L'EXERCICE

En millions de francs

	2021	2020	Variation
- attribution à la provision pour réserves monétaires	-8 698,1	-7 907,4	-790,7
= Résultat annuel distribuable	17 601,9	12 962,2	+ 4 639,7
+ bénéfice reporté (réserve pour distributions futures avant affectation du bénéfice)	90 943,1	83 982,4	+ 6 960,7
= Bénéfice porté au bilan	108 545,0	96 944,6	+ 11 600,4
- versement d'un dividende de 6%	-1,5	-1,5	-
- distribution à la Confédération et aux cantons	-6 000,0	-6 000,0	-
= Report aux comptes de l'exercice suivant (réserve pour distributions futures après affectation du bénéfice)	102 543,5	90 943,1	+ 11 600,4

3

Variation des fonds propres

En millions de francs

	Capital-actions	Provision pour réserves monétaires	Réserve pour distributions futures	Résultat de l'exercice	Total
Fonds propres au 1^{er} janvier 2020	25,0	73 216,3	44 989,5	48 851,7	167 082,5
Dotation de la provision pour réserves monétaires selon LBN		5 857,3		-5 857,3	
Attribution à la réserve pour distributions futures			38 992,9	-38 992,9	
Versement d'un dividende aux actionnaires				-1,5	-1,5
Distribution à la Confédération et aux cantons				-4 000,0	-4 000,0
Résultat de l'exercice				20 869,6	20 869,6
Fonds propres au 31 décembre 2020 (avant affectation du bénéfice)	25,0	79 073,6	83 982,4	20 869,6	183 950,6
Fonds propres au 1^{er} janvier 2021	25,0	79 073,6	83 982,4	20 869,6	183 950,6
Dotation de la provision pour réserves monétaires selon LBN		7 907,4		-7 907,4	
Attribution à la réserve pour distributions futures			6 960,7	-6 960,7	
Versement d'un dividende aux actionnaires				-1,5	-1,5
Distribution à la Confédération et aux cantons				-6 000,0	-6 000,0
Résultat de l'exercice				26 300,0	26 300,0
Fonds propres au 31 décembre 2021 (avant affectation du bénéfice)	25,0	86 981,0	90 943,1	26 300,0	204 249,1
Proposition d'affectation du bénéfice					
Dotation de la provision pour réserves monétaires selon LBN		8 698,1		-8 698,1	
Attribution à la réserve pour distributions futures			11 600,4	-11 600,4	
Versement d'un dividende aux actionnaires				-1,5	-1,5
Distribution à la Confédération et aux cantons				-6 000,0	-6 000,0
Fonds propres après affectation du bénéfice	25,0	95 679,1	102 543,5	-	198 247,6

4.1 PRINCIPES DE COMPTABILISATION ET D'ÉVALUATION**GÉNÉRALITÉS****Principes**

La Banque nationale suisse est une société anonyme régie par une loi spéciale. Elle a deux sièges, l'un à Berne et l'autre à Zurich. Les comptes annuels 2021 ont été établis en conformité avec les dispositions de la LBN et du CO, ainsi qu'avec les principes d'établissement des comptes figurant dans la présente annexe. Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'entreprise. Les principes d'établissement des comptes suivent les Swiss GAAP RPC (recommandations relatives à la présentation des comptes), sauf si une disposition dérogatoire a été définie. Ils s'écartent des Swiss GAAP RPC lorsque ces recommandations sont en contradiction avec la LBN ou s'il s'agit de tenir compte de la nature particulière de la Banque nationale. Ainsi, en dérogation aux Swiss GAAP RPC, la Banque nationale ne dresse pas de tableau des flux de trésorerie. La structure et la dénomination des postes des comptes annuels prennent en considération les particularités de l'activité d'une banque centrale.

Lors de sa séance du 4 mars 2022, le Conseil de banque a approuvé le *Rapport financier* de l'exercice 2021, destiné au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires.

Modifications d'une année à l'autre

Par rapport à l'exercice 2020, les principes de comptabilisation et d'évaluation sont restés inchangés.

Tableau des flux de trésorerie

Selon l'art. 29 LBN, la Banque nationale est dispensée de dresser un tableau des flux de trésorerie.

Dettes financières

Selon la Swiss GAAP RPC 31, les conditions relatives aux dettes financières doivent être indiquées dans l'annexe. Compte tenu du statut particulier d'une banque centrale, la pertinence d'une telle publication reste toutefois limitée. La majeure partie des passifs de la Banque nationale reflète directement la mise en œuvre de la politique monétaire, à savoir l'injection ou la résorption de liquidités sur le marché monétaire. Les dettes en francs ne font courir aucun risque de liquidité ni de refinancement à la BNS puisque celle-ci dispose du monopole d'émission des billets de banque. La BNS peut en tout temps faire face à ses obligations, car elle est en mesure de créer elle-même les liquidités dont elle a besoin et de déterminer le niveau ainsi que la structure de son financement. Dans ces circonstances, on a renoncé à mentionner en détail les conditions afférentes aux dettes financières.

Comptes consolidés

La Banque nationale ne détient aucune participation importante soumise à l'obligation de consolidation. Par conséquent, elle ne dresse pas de comptes consolidés.

Saisie des opérations

Les opérations de la Banque nationale sont saisies et évaluées le jour de leur conclusion. Leur comptabilisation n'intervient cependant qu'au jour valeur. Les opérations déjà conclues avec valeur postérieure au 31 décembre 2021 figurent dans les opérations hors bilan.

Les charges et les produits sont délimités dans le temps, c'est-à-dire attribués à l'exercice auquel ils sont rattachés économiquement.

Délimitation des résultats dans le temps

La Banque nationale est exonérée de l'impôt sur les bénéfices en vertu de l'art. 8 LBN. L'exonération s'applique aussi bien à l'impôt fédéral direct qu'aux impôts cantonaux et communaux.

Impôts sur les bénéfices

Les droits des actionnaires de la Banque nationale sont restreints par la loi; les actionnaires ne peuvent pas influencer sur les décisions de la BNS en matière financière et opérationnelle. Les services bancaires pour les membres des organes de direction sont fournis aux conditions usuelles dans ce secteur. Les membres du Conseil de banque ne bénéficient d'aucun service bancaire. Au cours de l'exercice 2021, la Banque nationale n'a effectué, avec les entreprises dans lesquelles elle détenait une participation prépondérante, aucune transaction à laquelle s'applique l'obligation d'informer.

Transactions avec des parties liées

La conversion en francs des positions en monnaies étrangères est opérée aux cours de fin d'année. Les charges et produits en monnaies étrangères sont convertis aux cours en vigueur au moment de leur comptabilisation. Tous les ajustements de valeur sont saisis dans le compte de résultat.

Conversion en francs de monnaies étrangères

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Le stock d'or est constitué de lingots et de pièces. L'or est stocké pour environ 70% en Suisse et pour quelque 30% à l'étranger. Il est évalué à sa valeur de marché. Les plus-values et les moins-values qui en découlent sont saisies dans le résultat de l'or.

Or

Les placements de devises sont constitués de titres négociables (papiers monétaires, obligations et titres de participation) ainsi que d'avoirs (dépôts à vue et avoirs au jour le jour, dépôts à terme fixe) et de créances en monnaies étrangères résultant de pensions de titres. Les titres, qui représentent la majeure partie des placements de devises, sont évalués à leur valeur de marché, intérêts courus inclus; les avoirs et les créances résultant de pensions de titres le sont à leur valeur nominale, intérêts courus inclus.

Placements de devises

Les gains et pertes résultant d'une réévaluation aux valeurs de marché, les intérêts, les dividendes et les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères. Les intérêts négatifs sont portés en déduction du produit des intérêts.

Des prêts de titres sont également conclus dans le cadre de la gestion des placements de devises. Des titres tirés du portefeuille de la BNS sont prêtés contre remise de garanties appropriées. La Banque nationale perçoit des intérêts sur ces prêts. Les titres ayant fait l'objet de prêts restent dans le poste *Placements de devises*; leur montant est mentionné dans l'annexe. Le produit des intérêts prélevés sur les prêts de titres entre dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Position de réserve au FMI

La position de réserve au FMI est constituée de la différence entre la quote-part de la Suisse au FMI et les avoirs à vue, en francs, du FMI à la Banque nationale, ainsi que des créances découlant des NAE.

La quote-part, qui représente la participation de la Suisse au capital du FMI, est financée par la Banque nationale. Elle est libellée dans la monnaie du FMI, c'est-à-dire en droits de tirage spéciaux (DTS). La part non transférée de la quote-part est maintenue sur un compte à vue à la BNS. Le FMI peut disposer en tout temps de ces avoirs en francs.

Par les NAE, le FMI peut, en cas de crise et si ses propres ressources financières sont insuffisantes, recourir à des lignes de crédit auprès des participants à ces accords. La limite de crédit non utilisée par le FMI est indiquée, au titre d'engagement irrévocable, dans les opérations hors bilan de la Banque nationale.

La position de réserve figure au bilan à sa valeur nominale, intérêts courus inclus. La rémunération de la position de réserve ainsi que les gains et pertes de change découlant d'une nouvelle évaluation de cette position sont enregistrés dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Moyens de paiement internationaux

Les moyens de paiement internationaux portent sur les avoirs à vue en DTS au FMI. Ces avoirs à vue résultent de l'allocation de DTS ainsi que de l'achat et de la vente de DTS dans le cadre de l'accord d'échange volontaire conclu avec le FMI pour les moyens de paiement internationaux. Ils sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus inclus, et rémunérés aux conditions du marché. Le produit des intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont enregistrés dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

L'engagement découlant de l'allocation est inscrit au passif du bilan, sous le poste *Contrepartie des DTS alloués par le FMI*.

En vertu de la loi sur l'aide monétaire, la Suisse peut participer à des actions d'aide multilatérales visant à prévenir ou à corriger des perturbations graves du système monétaire international. Dans ce cas, la Confédération peut charger la Banque nationale d'octroyer les prêts correspondants. La Suisse peut également participer à des fonds spéciaux ou à d'autres dispositifs du FMI, notamment pour soutenir des pays à faible revenu ou fournir à certains pays des crédits d'aide monétaire sur une base bilatérale. Dans ces deux derniers cas, la Confédération peut demander à la Banque nationale de procéder à l'octroi de prêts et lui garantir, en contrepartie, le paiement des intérêts et le remboursement du capital.

Crédits d'aide monétaire

Actuellement, le poste *Crédits d'aide monétaire* comprend les créances résultant des prêts au fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC) ainsi que du prêt accordé à la Banque nationale d'Ukraine. Administré par le FMI, le fonds fiduciaire RPC permet de financer des crédits octroyés pour de longues durées, à des conditions concessionnelles, à des pays à faible revenu. Ces créances sont évaluées à leur valeur nominale, intérêts courus inclus. Le produit des intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont enregistrés dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Sous ce poste sont comptabilisées les créances en dollars des États-Unis qui résultent des pensions de titres effectuées dans le cadre de l'action concertée des banques centrales visant à améliorer encore l'approvisionnement en liquidités via les accords permanents de swap en dollars des États-Unis. La BNS procède ainsi à des pensions de titres afin de mettre ces liquidités en dollars des États-Unis à la disposition des intervenants sur les marchés financiers. À cet effet, elle conclut des swaps de change avec la Fed.

Créances en dollars des États-Unis résultant de pensions de titres

Les créances en dollars des États-Unis résultant de pensions de titres sont intégralement garanties par des titres éligibles à la BNS. Elles sont portées au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus inclus. Le résultat des intérêts est enregistré dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

L'engagement en francs qui en découle vis-à-vis de la Fed est inscrit au passif du bilan sous *Autres engagements à terme*.

Les créances en francs résultant de pensions de titres sont intégralement garanties par des titres éligibles à la BNS. Elles sont portées au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus inclus. Le produit des intérêts est enregistré dans le résultat des positions en francs. Les intérêts négatifs sont portés en déduction du produit des intérêts.

Créances en francs résultant de pensions de titres

Les titres en francs sont constitués exclusivement d'obligations négociables. Ils sont évalués à leur valeur de marché, intérêts courus inclus. Les gains et pertes de cours et le produit des intérêts sont enregistrés dans le résultat des positions en francs.

Titres en francs

Prêts gagés

Les créances résultant de la facilité de refinancement BNS-COVID-19 sont portées au bilan sous le poste *Prêts gagés*. Cette facilité offre la possibilité aux banques, moyennant la cession de titres de crédits garantis par la Confédération ou les cantons, d'obtenir des liquidités auprès de la Banque nationale. Le taux d'intérêt correspond au taux directeur de la BNS. Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Le produit des intérêts est comptabilisé dans le résultat des positions en francs. Les intérêts négatifs sont portés en déduction du produit des intérêts.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les bâtiments et les terrains, les immobilisations en cours de construction, les logiciels et les autres immobilisations corporelles. Seules les acquisitions d'un montant supérieur ou égal à 20 000 francs sont inscrites à l'actif du bilan. Les autres investissements induisant des plus-values (projets) sont portés au bilan à partir de 100 000 francs. Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés.

PÉRIODE D'AMORTISSEMENT

Terrains et bâtiments	
Terrains	aucun amortissement
Bâtiments (substance bâtie)	50 ans
Installations (installations techniques et aménagements intérieurs)	10 ans
Immobilisations en cours de construction ¹	aucun amortissement
Logiciels	3 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 12 ans

¹ Une fois achevées, les immobilisations en cours de construction sont transférées, dès leur mise en exploitation, dans la catégorie concernée d'immobilisations corporelles.

L'actualité de la valeur est réexaminée régulièrement. Si ce réexamen révèle une diminution de valeur, on procède à un amortissement non planifié. Les amortissements planifiés et non planifiés sont portés au compte de résultat, sous le poste *Amortissements sur les immobilisations corporelles*.

Les gains et les pertes découlant de la cession d'immobilisations corporelles sont enregistrés sous *Autres résultats*.

Participations

Les participations figurent en principe au bilan à leur prix d'acquisition, déduction faite des correctifs de valeur économiquement justifiés. La participation dans Orell Füssli SA, Zurich, est toutefois évaluée au prorata de la valeur comptable des fonds propres. Le résultat des participations est saisi sous le poste *Autres résultats*.

Pour gérer ses placements de devises, la Banque nationale recourt à des opérations à terme sur devises (y compris à des swaps de change), à des options sur devises, à des dérivés de crédit, à des contrats à terme (*futures*) et à des swaps de taux d'intérêt. Ces opérations servent à gérer le positionnement dans les domaines des actions, des taux d'intérêt, des risques de crédit et des monnaies (voir *Compte rendu d'activité*, chapitre 5.4). Les instruments financiers dérivés sont évalués autant que possible à leur valeur de marché. Si celle-ci fait défaut, une évaluation à la juste valeur est établie à l'aide de méthodes de mathématiques financières reconnues. Les valeurs de remplacement positives et négatives figurent au bilan respectivement sous le poste *Autres actifs* et sous le poste *Autres passifs*. Les modifications dans l'évaluation sont saisies dans le compte de résultat et entrent dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Instruments financiers dérivés

Dans son bilan, la Banque nationale n'indique pas séparément les comptes de régularisation. Vu leur importance relative, ces éléments figurent respectivement sous le poste *Autres actifs* et sous le poste *Autres passifs* et font l'objet d'une mention dans l'annexe.

Comptes de régularisation

Tous les billets de banque en circulation – billets des séries actuellement en circulation et billets rappelés des séries précédentes, échangeables sans limitation de temps – figurent sous ce poste à leur valeur nominale.

Billets de banque en circulation

Les comptes de virement des banques résidentes, libellés en francs, jouent un rôle important dans la conduite de la politique monétaire de la Banque nationale. Ils servent également au trafic des paiements sans numéraire en Suisse. Ces comptes figurent au bilan à leur valeur nominale. La Banque nationale peut rémunérer les avoirs en comptes de virement ou leur appliquer un taux d'intérêt négatif si ces avoirs excèdent un certain montant (montant exonéré) qu'elle détermine. Avant le 22 janvier 2015, date de l'introduction du taux d'intérêt de $-0,75\%$ sur les avoirs en comptes de virement, aucun taux d'intérêt n'était appliqué à ces avoirs. Le produit des intérêts est comptabilisé dans le résultat des positions en francs.

Comptes de virement des banques résidentes

La Banque nationale tient des comptes à vue en francs pour la Confédération, qui ne sont actuellement pas rémunérés. La Confédération a également la possibilité de constituer des dépôts à terme fixe à la Banque nationale, rémunérés aux conditions du marché. Les engagements envers la Confédération sont évalués à leur valeur nominale.

Engagements envers la Confédération

La Banque nationale tient des comptes de virement pour des banques et des institutions non résidentes. Ces comptes servent au trafic des paiements en francs. Les principes de comptabilisation et d'évaluation ainsi que les conditions en matière de taux d'intérêt correspondent à ceux qui sont appliqués aux comptes de virement des banques résidentes.

Comptes de virement de banques et d'institutions non résidentes

Autres engagements à vue

Les autres engagements à vue, en francs, comprennent principalement les comptes de virement du secteur non bancaire, le compte de l'institution de prévoyance en faveur du personnel ainsi que les comptes des collaboratrices et collaborateurs actifs et retraités de la BNS.

Les comptes de virement du secteur non bancaire sont régis par les mêmes principes de comptabilisation et d'évaluation et soumis aux mêmes conditions de taux d'intérêt que les comptes de virement des banques résidentes. Seul le compte de virement de compenswiss (fonds de compensation de l'AVS, de l'AI et des APG) n'est pas soumis à un taux d'intérêt.

Le compte de l'institution de prévoyance en faveur du personnel de la BNS figure au bilan à sa valeur nominale. Il est soumis au taux d'intérêt négatif au même titre que les comptes de virement des banques résidentes. Le produit des intérêts est comptabilisé dans le résultat des positions en francs.

Les comptes des collaboratrices et collaborateurs actifs et retraités de la BNS figurent au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus inclus. Ces comptes sont, jusqu'à un certain montant, rémunérés à un taux d'intérêt légèrement positif. Les charges d'intérêts sont comptabilisées dans le résultat des positions en francs.

Engagements en francs résultant de pensions de titres

Les engagements résultant de pensions de titres sont portés au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus inclus. Les charges d'intérêts sont comptabilisées dans le résultat des positions en francs.

Fin 2021, la BNS n'avait aucun engagement en francs résultant de pensions de titres.

Propres titres de créance

En vue de résorber des liquidités, la Banque nationale peut émettre des titres de créance libellés en francs et productifs d'intérêts (Bons de la BNS). La fréquence, la durée et le montant des émissions sont fixés en fonction des besoins découlant de la gestion du marché monétaire. Les propres titres de créance sont évalués à leur prix d'émission, auquel s'ajoute la part cumulée du disagio (réparti sur la durée de l'émission). Les charges d'intérêts sont comptabilisées dans le résultat des positions en francs.

Fin 2021, l'encours des propres titres de créance s'inscrivait à zéro.

Autres engagements à terme

Ce poste du bilan comprend les engagements à terme en francs qui résultent de swaps conclus avec la Fed. Ils figurent au bilan à leur valeur nominale.

Ce poste regroupe divers engagements à vue et à court terme ainsi que des pensions de titres à court terme conclues dans le cadre de la gestion des placements de devises. Passées aux conditions du marché, ces pensions de titres (échange temporaire de titres contre des avoirs à vue avec remboursement à l'échéance) entraînent une expansion momentanée du bilan. D'un côté, les titres continuent à figurer au bilan de la BNS, de l'autre, les avoirs à vue et l'engagement de les rembourser à l'échéance sont comptabilisés respectivement à l'actif et au passif du bilan. Les engagements en monnaies étrangères sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus inclus. Les charges d'intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont enregistrés dans le résultat des positions en monnaies étrangères. Les intérêts négatifs sont portés en déduction des charges d'intérêts.

Engagements en monnaies étrangères

Ce poste englobe l'engagement de la Banque nationale envers le FMI, qui résulte des DTS alloués à la Suisse. Il est rémunéré à un taux d'intérêt identique à celui qui est appliqué aux avoirs en DTS figurant à l'actif du bilan. Les charges d'intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont enregistrés dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Contrepartie des DTS alloués par le FMI

En vertu de l'art. 30, al. 1, LBN, la Banque nationale constitue des provisions suffisantes pour maintenir les réserves monétaires au niveau requis par la politique monétaire. Pour ce faire, elle doit tenir compte de l'évolution de l'économie suisse. La provision pour réserves monétaires, fondée sur une loi spéciale, est assimilable à des fonds propres et figure dans le tableau de variation des fonds propres (voir page 175). Elle est alimentée dans le cadre de l'affectation du bénéfice. Le Conseil de banque approuve chaque année le montant de cette provision.

Provision pour réserves monétaires

Abstraction faite du dividende qui se monte au maximum à 6% du capital-actions en vertu de la LBN, la totalité du bénéfice restant après la constitution de provisions pour réserves monétaires suffisantes revient à la Confédération et aux cantons. La distribution annuelle des bénéfices est réglée, à l'avance et pour une période déterminée, dans une convention passée entre le DFF et la Banque nationale en vue d'assurer à moyen terme la stabilité des versements. La réserve pour distributions futures représente les bénéfices non encore distribués. Elle peut diminuer à la suite de pertes et, par conséquent, devenir négative.

Réserve pour distributions futures

Les plans de prévoyance sont regroupés dans une institution avec primauté des cotisations. Conformément à la Swiss GAAP RPC 16, une éventuelle part économique dans un excédent de couverture est portée à l'actif, et une éventuelle part économique dans un découvert figure au passif en tant qu'engagement.

Institution de prévoyance

Il n'y a pas eu d'événement postérieur à la date du bilan devant être mentionné ou pris en considération dans les comptes annuels 2021.

Événements postérieurs à la date du bilan

Cours de conversion

**COURS DE CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES
ET PRIX DE L'OR**

	31.12.2021 En francs	31.12.2020 En francs	Variation En %
1 euro (EUR)	1,0366	1,0803	-4,0
1 dollar des États-Unis (USD)	0,9137	0,8806	+3,8
100 yens (JPY)	0,7939	0,8545	-7,1
1 livre sterling (GBP)	1,2351	1,2027	+2,7
1 dollar canadien (CAD)	0,7202	0,6921	+4,1
100 wons sud-coréens (KRW)	0,0768	0,0810	-5,2
1 dollar australien (AUD)	0,6635	0,6808	-2,5
100 yuans (CNY)	14,3751	13,4795	+6,6
100 couronnes danoises (DKK)	13,9394	14,5187	-4,0
100 couronnes suédoises (SEK)	10,0734	10,7779	-6,5
1 dollar de Singapour (SGD)	0,6774	0,6667	+1,6
1 droit de tirage spécial (DTS)	1,2841	1,2816	+0,2
1 kilogramme d'or	53548,29	53602,51	-0,1

**4.2 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE BILAN
ET LE COMPTE DE RÉSULTAT**

Chiffre 01

OR**Ventilation selon le genre**

	En tonnes	31.12.2021 En millions de francs	En tonnes	31.12.2020 En millions de francs
Lingots	1 001,0	53 600,5	1 001,0	53 654,8
Pièces	39,0	2 090,2	39,0	2 092,3
Total	1 040,0	55 690,7	1 040,0	55 747,1

PLACEMENTS DE DEVISES

Chiffre 02

Ventilation selon la catégorie de placements, en millions de francs

	31.12.2021	31.12.2020	Variation
Dépôts à vue et avoirs au jour le jour	129 098,2	80 130,1	+ 48 968,1
Créances résultant de pensions de titres	21 705,5	17 754,4	+ 3 951,1
Papiers monétaires	9 904,3	20 453,2	- 10 548,9
Obligations ¹	582 198,9	599 673,4	- 17 474,5
Titres de participation	223 295,3	191 990,0	+ 31 305,3
Total	966 202,2	910 001,0	+ 56 201,2

¹ Dont 612,4 millions de francs mobilisés pour des prêts de titres (2020: 420,9 millions).

Ventilation selon la catégorie d'émetteurs et de débiteurs, en millions de francs

	31.12.2021	31.12.2020	Variation
États	548 791,5	581 059,5	- 32 268,0
Institutions monétaires ¹	134 537,9	83 626,9	+ 50 911,0
Entreprises	282 872,8	245 314,7	+ 37 558,1
Total	966 202,2	910 001,0	+ 56 201,1

¹ Banque des Règlements Internationaux (BRI), banques centrales et banques multilatérales de développement.

Ventilation selon la monnaie¹, en millions de francs

	31.12.2021	31.12.2020	Variation
EUR	368 945,8	368 444,4	+ 501,4
USD	362 607,2	319 202,7	+ 43 404,5
JPY	77 316,1	76 883,9	+ 432,2
GBP	65 223,3	58 683,1	+ 6 540,2
CAD	23 883,0	25 701,8	- 1 818,8
KRW	15 549,6	13 975,1	+ 1 574,5
AUD	15 516,4	11 900,5	+ 3 615,9
CNY	11 130,1	8 954,8	+ 2 175,3
DKK	6 601,4	7 650,3	- 1 048,9
SEK	4 109,6	4 045,5	+ 64,1
SGD	3 507,2	3 277,9	+ 229,3
Autres monnaies	11 812,4	11 280,9	+ 531,5
Total	966 202,2	910 001,0	+ 56 201,2

¹ Hors produits dérivés sur devises.

POSITION DE RÉSERVE AU FMI

En millions de francs

	31.12.2021	31.12.2020	Variation
Quote-part de la Suisse au FMI ¹	7 410,9	7 396,6	+ 14,3
. /. Avoirs à vue, en francs, du FMI à la Banque nationale ²	-5 577,6	-5 851,4	+ 273,8
Créance résultant de la participation au FMI	1 833,3	1 545,2	+ 288,1
Prêt découlant des nouveaux accords d'emprunt (NAE) ³	167,5	304,4	- 136,9
Total position de réserve au FMI	2 000,8	1 849,6	+ 151,2

1 5 771,1 millions de DTS; la variation est due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

2 Correspond à la part non transférée de la quote-part.

3 Intérêts courus inclus.

Précisions sur les nouveaux accords d'emprunt (NAE)¹

En millions de francs

	31.12.2021	31.12.2020	Variation
Lignes de crédit	14 229,6	7 101,0	+ 7 128,6
Montant utilisé	167,5	304,4	- 136,9
Montant non utilisé	14 062,1	6 796,6	+ 7 265,5

1 Lignes de crédit ouvertes sur la base des engagements découlant des NAE pour un montant maximal de 11 081,3 millions de DTS (2020: 5 540,7 millions) en faveur du FMI, pour cas particuliers, renouvelables et sans garantie de la Confédération (concernant le relèvement du montant en 2021, voir *Compte rendu d'activité*, chapitre 7.2.1).

MOYENS DE PAIEMENT INTERNATIONAUX

Chiffre 04

En millions de francs

	31.12.2021	31.12.2020	Variation
DTS alloués par le FMI ¹	11 325,1	4 214,0	+ 7 111,1
DTS achetés/vendus (valeur nette)	587,4	149,9	+ 437,5
Total	11 912,5	4 363,9	+ 7 548,6

1 Soit 8 819 millions de DTS (2020: 3 288 millions) alloués par le FMI. L'engagement découlant de l'allocation est porté au bilan en tant que contrepartie des DTS alloués par le FMI (concernant le relèvement de l'allocation en 2021, voir *Compte rendu d'activité*, chapitre 7.2.1).

Précisions sur les moyens de paiement internationaux (accord d'échange volontaire)¹

En millions de francs

	31.12.2021	31.12.2020	Variation
Engagement d'achat ou de vente	5 662,9	2 107,0	+ 3 555,9
DTS achetés	- 587,4	- 149,9	- 437,5
DTS vendus	-	-	-
Engagement total ²	5 075,5	1 957,1	+ 3 118,4

1 La Banque nationale s'est engagée envers le FMI à acheter ou à vendre des DTS contre des devises (dollars des États-Unis, euros) jusqu'à concurrence du montant maximal convenu, soit 4 410 millions de DTS (2020: 1 644 millions; concernant le relèvement du montant en 2021, voir *Compte rendu d'activité*, chapitre 7.2.1).

2 Engagement maximal d'achat.

CRÉDITS D'AIDE MONÉTAIRE

En millions de francs

	31.12.2021	31.12.2020	Variation
Crédit au fonds fiduciaire RPC ^{1,2}	816,6	819,1	-2,5
Crédit au fonds fiduciaire RPC intérimaire ²	-	0,4	-0,4
Crédits bilatéraux ²	91,4	88,1	+3,3
Total	908,0	907,6	+0,4

- 1 Fonds fiduciaire du FMI pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.
2 Intérêts courus inclus.

Précisions sur les montants utilisés des lignes de crédit

En millions de francs

	31.12.2021	31.12.2020	Variation
Crédit au fonds fiduciaire RPC ¹	1 926,2	1 281,6	+ 644,6
Montant utilisé	820,8	818,5	+ 2,3
Montant remboursé	4,3	-	+ 4,3
Créances ²	816,6	819,1	-2,5
Montant non utilisé	1 105,4	463,1	+ 642,3
Ligne de crédit résultant des prêts bilatéraux ^{3,4}	182,7	176,1	+ 6,6
Montant utilisé	91,4	88,1	+ 3,3
Montant remboursé	-	-	-
Créances ²	91,4	88,1	+ 3,3
Montant non utilisé	91,4	88,1	+ 3,3

- 1 Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance; ligne de crédit d'un montant de 1 500 millions de DTS (2020: 1 000 millions) en faveur du compte de fiducie du FMI, limitée dans le temps et non renouvelable, assortie d'une garantie de la Confédération pour le remboursement du capital et les intérêts (concernant le relèvement du montant en 2021, voir *Compte rendu d'activité*, chapitre 7.2.1).
2 Intérêts courus inclus.
3 Ligne de crédit en faveur de la Banque nationale d'Ukraine pour un montant maximal de 200 millions de dollars des États-Unis, non renouvelable, assortie d'une garantie de la Confédération pour le remboursement du capital et les intérêts.
4 Variation due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

TITRES EN FRANCS

Chiffre 06

Ventilation selon la catégorie de débiteurs, en millions de francs

	31.12.2021	31.12.2020	Variation
États	1 542,5	1 615,7	-73,2
Entreprises	2 489,2	2 457,2	+ 32,0
Total	4 031,7	4 072,9	-41,2

Ventilation de la catégorie États, en millions de francs

	31.12.2021	31.12.2020	Variation
Confédération	906,3	932,0	-25,7
Cantons et communes	448,7	490,2	-41,5
États étrangers ¹	187,6	193,4	-5,8
Total	1 542,5	1 615,7	-73,2

1 Y compris les collectivités de droit public.

Ventilation de la catégorie Entreprises, en millions de francs

	31.12.2021	31.12.2020	Variation
Centrales suisses de lettres de gage	1 931,1	1 882,4	+ 48,7
Autres entreprises suisses ¹	46,0	44,4	+ 1,6
Entreprises étrangères ²	512,1	530,4	-18,3
Total	2 489,2	2 457,2	+ 32,0

1 Principalement des organisations internationales ayant leur siège en Suisse.

2 Banques, organisations internationales et autres entreprises.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En millions de francs

	Terrains et bâti- ments ¹	Immobi- lisations en cours de construc- tion	Logiciels	Autres immobi- lisations corpo- relles ²	Total
Valeurs d'acquisition					
Au 1 ^{er} janvier 2021	697,6	6,5	85,2	84,7	874,0
Entrées	1,3	20,4	7,4	7,8	36,8
Sorties	-0,9	-	-3,7	-14,0	-18,6
Reclassements	9,0	-13,4	1,1	3,4	
Au 31 décembre 2021	707,0	13,4	90,0	81,8	892,3
Correctifs de valeur cumulés					
Au 1 ^{er} janvier 2021	299,7		76,6	59,7	436,0
Amortissements planifiés	19,0		7,3	11,5	37,7
Sorties	-0,8		-3,7	-14,0	-18,6
Reclassements	-		-	-	
Au 31 décembre 2021	317,8		80,2	57,1	455,1
Valeurs comptables nettes					
Au 1 ^{er} janvier 2021	397,8	6,5	8,6	25,1	438,0
Au 31 décembre 2021	389,2	13,4	9,8	24,7	437,2

1 Assurance bâtiments; valeur assurée: 622,4 millions de francs.

2 Assurance choses; valeur assurée: 71,7 millions de francs.

Immobilisations corporelles, année précédente, en millions de francs

	Terrains et bâti- ments ¹	Immobili- sations en cours de construc- tion	Logiciels	Autres immobili- sations corpo- relles ²	Total
Valeurs d'acquisition					
Au 1 ^{er} janvier 2020	689,9	8,1	79,1	77,0	854,1
Entrées	0,8	9,0	5,6	11,4	26,8
Sorties	–	–	–0,2	–6,7	–6,9
Reclassements	6,9	–10,6	0,7	3,0	
Au 31 décembre 2020	697,6	6,5	85,2	84,7	874,0
Correctifs de valeur cumulés					
Au 1 ^{er} janvier 2020	279,2		69,7	55,4	404,3
Amortissements planifiés	20,5		7,1	11,0	38,5
Sorties	–		–0,2	–6,7	–6,9
Reclassements	–		–	–	
Au 31 décembre 2020	299,7		76,6	59,7	436,0
Valeurs comptables nettes					
Au 1 ^{er} janvier 2020	410,6	8,1	9,5	21,6	449,8
Au 31 décembre 2020	397,8	6,5	8,6	25,1	438,0

1 Assurance bâtiments; valeur assurée: 622,4 millions de francs.

2 Assurance choses; valeur assurée: 65,9 millions de francs.

Chiffre 08

PARTICIPATIONS

En millions de francs

	BRI ¹	Orell Füssli ²	Landqart ³	Divers	Total
Part dans le capital-actions	3%	33%	97%		
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2020	90,2	45,0	0,0	0,0	135,3
Investissements	-	-	-	-	-
Désinvestissements	-	-	-	-	-
Variation de valeur	-	-1,2	-	-	-1,2
Valeur comptable au 31 décembre 2020	90,2	43,8	0,0	0,0	134,0
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2021	90,2	43,8	0,0	0,0	134,0
Investissements	-	-	-	0,1	0,1
Désinvestissements	-	-	-	-	-
Variation de valeur	-	1,5	-	-	1,5
Valeur comptable au 31 décembre 2021	90,2	45,2	0,0	0,2	135,6

1 La participation dans la BRI, domiciliée à Bâle, est détenue pour des raisons de coopération monétaire.

2 Orell Füssli SA, domiciliée à Zurich, qui produit les billets de banque suisses.

3 Landqart AG, domiciliée à Landquart, produit le papier spécial utilisé pour les billets de banque suisses.

Chiffre 09

AUTRES ACTIFS

En millions de francs

	31.12.2021	31.12.2020	Variation
Pièces ¹	250,7	260,8	-10,1
Espèces en monnaies étrangères	0,9	0,7	+0,2
Autres créances	205,9	103,3	+102,6
Comptes de régularisation (actifs)	107,0	125,9	-18,9
Valeurs de remplacement positives ²	327,5	454,9	-127,4
Total	891,9	945,6	-53,7

1 Pièces courantes que la BNS a achetées à Swissmint en vue de les mettre en circulation.

2 Gains non réalisés sur instruments financiers et sur opérations au comptant non encore exécutées (voir chiffre 26, page 206).

BILLETTS DE BANQUE EN CIRCULATION

Chiffre 10

Ventilation selon la série¹, en millions de francs

	31.12.2021	31.12.2020	Variation
9 ^e série	68 334,2	52 470,5	+ 15 863,7
8 ^e série	21 322,1	35 501,9	- 14 179,8
6 ^e série	1 029,0	1 041,3	- 12,3
Total	90 685,3	89 013,6	+ 1 671,7

1 Concernant le rappel et l'échange de billets de banque, voir le *Compte rendu d'activité*, chapitre 3.3.
La 7^e émission, conçue comme série de réserve, n'a jamais été mise en circulation.

ENGAGEMENTS ENVERS LA CONFÉDÉRATION

Chiffre 11

En millions de francs

	31.12.2021	31.12.2020	Variation
Engagements à vue	11 617,1	12 755,3	- 1 138,2
Engagements à terme	1 000,0	1 000,0	-
Total	12 617,1	13 755,3	- 1 138,2

AUTRES ENGAGEMENTS À VUE

Chiffre 12

En millions de francs

	31.12.2021	31.12.2020	Variation
Comptes de virement du secteur non bancaire ¹	34 889,5	31 755,3	+ 3 134,2
Comptes de dépôt ²	408,4	405,6	+ 2,8
Total	35 297,9	32 160,9	+ 3 137,0

1 Centrales de clearing, assurances, etc.

2 Essentiellement des comptes de collaboratrices et collaborateurs actifs et retraités. Y compris des engagements en comptes courants envers l'institution de prévoyance de la BNS, à hauteur de 18,4 millions de francs (2020: 38,3 millions).

Chiffre 13

ENGAGEMENTS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

En millions de francs

	31.12.2021	31.12.2020	Variation
Engagements à vue ¹	15,6	18,5	-2,9
Engagements résultant de pensions de titres ²	20873,0	9554,5	+ 11318,5
Total	20888,5	9573,0	+ 11315,5

1 Y compris des engagements en comptes courants envers l'institution de prévoyance de la BNS à hauteur de 0,7 million de francs (2020:1,3 million de francs).

2 En rapport avec la gestion des placements de devises.

Chiffre 14

AUTRES PASSIFS

En millions de francs

	31.12.2021	31.12.2020	Variation
Autres engagements	12,0	15,9	-3,9
Comptes de régularisation (passifs)	17,0	18,3	-1,3
Valeurs de remplacement négatives ¹	263,4	353,7	-90,3
Total	292,4	387,9	-95,5

1 Pertes non réalisées sur instruments financiers et sur opérations au comptant non encore exécutées (voir chiffre 26, page 206).

CAPITAL-ACTIONS

Chiffre 15

Action¹

	2021	2020	2019
Capital-actions, en francs	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Valeur nominale de l'action, en francs	250	250	250
Nombre d'actions	100 000	100 000	100 000
Symbole/ISIN ²	SNBN/CH0001319265		
Cours de clôture au 31 décembre, en francs	5 240	4 680	5 390
Capitalisation boursière, en francs	524 000 000	468 000 000	539 000 000
Cours le plus élevé de l'année, en francs	5 500	6 260	5 980
Cours le plus bas de l'année, en francs	4 590	3 280	4 000
Nombre d'actions échangées par jour, en moyenne	41	97	90

1 La Swiss GAAP RPC 31 requiert l'indication du résultat par action. Au regard des dispositions légales spéciales qui régissent la Banque nationale, cette information n'est pas pertinente pour celle-ci. La LBN définit les droits des actionnaires. Le dividende versé y est notamment limité à 6% au plus du capital-actions (soit au maximum 15 francs par action d'une valeur nominale de 250 francs). Le solde du bénéfice distribuable revient pour un tiers à la Confédération et pour deux tiers aux cantons. Pour cette raison, il n'est pas fait mention d'un résultat par action.

2 L'action de la BNS est cotée au Swiss Reporting Standard de SIX Swiss Exchange.

Structure de l'actionariat au 31 décembre 2021

	Cantons	Banques cantonales	Autres collectivités et établissements de droit public ¹	Total des actionnaires de droit public	Actionnaires privés	Total
Actionnaires inscrits au registre	26	24	23	73	2 320	2 393
Actions conférant le droit de vote	38 802	11 966	364	51 132	14 276	65 408
En %	59,32%	18,29%	0,56%	78,17%	21,83%	100,00%
Actions sans droit de vote					34 592	34 592
dont actions «dispo» ²					23 084	23 084
dont actions inscrites à titre fiduciaire ³					2 508	2 508
dont actions avec restriction légale du droit de vote ⁴					9 000	9 000
Total des actions	38 802	11 966	364	51 132	48 868⁵	100 000

1 Parmi les collectivités de droit public figurent 20 communes.

2 On entend par actions «dispo» les actions nominatives qui ne sont pas inscrites au registre des actions.

3 Les actions inscrites à titre fiduciaire sont des actions pour lesquelles une banque ou un gestionnaire de fortune est inscrit à titre fiduciaire, sans droit de vote, au registre des actions à la place de leur véritable propriétaire.

4 Le droit de vote est limité au maximum à 100 actions. Cette restriction ne s'applique ni aux collectivités, ni aux établissements suisses de droit public, ni aux banques cantonales au sens de l'art. 3a de la loi du 8 novembre 1934 sur les banques (art. 26, al. 2, LBN). En 2021, 25 actionnaires détenaient chacun plus de 100 actions et étaient concernés par cette restriction.

5 Dont 9 531 actions en mains étrangères (part des droits de vote: 2,96%).

Actionnaires de droit public importants

	Nombre d'actions	31.12.2021 Part dans le capital-actions	Nombre d'actions	31.12.2020 Part dans le capital-actions
Canton de Berne	6 630	6,63%	6 630	6,63%
Canton de Zurich	5 200	5,20%	5 200	5,20%
Canton de Vaud	3 401	3,40%	3 401	3,40%
Canton de Saint-Gall	3 002	3,00%	3 002	3,00%

Actionnaires privés importants¹

	Nombre d'actions	31.12.2021 Part dans le capital-actions	Nombre d'actions	31.12.2020 Part dans le capital-actions
Theo Siegert, Düsseldorf	5 039	5,04%	5 039	5,04%

1 Contrairement aux actionnaires de droit public, les actionnaires privés sont soumis aux restrictions légales (art. 26 LBN) et leur droit de vote est limité à 100 actions.

RÉSULTAT DES POSITIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Chiffre 16

Ventilation selon la provenance, en millions de francs

	2021	2020	Variation
Placements de devises	25 653,1	13 395,2	+ 12 257,9
Position de réserve au FMI	0,6	- 70,1	+ 70,7
Moyens de paiement internationaux	- 5,6	- 4,6	- 1,0
Crédits d'aide monétaire	8,3	- 34,1	+ 42,4
Total	25 656,4	13 286,3	+ 12 370,1

Ventilation selon le genre, en millions de francs

	2021	2020	Variation
Produit des intérêts	7 041,4	7 976,4	- 935,0
Gains/pertes de cours sur les titres porteurs d'intérêts et les instruments sur taux d'intérêt	- 16 148,6	12 098,7	- 28 247,3
Charges d'intérêts	41,1	- 29,7	+ 70,8
Produit des dividendes	3 789,2	3 381,0	+ 408,2
Gains/pertes de cours sur les titres de participation et les instruments de participation	37 101,3	27 601,9	+ 9 499,4
Gains/pertes de change	- 6 130,7	- 37 709,3	+ 31 578,6
Frais de gestion, droits de garde et autres frais	- 37,3	- 32,6	- 4,7
Total	25 656,4	13 286,3	+ 12 370,1

Ventilation du résultat global selon la monnaie, en millions de francs

	2021	2020	Variation
EUR	-15 326,7	4 415,7	-19 742,4
USD	40 731,4	9 244,4	+31 487,0
JPY	-3 314,2	-610,8	-2 703,4
GBP	1 423,2	-1 830,7	+3 253,9
CAD	1 784,1	-138,1	+1 922,2
KRW	-980,7	464,2	-1 444,9
AUD	-348,0	593,0	-941,0
CNY	1 070,3	174,9	+895,4
DKK	21,3	466,6	-445,3
SEK	188,7	435,7	-247,0
SGD	-3,4	-147,8	+144,4
DTS	0,0	-100,2	+100,2
Autres monnaies	410,6	319,5	+91,1
Total	25 656,4	13 286,3	+12 370,1

Ventilation des gains et pertes de change selon la monnaie, en millions de francs

	2021	2020	Variation
EUR	-14 425,3	-96,2	-14 329,1
USD	12 387,8	-28 474,3	+40 862,1
JPY	-5 427,6	-2 852,0	-2 575,6
GBP	1 380,2	-2 837,2	+4 217,4
CAD	1 112,6	-1 591,1	+2 703,7
KRW	-855,9	-400,0	-455,9
AUD	-520,0	25,7	-545,7
CNY	542,2	-248,4	+790,6
DKK	-251,8	5,6	-257,4
SEK	-318,8	157,1	-475,9
SGD	52,8	-248,6	+301,4
DTS	-4,3	-107,7	+103,4
Autres monnaies	197,3	-1 042,2	+1 239,5
Total	-6 130,7	-37 709,3	+31 578,6

RÉSULTAT DES POSITIONS EN FRANCS

Chiffre 17

Ventilation selon la provenance, en millions de francs

	2021	2020	Variation
Intérêts négatifs sur les avoirs en comptes de virement	1 256,6	1 377,6	- 121,0
Titres en francs	-109,4	42,4	-151,8
Pensions de titres visant à injecter des liquidités en francs	-0,7	-28,9	+ 28,2
Pensions de titres visant à résorber des liquidités en francs	-	-	-
Prêts gagés	-79,9	-57,4	-22,5
Engagements envers la Confédération	-	-	-
Propres titres de créance	-	-	-
Autres positions en francs	-1,7	-1,1	-0,6
Total	1 064,9	1 332,6	-267,7

Ventilation selon le genre, en millions de francs

	2021	2020	Variation
Intérêts négatifs sur les avoirs en comptes de virement	1 256,6	1 377,6	- 121,0
Produit des intérêts	-45,1	-47,3	+ 2,2
Gains/pertes de cours sur les titres porteurs d'intérêts et les instruments sur taux d'intérêt	-135,9	11,5	-147,4
Charges d'intérêts	-1,7	-1,1	-0,6
Frais de négoce, droits de garde et autres frais	-9,0	-8,1	-0,9
Total	1 064,9	1 332,6	-267,7

Chiffre 18

AUTRES RÉSULTATS

En millions de francs

	2021	2020	Variation
Produit des commissions	3,0	3,0	0,0
Charges de commissions	-2,9	-2,8	-0,1
Résultat des participations	15,2	-7,8	+ 23,0
Produit des immeubles	1,6	1,6	0,0
Autres produits	0,1	0,2	-0,1
Total	17,0	-5,8	+ 22,8

Chiffre 19

CHARGES DE PERSONNEL¹

Ventilation selon le genre, en millions de francs

	2021	2020	Variation
Salaires, traitements et allocations	140,1	141,0	-0,9
Assurances sociales	33,7	33,4	+ 0,3
Autres charges afférentes au personnel ²	8,9	7,6	+ 1,3
Total	182,8	182,0	+ 0,8

1 En 2021, le nombre d'équivalents plein temps s'est élevé en moyenne à 871 (2020: 865).

2 Diverses prestations sociales, charges afférentes au développement, à la formation et au recrutement du personnel, à des rencontres organisées pour le personnel, etc.

Rétribution des membres du Conseil de banque¹ (y compris cotisations sociales de l'employeur), en milliers de francs

	Rémunération totale (montant brut)	Cotisations de l'employeur au plan de retraite et à l'AVS, TVA ²	2021 Total	2020 Total	Variation
Barbara Janom Steiner, présidente ^{3, 4, 5}	184,2	60,1	244,3	229,1	+ 15,2
Romeo Lacher, vice-président ^{3, 4, 5} (à partir du 01.05.2021)	63,2	4,0	67,2	–	+ 67,2
Olivier Steimer, vice-président ^{3, 4, 5} (jusqu'au 30.04.2021)	28,0	1,2	29,2	82,1	– 52,9
Vania Alleva ³	53,0	4,1	57,1	48,5	+ 8,6
Christoph Ammann	45,0	–	45,0	45,0	–
Monika Bütler ^{4, 7}	56,2	3,6	59,8	53,8	+ 6,0
Heinz Karrer ^{3, 6} (jusqu'au 30.04.2021)	24,6	1,6	26,2	60,3	– 34,1
Christoph Lengwiler ^{3, 6}	76,0	4,9	80,9	69,4	+ 11,5
Christoph Mäder ^{3, 6} (à partir du 01.05.2021)	42,4	2,7	45,1	–	+ 45,1
Shelby Robert du Pasquier ⁷	62,4	4,0	66,4	66,4	0,0
Ernst Stocker ⁶	59,0	4,5	63,5	54,5	+ 9,0
Cédric Pierre Tille ^{5, 7}	61,8	4,0	65,8	59,8	+ 6,0
Christian Vitta	45,0	–	45,0	45,0	–
Total	800,8	94,7	895,5	813,8	+ 81,7

1 Conformément au Règlement régissant la rémunération. Les séances de comité qui n'ont pas lieu le même jour que les réunions du Conseil de banque sont indemnisées à hauteur de 2 800 francs par séance. Un montant de 2 800 francs par jour ou de 1 400 francs par demi-journée est versé pour indemniser des tâches spéciales.

2 Lorsque la rétribution est versée à l'employeur d'un membre du Conseil de banque, le paiement comprend, le cas échéant, la TVA au lieu des cotisations sociales.

3 La rétribution au titre de l'exercice 2021 englobe une indemnité forfaitaire de 8 000 francs pour la participation au comité ad hoc «Processus et stratégies en matière de personnel» (4 000 francs en cas de participation inférieure à une année).

4 Membre du Comité de rémunération.

5 Membre du Comité de nomination.

6 Membre du Comité d'audit.

7 Membre du Comité des risques.

Rétribution des membres des conseils consultatifs régionaux, en milliers de francs

	2021	2020	Variation
Présidentes et présidents ^{1, 3}	54,4	60,0	– 5,6
Membres ^{2, 3}	114,0	108,0	+ 6,0

1 Rétribution par présidente ou président (8 personnes au total, dont une personne ne souhaitant pas recevoir de rétribution, à partir de mai 2021): 7 500 francs par an (montant brut).

2 Rétribution par membre (19 personnes au total, dont une personne ne souhaitant pas recevoir de rétribution, jusqu'en avril 2021): 6 000 francs par an (montant brut).

3 Les variations sont dues à des mandats vacants.

La liste des conseils consultatifs régionaux figure à la page 223.

Rémunération des membres des organes de direction¹ (hors cotisations sociales de l'employeur), en milliers de francs

	Traitement (montant brut)	Divers ²	2021 Rémunération totale	2020 Rémunération totale	Variation
Trois membres de la Direction générale	2 744,2	129,0	2 873,2	2 835,1	+ 38,1
Thomas J. Jordan, président ³	914,7	30,3	945,0	945,0	–
Fritz Zurbrügg, vice-président	914,7	30,3	945,0	945,0	–
Andréa M. Maechler	914,7	68,4	983,1	945,0	+ 38,1
Trois membres suppléants de la Direction générale ⁴	1 420,7	106,4	1 527,1	1 487,6	+ 39,5
Total	4 164,9	235,4	4 400,3	4 322,7	+ 77,6

Rémunération des membres des organes de direction¹ (y compris cotisations sociales de l'employeur), en milliers de francs

	Rémunération totale	Cotisations de l'employeur au plan de retraite et à l'AVS	2021 Total	2020 Total	Variation
Trois membres de la Direction générale	2 873,2	758,7	3 631,9	3 713,9	–82,0
Thomas J. Jordan, président ³	945,0	307,6	1 252,6	1 250,3	+ 2,3
Fritz Zurbrügg, vice-président	945,0	178,7	1 123,7	1 250,3	– 126,6
Andréa M. Maechler	983,1	272,4	1 255,5	1 213,2	+ 42,3
Trois membres suppléants de la Direction générale ⁴	1 527,1	386,6	1 913,7	1 908,5	+ 5,2
Total	4 400,3	1 145,4	5 545,7	5 622,3	–76,6

1 Toutes les rémunérations sont fixées dans des règlements; voir également le chapitre sur le gouvernement d'entreprise, page 150.

2 Indemnités forfaitaires de représentation, abonnement général, gratifications d'ancienneté et autres indemnités selon règlements.

3 Sans les honoraires de 73 178 francs perçus en tant que membre du Conseil d'administration de la BRI.

4 Sans les honoraires de 37 885 francs perçus par un membre suppléant de la Direction générale en tant que membre du Conseil d'administration d'Orell Füssli SA.

Comme tous les collaborateurs, les membres des organes de direction ont droit à des prêts hypothécaires accordés à taux réduit par l'institution de prévoyance et à un taux d'intérêt préférentiel pour leurs avoirs sur leur compte privé à la BNS. Il n'a été versé aucune autre indemnité au sens de l'art. 663b^{bis}, al. 1, CO.

Parmi les membres des organes de direction, Dewet Moser, membre suppléant de la Direction générale, détenait une action de la BNS au 31 décembre 2021 (pas de changement par rapport à l'année précédente). En outre, une personne proche de Thomas J. Jordan, président de la Direction générale, détenait une action de la Banque nationale au 31 décembre 2021 (pas de changement par rapport à l'année précédente).

Conformément au Code de conduite pour les membres du Conseil de banque, ces derniers ne sont pas autorisés à détenir des actions de la Banque nationale.

ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE^{1, 2}

Chiffre 20

Part dans l'excédent de couverture/le découvert issu des plans de prévoyance³, en millions de francs

	31.12.2021	31.12.2020	Variation
Excédent de couverture/découvert selon la Swiss GAAP RPC 26 ^{3, 4}	156,2	57,5	+ 98,7
Part économique de la Banque nationale selon la Swiss GAAP RPC 16	-	-	-

1 L'institution de prévoyance ne dispose d'aucune réserve de cotisations de l'employeur.

2 Les statuts de l'institution de prévoyance contiennent une clause d'assainissement. Celle-ci est activée s'il est prévisible que le taux de couverture de l'institution de prévoyance passe en dessous de 100%. Dans ce cas, un plan d'assainissement doit être établi afin de combler le découvert dans un délai approprié, avec le concours de la Banque nationale. La clause d'assainissement garantit une solution durable au problème que poserait un éventuel découvert.

3 L'excédent de couverture au 31 décembre 2021 n'a pas encore été audité au moment de la rédaction du présent rapport.

4 Le taux de couverture, calculé selon l'art. 44, al. 1, OPP 2 (ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité) s'établissait à 136,9% au 31 décembre 2021 et n'a pas encore été audité au moment de la rédaction du présent rapport.

Charges de prévoyance, en millions de francs

	2021	2020	Variation
Cotisations de l'employeur	23,5	23,4	+ 0,1
Variation de la part économique dans l'excédent de couverture/le découvert	-	-	-
Part des charges de prévoyance dans les charges de personnel	23,5	23,4	+ 0,1

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Chiffre 21

En millions de francs

	2021	2020	Variation
Locaux	24,9	25,6	- 0,7
Maintenance d'immobilisations corporelles meubles et de logiciels	23,8	20,6	+ 3,2
Conseil et soutien fournis par des tiers ¹	41,7	41,2	+ 0,5
Frais administratifs	20,6	20,5	+ 0,1
Contributions ²	7,2	5,8	+ 1,4
Divers	9,7	11,4	- 1,7
Total	127,8	125,0	+ 2,8

1 En 2021, les honoraires de révision se sont élevés à 0,3 million de francs (2020: 0,3 million).

L'organe de révision n'a fourni aucune prestation de conseil (2020: aucune prestation non plus).

2 Principalement en faveur du Centre d'études de Gerzensee, une fondation de la BNS.

4.3 COMMENTAIRES SUR LES OPÉRATIONS HORS BILAN

Chiffre 22

FACILITÉ POUR RESSERREMENTS DE LIQUIDITÉS

La facilité pour resserrements de liquidités consiste en des limites de crédit auxquelles les contreparties agréées peuvent recourir pour surmonter des resserrements passagers et inattendus de leurs liquidités. Le recours à cette facilité prend la forme d'une pension de titres au taux spécial. Les chiffres indiqués ci-après correspondent aux limites maximales.

En millions de francs

	31.12.2021	31.12.2020	Variation
Limites de crédit	36 312,0	36 840,5	-528,5
Montant utilisé	-	-	-
Montant non utilisé	36 312,0	36 840,5	-528,5

Chiffre 23

ENGAGEMENTS DANS LE CADRE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Il s'agit d'engagements irrévocables et d'autres engagements contractés par la Banque nationale dans le cadre de la coopération internationale. Les chiffres indiqués ci-après correspondent aux engagements maximaux.

Part non utilisée des lignes de crédit et accord bilatéral d'échange de moyens de paiement internationaux, en millions de francs

	31.12.2021	31.12.2020	Variation
Nouveaux accords d'emprunt (NAE) ¹	14 062,1	6 796,6	+ 7 265,5
Crédit au fonds fiduciaire RPC ²	1 105,4	463,1	+ 642,3
Accord bilatéral de prêt avec la Banque nationale d'Ukraine ²	91,4	88,1	+ 3,3
Accord bilatéral de prêt avec le FMI ³	3 662,0	8 500,0	- 4 838,0
Total des parts non utilisées	18 920,8	15 847,8	+ 3 073,0

Accord bilatéral d'échange de moyens de paiement internationaux (accords d'échange volontaires)⁴

	5 075,5	1 957,1	+ 3 118,4
--	---------	---------	-----------

1 Voir aussi chiffre 03, page 186.

2 Voir aussi chiffre 05, page 188.

3 Accord bilatéral de prêt conclu avec le FMI pour un montant maximal de 3,7 milliards de francs (2020: 8,5 milliards), renouvelable, assorti d'une garantie de la Confédération pour le remboursement du capital et les intérêts (voir *Compte rendu d'activité*, chapitre 7.2.1).

4 Voir aussi chiffre 04, page 187.

AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Chiffre 24

En millions de francs

	31.12.2021	31.12.2020	Variation
Engagement de versement sur actions BRI ¹	82,9	82,8	+ 0,1
Engagements consécutifs à des contrats à long terme de location, d'entretien et de leasing ²	49,0	51,6	-2,6
Engagements liés à l'acquisition de billets de banque	87,0	-	+ 87,0
Total	218,9	134,3	+ 84,6

1 Les actions de la BRI sont libérées à hauteur de 25%. L'engagement de versement se calcule en DTS.

2 Y compris la rente du droit de superficie relative à l'immeuble Metropol, à Zurich.

ACTIFS MIS EN GAGE OU CÉDÉS POUR COUVRIR DES ENGAGEMENTS DE LA BANQUE

Chiffre 25

En millions de francs

	31.12.2021		31.12.2020	
	Valeur comptable	Engagements, dont utilisés	Valeur comptable	Engagements, dont utilisés
Placements de devises en euros	13340,0	12354,7	8053,4	7035,1
Placements de devises en dollars des États-Unis	2224,5	1818,0	857,1	175,1
Placements de devises en livres sterling	6667,6	6700,3	2351,7	2344,2
Total¹	22232,1	20873,0	11262,2	9554,5

1 Garanties fournies principalement pour des pensions de titres et des *futures*.

Chiffre 26

INSTRUMENTS FINANCIERS OUVERTS¹

En millions de francs

	Valeur des contrats	31.12.2021		Valeur des contrats	31.12.2020	
		Valeur de remplacement positive	négative		Valeur de remplacement positive	négative
Instruments sur taux d'intérêt	340692,1	81,1	204,1	120037,1	157,3	140,5
Pensions de titres contre francs ²	–	–	–	–	–	–
Contrats à terme ¹	131,8	0,2	0,0	44,3	0,2	0,0
Swaps de taux d'intérêt	167 424,6	78,8	199,3	63 749,6	155,6	140,1
<i>Futures</i>	173 135,7	2,1	4,7	56 243,2	1,6	0,3
Devises	16483,6	210,3	44,3	22 538,9	234,7	209,4
Contrats à terme ¹	14 677,4	210,3	43,2	20 513,5	234,7	205,3
Options	1 806,2	–	1,2	2 025,3	0,0	4,0
Titres de participation/indices	15507,0	34,0	0,5	14 151,4	61,4	0,0
Contrats à terme ¹	4,0	0,0	0,0	0,7	0,0	0,0
<i>Futures</i>	15 502,9	34,0	0,5	14 150,7	61,4	–
Instruments de crédit	731,2	2,1	14,6	249,6	1,5	3,9
<i>Credit default swaps</i>	731,2	2,1	14,6	249,6	1,5	3,9
Total	373 413,9	327,5	263,4	156 976,9	454,9	353,7

1 Y compris les opérations au comptant avec valeur l'année suivante.

2 Uniquement des opérations avec exécution l'année suivante.

PLACEMENTS FIDUCIAIRES

Chiffre 27

Les opérations fiduciaires portent sur des placements que la Banque nationale effectue en son propre nom, mais exclusivement pour le compte et aux risques de la contrepartie (principalement la Confédération), sur la base d'un contrat écrit. Elles sont prises en compte à leur valeur nominale, intérêts courus inclus.

En millions de francs

	31.12.2021	31.12.2020	Variation
Placements fiduciaires de la Confédération	1 383,1	1 153,3	+ 229,8
Autres placements fiduciaires	7,2	6,9	+ 0,3
Total	1 390,2	1 160,1	+ 230,1

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque nationale suisse, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe des pages 171 à 207 du *Rapport financier* pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil de banque

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux principes d'établissement des comptes figurant dans l'annexe, incombe au Conseil de banque. Les principes d'établissement des comptes suivent les Swiss GAAP RPC, sauf si une disposition dérogatoire a été définie pour tenir compte de la nature particulière de la Banque nationale suisse. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de banque est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les principes de comptabilisation et d'évaluation figurant dans l'annexe.

Opinion d'audit

ÉLÉMENTS CLÉS DE L'AUDIT AU TITRE DE LA CIRCULAIRE 1/2015 DE L'AUTORITÉ FÉDÉRALE DE SURVEILLANCE EN MATIÈRE DE RÉVISION (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des comptes annuels. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des comptes annuels et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

Élément clé: les placements de devises représentent la position la plus importante du bilan de la Banque nationale suisse au niveau numérique. En raison de leur composition et de leur montant, même de légères modifications du prix des titres négociables et du cours du franc peuvent avoir un impact considérable sur l'évaluation dans le bilan ainsi que sur le résultat brut et, par conséquent, sur les fonds propres de la Banque nationale suisse. C'est pourquoi l'évaluation des titres négociables dans les placements de devises a constitué un élément important de notre audit.

Placements de devises

Lors de l'audit des placements de devises, nous avons réalisé entre autres les opérations d'audit significatives suivantes: nous avons comparé l'évaluation des titres négociables (papiers monétaires, obligations et titres de participation) contenus dans les placements de devises avec les valeurs de référence que nous avons calculées au moyen d'une procédure d'évaluation propre. La méthode d'évaluation que nous avons utilisée tient compte notamment de la liquidité du marché et d'autres caractéristiques pertinentes pour l'évaluation des différents titres négociables. De plus, nous avons testé la procédure d'évaluation dans les applications informatiques pertinentes.

De plus amples informations sur les placements de devises figurent aux chiffres 02 et 25 de l'annexe aux comptes annuels.

RAPPORT SUR D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGALES

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 47 LBN en combinaison avec les art. 728 CO et art. 11 LSR), et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de banque.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'affectation du bénéfice au bilan est conforme à la loi sur la Banque nationale, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

PHILIPP RICKERT
Expert-réviser agréé
Réviser responsable

ADRIAN WALDER
Expert-réviser agréé

Zurich, le 4 mars 2022

Propositions du Conseil de banque

Propositions du Conseil de banque à l'Assemblée générale

Lors de sa séance du 4 mars 2022, le Conseil de banque a approuvé le *Rapport financier* de l'exercice 2021, destiné au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale.

L'organe de révision a signé son rapport le 4 mars 2022.
Le Conseil fédéral a approuvé le *Rapport financier* le 18 mars 2022.

Le Conseil de banque propose à l'Assemblée générale:

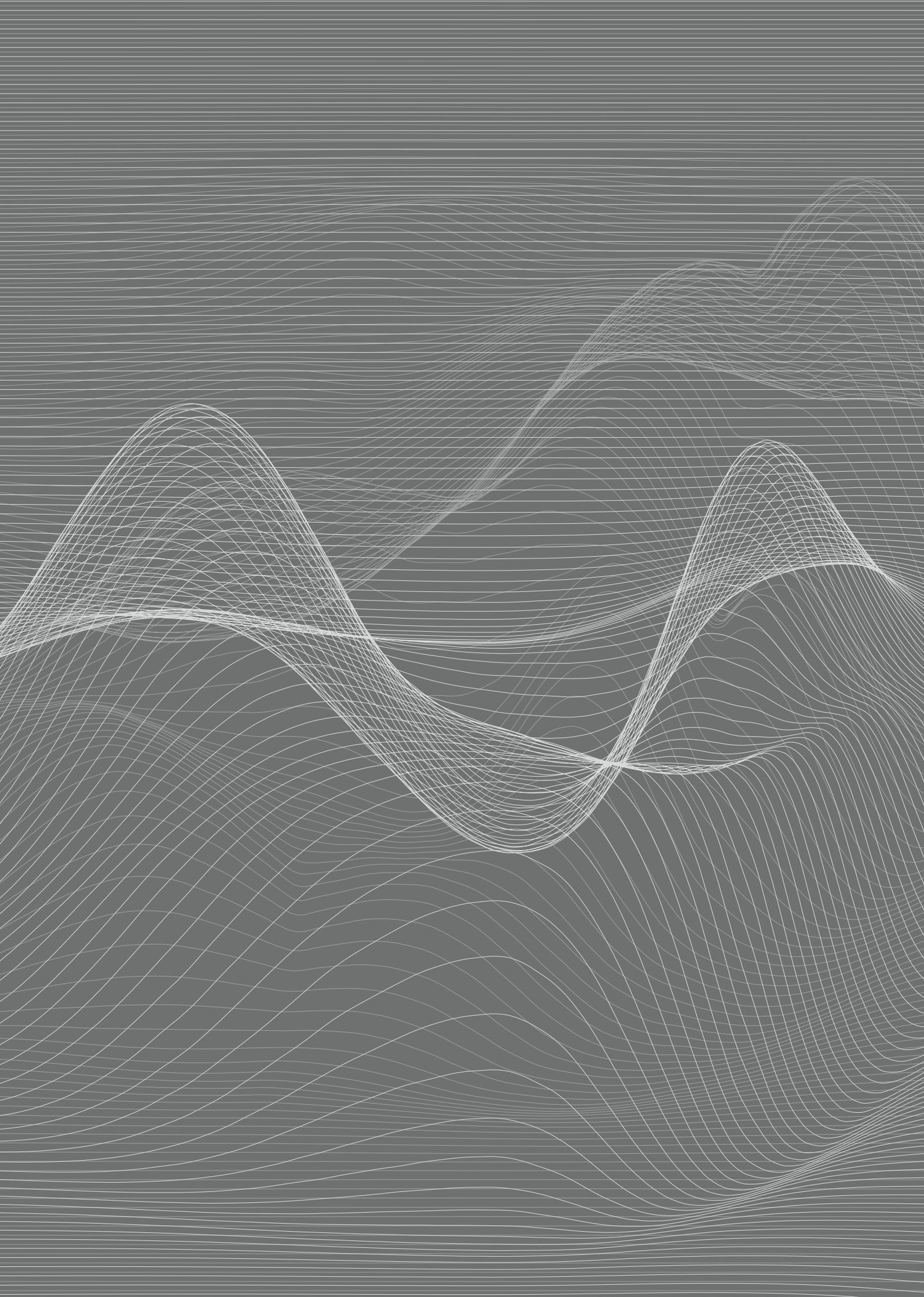
1. d'approuver le *Rapport financier* pour 2021;
2. de verser aux actionnaires, dans le cadre de l'affectation du bénéfice, un dividende de 1,5 million de francs au total;
3. de donner décharge au Conseil de banque;
4. d'élire Madame Rajna Gibson Brandon, professeure de finance à l'Université de Genève, membre du Conseil de banque pour le reste de la période administrative 2020-2024;
5. d'élire KPMG SA organe de révision pour la période administrative 2022/2023.

AFFECTATION DU BÉNÉFICE

En millions de francs

	2021
Résultat de l'exercice (art. 29 LBN)	26300,0
– attribution à la provision pour réserves monétaires (art. 30, al. 1, LBN)	–8698,1
= Résultat annuel distribuable (art. 30, al. 2, LBN)	17601,9
+ bénéfice reporté (réserve pour distributions futures avant affectation du bénéfice)	90943,1
= Bénéfice porté au bilan (art. 31 LBN)	108545,0
– versement d'un dividende de 6% (art. 31, al. 1, LBN)	–1,5
– distribution à la Confédération et aux cantons (art. 31, al. 2, LBN) ¹	–6000,0
= Report aux comptes annuels 2022 (réserve pour distributions futures après affectation du bénéfice)	102543,5

1 Convention du 29 janvier 2021 entre le DFF et la BNS concernant la distribution du bénéfice.



Informations diverses

1	Chronique monétaire 2021	216
2	Organes de la Banque et conseils consultatifs régionaux	220
3	Organigramme	224
4	Publications et moyens d'information	226
5	Adresses	230
6	Abréviations et différences dans les totaux	232

Janvier

Le 29 janvier, la Banque nationale annonce qu'elle a signé avec le Département fédéral des finances une nouvelle convention concernant la distribution du bénéfice de la BNS. À condition que la situation financière de la BNS le permette, le montant annuel versé à la Confédération et aux cantons peut désormais atteindre 6 milliards de francs au maximum. La nouvelle convention régleme la distribution du bénéfice de la Banque nationale jusqu'à l'exercice 2025. Elle s'applique déjà à l'exercice 2020 et remplace donc rétroactivement la convention portant sur les exercices 2016 à 2020 et la convention additionnelle de 2020, qui prévoyaient à elles deux une distribution maximale de 4 milliards de francs (voir *Rapport de gestion 2020*, pages 101, 168 et 172).

Mars

Le 1^{er} mars, la Banque nationale annonce un bénéfice de 20,9 milliards de francs pour l'exercice 2020. Elle fixe à 7,9 milliards de francs le montant à attribuer à la provision pour réserves monétaires au titre de l'exercice 2020. Après prise en compte de la réserve pour distributions futures de 84 milliards, le bénéfice porté au bilan s'établit à 96,9 milliards de francs. Il est donc possible de procéder au versement d'un dividende de 15 francs par action, ce qui correspond au maximum prévu par la loi, ainsi qu'à la distribution d'un montant total de 6 milliards de francs à la Confédération et aux cantons, étant donné que les conditions fixées dans la convention pour les exercices 2020 à 2025 sont remplies. Le montant à distribuer revient pour un tiers à la Confédération et pour deux tiers aux cantons (voir *Rapport de gestion 2020*, pages 101, 168 et 172).

Lors de l'examen du 25 mars de la situation économique et monétaire, la Banque nationale laisse à $-0,75\%$ son taux directeur et le taux d'intérêt négatif appliqué aux avoirs à vue à la BNS. Elle reste disposée à intervenir au besoin sur le marché des changes en tenant compte de la situation pour l'ensemble des monnaies. Elle continue en outre à approvisionner généreusement en liquidités le système bancaire. La politique monétaire expansionniste de la BNS assure des conditions de financement favorables, atténue les pressions à la hausse sur le franc et contribue à un approvisionnement adapté de l'économie en crédit et en liquidités (voir pages 40 ss).

Le 23 avril, la Banque centrale européenne, la Banque d'Angleterre, la Banque du Japon et la Banque nationale décident conjointement, en concertation avec la Réserve fédérale des États-Unis, de cesser de proposer des liquidités en dollars pour des durées de 84 jours. Cette décision est prise compte tenu de l'amélioration durable des conditions de financement en dollars des États-Unis. Ce changement opérationnel est effectif à compter du 1^{er} juillet 2021. Les banques centrales susmentionnées continuent, après le 1^{er} juillet 2021, de proposer chaque semaine des pensions de titres portant sur des durées de sept jours (voir page 68).

Avril

Le 28 avril, la Banque nationale annonce le rappel des billets de la 8^e série avec effet à compter du 30 avril. Les billets de cette série perdent dès lors leur statut de moyens de paiement ayant cours légal et ne peuvent plus être utilisés à des fins de paiement. Les caisses publiques de la Confédération (CFF, Poste) constituent à cet égard une exception puisqu'elles acceptent les billets de la 8^e série comme moyens de paiement jusqu'au 30 octobre 2021. Le délai d'échange ayant été supprimé au 1^{er} janvier 2020, ces billets peuvent être échangés sans limitation dans le temps aux services de caisse de la BNS à Berne et à Zurich ainsi que dans les agences de cette dernière (voir page 72).

Lors de l'examen du 17 juin de la situation économique et monétaire, la Banque nationale laisse à $-0,75\%$ son taux directeur et le taux d'intérêt négatif appliqué aux avoirs à vue à la BNS. Elle reste disposée à intervenir au besoin sur le marché des changes en tenant compte de l'ensemble des monnaies. La politique monétaire expansionniste de la BNS assure des conditions de financement favorables, atténue les pressions à la hausse sur le franc et contribue à un approvisionnement adapté de l'économie en crédit et en liquidités (voir pages 40 ss).

Juin

La Banque nationale présente par ailleurs son *Rapport sur la stabilité financière* 2021. Les banques résidentes sont résilientes dans la situation actuelle difficile. Les mesures publiques de soutien, le redressement rapide des marchés financiers et la solidité de l'économie suisse ont concouru à leurs résultats financiers. Les banques résidentes actives à l'échelle mondiale tout comme les banques axées sur le marché intérieur ont pu maintenir, voire améliorer leur dotation en fonds propres. Ainsi, le secteur bancaire suisse est toujours en mesure de faire face aux défis actuels et de soutenir l'économie réelle. Dans le même temps, la capacité des banques à absorber des pertes demeure un enjeu particulièrement important compte tenu des risques existants pour la stabilité financière (voir pages 103 ss).

Le 23 juin, la Banque nationale présente les résultats de sa deuxième enquête représentative sur les moyens de paiement, qui fait suite à celle de 2017. L'enquête révèle une progression notable des moyens de paiement scripturaux au détriment du numéraire. Cette évolution montre que la population tend à recourir de plus en plus aux innovations dans le domaine des moyens de paiement sans numéraire. De plus, la pandémie de Covid-19 a encore accéléré les changements dans l'utilisation des moyens de paiement (voir pages 71 et 74).

Juillet

Le 15 juillet, la Banque nationale annonce qu'elle lance, conjointement avec SIX Group SA, le réseau de communication Secure Swiss Finance Network (SSFN) afin d'augmenter encore la capacité de résistance du système financier face aux cyberrisques. Ce réseau contrôlé et sécurisé permet aux acteurs de la place financière suisse qui y sont admis de communiquer à l'abri des risques les uns avec les autres et avec les infrastructures des marchés financiers (voir pages 81 et 112).

Septembre

Lors de l'examen du 23 septembre de la situation économique et monétaire, la Banque nationale laisse à $-0,75\%$ son taux directeur et le taux d'intérêt négatif appliqué aux avoirs à vue à la BNS. Étant donné que le franc se maintient à un niveau élevé, elle reste disposée à intervenir au besoin sur le marché des changes. Ce faisant, elle tient compte de la situation pour l'ensemble des monnaies. La politique monétaire expansionniste vise à assurer la stabilité des prix et à soutenir la reprise de l'économie suisse face aux conséquences de la pandémie de Covid-19 (voir pages 40 ss).

Lors de l'examen du 16 décembre de la situation économique et monétaire, la Banque nationale laisse à $-0,75\%$ son taux directeur et le taux d'intérêt négatif appliqué aux avoirs à vue à la BNS. Étant donné que le franc se maintient à un niveau élevé, elle reste disposée à intervenir au besoin sur le marché des changes. Ce faisant, elle tient compte de la situation pour l'ensemble des monnaies. La politique monétaire expansionniste vise à assurer la stabilité des prix et à soutenir la reprise de l'économie suisse face aux conséquences de la pandémie de Covid-19 (voir pages 40 ss).

Décembre

Le 26 janvier 2022, le Conseil fédéral réactive le volant anticyclique sectoriel de fonds propres à la demande de la Banque nationale. Ce volant doit correspondre à $2,5\%$ des positions pondérées en fonction des risques qui sont garanties par des gages immobiliers sur des objets d'habitation situés en Suisse. Les banques devront mettre en œuvre ces exigences plus élevées d'ici au 30 septembre (voir page 106).

Janvier 2022

2

Organes de la Banque et conseils consultatifs régionaux

Au 1^{er} janvier 2022

CONSEIL DE BANQUE

(Période administrative 2020/2024)

Barbara Janom Steiner	avocate, présidente du Conseil de banque, présidente du Comité de nomination, membre du Comité de rémunération, 2015/2020 ¹
* Romeo Lacher	président du conseil d'administration de Julius Baer Groupe SA et de la Banque Julius Baer & C ^o SA, vice-président du Conseil de banque, président du Comité de rémunération, membre du Comité de nomination, 2021 ¹
* Vania Alleva	vice-présidente de l'Union syndicale suisse et présidente du syndicat Unia, 2019/2020 ¹
Christoph Ammann	conseiller d'État et directeur de l'économie, de l'énergie et de l'environnement du canton de Berne, 2019/2020 ¹
* Monika Bütler	économiste indépendante, professeure honoraire à l'Université de Saint-Gall, membre du Comité de rémunération et du Comité des risques, 2010/2020 ¹
* Christoph Mäder	président d'économiesuisse (Fédération des entreprises suisses), membre du Comité d'audit, 2021 ¹
Christoph Lengwiler	chargé de cours externe à l'Institut de services financiers basé à Zoug de la Haute école de Lucerne, président du Comité d'audit, 2012/2020 ¹
Shelby R. du Pasquier	avocat et associé de Lenz & Staehelin, président du Comité des risques, 2012/2020 ¹
Ernst Stocker	conseiller d'État et chef de la Direction des finances du canton de Zurich, membre du Comité d'audit, 2010/2020 ¹
* Cédric Pierre Tille	professeur à l'Institut de hautes études internationales et du développement, Genève, membre du Comité de nomination et du Comité des risques, 2011/2020 ¹
Christian Vitta	conseiller d'État et chef du Département des finances et de l'économie du canton du Tessin, 2016/2020 ¹

Conformément à l'art. 40, al. 1, LBN, les membres du Conseil de banque sont de nationalité suisse.

* Élu/e par l'Assemblée générale.

¹ Année de l'entrée en fonction initiale et année de l'entrée en fonction après la nomination ou l'élection la plus récente au Conseil de banque.

PRINCIPAUX LIENS D'INTÉRÊTS DES MEMBRES DU CONSEIL DE BANQUE

Les informations relatives aux principaux liens d'intérêts des membres du Conseil de banque sont disponibles sur Internet à l'adresse www.snb.ch, La BNS/Organes de surveillance et de direction/Conseil de banque.

ORGANE DE RÉVISION

(Période administrative 2021-2022)

KPMG SA

DIRECTION GÉNÉRALE

(Période administrative 2021-2027)

Thomas J. Jordan	président de la Direction générale, chef du 1 ^{er} département, Zurich
------------------	--

Fritz Zurbrügg	vice-président de la Direction générale, chef du 2 ^e département, Berne
----------------	---

Andréa M. Maechler	membre de la Direction générale, cheffe du 3 ^e département, Zurich
--------------------	--

DIRECTION GÉNÉRALE ÉLARGIE

(Période administrative 2021-2027)

Thomas J. Jordan	président de la Direction générale, chef du 1 ^{er} département, Zurich
------------------	--

Fritz Zurbrügg	vice-président de la Direction générale, chef du 2 ^e département, Berne
----------------	---

Andréa M. Maechler	membre de la Direction générale, cheffe du 3 ^e département, Zurich
--------------------	--

Martin R. Schlegel	membre suppléant de la Direction générale, 1 ^{er} département, Zurich
--------------------	---

Dewet Moser	membre suppléant de la Direction générale, 2 ^e département, Berne
-------------	---

Thomas Moser	membre suppléant de la Direction générale, 3 ^e département, Zurich
--------------	--

Conformément à l'art. 44, al. 1 et 3, LBN, les membres de la Direction générale et leurs suppléants sont de nationalité suisse et ont leur domicile en Suisse.

COLLÈGE DES SUPPLÉANTS

(Période administrative 2021-2027)

Martin R. Schlegel	membre suppléant de la Direction générale, 1 ^{er} département, Zurich
Dewet Moser	membre suppléant de la Direction générale, 2 ^e département, Berne
Thomas Moser	membre suppléant de la Direction générale, 3 ^e département, Zurich

Conformément à l'art. 44, al. 1 et 3, LBN, les membres de la Direction générale et leurs suppléants sont de nationalité suisse et ont leur domicile en Suisse.

PRINCIPAUX LIENS D'INTÉRÊTS DES MEMBRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ÉLARGIE

Les informations relatives aux principaux liens d'intérêts des membres de la Direction générale élargie sont disponibles sur Internet à l'adresse www.snb.ch, La BNS/Organes de surveillance et de direction/Direction générale élargie.

CONSEILS CONSULTATIFS RÉGIONAUX

(Période administrative 2020-2024)

Fribourg, Vaud et Valais	Alain Métrailler, président et directeur de Dénériaz SA, Sion, président
	Alain Berset, Chief Executive Officer de Polytype S.A.
	Valentin Matillon, Chief Financial Officer de Hedera Dx SA
Genève, Jura et Neuchâtel	Carole Hubscher Clements, présidente du conseil d'administration de Caran d'Ache SA, présidente
	Jean-Marc Thévenaz, directeur général d'easyJet Switzerland SA
Mittelland	Josef Maushart, président du conseil d'administration et Chief Executive Officer de Fraisa Holding AG, président
	Mirko Feller, Chief Executive Officer de Emch + Berger AG Bern
	Martin Keller, président de la direction de fenaco société coopérative
	Urs Kessler, président de la direction de Jungfraubahn Holding AG
Suisse centrale	Norbert Patt, Chief Executive Officer de Bergbahnen Engelberg-Trübsee-Titlis AG, président
	Peter Galliker, Chief Executive Officer de Galliker Transport AG
	Alain Grossenbacher, propriétaire et Chief Executive Officer d'Eberli AG
	Adrian Steiner, membre du conseil d'administration et Chief Executive Officer de Thermoplan AG
Suisse du Nord-Ouest	Thomas Ernst, président du conseil d'administration de Gruner AG, président
	Thomas Knopf, Chief Executive Officer d'ULTRA-BRAG SA
	Monika Walser, Chief Executive Officer et copropriétaire de l'entreprise de Sede AG
Suisse italienne	Roberto Ballina, président du conseil d'administration de Tracknet Holding SA et Chief Executive Officer de Tensol Rail SA, président
	Riccardo Biaggi, Managing Partner de Fiduciaria Mega SA
	Enzo Lucibello, président de DISTI – Distributori Ticinesi
Suisse orientale	Franziska A. Tschudi Sauber, déléguée du conseil d'administration et Chief Executive Officer de Weidmann Holding AG, présidente
	Cristian Rusch, Chief Executive Officer de Filtrox AG
	Christoph Schmidt, membre de la direction générale du groupe Weisse Arena et membre du conseil d'administration de la société Hotel Schweizerhof Flims-Waldhaus AG
	Michael Thüler, Chief Executive Officer de stürmsfs ag
Zurich	Marianne Janik, Chief Executive Officer de Microsoft Suisse Sàrl, présidente
	Manuela Beer, Chief Executive Officer de PKZ Burger-Kehl & Co. SA
	Martin Hirzel, membre du conseil d'administration de Bucher Industries SA

3 Organigramme

Au 1^{er} janvier 2022

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ORGANE DE RÉVISION

CONSEIL DE BANQUE

RÉVISION INTERNE

DIRECTION GÉNÉRALE

DIRECTION GÉNÉRALE ÉLARGIE

COLLÈGE DES SUPPLÉANTS

1^{er} DÉPARTEMENT

Secrétariat général

Secrétariat des organes de la Banque

Communication

Documentation

Coordination de la recherche, éducation et durabilité

Affaires économiques

Analyses de politique monétaire

Prévisions et analyses Suisse

Prévisions et analyses Monde

Science des données économiques

Relations avec l'économie régionale

Coopération monétaire internationale

Coopération multilatérale

Analyses de politique économique internationale

Coopération bilatérale

Statistique

Balance des paiements et Comptes financiers de la Suisse

Statistique bancaire

Publications et banques de données

Affaires juridiques

Compliance

Ressources humaines

Immeubles et services

2^e DÉPARTEMENT

Stabilité financière

Système bancaire
Banques d'importance systémique
Surveillance

Billets et monnaies

Assistance technique
Approvisionnement et logistique
Traitement du numéraire
Circulation du numéraire

Comptabilité

Controlling

Gestion des risques

Risques opérationnels et sécurité

3^e DÉPARTEMENT

Marchés monétaire et des changes

Marché monétaire
Devises et or

Gestion des actifs

Gestion de portefeuille
Négoce de portefeuille

Opérations bancaires

Analyses des opérations bancaires
Middle office
Back office

Informatique

Applications de banque centrale
Systèmes d'informations statistiques et économiques
Processus opérationnels internes
Infrastructure
Services informatiques centraux

Analyse des marchés financiers

Singapour

Sites Internet**SNB.CH**

La Banque nationale suisse fournit sur son site, sous diverses rubriques, des informations relatives à son organisation et à ses tâches ainsi qu'à ses statistiques et à ses publications. Son site Internet propose en outre des informations en français, en allemand, en italien et en anglais destinées aux médias, aux intervenants sur les marchés financiers, aux actionnaires et au public.

La Banque nationale publie sur son site ses *communiqués de presse*, les *exposés* des membres de la Direction générale et, chaque semaine, les *Données importantes de politique monétaire*.

Les *exposés* des membres de la Direction générale dédiés à des questions de politique monétaire paraissent en règle générale en français, en allemand ou en anglais, avec un résumé en français, en allemand, en italien et en anglais.

Les *Données importantes de politique monétaire* portent sur le taux directeur de la BNS, le SARON, le taux spécial, le taux d'intérêt sur les avoirs en comptes de virement et le facteur d'exonération. Elles comprennent aussi des indications sur les avoirs à vue à la Banque nationale, sur l'exigence légale en matière de réserves minimales et sur son respect par les banques.

Un *glossaire* se trouve également sur le site de la Banque nationale. Il explique les principaux termes du monde de la finance et de la politique monétaire.

Les *Questions et réponses* traitent de thèmes qui concernent l'institution.

DATA.SNB.CH

Sur son *portail de données*, la BNS met à disposition un grand nombre de données statistiques essentielles à la politique monétaire et à l'observation de l'économie. Les statistiques que la Banque nationale dresse sur les banques et les marchés financiers, de même que la balance des paiements, les investissements directs, la position extérieure et les comptes financiers de la Suisse représentent un corpus de données important. Le portail comprend en outre des données détaillées relatives aux opérations passées par la Banque nationale sur le marché monétaire et le marché des changes. Il propose par ailleurs des tableaux et des graphiques paramétrables, des séries englobant des données complémentaires et une infothèque. Cette dernière contient des informations sur le portail de données ainsi qu'une page d'aperçu de chaque section, qui présente les données disponibles et fournit de brèves explications sur le contexte. Des dossiers thématiques étroitement liés aux données publiées figurent également dans l'infothèque.

YOUTUBE, TWITTER ET LINKEDIN

Médias sociaux

La Banque nationale propose une offre étendue de vidéos sur sa *chaîne YouTube*. De nombreux films présentent les éléments graphiques, les éléments de sécurité et le processus de fabrication de la 9^e série de billets de banque. Le film *La Banque nationale suisse – Son action et son fonctionnement*, d’une quinzaine de minutes, donne un aperçu de l’institution et de la conduite de la politique monétaire. Les films sont disponibles en français, en allemand, en italien et en anglais. La chaîne YouTube de la BNS propose en outre les enregistrements vidéo des conférences de presse et des assemblées générales (Web TV), ainsi que des événements organisés par l’unité Recherche de la BNS (TV-Recherche). La chaîne YouTube et les différents films sont disponibles sur le site Internet de la BNS.

La Banque nationale affiche régulièrement sur *Twitter* des publications importantes tirées de son offre en ligne et des informations sur des sujets et des projets d’actualité.

Elle se sert par ailleurs de *LinkedIn* pour placer des communications et présenter régulièrement des contributions sur des publications et des thèmes actuels. Les offres d’emploi paraissent également sur LinkedIn.

RAPPORT DE GESTION

Publications

Le *Rapport de gestion* paraît fin mars sous forme électronique et début avril sous forme imprimée en français, en allemand, en italien et en anglais.

BULLETIN TRIMESTRIEL

Le *Bulletin trimestriel* comprend le *Rapport sur la politique monétaire* destiné à la Direction générale pour l’examen trimestriel de la situation économique et monétaire, et les *Signaux conjoncturels – Résultats des entretiens menés par la BNS avec les entreprises*. Il est publié à la fin des mois de mars, de juin, de septembre et de décembre en français, en allemand et en italien (sous forme imprimée et électronique); la version anglaise paraît uniquement en ligne.

RAPPORT SUR LA STABILITÉ FINANCIÈRE

Le *Rapport sur la stabilité financière* contient une appréciation de la stabilité du secteur bancaire suisse. Il paraît chaque année en anglais au mois de juin, puis en français et en allemand au mois d’août (sous forme imprimée et électronique).

RAPPORT SUR LES INVESTISSEMENTS DIRECTS

La publication *Investissements directs* paraît chaque année au mois de décembre en français, en allemand et en anglais (sous forme imprimée et électronique). Elle commente l’évolution des investissements directs suisses à l’étranger et des investissements directs étrangers en Suisse.

SNB ECONOMIC STUDIES, SNB WORKING PAPERS ET SNB RESEARCH REPORT

La Banque nationale publie des articles et des travaux de recherche économiques dans ses *Swiss National Bank Economic Studies* et ses *Swiss National Bank Working Papers*. La langue de parution est en général l'anglais (publication sous forme imprimée et électronique, ou seulement sous forme électronique). Le *Swiss National Bank Research Report* revient sur les travaux de recherche menés par la Banque nationale au cours de l'année écoulée (publication en anglais, sous forme électronique).

RAPPORT DE DURABILITÉ

Le *Rapport de durabilité* couvre les enjeux environnementaux et sociaux de l'entreprise ainsi que les prestations sociétales de la Banque nationale. Il paraît chaque année au mois de mars en français, en allemand, en italien et en anglais (sous forme électronique).

LA BANQUE NATIONALE SUISSE EN BREF

La brochure *La Banque nationale suisse en bref* décrit les tâches, l'organisation et les fondements juridiques des activités de la Banque nationale. Elle paraît chaque année en français, en allemand, en italien et en anglais (sous forme imprimée et électronique).

BANQUE NATIONALE SUISSE 1907-2007

L'ouvrage commémoratif paru à l'occasion du centenaire de la Banque nationale retrace l'histoire de cette dernière et traite de différents sujets de politique monétaire. Les versions électroniques peuvent être consultées en ligne dans les quatre langues sur www.snb.ch, La BNS/Histoire/Publications. Les ouvrages commémoratifs précédents y sont aussi disponibles, en français et en allemand.

LA BANQUE NATIONALE SUISSE À BERNE – UNE CHRONIQUE ILLUSTRÉE

L'ouvrage *La Banque nationale suisse à Berne – Une chronique illustrée* a été publié en collaboration avec la Société d'histoire de l'art en Suisse (SHAS) à l'occasion du centenaire de l'inauguration du bâtiment principal sis Place fédérale 1, à Berne. La version électronique de cette publication bilingue (allemand/français) peut être consultée sur www.snb.ch, La BNS/Histoire/Publications/Les 100 ans du bâtiment de la BNS à Berne.

MONETARY ECONOMIC ISSUES TODAY

L'ouvrage *Monetary Economic Issues Today*, publié par la Banque nationale à l'occasion du 75^e anniversaire d'Ernst Baltensperger, réunit 27 contributions qui proposent un tour d'horizon de l'économie monétaire et une synthèse de l'état actuel de la recherche. Il est disponible en librairie.

NOTRE BANQUE NATIONALE

Notre Banque nationale, moyen d'information destiné aux écoles et à un large public, se trouve sur le site our.snb.ch et explique de façon simple et claire le monde de la Banque nationale, la politique monétaire, l'importance de la stabilité des prix, l'histoire du cours plancher et d'autres thèmes. Cette documentation existe en français, en allemand, en italien et en anglais. Elle est par ailleurs disponible dans ces quatre langues sous la forme d'une brochure (en version imprimée et électronique).

Offre de formation

ICONOMIX

Iconomix est une offre de formation proposée en ligne par la Banque nationale. Elle comprend un matériel d'enseignement varié, à télécharger ou à commander. Elle s'adresse principalement aux enseignantes et enseignants du degré secondaire II (gymnases et écoles professionnelles) qui donnent des cours portant sur l'économie et la société, mais est aussi accessible au grand public. Cette offre est disponible en français, en allemand et en italien; certains contenus sont également proposés en anglais. Le site est accessible librement sur www.iconomix.ch.

Banque nationale suisse, Bibliothèque

Courriel: library@snb.ch

Téléphone: +41 58 631 11 50

Courrier postal: Case postale, 8022 Zurich

Adresse: Forum BNS, Fraumünsterstrasse 8, 8001 Zurich

Commandes de publications
et de moyens d'information

5 Adresses

SIÈGES

Berne	Place fédérale 1 Case postale 3003 Berne	Téléphone: +41 58 631 00 00 Fax: +41 58 631 50 00 Courriel: snb@snb.ch
Zurich	Börsenstrasse 15 Case postale 8022 Zurich	Téléphone: +41 58 631 00 00 Fax: +41 58 631 50 00 Courriel: snb@snb.ch

REPRÉSENTATIONS

Bâle	Freie Strasse 27 Case postale 4001 Bâle	Téléphone: +41 58 631 40 00 Courriel: basel@snb.ch
Genève	Rue de la Croix-d'Or 19 Case postale 1211 Genève 3	Téléphone: +41 58 631 40 20 Courriel: geneve@snb.ch
Lausanne	Avenue de la Gare 18 Case postale 1001 Lausanne	Téléphone: +41 58 631 40 10 Courriel: lausanne@snb.ch
Lucerne	Münzgasse 6 Case postale 6007 Lucerne	Téléphone: +41 58 631 40 40 Courriel: luzern@snb.ch
Lugano	Via Giovan Battista Pioda 6 6900 Lugano	Téléphone: +41 58 631 40 60 Courriel: lugano@snb.ch
Saint-Gall	Neugasse 43 Case postale 9004 Saint-Gall	Téléphone: +41 58 631 40 70 Courriel: st.gallen@snb.ch

AGENCES

La Banque nationale suisse a également des agences, gérées par des banques cantonales, dans les localités suivantes: Appenzell, Coire, Fribourg, Genève, Glaris, Liestal, Lucerne, Sarnen, Schaffhouse, Schwyz, Sion, Stans et Zoug.

SUCCURSALE

Singapour	8 Marina View #35-02 Asia Square Tower 1 Singapore 018960 UEN T13FC0043D	Téléphone: +65 65 80 8888 Courriel: singapore@snb.ch
------------------	---	---

FORUM BNS

Zurich	Fraumünsterstrasse 8 8001 Zurich	Téléphone: +41 58 631 80 20 Courriel: forum@snb.ch
---------------	-------------------------------------	---

BIBLIOTHÈQUE

Zurich	Forum BNS Fraumünsterstrasse 8 8001 Zurich	Téléphone: +41 58 631 11 50 Courriel: library@snb.ch
---------------	--	---

SITE INTERNET

www.snb.ch

6

Abréviations et différences dans les totaux

CHIFFRES ARRONDIS

Les chiffres figurant dans le compte de résultat, le bilan et les tableaux sont arrondis. Les totaux peuvent par conséquent ne pas correspondre exactement à la somme des composantes.

Un zéro (0 ou 0,0) représente une valeur arrondie. Il signifie une valeur inférieure à la moitié de l'unité utilisée (zéro arrondi).

Un tiret (-) signifie une valeur rigoureusement nulle (néant).

ABRÉVIATIONS

AEMF	Autorité européenne des marchés financiers
AI	assurance-invalidité
al.	alinéa
APG	régime des allocations pour perte de gain
APP	<i>asset purchase programme</i> (programme d'achats d'actifs, de la BCE)
art.	article
ASB	Association suisse des banquiers
ASR	Autorité fédérale de surveillance en matière de révision
AUD	dollar australien
AVS	assurance-vieillesse et survivants
BCE	Banque centrale européenne
BIT	Bureau international du travail
BNS	Banque nationale suisse
BRI	Banque des Règlements Internationaux
CAD	dollar canadien
CBCB	Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, de la BRI
CCCT	créance comptable à court terme
CCDI	Centre de compétence de la Diversité et de l'Inclusion, de l'Université de Saint-Gall
CeParEB	Centre de partenariat social pour l'égalité salariale dans les banques
ch.	chiffre
CHF	franc suisse
CLS	Continuous Linked Settlement
CM	Comité des marchés, de la BRI
CMF	Comité des marchés financiers, de l'OCDE
CMFI	Comité monétaire et financier international, du FMI
CNY	yuan (renminbi)
CO	code des obligations
Covid-19	Coronavirus Disease 2019
CPE	Comité de politique économique, de l'OCDE
CPIM	Comité sur les paiements et les infrastructures de marché, de la BRI

CSF	Conseil de stabilité financière
CSFM	Comité sur le système financier mondial, de la BRI
CSSP	Comité des statistiques et de la politique statistique, de l'OCDE
Cst.	Constitution fédérale
DFF	Département fédéral des finances
DKK	couronne danoise
DPN	Diem Payment Network
DTS	droit de tirage spécial, du FMI
ESG	environnemental, social et de gouvernance (critères)
EUR	euro
Eurostat	Office statistique de l'Union européenne
Fed	Réserve fédérale (banque centrale des États-Unis)
FINMA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers
FMI	Fonds monétaire international
FRC	facilité de refinancement BNS-COVID-19
FRL	facilité pour resserrements de liquidités
FS-ISAC	Financial Sector Information Sharing and Analysis Centre
G20	Groupe des vingt, rassemblant les principaux pays industrialisés et émergents
GAAP RPC	Generally Accepted Accounting Principles; recommandations relatives à la présentation des comptes
GBP	livre sterling
GFXC	Global Foreign Exchange Committee
GTN	Groupe de travail national sur les taux d'intérêt de référence
IHEID	Institut de hautes études internationales et du développement
IPC	indice suisse des prix à la consommation
ISDA	International Swaps and Derivatives Association
ISIN	International Securities Identification Number
ISO	International Organization for Standardization
JPY	yen
KRW	won sud-coréen
LAMO	loi sur l'aide monétaire
LBN	loi sur la Banque nationale
LCH	London Clearing House
LEg	loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes
let.	lettre
Libor	London Interbank Offered Rate
LIMF	loi sur l'infrastructure des marchés financiers
LPers	loi sur le personnel de la Confédération
LPPC	loi sur les placements collectifs de capitaux
LSR	loi sur la surveillance de la révision
LUMMP	loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement
MNBC	monnaie numérique de banque centrale
MoU	<i>memorandum of understanding</i>

NAE	nouveaux accords d'emprunt, du FMI
NCSC	Centre national pour la cybersécurité (National Cyber Security Centre)
NGFS	Network for Greening the Financial System (réseau des banques centrales et des superviseurs pour l'écologisation du système financier)
NSFR	Net Stable Funding Ratio
OBN	ordonnance de la Banque nationale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFL	Office fédéral du logement
OFS	Office fédéral de la statistique
OIS	<i>overnight index swap</i>
OPEP+	Organisation des pays exportateurs de pétrole incluant la Russie
ORAb	ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse
ORP	office régional de placement
PEPP	Pandemic Emergency Purchase Programme, de la BCE
PIB	produit intérieur brut
REE	Registre des entreprises et des établissements, de l'OFS
RH	ressources humaines
RHT	réduction de l'horaire de travail
ROrg	Règlement d'organisation de la Banque nationale suisse
RPC	fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et de la croissance (fonds fiduciaire RPC)
RS	Recueil systématique du droit fédéral
SARON	Swiss Average Rate Overnight
SCI	système de contrôle interne
SCION	Scalability, Control and Isolation on Next-Generation Networks
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SEK	couronne suédoise
SFI	Secrétariat d'État aux questions financières internationales
SGD	dollar de Singapour
SHAS	Société d'histoire de l'art en Suisse
SIC	Swiss Interbank Clearing
SSFN	projet de réseau sécurisé pour la place financière suisse (Secure Swiss Finance Network)
SWIFT	Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication
TBTF	<i>too big to fail</i>
TRD	technologie des registres distribués
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
UO	unité d'organisation
USD	dollar des États-Unis
VIX	Chicago Board Options Exchange Volatility Index

Éditeur

Banque nationale suisse
CH-8022 Zurich
Téléphone +41 58 631 00 00

Langues

Français, allemand, italien et anglais

Conception

Interbrand AG, Zurich

Composition et impression

Neidhart + Schön Group AG, Zurich

Copyright

La reproduction et l'utilisation des chiffres
à des fins non commerciales sont autorisées
avec indication de la source.

Dans la mesure où les informations et les
données proviennent manifestement de
sources tierces, il appartient aux utilisatrices
et utilisateurs de ces informations et de ces
données de respecter d'éventuels droits
d'auteur et de se procurer eux-mêmes, auprès
des sources tierces, les autorisations en vue de
leur utilisation.

Publication

Mars 2022

ISSN 1421–5500 (version imprimée)

ISSN 1662–1743 (version électronique)





SCHWEIZERISCHE NATIONALBANK
BANQUE NATIONALE SUISSE
BANCA NAZIONALE SVIZZERA
BANCA NAZIUNALA SVIZRA
SWISS NATIONAL BANK

